

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

TOME PREMIER

1re LIVRAISON

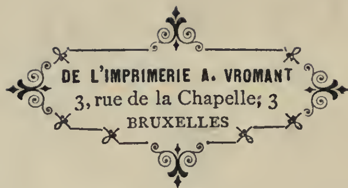
BRUXELLES
G.-A. VAN TRIGT, ÉDITEUR
30, RUE SAINT-JEAN, 30

1887-1888

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES


DE L'IMPRIMERIE A. VROMANT
3, rue de la Chapelle; 3
BRUXELLES

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

TOME PREMIER

1re LIVRAISON



BRUXELLES
G.-A. VAN TRIGT, ÉDITEUR
30, RUE SAINT-JEAN, 30

1887-1888

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des statuts).





SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

L'origine de la Société d'Archéologie de Bruxelles est due à quelques jeunes gens qui se sont d'abord concertés pour se livrer en commun à leur étude favorite, celle des antiquités du pays. Ils ont bientôt compris qu'en restant isolés ils ne parviendraient pas à obtenir des résultats satisfaisants et ils ont songé à constituer un Cercle ayant pour but l'étude des monuments anciens de la Belgique et en particulier du Brabant, et qui veillerait également à la recherche et à la conservation des restes du passé. On trouvera ci-après un compte rendu des séances de cette petite réunion, qui avait pris le nom de *Comité d'études*, et l'on verra comment en est sortie l'institution de la Société d'Archéologie de Bruxelles.





COMPTE-RENDU

SUCCINCT

des réunions du Comité d'études

POUR L'ORGANISATION

D'UNE SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE A BRUXELLES

Séance du 7 avril 1887

a séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents : MM. Destrée, de Behault, Saintenoy, de Munck et de Loë.

M. de Munck propose que M. Destrée soit désigné pour présider et diriger les discussions, et que M. de Loë remplisse les fonctions de secrétaire. — Adopté.

M. Destrée expose l'idée qu'il avait conçue tout d'abord de former une association d'archéologues choisis et en nombre très limité ; mais, d'accord avec M. de Munck, qui lui fit observer qu'une telle association n'aurait pas assez de chance de vitalité et de force, il fut décidé qu'une Société, dont le nombre des membres serait illimité, pourrait se former à Bruxelles et qu'à cet effet un projet de statuts serait soumis

à un Comité d'études. M. Destrée insiste ensuite sur le but qu'il pense devoir être poursuivi en fondant cette nouvelle Société ; ce but doit être à la fois scientifique et pratique ; la Société ne devra pas seulement s'occuper de science pure, mais elle devra aussi chercher à propager cette science en s'adressant aux industriels et aux hommes de métier et en leur faisant saisir quelle peut être l'utilité pratique de l'archéologie. On donnera des conférences auxquelles seront conviés des artisans de choix, tels que des orfèvres, des peintres sur verre, des ornemanistes, des enlumineurs, etc. On leur exposera les modes de fabrication et les procédés employés par les anciens, on développera leur goût en leur indiquant les bons modèles.

M. de Munck nous rappelle que c'est sous l'influence de ces idées neuves qu'il vient d'être fondé tout récemment dans la capitale une autre société scientifique. La « Société belge de géologie », en effet, organise en dehors de ses séances mensuelles spécialement consacrées aux communications et aux discussions scientifiques, des conférences d'initiation, de vulgarisation, et des discussions auxquelles peuvent prendre part des membres associés.

On discute ensuite le titre à donner à la Société ; un des membres propose le suivant : « Société pour l'étude des arts anciens dans leur application à l'industrie moderne » ; mais l'ayant trouvé un peu long, on s'arrête à celui que propose M. de Behault, de « Société d'archéologie de Bruxelles », en décidant de reporter à l'article 1er des statuts le développement du but que la Société se propose d'atteindre.

M. Destrée invite M. de Munck à communiquer à l'assemblée son projet de statuts.

M. de Munck propose que la parole soit donnée à M. Saintenoy, qui de son côté s'est occupé de réunir différents règlements de sociétés savantes ou artistiques.

M. Saintenoy, se rendant au vœu du président, nous

entretient des réunions, des publications, des expositions d'arts anciens, des excursions, des conférences et de la conservation des monuments.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Destrée, de Behault, Saintenoy et de Munck, a lieu au sujet de l'article 1er des statuts.

M. de Munck donne ensuite lecture de dix articles de son projet de statuts concernant la composition de la Société. Ces articles sont discutés.

M. de Behault fait une proposition au sujet des membres d'honneur. Cette proposition est adoptée.

MM. de Munck et Saintenoy sont désignés pour s'occuper de la rédaction définitive des articles discutés et adoptés.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 12 avril 1887

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents : MM. Destrée, président, de Munck, de Behault, Saintenoy et de Loë, secrétaire.

M. de Munck rappelle qu'à la séance précédente il a donné lecture de dix articles de son projet de statuts ; que ces articles ont été discutés et qu'il s'est occupé, avec M. Saintenoy, à les diviser ; mais, par suite des observations faites, et dont il a été tenu compte, leur rédaction définitive comporte quinze articles au lieu de dix.

M. Saintenoy donne lecture de ces quinze articles, qui sont adoptés.

M. de Munck présente dix-neuf autres articles de son projet.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Destrée, de Behault, Saintenoy, de Munck et de Loë, s'engage à ce sujet ; et MM. de Munck et Saintenoy sont chargés à nouveau de la rédaction définitive de ces articles.

La constitution de la Commission administrative de la nouvelle Société fait ensuite le sujet de la discussion. MM. de Munck et de Loë insistent sur l'importance qu'il y a, au point de vue de la marche régulière de la Société, d'avoir un président véritablement apte à diriger ses séances. Ils ne pensent pas qu'il faille un spécialiste dans l'une ou l'autre question d'archéologie, mais plutôt un savant dont les études aient porté sur différentes branches et plus à même par là d'apprécier nos travaux et de conduire nos discussions. Un homme est tout désigné pour remplir dignement ces fonctions : c'est un archéologue distingué, habitant la capitale, et qui joint aux qualités dont il vient d'être fait allusion une grande expérience de la direction des sociétés scientifiques. Cet archéologue, ajoute M. de Munck, a déjà avant nous et à différentes reprises, reconnu l'utilité qu'il y aurait de fonder une association ayant spécialement pour but l'étude des antiquités brabançonnes. Enfin, MM. de Munck et de Loë pensent que sa présence au sein de la Commission administrative de la future Société contribuera à la faire marcher dans la voie du progrès.

M. de Behault appuie la proposition de MM. de Munck et de Loë.

Il est admis en principe qu'une démarche sera faite par ces messieurs auprès de leur candidat.

M. de Behault propose ensuite qu'en dehors de la Commission administrative de la Société, une commission composée d'un président et de deux vice-présidents d'honneur soit élue ; il pose la candidature d'un archéologue dont il fait l'éloge et qui emporte aussitôt tous nos suffrages. Une société scientifique doit être créée en dehors de tout esprit de parti ; la liberté d'opinions doit être proclamée et sauvegardée, et un esprit large doit nous guider dans tous nos actes. En conséquence, il insiste pour que les membres des commissions soient désignés sans tenir compte le moins du monde

de leurs opinions politiques, philisophiques ou religieuses. M. de Munck a songé, pour une des vice-présidences d'honneur, à un homme politique très en vue, occupant de hautes fonctions communales et dont l'appui nous est presque indispensable ; la compétence de ce personnage dans les questions d'art est du reste bien connue, et au point de vue de la conservation des monuments qui font la gloire et l'ornement de notre cité, les services qu'il pourra nous rendre seront inappréciables. M. de Munk est persuadé que M. Saintenoy, qui se préoccupe surtout de la question de la conservation des monuments, partagera son avis.

La proposition de M. de Munck est adoptée et l'assemblée le prie de bien vouloir faire les démarches nécessaires quand le moment sera opportun.

Trois noms sont ensuite inscrits pour la vice-présidence sur le projet de liste des membres de la Commission administrative. Puis une discussion s'engage au sujet du secrétariat.

M. de Munck fait observer que le choix d'un secrétaire général ne saurait être assez réfléchi, car souvent ces fonctions sont très délicates à remplir ; tout repose sur lui, et c'est de lui, comme du président, que dépend en grande partie l'avenir d'une société. Quelques noms sont mis en avant, mais on ne s'arrête à aucun choix. On propose seulement que, pour faciliter la rédaction du compte rendu des séances, le nombre des secrétaires-adjoints indiqué dans le projet de statuts soit maintenu. Ceux-ci s'occuperont des comptes rendus, qu'ils remettront entre les mains du secrétaire principal chargé d'en faire la rédaction définitive. — Adopté.

MM. de Behault et de Munck proposent que dans l'avenir la Société fasse des démarches auprès d'un personnage occupant dans le pays un rang des plus élevés, afin d'obtenir de lui son inscription comme président d'honneur. Toutefois, ces messieurs font observer que des démarches ne pourraient être faites que lorsque la Société aurait fait preuve de vita-

lité par la publication d'au moins un volume de ses annales.

Quant aux autres personnes proposées pour faire partie de la Commission administrative, M. de Munck croit qu'elles pourraient être sollicitées lorsque les statuts seront définitivement adoptés et imprimés.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 16 avril 1887.

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents : MM. de Behault, Saintenoy, Paris, de Munck et de Loë.

M. Destrée, président, ayant fait excuser son absence, M. de Munck est prié de bien vouloir le remplacer.

M. de Munck nous communique une lettre que vient de lui remettre M. Destrée, par laquelle M. Paris s'excuse de n'avoir pu assister aux réunions précédentes.

M. Saintenoy donne lecture des dix-neuf articles présentés et discutés lors de la dernière séance et dont il a été chargé avec M. de Munck, de la rédaction définitive.

Ces dix-neuf articles, vu les additions qui y ont été faites, sont actuellement au nombre de vingt-six.

M. de Munck soumet à notre appréciation les derniers articles de son projet de statuts qui ont rapport à la Commission des comptes, aux assemblées, aux fouilles, aux publications, à la Commission des publications, aux conférences, aux collections et à la bibliothèque. Il aborde ensuite la question de langue. Acceptera-t-on des communications, des lectures, des mémoires, en langue flamande ou étrangère ?

Après discusion, il est admis que, si des mémoires en langue flamande ou étrangère lui étaient présentés, la Société pourrait nommer des rapporteurs spéciaux qui seraient chargés d'examiner ces travaux.

Au chapitre « Publications », diverses idées neuves sont émises. Et tout d'abord quel titre donnera-t-on aux publications ?

M. de Behault propose celui d'« Annales de la société d'Archéologie de Bruxelles. Mémoires, Rapports et Documents »; il propose ensuite qu'en dehors des publications ordinaires de la Société, le Bureau puisse décider l'impression de publications extraordinaires sous le patronage et avec l'appui matériel de la Société. — Adopté.

M. Saintenoy ajoute que la Société pourrait même donner son patronage moral à certaines publications qui se feraient en dehors de son sein, pourvu qu'elles aient pour but les progrès de l'art ancien et qu'elles aient subi le contrôle de la Commission des publications.

MM. de Behault et de Munck pensent qu'il serait bon d'engager les membres à entrer en arrangement avec la Commission administrative pour la vente de leurs tirés à part.

Cette proposition est adoptée.

Pour éviter que la publication régulière des travaux présentés dans les séances mensuelles ne soit entravée par l'impression de mémoires trop étendus, on divisera proportionnellement entre les auteurs le nombre des pages disponibles des annales, en sauvegardant toutefois les droits de priorité.

M. Saintenoy propose que les conférences soient imprimées en dehors de nos annales, mais sous le patronage de la Société. La proposition est discutée et il est adopté que la Société, d'accord avec l'auteur, pourrait donner à un éditeur la propriété du manuscrit, moyennant la remise d'un certain nombre d'exemplaires à partager entre la Société et l'auteur.

M. de Behault désirerait que des exemplaires des conférences fussent envoyés, soit par la Société, soit par l'auteur, aux syndicats industriels ou remis directement aux artisans qu'ils jugeraient susceptibles de profiter de leur lecture. Il

desirerait aussi qu'un certain nombre de cartes d'admission aux conférences fussent mises à la disposition des membres. — Adopté.

M. de Munck propose la publication d'un index archéologique fournissant le titre détaillé des mémoires et articles publiés en Belgique. Cette publication pourrait se faire, soit isolément sous le patronage de la Société, soit périodiquement dans ses Annales. Cet index formerait un recueil de la littérature archéologique prise dans le sens le plus étendu. — Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 26 avril 1887

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.
Présents : MM. de Behault, Saintenoy, Paris, de Munck et de Loë.

M. de Munck, remplissant les fonctions de président, communique une lettre de M. Destrée par laquelle il annonce son retour prochain et s'informe de l'état d'avancement des travaux.

M. Saintenoy donne ensuite lecture des 51 articles discutés à la séance précédente et dont il a été chargé, avec M. de Munck, de la rédaction définitive. On reprend ensuite la discussion des articles relatifs aux chapitres « Publications et Conférences », et afin d'éviter que la publication régulière des travaux présentés aux séances mensuelles ne soit entravée par l'impression de mémoires trop étendus, l'article 76 sera ainsi conçu : « La Commission des publications pourra, au cas où la place manquerait dans les annales, diviser l'espace libre entre les auteurs. »

Quant aux conférences, et au sujet de savoir si celles-ci seront purement de vulgarisation ou scientifiques, si des

exemplaires en seront imprimés et distribués, on s'arrête à la rédaction suivante :

Art. 85. « Des conférences, tant de science pure que de vulgarisation, seront organisées par la Société et publiées en dehors des annales. Cette publication se fera par brochures séparées pour chaque conférence.

« On s'efforcera d'attirer les artisans à ces conférences dont les comptes-rendus seront répandus de façon à encourager l'étude de l'art ancien.

« Un accord avec un éditeur pourra être conclu en vue de cette publication, mais sous condition de laisser un certain nombre d'exemplaires en toute propriété à la Société. »

Ensuite les 92 articles des statuts sont relus entièrement et quelques modifications et corrections y sont apportées. Enfin leur rédaction est considérée comme définitive par tous les membres présents.

Des propositions sont alors faites par MM. de Munck et de Loë pour la constitution du Comité provisoire.

M. de Munck est prié de vouloir bien faire des démarches auprès de divers éditeurs afin de connaître leurs conditions et d'en faire rapport à la prochaine séance.

M. Paris consent à s'occuper de la rédaction d'un projet de règlement pour la bibliothèque.

M. de Behault, qui a été prié d'accepter à titre provisoire les fonctions de secrétaire général, est chargé de rédiger la circulaire que l'on compte lancer prochainement dans le but de recueillir des adhésions. Divers documents lui sont remis à cet effet.

Enfin MM. Saintenoy et de Munck sont invités à présenter des dessins pour l'exécution du timbre de la Société.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

Séance du 30 avril 1887

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.
Présents: MM. Destrée, président, de Munck, Saintenoy, de Behault, Paris et de Loë, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril est lu et adopté. A la suite de diverses observations qui lui ont été faites par M. Destrée, depuis la dernière séance, M. de Behault a cru devoir différer la rédaction provisoire de la circulaire, dont il avait été chargée. Cette rédaction fait donc immédiatement l'objet de la discussion. M. de Behault prend note des points sur lesquels il devra insister.

Il est convenu que ladite circulaire devra être définitivement adoptée et signée par les membres du Comité organisateur à la séance prochaine.

M. Destrée pense qu'il est opportun, dans le but d'offrir aux membres un volume d'annales renfermant des travaux variés où chaque question d'archéologie trouve son interprétation, d'apporter une disposition supplémentaire à l'article 80 du chapitre « Commission des publications. »

Cette proposition est adoptée.

On procède ensuite au projet de désignation des membres du bureau, sauf ratification par la première assemblée générale.

MM. Destrée, Saintenoy et Paris sont priés de faire des démarches auprès de deux savants archéologues habitant la capitale, à l'effet de leur offrir la vice-présidence de la Société et sont chargés de rendre compte, à la prochaine séance, du résultat de leur démarche.

En ce qui concerne la nomination du président, il a été décidé, à la demande de M. Destrée, et contrairement à ce

qui avait été adopté à la séance du 12 avril, que l'inscription du nom du président en tête de la liste des membres de la Commission projetée sera différée et que des propositions de candidature seront faites à la première assemblée générale des membres fondateurs.

Pour l'exécution du timbre de la Société, M. Destrée s'offre à présenter des dessins faits d'après des sceaux anciens dont le motif pourrait convenir.

M. de Munck nous rend compte des démarches qu'il a bien voulu faire auprès des divers éditeurs à l'effet de connaître leurs conditions. On fait choix de l'un d'eux auquel on confie l'impression des statuts.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 4 mai 1887

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Présent : MM. Destrée, président, de Munck, Saintenoy, de Behault, Paris, Benoidt, De Bove et de Loë, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

MM. De Bove et Benoidt ayant bien voulu accepter respectivement les fonctions provisoires de secrétaire et de trésorier assistent à la séance et entendent la lecture de l'épreuve imprimée des statuts auxquels il est fait encore certaines corrections.

M. de Behault soumet son projet de circulaire, qui est provisoirement adopté.

M. de Munck met sous les yeux de ses collègues deux projets pour l'exécution du timbre de la société.

M. Destrée a été empêché de donner suite à la promesse qu'il nous avait faite de nous communiquer des dessins de sceaux anciens. Par suite de contretemps divers, il n'a pu faire non plus les démarches dont il avait été chargé avec

MM. Saintenoy et Paris, et il s'excuse auprès de ces messieurs de n'avoir pu les rencontre. Comme il importe de compléter sans retard la liste des membres du Comité organisateur, par lequel la circulaire doit être signée, MM. Destrée et Paris feront, dès le lendemain, la visite projetée.

MM. de Munck et de Loë iront également prier un de leurs collègues de vouloir bien accepter le titre de délégué aux fouilles.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

Séance du 8 mai 1887

La séance est ouverte à 7 heures du soir.

Présents : MM. de Munck, Paris, de Behault et de Loë, secrétaire.

MM. Destrée, Saintenoy, De Bove et Benoidt font excuser leur absence.

M. de Munck est prié de vouloir bien présider la séance.

M. de Loë donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 mai, qui est adopté.

M. Paris rend compte du résultat de la démarche qu'il avait été chargé de faire avec M. Destrée ; cette démarche a été couronnée de succès. Des remerciements sont votés à ces messieurs

MM. de Munck et de Loë n'ayant pas réussi auprès de leur candidat, on renonce à l'idée de la création du titre et des fonctions du délégué aux fouilles.

M. de Behault soumet l'épreuve imprimée de sa circulaire. Des modifications importantes y sont apportées.

M. de Munck présente, de la part de M. Saintenoy, un dessin pour l'exécution du timbre de la Société.

Il est décidé qu'une démarche va être faite immédiatement

par MM. de Behault, de Loë et de Munck auprès d'un archéologue des plus distingués afin de pouvoir terminer sans retard la liste des membres du Comité organisateur.
La séance est levée à 8 1/2 heures.

Séance du 16 mai 1887

La séance est ouverte à 7 heures du soir.
Présents : MM. de Munck, Saintenoy, de Behault, Paris et de Loë, secrétaire.

MM. Destrée, De Bove et Benoidt font excuser leur absence.

M. de Munck est prié de vouloir bien prendre la présidence.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai est lu et adopté.

MM. de Behault, de Munck et de Loë rendent compte du succès de la démarche qu'ils ont faite dans le but de pouvoir terminer la liste des membres du Comité organisateur qui est difinitivement arrêtée comme suit :

MM. Alph. Wauters, président; Arm. de Behault, secrétaire général; G. Vermeersch, J. Destrée, A. De Bove, baron A. de Loë, P. Saintenoy, L. Paris, E. de Munck et M. Benoidt, membres.

Cette liste ainsi complétée, M. de Behault est chargé de veiller à l'impression définitive de la circulaire.

Il est procédé ensuite à la formation de la liste des personnes auxquelles il sera donné avis de la fondation de la Société.

La séance est levée à minuit.

Séance du 17 mai

La séance est ouverte à 7 heures du soir.

Cette séance, à laquelle assistaient MM. de Munck, de Behault, Saintenoy et de Loë, a été consacrée uniquement à l'envoi des circulaires aux archéologues les plus distingués du pays.

La séance est levée à minuit.

Le Secrétaire du Comité d'études,

Baron ALFRED de LOË.

Séance du Comité organisateur du 2 juin 1887

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Présents : MM. Wauters, président ; de Behault, secrétaire général ; Vermeersch, Saintenoy, Paris, Benoidt et de Loë, membres.

M. De Bove fait excuser son absence, et adresse à la Société un numéro d'un journal local du Hainaut, dans lequel il est donné avis de la fondation d'une Association d'archéologues à Bruxelles.

A la demande de MM. Wauters et Vermeersch, M. de Loë donne lecture des comptes rendus des séances du Comité d'études.

M. de Behault donne ensuite communication de documents divers, tels que lettres de félicitation, bulletins d'adhésion, etc., qui lui sont parvenus depuis la dernière séance.

M. de Munck dépose pour les archives des exemplaires des différents journaux qui ont annoncé la fondation de la Société.

On passe alors à la révision des statuts auxquels il est fait certaines corrections ne visant que la forme.

Avant de lever la séance, on fixe l'ordre du jour, pour la première assemblée générale, qui aura lieu le 16 juin à 2 heures. Cet ordre du jour est le suivant :

Discours inaugural du président ;

Lecture du compte-rendu succinct des séances du Comité d'études ;

Lecture et adoption des statuts ;

Nomination de la Commission administrative ;

Nomination de la Commission des publications ;

Fixation d'une date pour la première assemblée mensuelle ;

Désignation d'un délégué au Congrès de Bruges.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général du Comité organisateur,

ARMAND de BEHAULT.





STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

CHAPITRE Ier

But de la Société



RTICLE Ier. — La Société prend le titre de « SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES. »

Elle a pour but :

1) De concourir au progrès de l'archéologie et des sciences qui s'y rattachent, en cherchant à encourager surtout l'étude des antiquités nationales et leur utilisation pour l'industrie et l'art moderne.

2) De réunir les éléments d'une bibliothèque et de collections d'étude.

3) De faire pratiquer des fouilles, d'empêcher la destruction des monuments et de tout objet offrant un intérêt au point de vue de l'art ancien et de l'histoire, et s'efforcer, le cas échéant, d'en obtenir la restauration.

4) De créer des publications, d'organiser des expositions, des conférences théoriques et pratiques, des concours et des excursions.

CHAPITRE II

Composition

Art. 2. — La Société se compose de :

1° Un président d'honneur ;
2° Deux vice-présidents d'honneur ;
3° Membres effectifs ;
4° » d'honneur ;
5° » honoraires ;
6° » correspondants ;
7° » associés.

Art. 3. — Le titre de *membre effectif* sera accordé, sur leur demande, aux auteurs d'un travail inséré dans les publications de la Société et qui auront été admis en assemblée mensuelle, à la majorité absolue des suffrages, les membres effectifs seuls prenant part au vote.

Art. 4. — Seront membres effectifs de droit, les fondateurs de la Société et les adhérents inscrits avant le 15 juin 1887.

Art. 5. — Le titre de *membre d'honneur* sera accordé à dix personnes qui, par leur haute position sociale ou par leurs travaux, auront contribué au progrès de la science archéologique. Il sera décerné sur une proposition émanant de la Commission administrative, par l'assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité d'au moins les trois quarts des voix des membres effectifs présents.

Art. 6. — Le titre de *membre honoraire* sera accordé aux personnes qui, s'intéressant aux travaux de la Société et désirant recevoir ses publications, seront admises en assemblée mensuelle, à la majorité absolue des suffrages, sur la présentation de deux membres effectifs.

Art. 7. — Le titre de *membre correspondant* sera réservé aux personnes qui auront contribué à augmenter les collections et la bibliothèque ou rendu des services signalés à la Société. Ces membres seront admis sur la proposition de la Commission administrative, en assemblée mensuelle, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 8. — Dans le but de répandre les connaissances archéologiques, le titre de *membre associé* sera accordé à toute personne qui,

présentée par deux membres effectifs, sera reçue en assemblée mensuelle à la majorité absolue des suffrages des membres effectifs présents.

Art. 9. — Les noms, qualités et adresses des membres présentés seront affichés au local, par le soin de la Commission administrative et annoncés pendant l'assemblée précédant celle à laquelle il sera procédé au vote.

Art. 10. — Toute personne dont la demande d'admission aura été rejetée, ne pourra être représentée qu'après un délai d'un an. Après deux épreuves négatives, on ne peut plus être présenté.

CHAPITRE III

Dispositions générales

Art. 11. — La Société a son siège à Bruxelles.

Art. 12. — L'année sociale commence le 1er juillet.

Art. 13. — La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

Art. 14. — Toute discussion étrangère aux travaux de la Société est interdite pendant les réunions ou assemblées. Dans le cas où une discussion de ce genre se serait produite, il n'en sera pas fait mention dans le procès-verbal des réunions.

Art. 15. — La durée de la Société est illimitée.

Elle ne pourra être dissoute que sur la proposition de la Commission administrative, à la majorité des trois quarts des votants, dans une assemblée spécialement convoquée à cet effet et réunissant au moins les deux tiers des membres.

Art. 16. — En cas de dissolution, les collections, la bibliothèque et les archives seront offertes à l'État ; en cas de non-acceptation, il sera statué sur leur destination ainsi que sur celle de l'avoir social, des meubles, de l'encaisse, etc. Dans le cas où il serait question d'opérer un partage, il ne pourra s'effectuer qu'entre les membres effectifs.

CHAPITRE IV

Administration de la Société

Art. 17. — La Société est administrée par une Commission composée de onze membres :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Deux conseillers,
4° Un secrétaire général,
5° Trois secrétaires,
6° Un bibliothécaire-archiviste,
7° Un conservateur des collections,
8° Un trésorier.

Art. 18. — Les membres de la commission administrative sont nommés pour un an et sont rééligibles pendant cinq années consécutives. Cette dernière disposition n'est pas applicable aux quatre secrétaires, dont le mandat peut être renouvelé indéfiniment.

Art. 19. -- Tout membre qui manque à trois réunions consécutives de la Commission sera considéré comme démissionnaire, à moins qu'ils ne se soit fait excuser par écrit.

Art. 20. — La Commission administrative est renouvelée par moitié, aux assemblées de décembre et de juin. Le vote se fait par scrutin secret ; les membres effectifs seuls y prennent part ; ils sont seuls éligibles. Le mandat des quatre secrétaires ne pourra expirer à la même date.

Art. 21. — La nomination du président se fait dans l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Art. 22. — En cas de démission ou de décès du président, il ne sera pourvu à son remplacement qu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Art. 23. — En cas de démission ou de décès de l'un des membres, il sera pourvu à son remplacement à la séance mensuelle suivante.

Le nouvel élu achèvera le mandat de son prédécesseur.

Art. 24. — La Commission représente la Société ; ses attributions consistent :

1° à veiller aux intérêts généraux et à la prospérité de la Société;
2° à faire observer les statuts et à exécuter les décisions prises dans les assemblées ;

3° à assurer la marche régulière de la Société et à prendre dans ce but toutes les mesures utiles ou nécessaires, notamment en ce qui concerne les séances, fouilles, publications, etc. ;

4° à dresser, au commencement de chaque exercice, le bilan de l'année précédente, à examiner la gestion du trésorier et enfin à préparer le budget de l'année suivante;

5° à examiner le rapport annuel avant qu'il ne soit soumis à l'assemblée générale.

Art. 25. — La Commission administrative siègera au moins une fois par mois, afin de dresser l'ordre du jour des séances mensuelles et de distribuer les convocations ;

Pour délibérer valablement, les membres de la Commission doivent être au moins au nombre de sept. Les séances de la Commission sont secrètes.

Art. 26. — Le président peut en outre convoquer la Commission quand il le juge convenable, ou quand il y est invité par au moins quatre membres de la Commission.

CHAPITRE V

Du Président, du Vice-Président et des Conseillers

Art. 27. — Les fonctions du président consistent à maintenir l'ordre dans les assemblées, faire observer les statuts, accorder la parole, poser les questions, annoncer le résultat des votes et proclamer les décisions de la majorté.

Art. 28. — Le président est chargé de la direction de la Société, de concert avec la Commission administrative ; il fait partie de droit de toutes les commissions et délégations, sauf de celles qui sont chargées de contrôler les actes de la Commission administrative ; enfin, il signe tous les actes de la Société.

Art. 29. — Les candidatures à la présidence seront présentées à

la séance mensuelle précédant l'assemblée générale. Toute proposition doit être révêtue de la signature d'au moins dix membres.

ART. 30. — Le vice-président et après lui les conseillers remplacent le président, en cas de décès, d'absence ou par délégation.

ART. 31. — Si le président, le vice-président et les conseillers sont absents, le doyen d'âge des membres de la Commission présidera de droit.

CHAPITRE VI

Du Secrétaire général et des Secrétaires.

ART. 32. — Le secrétaire général contresigne, conjointement avec le président, tous les actes de la Société ; il fait partie de droit de toutes les commissions, sauf de celles qui ont mission de contrôler les actes de la Commission administrative ; il est chargé de la correspondance, du service des publications, rédige les procès-verbaux des séances et adresse les convocations pour celles-ci.

ART. 33. — Les secrétaires remplacent le secrétaire général, par ordre d'ancienneté, en cas de décès, d'absence ou par délégation. Ils s'occupent spécialement des notes à prendre pendant les séances pour la rédaction du procés-verbal.

ART. 34. — En cas d'absence du secrétaire général et des secrétaires, ils sont remplacés par le plus jeune membre de la Commission.

CHAPITRE VII

Du Bibliothécaire-Archiviste.

ART. 35. — Le bibliothécaire-archiviste prend soin des archives, livres, brochures, journaux, revues, dessins, photographies, etc., appartenant à la Société. Il est chargé de la correspondance concernant son service ; il dresse un inventaire de la bibliothèque et des archives, et le tient constamment au courant.

Le bibliothécaire-archiviste s'attachera à échanger les publications de la Société avec des ouvrages similaires, après décision de l'assem-

blée mensuelle ; il sera chargé de la vente des tirés à part, d'après un tarif approuvé par la Commission.

Art. 36. — Le bibliothécaire-archiviste fera chaque année un rapport sur l'état de la bibliothèque et il dressera et tiendra constamment au courant le catalogue de celle-ci.

CHAPITRE VIII

Du Conservateur des collections

Art. 37. — Le conservateur des collections prend soin des objets d'art ou d'étude appartenant à la Société. Il est chargé de la correspondance concernant son service ; il dresse un inventaire des objets formant lec collections confiées à sa garde et le tient constamment au courant.

Art. 38. — Le conservateur des collections fera chaque année un rapport sur l'état de celles-ci et proposera les dispositions à prendre dans leur intérêt.

CHAPITRE IX

Du Trésorier

Art. 39. — Le trésorier est dépositaire des fonds de la Société ; il est, sauf le cas de force majeure, responsable des sommes déposées entre ses mains.

Art. 40. — Le trésorier est chargé du service de recouvrement des cotisations et de toutes autres sommes dues à la Société ; il effectue les paiements en vertu d'une décision de la Commission administrative et du visa du président.

Il dresse un livre de recettes et dépenses et le tient constamment au courant sans qu'il puisse y avoir aucune rature dans ce dit livre.

Art. 41. — Le trésorier est tenu de présenter à tout réquisition, soit de la Société, soit de la Commission, les registres, comptes, état de la caisse, etc.; il doit donner lecture à l'assemblée générale du bilan de l'année écoulée et du projet de budget pour le prochain exercice.

Art. 42. — Lorsque l'encaissc se montera à plus de cinq cents francs, la Commission statuera sur le placement de ces fonds en attendant leur emploi.

CHAPITRE X

De la Commission de vérification

Art. 43. — Une Commission de vérification, composée de cinq membres, à l'exclusion des membres de l'Administration, sera nommée par voie de tirage au sort, à l'assemblée mensuelle de novembre.

Art. 44. — Cette Commission a pour attribution la vérification de la gestion financière, ainsi que la constatation de l'état de la bibliothèque, des archives et des collections.

Art. 45. — Cette vérification se fera après l'assemblée de novembre, de façon à ce que le rapport puisse être lu à l'assemblée générale suivante ; ce rapport sera signé par tous les membres présents de la Commission.

CHAPITRE XI

Des obligations et des droits des membres

Art. 46. — Les membres effectifs ont seuls le droit de voter et de faire partie des commissions. Les autres membres ont le droit de prendre part aux discussions en assemblée sans avoir voix délibérative.

Art. 47. — Tous les membres, sans distinction, ont le droit d'assister aux assemblées, conférences, excursions, etc. Les membres d'honneur, effectifs et honoraires ont seuls droit à recevoir les publications.

Art. 48. — Tout membre changeant de résidence devra en avertir le secrétaire général dans la huitaine.

CHAPITRE XII

Des Assemblées

Art. 49. — Il y a deux sortes d'assemblées : 1° les assemblées mensuelles, et 2° l'assemblée générale annuelle, qui a lieu en décembre.

Art. 50. — Les convocations aux assemblées seront adressées aux membres au moins huit jours à l'avance; elles feront mention de l'ordre du jour, des avis et des communications. En cas d'élections, elles porteront le nom des personnes à remplacer et mentionneront les noms de celles qui ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

Art. 51. — La Commission administrative, dans un cas urgent, par décision d'une assemblée mensuelle, ou à la demande d'au moins quinze membres effectifs, provoque la réunion d'une assemblée extraordinaire.

Art. 52. — Aucun membre ne peut prendre la parole qu'après s'être fait inscrire ou l'avoir demandée au président. Elle est accordée suivant l'ordre d'inscription ou de demande.

Art. 53. — Aucune décision d'ordre matériel, tel que vote de subside ou de toute autre dépense, ne pourra être prise sur une question ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 54. — Toute question sur laquelle une décision aura été prise ne pourra plus figurer à l'ordre du jour avant un délai de six mois.

Art. 55. — Dans le cas où plusieurs propositions relatives à une même question sont en présence, on passera au vote suivant l'ordre du dépôt, à moins que l'assemblée ne demande la priorité pour l'une d'entre elles.

Art. 56. — Si cinq membres demandent la clôture d'une discussion, le président la met aux voix après délibération préalable.

Art. 57. — Les votes ont lieu à main levée, à moins que cinq membres ne demandent le vote par appel nominal. Le vote sera secret lorsque des questions de personnes seront soulevées. La demande d'un seul membre suffira.

ART. 58. — Les abstentions doivent être motivées.

ART. 59. — Des assemblées extraordinaires pourront avoir lieu dans une autre ville que Bruxelles si la proposition en est faite par au moins quinze membres effectifs et est adoptée en assemblée mensuelle.

ART. 60. — L'assemblée peut charger un ou plusieurs membres effectifs de faire rapport sur une proposition ou un travail présenté.

ART. 61. — Les membres qui troublent l'ordre pendant les assemblées ou réunions sont passibles d'un rappel à l'ordre. En cas de récidive, celui-ci sera inscrit au procès-verbal. Lorsque le membre rappelé deux fois à l'ordre, refusera de se soumettre aux injonctions du président, l'expulsion du local pourra être prononcée.

ART. 62. — Toutes les communications écrites seront lues ou résumées en séance et déposées immédiatement entre les mains du secrétaire général qui les fera parvenir à la Commission des publications pour examen préalable à l'insertion dans les annales. Un exemplaire des manuscrits et des communications devra rester en la possession de la Société. Les auteurs seront autorisés à en prendre copie à leurs frais.

CHAPITRE XIII

Finances

ART. 63. — Les cotisations des membres sont fixées comme suit :

15	francs	pour les	membres	effectifs ;
20	»	»	»	honoraires ;
5	»	»	»	associés.

Les président, vice-présidents et membres d'honneur, ainsi que les membres correspondants, ne sont sujets à aucune cotisation.

ART. 64. — Les cotisations sont dues à partir du premier jour de l'année sociale et payables sur quittance signée par le trésorier. En cas de démission pendant le cours de l'année, la cotisation est due en entier, mais donne droit aux publications de ladite année.

ART. 65. — Moyennant le versement d'une somme de 200 francs pour les effectifs et de 300 francs pour les honoraires, ces membres seront exemptés de toute rétribution, leur vie durant et porteront le titre de *membre à vie*.

Ces sommes une fois versées sont acquises à la caisse et ne sont en aucun cas sujettes à retour. La destination à leur donner sera fixée en assemblée mensuelle.

CHAPITRE XIV

Démissions et exclusions

Art. 66. — Les démissions doivent, sous peine de nullité, être adressées par écrit au président et *acceptées* par la Commission administrative.

Art. 67. — Sont considérés comme ne faisant plus partie de la Société :

1° Les membres devant plus d'une cotisation annuelle, après avertissement préalable adressé par la Commission administrative ;

2° Les membres refusant de se conformer aux statuts et réglements.

Art. 68. — L'exclusion ne peut être prononcée que pour des motifs graves, entachant l'honorabilité du membre en cause, par la Commission administrative à laquelle on adjoindra une Commission d'enquête composée de dix membres, nommés en assemblée générale ; la décision sera prise par cette Commission spéciale, après qu'elle aura entendu le membre en cause. En cas de refus de celui-ci de comparaître devant la Commission, il sera statué par défaut.

Pour que les séances de la Commission d'enquête soient valables elles doivent réunir au moins les quatre cinquièmes des membres qui la composent. Toute proposition pour être admise doit réunir les deux tiers des voix et les abstentions au vote doivent toujours être motivées. Les séances sont secrètes.

Art. 69. — Les démissionnaires et les membres exclus ne conservent aucun droit sur l'avoir social ; les premiers seuls pourront être admis de nouveau et devront, dans ce cas, satisfaire aux prescriptions de l'art. 3 des présents statuts.

CHAPITRE XV

Fouilles

Art. 70. — La Société peut, sur avis d'une assemblée mensuelle, décider l'exécution de fouilles et voter des fonds pour les faire exécuter. Des délégués aux fouilles nommés par la Société, seront chargés de la direction des opérations et d'en faire rapport.

CHAPITRE XVI

Publications

Art. 71.— La Société publie un recueil périodique format gr. in-8°, sous le titre de : *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* (Mémoires, rapports et documents).

Ce recueil, qui paraîtra par fascicules formant le quart du volume, contiendra les procès-verbaux des séances mensuelles ainsi que les communications et rapports qui y ont été faits.

Art. 72. — Pour être insérée dans les Annales, toute communication doit être lue ou résumée en séance et avoir reçu l'approbation de la Commission des publications.

Art. 73. — Les épreuves des mémoires et communications seront corrigées par leurs auteurs, qui sont tenus de les renvoyer dans les trente jours, au secrétaire général. Après ce délai, celui-ci est autorisé à passer outre et à donner le bon à tirer d'après le manuscrit vu et approuvé par la Commission des publications, sauf correction des erreurs typographiques.

Art. 74. — Les épreuves datées sont adressées par le secrétaire général directement aux auteurs qui les lui renvoient avec date de retour; en cas de contestation s'élevant entre les auteurs et l'imprimeur au sujet de remaniements ou de changements extraordinaires opérés après la composition première des communications, la Commission des publications jugera en dernier ressort.

Art. 75. — Les communications et travaux destinés aux Annales

paraissent dans l'ordre de leur présentation; toutefois la Commission des publications est autorisée à modifier cet ordre en cas de force majeure, ou lorsque de trop nombreux travaux de même genre se seront produits en même temps.

Art. 76. — La Commission des publications pourra, en cas où la place manquerait dans les Annales, diviser l'espace libre entre les auteurs.

Art. 77. — Aucune communication ne peut être insérée dans les Annales sans qu'il soit fait mention du nom de l'auteur.

Art. 78. — Les auteurs de travaux et d'articles insérés dans les Annales de la Société ont droit à cinquante tirés à part de leurs travaux ; les frais pour titres et couvertures sont à leur charge.

Art. 79.— Outre ces exemplaires, auxquels ils ont droit, les membres peuvent commander à l'imprimeur des tirés à part de leurs travaux, en nombre illimité et aux conditions d'un contrat convenu avec la Société.

CHAPITRE XVII

Commission des publications

Art. 80. — Une Commission des publications composée de onze membres spécialistes dans chacune des branches de l'archéologie, est appelée à se prononcer sur l'admission des travaux présentés en séance mensuelle.

Elle veille à ce que les travaux et communications imprimés aient toute la concision et la correction voulues.

Art. 81. — La Commission des publications peut, lorsqu'elle le juge convenable, communiquer à l'auteur les modifications proposées par elle à son travail. Après avoir entendu les observations de l'intéressé, la Commission décidera sans appel.

Art. 82. — Lorsque des planches seront nécessaires, la Commission des publications émettra son avis en tenant compte de la dépense éventuelle et soumettra ce vœu à la décision de la Commission administrative.

Art. 83. — En cas de contestation entre l'auteur et le Comité des publications, la Commission administrative prononcera sans appel.

CHAPITRE XVIII

Expositions

Art. 84. — Des expositions d'art ancien ou d'objets présentant un intérêt archéologique pourront être organisées par la Société.

CHAPITRE XIX

Conférences

Art. 85. — Des conférences, tant de science pure que de vulgarisation, seront organisées par la Société, et le texte en sera publié par brochures séparées, en dehors des Annales.

On s'efforcera d'attirer les artisans à ces conférences, dont les comptes rendus seront répandus de façon à encourager chez les membres associés l'étude de l'art ancien.

Un accord avec un éditeur pourra être conclu en vue de cette publication, mais sous condition de laisser un certain nombre d'exemplaires, en toute propriété, à la Société.

CHAPITRE XX

Concours

Art. 86. — Des concours pourront être ouverts par la Société.

Ils se feront sur des programmes dressés par celle-ci, et auront pour objet tant l'élaboration de réponses manuscrites à des questions d'archéologie que l'exécution de relevés de monuments ou objets d'art.

Des médailles, des diplômes ou des primes pourront être accordés aux lauréats.

CHAPITRE XXI

Excursions

Art. 87. — Des excursions archéologiques seront organisées tant dans le pays qu'à l'étranger. Chaque année, la Commission administrative soumettra à l'approbation de l'assemblée mensuelle de mars, une liste des excursions à faire.

CHAPITRE XXII

Bibliothèque

Art. 88. — Une bibliothèque est établie au local de la Société; elle est à la disposition des membres effectifs, honoraires et associés.

CHAPITRE XXIII

Collections d'étude

Art. 89. — Des collections d'étude seront formées et réunies dans les locaux de la Société, et comprendront les objets provenant des fouilles, d'achats, d'échanges et de dons. Ceux-ci seront classés par époque et porteront des étiquettes donnant les renseignements nécessaires à leur parfaite compréhension, et, le cas échéant, le nom du donateur.

Art. 90. — Un règlement spécial donnera les détails d'application des articles 84 à 89.

CHAPITRE XXIV

Modification des Statuts

Art. 91. — Toute proposition tendant à modifier les présents statuts devra, pour être admise, réunir les quatre cinquièmes du

nombre des votants. Les bulletins blancs ou nuls et les abstentions seront déduits du nombre des votes. Cette proposition ne pourra être votée que sur une demande signée par au moins dix membres effectifs.

Art. 92. — Toute disposition non prévue dans les présents statuts ou dans le règlement-annexe sera jugée par la Commission administrative et soumise à la prochaine assemblée mensuelle, après insertion préalable à l'ordre du jour.





SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

Bruxelles, le 16 *mai* 1887.

Monsieur,

ne association, qui prend pour titre : *Société d'Archéologie de Bruxelles,* vient de se fonder dans la capitale.

Dernière venue, elle a sa raison d'être : plus nous aurons de sociétés d'Archéologie travaillant avec ensemble en Belgique, plus brillants seront les résultats obtenus au point de vue de l'élucidation des points d'histoire douteux. Ce principe a été mis en lumière par l'institution des Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Un grand nombre de provinces et plusieurs arrondissements possèdent des sociétés d'Archéologie ; sauf la Société de l'arrondissement de Nivelles, le Brabant n'avait pas la sienne.

Nous venons combler cette lacune et nous comptons pour

y réussir sur l'aide et la sympathie de tous les cercles archéologiques du pays.

La mission que nous nous proposons diffère en partie de celle des sociétés similaires si florissantes dans notre pays. Celles-ci font de l'archéologie pure, nous voulons faire en plus de l'archéologie comparée, tirer des études archéologiques des leçons utiles à nos artistes, à nos industriels, et employer dans ce but les moyens les plus simples.

C'est ainsi que nous organiserons des conférences et des expositions. Aux premières, tous les artisans, moyennant la minime cotisation de cinq francs par an, pourront assister et en recevoir le compte-rendu ; par les secondes, nous nous efforcerons d'attirer l'attention des industriels sur l'art ancien afin de leur en démontrer toute l'utilité pratique.

La capitale, qui compte un grand nombre d'historiens, d'archéologues et d'amateurs distingués, semble toute désignée pour atteindre ce but. De plus, les Musées royaux d'antiquités et d'armures ; des échanges internationaux, art monumental et industriel ; de peinture et de sculpture ; d'histoire naturelle ; le Musée historique et le Musée communal ont actuellement une importance des plus considérables, grâce, pour les uns, aux acquisitions de tout premier ordre faites dans le pays et à l'étranger et pour les autres, aux découvertes incessantes qui se sont succédé dans le royaume.

Les dépôts des archives générales du royaume et de la ville de Bruxelles, ainsi que la Bibliothèque royale sont des sources inépuisables de documents inédits et de renseignements précieux.

Une ville possédant de tels trésors artistiques et scientifiques ne pouvait rester plus longtemps sans avoir une Société archéologique.

Sa situation au centre du pays permettra aux membres étrangers à la capitale d'assister avec la plus grande facilité à nos séances.

Tel est, Monsieur, en résumé, le but que se propose notre Société.

Vous trouverez dans les statuts, qui seront soumis à l'assemblée générale pour rédaction définitive et approbation, d'autres détails plus précis concernant les différentes idées que nous venons de vous exposer.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir nous aider dans notre tâche, en nous accordant votre savant concours par votre inscription au nombre des membres effectifs de la Société.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Comité organisateur (1) :

ALPHONSE WAUTERS, Archiviste de la ville de Bruxelles, Membre de l'Académie royale de Belgique.

G. VERMEERSCH, Secrétaire de la Commission de surveillance du Musée royal d'Antiquités et d'Armures.

DESTRÉE, Conservateur-adjoint du Musée royal d'Antiquites et d'Armures.

ARMAND DE BEHAULT, Attaché au Ministère des Affaires Étrangères, Membre de plusieurs sociétés archéologiques et historiques du pays et de l'étranger.

A. DE BOVE, Archéologue.

BARON DE LOË, Archéologue, Membre de plusieurs sociétés savantes.

P. SAINTENOY, Architecte.

L. PARIS, Attaché là a Bibliothèque royale de Bruxelles.

ÉMILE DE MUNCK, Archéologue, Membre de plusieurs sociétés savantes.

M. BENOIDT, Avocat.

(1) La nomination définitive de la Commission administrative est réservée à la première assemblée générale des Membres fondateurs.

Cet appel rencontra partout l'accueil le plus favorable. Les adhésions atteignirent un chiffre qui dépassait l'attente. Sociétés et particuliers repondirent en grand nombre à notre appel. Le succès de l'œuvre paraissait dès lors, assuré.

La Société pouvait en toute confiance se produire au grand jour et, pour ajouter à la solennité de sa fondation, demander l'appui du Gouvernement, de la Province et de la Ville. Les réponses bienveillantes de M. le Ministre de Moreau, de M. le Gouverneur de la Province et de M. le Bourgmestre de Bruxelles ne se firent pas attendre : elles assuraient à la Compagnie toute leur sympathie et leur concours dévoué.





LISTE DES MEMBRES FONDATEURS

Almain de Hasse, C., architecte, rue de la Loi, 157, Bruxelles.

Aubry, Camille, membre du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Tasson-Snel, 15, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Auxy de Launois (comte d'), Albéric, trésorier du Cercle archéologique de Mons, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, membre de plusieurs sociétés archéologiques du pays, château du Moustier, Jurbise (Hainaut).

Baryhon de Fort Rion (baron F. de), membre de l'Institut du Luxembourg, de la Société de l'histoire de France, etc.

Baes, Edgard-Alfred, homme de lettres rue Wéry, 15, Ixelles-Bruxelles.

Beaufoy-Storms, John, propriétaire, rue des Champs-Elysées, 37, Ixelles-Bruxelles.

Behault de Dornon (de), Armand, attaché au Ministère des Affaires étrangères, membre correspondant de l'Académie royale italienne héraldique, membre effectif de la Société anthropologique de Bruxelles, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, du Cercle archéologique de Mons, de la Société archéologique de Namur, membre honoraire de la Société historique et littéraire de Tournai, membre correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, des Instituts archéologiques liégeois et du Luxembourg, de la Société archéologique de Nivelles, membre associé de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie de Bruxelles, membres de la Fédération historiqne et archéologique de Belgique, etc., etc., avenue de la Porte de Hal, 19, Bruxelles.

Benoidt, Maurice, avocat à la Cour d'appel, rue Fossé-aux-Loups, 4, Bruxelles.

Bonvarlet, Alexandre, consul de Danemark, président du Comité flamand de France, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue du Sud, 10, à Dunkerque, (France).

Bontems, Charles, directeur du journal les *Nouvelles du Jour*, boulevard Anspach, 41, Bruxelles.

Borchgrave d'Altena (comte de), Charles, archéologue, château de Seilles-lez-Andenne.

Bormans, Stanislas, administrateur-inspecteur de l'Université et directeur des Écoles spéciales, à Liége, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, membre de la Commission royale d'histoire, ancien archiviste de l'État à Namur, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, membre de plusieurs sociétés historiques et archéologiques du pays et de l'étranger, rue Louvrex, 78, Liége.

Brunfaut, Jules, architecte, Président de la Société cen-

trale d'architecture de Belgique, etc., etc., rue Crespel, 38, Bruxelles.

BUYSSEHAERT, Louis, architecte, membre du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, rue Godecharles, 26, Ixelles-Bruxelles.

BUISSERET (de), Jean, ancien attaché à la Direction des ordres et de la noblesse au Ministère des Affaires étrangères, membre du Cercle archéologique de Mons, de la Société d'archéologie de Nivelles, etc., etc., rue Royale-Sainte-Marie, 70, Schaerbeek-Bruxelles.

BULS, Charles, bourgmestre de la ville de Bruxelles, membre de la Chambre des représentants, etc., etc., rue du Beau Site, 36, Bruxelles.

CANNART D'HAMALE (de), ancien consul des États-Unis de Vénézuéla, avenue des Arts, 42, Bruxelles.

CARLY, Jules, avocat, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Nivelles.

CASSIERS, Josse, attaché à la bibliothèque de Bruxelles, rue Gallait, 51, Bruxelles.

COMBAZ, Paul, capitaine en premier à l'état-major du génie, professeur à l'École militaire, rue Juste-Lipse, 45, Bruxelles.

CORBISIER, Eugène, major de cavalerie, rue Longue, 34, Bruges.

CUMONT, Georges, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, secrétaire de la Société royale de numismatique belge, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue Veydt, 31, Saint-Gilles-Bruxelles.

DANIELS (abbé), Polydore, archéologue, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique à Volgelsanck, (Zolder).

DE BOVE, A., archéologue, membre du Cercle archéologique de Mons, rue des Éperonniers, 3, Bruxelles.

De Landsheere, Léon, avocat, rue du Trône, 210, Ixelles-Bruxelles.

Delevoy, Léon, Directeur de la Société C. Delevoy et Cie, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue de la Paille, 16, Bruxelles.

Delessert, Eugène, ancien professeur, membre de la Société royale belge de géographie, correspondant de la Société française des études historiques, etc., etc., à Croix-Wasquehal (Nord), France.

Dens, Charles, rue Jourdan, 28, Bruxelles.

Depaire, J.-B., conseiller communal de la ville de Bruxelles, rue Royale, 54, Bruxelles.

De Schryver, S., vice-consul des États-Unis de Vénézuéla, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue de Locht, 16, Bruxelles.

Destrée, Joseph, conservateur-adjoint du Musée royal d'antiquités et d'armures, boulevard de Waterloo, 120, Bruxelles.

Drion, Victor, propriétaire, membre de la Société d'archéologie de Namur, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Ducale, 19, Bruxelles.

Dulier, Edmond, officier du génie pensionné, rue du Luxembourg, 32, Bruxelles.

Duvivier, Charles, avocat à la Cour de cassation, membre de plusieurs Sociétés savantes, place de l'Industrie, 26, Bruxelles.

Errera, Paul, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue Royale, 6a, Bruxelles.

Evenepoel, Albert, membre de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Royale, 16, Bruxelles.

EVENEPOEL, Louis-Marie, rue Royale, 16, Bruxelles.

FLORIN, Jean, artiste-peintre, rue Royale, 25, Bruxelles.

GAILLIARD, François, artiste-peintre, rue Royale, 25, Bruxelles.

GAVERE (de), P.-L., archéologue, membre des Sociétés « de Nederlandsche Leeuw » et « de Nederlandsche Heraut » etc., à Groningue (Hollande).

GELLINK D'ELSEGHEM (de), Amaury, membre de la Société des bibliophiles flamands de Gand, de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, de Bruges, de la Société d'archéologie d'Enghien, du Cercle archéologique de Mons, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue de l'Industrie, 11, Bruxelles.

GOBLET D'ALVIELLA (comte), ancien membre de la Chambre des représentants, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Facqz, 28, Bruxelles.

HACHEZ, Félix, avocat, directeur général honoraire des cultes et de la bienfaisance au Ministère de la Justice, vice-président d'honneur à vie du Cercle archéologique de Mons, membre correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue Mercelis, 78, Bruxelles.

HAGEMANS, Gustave, homme de lettres, ancien membre de la Chambre des représentants, ancien président de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes, avenue Nouvelle, 20, Bruxelles.

HANON DE LOUWET, Alphonse, échevin de la ville de Nivelles, membre correspondant de la Commission royale des monuments, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue Saint-Georges, 9, Nivelles.

HENNE, Alexandre, secrétaire-administrateur de l'Acadé-

mie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, ancien sous-directeur au Département de la Guerre, président de la Société de l'histoire de Belgique, rue de Livourne, 12, Bruxelles.

JAMAER, Victor, architecte de la ville de Bruxelles, avenue du Midi, 62, Bruxelles.

JAMART DE BROUILLANT, Léonce, membre de la Société des bibliophiles de Belgique à Liége, membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes étrangères, avenue Louise, 118, Bruxelles.

JENNEPIN, A., officier d'Académie de France, membre de la Commission historique du département du Nord, membre du Cercle archéologique de Mons, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, etc., etc., à Cousolre (Nord), France.

LANDRIEU, Oscar, avocat, rue Bosquet, 16, Bruxelles.

LOË (baron de), Alfred, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, des Cercles archéologiques de Mons, de Nivelles et de Huy, de la Société d'anthropologie de Bruxelles, de la Société royale de malacologie, de la Société géologique à Liége, etc., boulevard de Waterloo, 63, Bruxelles.

LOOZ-CORSWAREM (comte de), Georges, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre honoraire de l'Institut archéologique liégeois et de plusieurs autres Sociétés savantes, boulevard de Waterloo, 64, Bruxelles.

LYON, Camille, rue des Hirondelles, 15, Bruxelles.

MAHY, Hippolyte, attaché au Ministère des Chemins de fer, postes et télégraphes, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Bodeghem, 50.

MICHEL, Edmond, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue de l'Hôtel des Monnaies, 97, Bruxelles.

MIRBACH-HARF, (comte von), historien, membre de la Société Impériale et Royale « Adler » à Vienne, de la Societé héraldique « Deutscher Herold », à Berlin, etc., etc., au château de Harf, (Prusse Rhénane).

MUNCK (de), Émile membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie, des cercles archéologiques de Mons et de Nivelles, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, directeur des publications des aquafortistes belges, Bon-Vouloir-en-Havré (Hainaut).

NAHUYS, (comte von), Maurin, secrétaire général de la Commission monétaire internationale, membre de la Société royale de numismatique belge, de la Société Impériale et Royale « Adler », à Vienne, de la Société héraldique « Deutscher Herold » à Berlin, etc., etc., rue de la Source, 61, Saint-Gilles, Bruxelles.

NÉDONCHEL (comte de), G., président de la Société historique et littéraire de Tournai, membre de la Société royale de numismatique, de la Société française d'archéologie, de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., à Tournai.

OORDT TOT BUNSCHOTEN (van), Jacques-Jean, membre de plusieurs Sociétés historiques, à Oosterbeck près Arnhem (Hollande).

PARIS, L., attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, rue d'Arlon, 63, Bruxelles.

PHILIPPSON, Martin, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Bruxelles, membre associé de l'Académie royale de Belgique, professeur extraordinaire à l'Université de Bonn (Prusse), rue du Luxembourg, 33, Bruxelles,

PIGEOLET, Arsène, docteur en médecine, sénateur, rue Royale, 18, Bruxelles.

PIRET, Adolphe, naturaliste, à Tournai.

Pitteurs Hiegaerts d'Ordange (baron de), Léon, archéologue, château d'Ordange (Limbourg).

Préherbu, Hippolyte, avocat, rue de Spa, 70, Bruxelles.

Proft, (de), Charles, avocat, rue d'Arlon, 80, Bruxelles.

Raadt, (de), Jean-Théodore, membre de la Société impériale et royale « l'Adler » à Vienne, et du « Nederlandsche Leeuw » à la Haye, rue Masui, 176, Schaerbeek-Bruxelles.

Renesse Breidach, (comte de), Ludolphe, sénateur, rue du Parnasse, 29, Ixelles-Bruxelles.

Reusens (chanoine), Edmond, professeur d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de plusieurs Sociétés savantes du pays et de l'étranger, fondateur de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Neuve, 22, Louvain.

Roche de Marchiennes (de la), Emile, membre de plusieurs Sociétés savantes et de la Fédération historique et archéologique de Belgique, à Harvengt par Harmignies.

Rouffart, Léon, rue Frère-Orban, 11, Bruxelles.

Royer de Dour (baron de), Hippolyte, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique et de plusieurs Sociétés savantes, chaussée de Charleroi, 110, Bruxelles.

Rutot, ingenieur, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Sainctelette, Maurice, sécrétaire de légation de S. M. le Roi des Belges au Ministère des Affaires étrangères, membre du Cercle archéologique de Mons et de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, etc., rue Berkmans Saint-Gilles-Bruxelles.

Saint, Édouard-Émile-Louis, attaché au Ministère des Chemins de Fer, Postes et télégraphes, rue Jourdan, 5, Bruxelles.

Saintenoy, Gustave, architecte de S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre, rue des Palais, 63, Bruxelles.

Saintenoy, Paul, architecte, bibliothécaire de la Société

centrale d'architecture de Belgique, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue des Palais, 63, Bruxelles.

Severyns, G., lithographe de l'Académie royale de Belgique, rue des Boulevards, 15, Bruxelles.

Siret, Adôlphe, membre de l'Académie royale de Belgique. ancien commissaire d'arrondissement, secrétaire de la Commission pour la publication d'une *Biographie Nationale*, Anvers.

Straten Ponthoz (comte van der), François, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes du pays et de l'étranger, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique etc., etc., rue de la Loi, 13, Bruxelles.

Tahon, Victor, ingénieur-régisseur des laminoirs de la Société de Marcinelle et Couillet, secrétaire de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique et de plusieurs Sociétés savantes, au château de Parentville, Couillet près Charleroi.

Trappeniers, Antoine, architecte, membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc., etc., rue de Trèves, 31, Bruxelles.

Van Bastelaer, Désiré-Alexandre, président de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, membre correspondant de la Commission royale des monuments, de l'Académie royale de médecine de Belgique, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue de l'Abondance, 24, Bruxelles.

Van Cleemputte, attaché aux archives générales du royaume, Bruxelles.

Van den Broeck, Édouard, trésorier de la Société royale de numismatique belge, etc., etc., rue Terre-Neuve, 124, Bruxelles.

Vanderkindere, Léon, professeur à l'Université de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, ancien membre de la Chambre des représentants et du Conseil provincial, membre suppléant de la Commission royale d'histoire, rue de Livourne, 64, Bruxelles.

Van Havermaet, Henri, rue du Pont Neuf, 12, Bruxelles.

Van Maldergem, Jean, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, membre correspondant de la Société d'archéologie de Mons, etc., etc., rue Anoul, 26, Ixelles-Bruxelles.

Van Roosbroek, J.-F., inspecteur d'assurances, rue Milis, 25, Anvers.

van Sulper, Raoul, propriétaire, rue de Ligne, 20, Bruxelles.

Vergote, Auguste, gouverneur de la province de Brabant, etc., etc.,

Vermeersh, G., secrétaire de la Commission de surveillance du Musée royal d'antiquités et d'armures, membre de la Fédération historique et archéologique de la Belgique, chaussée de Charleroi, 27, Bruxelles.

Wauters, Alphonse, archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur d'histoire, secrétaire de la Commission royale d'histoire, vice-président de la Commission de la *Biographie nationale*, vice-président du Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour le Brabant, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique et de la Fédération historique et archéologique de Belgique, membre de plusieurs Sociétés historiques et archéologiques du pays et de l'étranger, rue de Spa, 22, Bruxelles.

Willems, Alphonse, professeur à l'université de Bruxelles, chaussée d'Haecht, 70, Bruxelles.





SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ EST EN RELATIONS

ABBEVILLE. — *Société d'Émulation.*
ANVERS. — *Académie d'Archéologie de Belgique.*
ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg.*
BRUGES. — *Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*
BRUXELLES. — *Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.*
» — *Commission royale d'histoire.*
» — *Commissions royales d'Art et d'Archéologie.*
» — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
» — *Commission de surveillance du Musée royal d'antiquités et d'armures.*
» — *Commission royale des monuments.*
» — *Société royale de Géographie.*
» — *Société d'anthropologie.*
» — *Société Belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie.*

BRUXELLES — *Société royale de numismatique belge.*
» — *Société centrale d'architecture de Belgique.*
» — *Société des aquafortistes belges.*
CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement.*
DUNKERQUE. — *Comité flamand de France.*
ENGHIEN. — *Cercle archéologique.*
GAND. — *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.*
HASSELT. — *Les Mélophiles* (section littéraire).
HUY: — *Cercle des Sciences et Beaux-Arts.*
LIÉGE. — *Institut archéologique.*
» — *Société libre d'émulation pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.*
» — *Société diocésaine d'art et d'histoire.*
» — *Société des bibliophiles liégeois.*
MALINES. — *Cercle archéologique, littéraire et artistique.*
MONS. — *Cercle archéologique.*
» — *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
» — *Société des bibliophiles belges.*
NAMUR. — *Société archéologique.*
NIVELLES. — *Société archéologique.*
ST-NICOLAS. — *Cercle archéologique du pays de Waes.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TONGRES. — *Société scientifique et littéraire.*
TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*





PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE INAUGURALE



L'assemblée inaugurale de la Société d'Archéologie de Bruxelles eut lieu le 16 juin 1887, à 2 heures, avec tout l'éclat que comportait cette réunion, dans la *Grande salle* du Palais des Académies à Bruxelles, gracieusement mise à la disposition de la Société par M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

MM. Alphonse Wauters, président ; Armand de Behault, secrétaire général ; Joseph Destrée, baron Alfred de Loë, Émile de Munck, A. De Bove, Paul Saintenoy, Maurice Benoidt et Louis Paris, membres du Comité organisateur, prennent place au Bureau.

M. Wauters prie M. le Bourgmestre de Bruxelles de bien vouloir accepter un place d'honneur au Bureau.

Sont présents : MM. C. Almain-de Hasse, comte Albéric d'Auxy de Launois, Edgard Baes, Jules Carly, Paul Combaz,

Josse Cassiers, Georges Cumont, abbé Daniels, Léon Delevoy, S. De Schryver, Paul Errera, comte Goblet d'Alviella, Félix Hachez, Gustave Hagemans, Alphonse Hanon de Louvet, Alexandre Henne, Camille Lyon, comte G. de Nédonchel, Hippolyte Préherbu, Dr Pigeolet, Théodore de Raadt, Émile de la Roche de Marchiennes, baron Hippolyte de Royer de Dour, Léon Rouffart, Aimé Rutot, Édouard Saint, Gustave Saintenoy, Antoine Trappeniers, Édouard Van den Broeck, Léon Vanderkindere, Jean Van Malderghem et comte Maurin von Nahuys.

La Presse de la capitale est représentée presqu'au complet.

M. le Président ouvre la séance par un discours inaugural, fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée et dont voici le texte :

Messieurs,

En ouvrant cette séance inaugurale, je ne puis éviter de vous dire quelques mots de la science à laquelle nos travaux seront consacrés et qui a pris pendant notre époque des développements remarquables. Si le XIXe siècle ne devait pas vivre dans l'histoire pour des causes bien plus graves, on pourrait le surnommer le siècle de l'archéologie, tant le domaine de cette dernière s'est agrandi. Que de doutes, que de controverses existaient, dont on a trouvé de nos jours la solution scientifique ! La même génération pour ainsi dire a vu Champollion expliquer le sens des hiéroglyphes, de Caumont éclaircir les annales de l'art architectural du moyen-âge, d'autres exhumer la civilisation assyrienne, retrouver des livres védiques et commencer, dans les entrailles de la terre, des fouilles aussi fructueuses qu'instructives.

La Belgique n'a pas été la dernière, parmi les contrées européennes, à apprécier l'intérêt qui se rattache aux débris du passé. Plus d'un ancien chroniqueur y signale à l'occasion des découvertes de monnaies romaines et, à l'époque de la Renaissance, notre Ortelius s'est attaché à recueillir, à travers le pays, les restes de la domination romaine et en particulier les inscriptions. De son temps et après lui l'étude des écrivains grecs et latins entretint chez nous le goût de ce qui est devenu de nos jours l'archéologie, et à tous ses titres de gloire, Rubens ajouta le mérite de passer pour le premier antiquaire des Pays-Bas. Comme je l'ai dit dans une note lue à la séance de l'Académie Royale de Belgique de novembre 1875 :

« Il y aurait un beau livre à écrire sur les collections littéraires et artistiques qui ont existé dans nos Pays-Bas. Cette terre féconde ne s'est pas contentée de fournir aux lettres et aux arts de nombreux adeptes ; il s'y est rencontré aussi, à toutes les époques, de patients et intelligents collectionneurs. En vain les guerres extérieures et les guerres civiles y ont détruit ou en ont fait fuir les belles toiles et les manuscrits précieux, en vain l'or de l'étranger est venu profiter de nos moments de détresse et de nos heures d'indifférence, le culte des belles choses n'y a jamais été abandonné, et dans ces temps difficiles où la Belgique avait à lutter à la fois contre ses voisins du Nord et ses voisins du Midi, c'était avec un soin pieux, avec une sollicitude pour ainsi dire paternelle, que Rockox [1], Uwens [2], Roose [3], entre autres, se transmettaient les plus belles de ces épaves de l'antiquité, remises en honneur par la renaissance des lettres. »

Nos contemporains n'ont pas moins mérité de la science, et le pays peut se glorifier à la fois des belles découvertes de MM. Schmerling et Dupont dans la vallée de la Meuse comme

[1] Bourgmestre d'Anvers du temps de Rubens.

[2] Georges Uwens, seigneur de Berchem-Saint-Laurent, conseiller de Brabant.

[3] Pierre Roose, conseiller d'Etat.

des explorations toutes récentes et non moins fécondes de MM. Siret frères, dans la contrée voisine de Murcie. Les premiers ont ajouté une page absolument inconnue aux premiers feuillets de notre histoire, les derniers ont révélé à l'Espagne toute une civilisation de l'âge préhistorique.

Dans les différentes provinces du royaume il s'est manifesté avec ardeur un grand mouvement pour le progrès de l'archéologie, des sociétés se sont organisées et ont beaucoup publié ; des musées, il suffit de citer comme exemple celui de Namur, si riche, si important, se sont ouverts. Il manquait à Bruxelles une association du même genre et plusieurs fois on s'est efforcé d'en former une, mais sans succès. Pourtant les éléments ne manquaient pas, car, sans compter ceux qui vivent encore, nous avons eu d'énergiques et de savants travailleurs : Schayes, Roulez, Vander Rit, Galesloot, Pinchart, Tarlier, Van Dessel, dont nous aurons souvent à consulter et à étudier les travaux et dont la mémoire, ce me semble, n'est pas suffisamment rappelée et honorée. Ce qui leur a manqué c'est ce centre d'action que vous avez organisé. L'association pourra, sans doute, accomplir ce qui n'a pu l'être par le savoir ou l'énergie individuelle.

L'idée de fonder une Société est due à quelques jeunes gens dévoués aux études archéologiques et qui se réunirent pour la première fois le 7 avril de cette année : MM. de Behault, de Loë, de Munck, Destrée, Paris et Saintenoy, auxquels se joignirent plus tard MM. Benoidt et De Bove. M. Destrée fit alors ressortir le but qu'à son avis il fallait poursuivre et qui devait être à la fois scientifique et pratique. On devait, non seulement cultiver la science, mais aussi la vulgariser, en s'adressant aux industriels et aux hommes de métier, leur exposer l'utilité des connaissances archéologiques, détailler, dans des conférences auxquelles un certain public serait invité, les modes de fabrication, les procédés jadis employés, les modèles à suivre de préférence.

D'accord sur ce point capital, on le fut bientôt sur les questions d'organisation, auxquelles on consacra huit séances. Après avoir rédigé, discuté et adopté les statuts, on composa, le 2 juin, un Comité organisateur, à la présidence duquel on voulut bien m'appeler et dont M. Vermeersch, l'un de nos concitoyens les plus estimés, a gracieusement accepté la vice-présidence. Des circulaires ont été lancées et l'empressement avec lequel elles ont été accueillies, nous ont permis de constituer un groupe doué de germes de vitalité, puisqu'il compte déjà près de cent adhérents, membres effectifs.

La pensée qui nous réunit, Messieurs, nous permet d'espérer le succès de nos efforts communs. Dans un cadre restreint, nous voulons contribuer à maintenir l'industrie de la Belgique au rang honorable qu'elle a d'ordinaire occupé. Au moment où les peuples adoptent des mesures de tout genre pour conserver ou améliorer leur situation économique, nous essaierons de faire concourir à ce but, au profit de notre pays, ce que nous pourrons recueillir de connaissances archéologiques de tout genre. Le Belge est apte aux travaux les plus difficiles et persévérant dans la besogne ; il a donné fréquemment des preuves, déjà du temps de César, de sa facilité à saisir l'utilité des procédés nouveaux. Les industries qu'il a cultivées avec un éclat extraordinaire sont nombreuses : il suffit de citer le tissage, les tapisseries historiées, le linge fin, la dentelle, l'armurerie, la construction des édifices, la confection d'objets mobiliers, l'orfèvrerie et la dinanderie.

Ne cessons de rappeler à nos concitoyens les chefs-d'œuvre dont leurs aïeux ont enrichi les musées du monde et répétons sans relâche, en donnant l'exemple de l'ardeur au travail, qu'une nation riche d'un passé comme le nôtre ne peut connaître ni la fatigue ni le découragement ; elle doit toujours avoir devant les yeux cette noble devise : *Noblesse oblige*.

C'est animé de ces sentiments qu'en votre nom je déclare constituée la Société d'Archéologie de Bruxelles.

(Longs et unanimes applaudissements. L'assemblée fait une ovation prolongée à l'orateur).

M. le Président termine en adressant au nom de la Société des remercîments à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, qui a mis la Salle de l'Académie à la disposition de la Société, et à M. le Bourgmestre de Bruxelles, qui a bien voulu honorer cette réunion de sa présence (*Applaudissements*).

M. WAUTERS donne ensuite lecture de lettres émanant :

1° de MM. Stanislas BORMANS, comte Ignace VAN DER STRATEN PONTHOZ, JAMAERT, Amaury DE GELLINCK D'ELSEGHEM et DELESERT, qui s'excusent de ne pouvoir assister à l'assemblée.

2° De M. le Ministre de l'Agriculture, etc., au nom du Gouvernement, de M. le Gouverneur du Brabant, au nom de la province, et de M. le Bourgmestre, au nom de la ville de Bruxelles, assurant à la Société leur appui le plus bienveillant (*Applaudissements prolongés*).

3° De la Société centrale d'architecture de Belgique, à Bruxelles, de la Société historique et littéraire de Tournai, du cercle archéologique de Mons, de la Société archéologique de Nivelles, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, de l'Institut archéologique du Luxembourg et de la Société d'Émulation d'Abbeville, qui sont entrées en relation avec la Société en lui souhaitant la bienvenue et en demandant l'échange futur des publications.

4° De secrétaires des différentes Sociétés d'archéologiques, annonçant la communication de notre circulaire aux membres lors de leur prochaine réunion.

Sur l'invitation de M. WAUTERS, M. DE BEHAULT donne lecture des statuts sur lesquels la discussion est ouverte.

Au chapitre VII : *Du bibliothécaire-archiviste,* M. l'abbe Daniels demande s'il n'y a pas des dispositions prises quant au prêt des volumes, brochures, etc.

M. de Munck fait observer qu'il est dit à l'article 90 que la bibliothèque fera l'objet d'un règlement spécial.

M. Wauters attire l'atention des membres sur les chapitres XVIII et XIX « *Expositions et Conférences* », qui constituent une innovation des plus heureuses, dont l'utilité sera avantageuse au progrès de l'étude de l'art ancien (*Vives approbations de l'assemblée*).

M. Paul Errera critique l'article 80 : *Commissions des publications,* modifiant l'article 3 du chapitre II : *Compositions de la Société.* Il faut, pour devenir membre effectif, non seulement réunir la majorité absolue des suffrages en assemblée mensuelle, mais de plus être l'auteur d'un travail admis par la Commission des publications. Ce qui fait que c'est bien plus de la décision de cette Commission que de celle de l'assemblée que dépend l'obtention du titre de *membre effectif*

M. Vanderkindere, appuie vivement l'observation de M. Errera.

M. de Munck répond que c'est le seul moyen certain pour la Société d'obtenir des membres capables et travailleurs.

M. Vanderkindere, insiste.

M. de Munck observe que les personnes ne pouvant être reçues *membres effectifs* ont la ressource de se faire nommer *membres honoraires, correspondants* ou *associés.*

M. Vanderkindere critique le nombre, qui lui semble exagéré, de cinq classe de membres ; il n'aurait pas établi une aussi grande variété de titres.

M. Wauters expose les raisons qui ont fait adopter ces différentes catégories.

M. de Behault fait observer que dans toutes les sociétés, il y a des *membres effectifs* ou travailleurs, et des *membres*

honoraires qui, sans prendre une part active aux publications, ne s'intéressent pas moins à celles-ci et les lisent avec intérêt. Leur cotisation est un peu plus élevée que le prix du volume.

M. DE MUNCK dit que l'on pourrait rendre la cotisation des membres honoraires égale à celle des membres effectifs, c'est-à-dire à 15 francs.

M. DE BEHAULT combat vivement cette proposition et ce dans l'intérêt des finances de la Société.

M. WAUTERS fait observer qu'une discussion approfondie de chaque article des statuts serait impossible, vu le temps dont on dispose. Ces articles ont été pour la plupart puisés dans les statuts de sociétés similaires. Il croit que l'on peut parfaitement marcher avec les statuts tels qu'on les propose, à condition de pouvoir y faire les transformations que l'expérience y amènera. En conséquence, il en propose l'adoption provisoire pour le délai d'un an. Passé ce délai, il sera loisible ou de modifier les statuts lors de la première assemblée anniversaire, ou d'en déclarer l'adoption définitive.

Une discussion s'engage à ce sujet.

M. TRAPPENIERS engage l'assemblée à adopter la proposition de M. Wauters.

L'assemblée se rallie à cette proposition et les statuts sont adoptés provisoirement, pour un an.

M. VANDERKINDERE désirerait qu'un article additionel fût ajouté aux statuts, stipulant que ceux-ci ne sont que provisoires.

MM. le baron DE LOË et SAINTENOY font remarquer que cette disposition figurera au procès-verbal de la séance et aura par ce fait même toute la considération et la publicité désirables.

Leur motion est adoptée.

M. Wauters propose à l'assemblée de procéder à l'élection de la Commission administrative de la Société. Il accepte pour lui, malgré ses nombreuses occupations, les fonctions de

président qu'on a bien voulu lui offrir et promet à la Société son concours le plus dévoué. *(Applaudissements prolongés)*.

Le président fait connaître ensuite le mode d'élection et donne quelques mots d'éloge à chacun des candidats, en recommandant leur nomination à l'assentiment de l'assemblée.

Sont élus par acclamations :

Vice-président : M. D.-A. Van Bastelaer ;
Premier conseiller : M. G. Vermeersch ;
Second conseiller : M. J. Destrée ;
Secrétaire général : M. Arm. de Behault ;
Secrétaires : MM. le baron de Loë, Paul Saintenoy, et A. De Bove ;
Trésorier : M. Maur. Benoidt ;
Conservateur des collections : M. Em. de Munck ;
Bibliothécaire-archiviste : M. L. Paris ;

L'assemblée procède à la nomination de la Commission des publications.

Sont désignés :

Pour l'époque préhistorique : MM. Rutot et de Munck ;
Pour l'époque belgo-romaine : MM. Van Bastelaer et Vanderkindere ;
Pour l'époque franque : MM. Hagemans et baron de Loë ;
Pour l'époque du moyen-âge : MM. Wauters, Vermeersch, Destrée, Saintenoy et de Behault.

M. Wauters dit que la ville de Bruges s'occupera cet été de fêtes en l'honneur de de Coninck et de Breydel. Divers congrès auront lieu en cette ville, à cette occasion, et un Congrès archéologique et historique s'y tiendra le 22 août prochain ; il propose à la Société d'adhérer à la Fédération et de nommer deux délégués pour ce Congrès ; ils seront chargés de faire un rapport sur les travaux de celui-ci.

L'assemblée accepte l'offre de la Commission directrice du congrès de Bruges d'adhérer à la Fédération et nomme comme délégués MM. Armand DE BEHAULT et baron Alfred DE LOË.

Des lettres d'invitation au Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique sont mises avec des bulletins d'adhésion à la disposition des membres.

Il est procédé ensuite aux choix d'une date fixe pour les réunions mensuelles de la Société.

MM. DE MUNCK et DESTRÉE citent les dates choisies déjà par d'autres sociétés de Bruxelles et celle d'Anvers.

Après discussion, il est décidé que l'assemblée mensuelle aura lieu le premier mardi de chaque mois. Si c'est un jour férié, la séance aura lieu le mardi suivant.

M. l'abbé DANIELS fait observer qu'il sera difficile aux membres de province d'assister aux séances pendant la semaine, à 8 heures du soir.

Sur la proposition de M. DE MUNCK, la séance du 1er mardi du 3e mois de chaque trimestre sera remplacée par une séance qui aura lieu le 1er dimanche, à deux heures de relevée.

M. Paul SAINTENOY engage la Société à organiser une excursion archéologique aux environs de Bruxelles.

M. BULS prend la parole et expose avec éloquence l'état regrettable de quelques-uns de nos anciens monuments, sur lesquels le ravages du temps exercent leur influence néfaste. D'un autre côté, aucune loi ne les met à l'abri du vandalisme. C'est un malheur irréparable pour le pays. Sans sortir du Brabant, M. Buls cite le château de Beersel et l'abbaye de Villers, ces deux remarquables débris de moyen-âge, sur lesquels il est plus que temps d'appeler l'attention du Gouvernement. Ces ruines, dit-il, si on ne les restaure au plus tôt, ne tarderont pas à disparaître ! La Société a inscrit ce noble but dans ses statuts : Empêcher la destruction des monuments et de tout objet offrant un intérêt au point de

vue de l'art ancien et de l'histoire et s'efforcer, le cas échéant, d'en obtenir la restauration. L'occasion se présente admirablement pour elle de prouver que cet article ne restera pas lettre morte. M. Buls promet de la seconder dans ses efforts pour parvenir à ce but et d'user, au besoin, de son initiative parlementaire pour le dépôt d'une loi sur la conservation des monuments historiques. *(Applaudissements unanimes et prolongés.)*

M. Hanon fait remarquer que depuis plusieurs années déjà, la Société archéologique de Nivelles a fait des démarches pour la conservation des ruines de l'abbaye de Villers et que ce vœu a été renouvelé en section au Congrès d'archéologie d'Anvers en 1885.

M. Wauters est d'avis d'adresser une requête au nom de la Société au Gouvernement, pour obtenir son intervention à l'effet de préserver ces ruines d'une destruction complète ; avant de faire cette démarche, la Société entreprendra des excursions à Villers et à Beersel pour se rendre exactement compte de la situation. L'assemblée adopte cette proposition et charge MM. P. Saintenoy et de Behault d'organiser ces excursions, dont la première se fera à Villers.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la clôture de la séance inaugurale, à 4 heures 10, au milieu de l'entrain le plus cordial.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

ARMAND de BEHAULT.



Procès verbal de la séance du 26 juillet 1887

La première réunion mensuelle a eu lieu le mardi 26 juillet 1887, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Brabant, rue Marché-au-Charbon, à Bruxelles, local que le Collège des Bourgmestre et Échevins a bien voulu mettre définitivement à la disposition de la Société.

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaer, vice-président ; J. Destrée, conseiller ; Ar. de Behault de Dornon, secrétaire général ; baron de Loë, P. Saintenoy et De Bove, secrétaires ; E. de Munck, conservateur des collections ; M. Benoidt, trésorier ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; J. van Malderghem, P. Errera, capitaine Combaz, de Schryver, Alph. Hanon de Louvet, Brunfaut, Buysschaert, Jean de Buisseret, M. Mahy, van den Broeck, abbé Daniels, Hagemans, Félix Hachez, Aubry, membres effectifs et De Passe, membre associé.

Il est donné lecture de différentes lettres par lesquelles, MM. Buls, baron H. de Royer de Dour, Émile de la Roche de Marchiennes, comte Albérie d'Auxy de Launois s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. Dans sa lettre, M. le Bourgmestre félicite M. Benoidt de son initiative quant au projet de loi sur la conservation des monuments historiques.

MM. Van Bastelaer et Vermeersch remercient la Société de leur nomination respective de vice-président et de premier conseiller. M. Vermeersch s'excuse, en outre, de n'avoir pu assister à l'assemblée inaugurale.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance inaugurale qui est adopté.

M. le baron de Loë entretient l'assemblée des premiers

travaux des fouilles de Berzée, dont il communiquera le compte-rendu à la prochaine assemblée.

MM. Hagemans, baron de Loë et de Munck font don de plusieurs travaux historiques et archéologiques dont ils sont les auteurs [1]. *(Remerciements.)*

La Société a reçu des lettres d'adhésion et de félicitation de la Société archéologique de Namur, du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, de la Société d'anthropologie de Bruxelles et du Cercle archéologique d'Enghien. Ces associations déclarent qu'elles seront heureuses d'échanger les publications avec celles de la Société.

L'Académie d'archéologie de Belgique a également applaudi à notre œuvre et a chargé son secrétaire, en séance du 5 juin dernier, de nous assurer de sa sympathie.

Par lettre du 27 juin dernier, M. le Gouverneur de la province, au nom de la Députation permanente, fait part que cette dernière, dans sa séance du 22 courant, appréciant l'utilité de notre création, a rendu hommage au dévouement dont nous faisons preuve pour doter la capitale d'un cercle scientifique dont l'absence a été souvent regrettée. « Son appui moral et le mien, ajoute M. le Gouverneur, ne vous feront défaut dans aucune circonstance. » (*Applaudissements.*)

La première preuve de cette déclaration dont nous avons le droit d'être fiers, a été donnée par la Députation permanente qui a fait déposer, en séance du mois de juillet dernier, au Conseil provincial, un rapport favorable concernant une demande de subside en faveur de la Société. (*Longs applaudissements.*)

Dans un article publié le dimanche 19 juin courant, les *Nouvelles du jour* engagent la Société a user de son influence pour faire enlever les échafaudages qui cachent depuis plusieurs mois, le nouveau portail de l'église des SS. Michel

[1] Voir le catalogue de la bibliothèque.

et Gudule. — C'est à la Commission royale des monuments qu'on devrait s'adresser. Sans son autorisation, on ne peut enlever l'échafaudage en question.

M. Wauters lit quelques pages intitulées : *Origine de la ville de Léau*. Ce travail sera publié aux *Annales*.

M. de Munck annonce qu'une excursion a Maestricht a été projetée par les sociétés d'anthropologie et de géologie ; il engage vivement la Société à prendre part à cette promenade scientifique, qui promet d'être fort intéressante. Outre les curiosités monumentales de la ville de Maestricht, telles que la cathédrale et l'église de Notre-Dame, édifices du plus beau style roman, les membres pourront visiter, aux environs, les stations découvertes et récemment signalées par M. Casimir Ubaghs. Les carrières de la Montagne Saint-Pierre, dont l'exploitation remonte, paraît-il, à l'époque romaine, offrent un grand intérêt.

Ce serait aussi une occasion de fraterniser et d'affirmer les bons rapports qui règnent entre les sociétés scientifiques de la capitale.

M. de Loë tout en reconnaissant l'utilité qu'offrira au point de vue de l'archéologie préhistorique, l'excursion que comptent faire à Maestricht les sociétés de géologie et d'anthropologie, ne croit pas qu'il soit indiqué que la Société d'archéologie, qui doit avant tout s'occuper d'étudier les antiquités nationales et surtout celles du Brabant, prenne part officiellement à une excursion faite à l'étranger. Il fait observer que plusieurs excursions dans le Brabant sont déjà inscrites au programme et qu'il est plus rationnel, avant d'aller à l'étranger, de visiter le pays.

M. Wauters partage cet avis et trouve, en outre, que le programme de l'excursion de Maestricht est trop chargé. Il est impossible d'examiner sérieusement autant de choses intéressantes, en aussi peu de temps.

M. Van Bastelaer. M. de Munck a surtout eu en vue,

en vous proposant d'aller à Maestricht, d'établir de bonnes relations entre les diverses sociétés savantes de la capitale. Notre Société d'archéologie, toute jeune encore, doit s'attirer les sympathies de ses aînées. C'est ce qui m'engage à appuyer la proposition de M. de Munck ; j'invite les membres à prendre part individuellement à l'excursion et à s'entendre pour la rédaction d'un compte-rendu pour la Société, comme cela se fait à la Société de Charleroi.

M. de Munck. Je cherche aussi à établir l'union de nos associations savantes de Bruxelles, afin de faire progresser surtout une science qui a besoin du concours de spécialistes en matière de géologie, d'anthropologie et d'archéologie. Je crois, du reste, que dans bien des cas l'archéologie doit chercher à s'aider des connaissances du géologue et de l'anthropologue. Il n'est pas nécessaire pour atteindre le but que M. Van Bastelaer et moi nous proposons, que notre Société prenne part officiellement à l'excursion de Maestricht, mais il faudrait tout au moins que nos membres soient avertis.

M. Wauters. Si personne n'y fait opposition, l'excursion de Maestricht sera considérée comme facultative pour les membres de la Société d'archéologie, et M. de Munck et de Behault seront chargés de s'entendre avec les bureaux des sociétés de géologie et d'anthropologie pour obtenir des invitations et des programmes. De plus, un des membres excursionistes de notre Société pourrait faire rapport du voyage à Maestricht. *(Adopté.)*

M. de Munck se charge de ce travail.

M. de Behault demande à la Société de fixer une date pour la visite aux ruines de l'abbaye de Villers et au château de Beersel.

Il est décidé que la première excursion aura lieu à Villers, dans la première quinzaine du mois d'août, et l'autre, dans la première quinzaine du mois de septembre.

M. Hanon de Louvet demande si l'assemblée l'autorise à

faire, au nom de la Société, auprès de M. l'architecte Licot, qui a étudié d'une manière approfondie les ruines de Villers, une démarche afin de le prier de vouloir bien diriger l'excursion.

M. le Président remercie M. Hanon de cette heureuse idée et la proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition de M. de Behault, qui dit que plusieurs membres se sont plaints de la non fixité de la date de la réunion mensuelle, l'assemblée fixe définitivement celle-ci au 1er mardi de chaque mois. Lorsque le 1er mardi est un jour férié, la séance aura lieu le mardi suivant. Il reste toujours entendu que le troisième mois du trimestre, l'assemblée mensuelle aura lieu le 1er dimanche, à 2 heures de relevée.

La discussion générale est ouverte sur l'*Avant-projet de loi sur la conservation des immeubles et objets mobiliers historiques ou artistiques* présenté par M. Maurice Benoidt [1].

Après un long échange d'observations, l'assemblée décide que le projet ne sera pas défendu, au nom de la Société, au Congrès de Bruges, mais que les membres seront libres d'y exposer leurs idées personnelles à ce sujet.

M. de Behault. Vous savez, Messieurs, que les Chambres réunies des bijoutiers, joailliers, orfèvres et horlogers de Bruxelles ont décidé, dans une réunion composée de 300 membres et tenue à l'hôtel de ville, le dimanche 12 juin dernier, la création d'une école professionnelle d'orfèvrerie. M. le Bourgmestre leur a promis d'appuyer les promoteurs de cette institution.

Son existence donnera l'occasion à la Société de réaliser un des vœux émis dans les §§ 1 et 4 de l'art. 1 du chapitre 1 des statuts, ayant pour objet d'encourager l'étude des antiquités nationales et leur utilisation pour l'industrie et l'art moderne, et de donner des conférences pratiques. En conséquence, quand cette École professionnelle sera établie, je vous pro-

1 La Commission royale des Monuments, appréciant la valeur de ce travail, l'a fait imprimer en regard du sien, pour servir à la discussion de cette question au Congrès de Bruges.

poserai de nous mettre en rapport avec elle et de lui offrir notre concours. *(Vives approbations.)*

M. Van Bastelaer montre une statuette romaine du dieu Mars, découverte dans les fouilles de Berzée.

M. de Munck montre à ses confrères quelques silex taillés provenant des stations de l'époque néolitique découvertes dans le Brabant et le Hainaut.

C'est, dit-il, grâce à des recherches qu'il n'a cessé de multiplier depuis 1878, et qui lui ont fait découvrir douze stations nouvelles de l'époque de la pierre polie ainsi que de nombreux débris de l'industrie primitive, éparpillés sur les territoires de plus de vingt-huit communes, qu'il a pu établir avec certitude, que les peuplades préhistoriques du Brabant et du nord du Hainaut eurent des rapports commerciaux avec celles qui exploitaient les riches gisements de silex de Spiennes et d'Obourg. Comme ceux de ces deux dernières localités, les silex que renferme l'assise de craie grossière dont des affleurements se rencontrent sur les territoires de Saint-Denis, Ville-sur-Haine et Bracquegnies, ont été exploités, taillés et exportés par les préhistoriques.

Le silex de cette assise, que les mineurs du Hainaut désignent sous le nom de « *rabots* », se distingue assez facilement de ceux de Spiennes et d'Obourg.

Fraîchement taillé, il est ordinairement gris-cendre ou gris-cendre passant au brun-noirâtre; souvent, il est teint par places en brun-rougeâtre et plus spécialement dans les parties avoisinant la croûte, qui affecte d'ordinaire des formes irrégulières et caverneuses. La coloration brune qui s'étend parfois sur toute la surface des blocs est due à des infiltrations d'eau chargée d'oxyde de fer provenant de l'assise crétacée elle-même.

Le grain du silex de l'assise des *rabots* de Saint-Denis, est aussi grossier que celui des blocs siliceux de Spiennes et beaucoup plus grossier que celui des silex que renferment les

assises crétacées d'Obourg et de Nouvelles; ceux-ci sont, du reste, les plus purs, les plus homogènes, les plus translucides et les plus vitreux que l'on rencontre dans les couches crétacées du Hainaut.

L'opacité et la grossièreté du silex de Saint-Denis sont dues probablement à la présence dans sa masse de nombreuses particules crayeuses ; ce sont ces particules visibles à l'œil nu et disposées irrégulièrement dans la roche, qui donnent à celle-ci son aspect cendré ; parfois enfin, les grains crayeux accumulés forment de petites taches irrégulières qui donnent au silex un aspect moucheté.

Le silex des rabots de Saint-Denis, dont l'altération n'est qu'à son premier degré, est légèrement bleuâtre, comme c'est le cas pour les silex d'Obourg et ceux appartenant à la variété brun-noirâtre de Spiennes lorsqu'ils commencent à se patiner. A son second degré d'altération, le silex des rabots acquiert un aspect légèrement marbré d'abord, mais qui va ensuite en s'accentuant, pour finir par donner à toute la roche un ton blanc-jaunâtre uniforme, semblable à celui des silex gris ou gris-brunâtre de Spiennes lorsqu'ils sont patinés.

Ce silex des rabots peu ou fort patiné, est ordinairement mat lorsqu'il ne provient pas d'un dépôt caillouteux de l'époque quaternaire.

Tels sont les caractères de l'une des roches dont s'est servi l'homme préhistorique du Hainaut et du Brabant, pour la confection de ses armes et de ses outils. Non seulement, ajoute M. de Munck, cette roche a été retrouvée par moi dans des stations néolitiques, depuis ses gisements jusqu'à Braine-le-Château, mais j'ai pu la reconnaître parmi les nombreux matériaux de l'âge de la pierre, recueillis aux environ de Bruxelles par quelques-uns de mes collègues de la Société d'anthropologie: MM. Cumont, Tiberghien et van Overloop.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Procès-verbal de la séance du 6 septembre 1887.

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaer, vice-président ; Destrée, conseiller ; de Behault, secrétaire général ; Saintenoy, de Loë et de Bove, secrétaires ; de Munck, conservateur des collections ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Aubry, Combaz, abbé Daniels, de Buisseret, de Raadt, De Schryver, Hachez, Hanon de Louvet, Mahy, Philippson et van Sulper, membres effectifs ; Depasse, membre associé.

MM. le Comte F. van der Straten-Ponthoz, Benoidt, baron de Royer de Dour et de Cannart d'Hamale s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance mensuelle du 26 juillet 1887. (*Adopté.*)

Le Conseil provincial, dans sa séance du 26 juillet dernier, adoptant les conclusions du rapport de M. Jules de Trooz, a alloué à la Société un subside annuel de 300 francs. (*Applaudissements prolongés.*)

L'assemblée décide d'envoyer une lettre de remerciement à la Députation permanente.

M. P. Dens, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers a envoyé les clichés du groupe des excursionistes pris, à titre gracieux, aux ruines de Villers par M. Sluyts, d'Anvers. M. Alexandre, photographe de la ville de Bruxelles, en a tiré vingt-cinq exemplaires qui sont mis à la disposition des membres ayant pris part à l'excursion.

M. le comte de Geloës invite la Société à se joindre aux

autres sociétés scientifiques de la capitale qui visiteront ses collections, au château d'Eysden, à l'occasion de l'excursion à Maestricht, le 18 septembre prochain. (*Remerciements.*)

Le Cercle archéologique d'Enghien invite la Société à prendre part, le 27 septembre prochain, à l'excursion qu'il fera à Hal, dans le but d'étudier les peintures murales qui ont été récemment découvertes dans l'église de cette localité.

Le Bureau du Congrès de Bruges, MM. Wauters, de Munck et Mahy font don de diverses publications ; M. de Behault offre un dessin [1]. (*Remerciements.*)

M. Vosterman van Oijen, généalogiste à La Haye, est présenté comme membre correspondant. Il sera procédé à son élection à la prochaine assemblée.

MM. Wauters et Destrée proposent respectivement une visite au Musée communal et au Musée royal d'antiquités et d'armures. (*Adopté.*)

M. le baron de Loë donne lecture du compte-rendu de l'excursion à Berzée et Rognée. (*Applaudissements.*)

M. le Vice-Président dit que depuis la visite de la Société aux fouilles de Berzée, on a découvert des monnaies autres que celles d'Antonin et de Gordien, et prouvant que la villa a été habitée sans interruption.

M. Wauters appuie sur l'utilité des fouilles, au point de vue de l'histoire et cite, à cette occasion, la découverte d'une inscription prouvant que l'armée de Septime-Sévère assiégea Trèves.

M. Hanon de Louet dit que ce n'est pas le blason des *Montalto*, mais celui de la famille *de Berlo* qui orne l'une des cheminées du château de Berzée.

M. Hachez dit que le réliquaire-ostensoir de l'église de Berzée est une dinanderie du commencement du xviie siècle.

1. Voir le *Catalogue de la bibliothèque et des collections.*

Ce n'est pas une orfèvrerie montoise, comme on le croit à Berzée. Ce qui avait induit en erreur, c'est une convention, datée de Mons, le 5 mars 1707, par laquelle, Alexandre Fonson, maître-orfèvre de cette ville, s'est engagé a exécuter un ostensoir sur le dessin de celui de l'abbaye de Lobbes, orné d'un rayon en cuivre doré, garni de pierres et de cristaux. L'œuvre de Fonson, en argent, n'est pas le reliquaire en cuivre conservé à Berzée.

M. de Loë dit qu'il tiendra note des observations qui viennent d'être présentées par les honorables membres.

M. de Behault donne ensuite lecture du compte-rendu de l'excursion aux ruines de l'abbaye de Villers. (*Applaudissements.*)

M. Wauters propose d'écrire à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour le prier de prendre une décision au sujet du danger que présentent les ruines et de la conservation des objets artistiques remarquables qu'elles contiennent.

M. Hachez fait observer que le premier objet est du ressort de l'Administration communale de Tilly.

M. Wauters ne le conteste pas, mais croit que le Ministre peut mettre, par la voie administrative, la commune de Tilly dans le cas de réaliser le vœu de la Société.

L'assemblée, sur la proposition de M. le Président, décide que la lettre à écrire au Ministre sera d'abord soumise à la Société.

M. Van Bastelaer relève une erreur, qui consiste à dire que le Gouvernement se montre indifférent à la conservation des ruines. La verité est que le Gouvernement a reçu des propositions exorbibantes et inacceptables, tant au point de vue du prix qu'à celui des autres conditions auxquelles on voulait l'astreindre.

M. Wauters entretient l'assemblée de particularités relatives au tableau de Breughel qui se trouvait anciennement

dans l'église de Notre Dame de la Chapelle, à Bruxelles, et qui fut vendu il y a une centaine d'années. Il en fera l'objet d'un travail pour les *Annales*. (*Vives approbations*.)

La séance est levée à 9 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

ARMAND DE BEHAULT.





COMPTE-RENDU

de l'excursion faite en commun par la Société d'Archéologie de Bruxelles et les Sociétés de Charleroi, Mons, Enghien et Nivelles, à Berzée et Rognée, le Dimanche 24 juillet 1887.



a Société Paléontologique et Archéologique de l'arrondissement de Charleroi ayant eu la gracieuseté d'inviter notre Société à assister, le dimanche 24 juillet, aux fouilles qu'elle fait exécuter sur l'emplacement d'une vaste villa romaine, au lieu dit « Peruwez, » commune de Rognée, nous avons répondu avec empressement à ce bienveillant appel, heureux de saisir cette occasion de manifester, envers la Société de Charleroi, nos sentiments de gratitude et de confraternité.

Le rendez-vous fut fixé à la gare du Luxembourg, au départ du train de 9 h. 32; quelques-uns de nos collègues préférèrent toutefois la ligne de Braine-le-Comte et Manage.

Après avoir quitté Ottignies, traversé Court-Saint-Étienne et La Roche, un peu avant d'atteindre la station de Villers-la-Ville, au sortir d'une tranchée, le train passe derrière les ruines à travers les jardins de l'abbé. Ce n'est qu'une appa-

rition. On gagne bientôt Fleurus, puis Lodelinsart ; nous sommes dans le pays noir et nous ne tardons pas à entrer en gare de Charleroi, où a lieu le rendez-vous général : il est 11 h. 15.

Les excursionnistes, fort nombreux, la Société carolorégienne ayant également adressé des invitations aux Cercles de Mons, d'Enghien et de Nivelles, ont déjà pris place dans les compartiments et le train se met en marche.

La route de Charleroi à Berzée est très pittoresque ; le chemin de fer remonte continuellement la petite vallée où coule l'Eau d'Heure, en traversant deux tunnels et en suivant plusieurs tranchées ouvertes au travers de la dolomie, des psammites, des calcaires et des schistes appartenant aux terrains primaires, et offrant de belles coupes géologiques. Nous arrivons à Berzée à midi.

Berzée (*Berceis*) est une localité fort ancienne ; elle date au moins de 868. Elle possède une église qui offre quelques curiosités et un château intéressant, propriété actuelle du prince Hercolani. Nous nous rendons directement à l'église, où l'on attire notre attention sur une belle voûte en bois, qui a malheureusement été masquée en grande partie par un nouveau et malencontreux plafond ; puis on nous fait admirer deux pierres tombales remarquables, l'une de Charles de Namur de Berzée-Villers [1] et de sa femme Philippine de Landas, dite Mortagne, portant la date de 1665, au milieu du chœur ; l'autre de Jacques de Berlo [2], également dans le chœur, à gauche, mais recouverte presque entièrement par une boiserie. Nous remarquons aussi le tableau du maître-autel, bonne copie du Christ en croix de Van Dyck, une chaire Louis XV, et enfin, dans la sacristie, une pièce d'orfèvrerie assez curieuse, c'est un beau reliquaire

1 M. le baron de Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, article de Namur d'Elzée, II 148 : IV, 127.

2 *Id.* article de Berlo, XXXIV, p. 71.

en cuivre repoussé, qu'on nous dit avoir été fait à Mons en 1600 [1].

En quittant l'église nous pénétrons dans le château qui se trouve immédiatement en face et dont la construction remonterait, paraît-il, au XIII[e] siècle. La porte d'entrée, munie autrefois d'un pont-levis, est surmontée d'un écusson aux armes de Berlo, à gauche, et de Hun, à droite ; en dessous on croit lire la date de 1735 (?). A l'intérieur, surmontant également la porte, une pierre scellée dans le mur, avec le millésime 1637, marque l'époque de l'une des nombreuses restaurations qu'a subi l'antique manoir. On nous fait voir, au rez de chaussée, deux salles intéressantes tendues de tapisseries du siècle dernier, représentant une kermesse et l'histoire de Don Quichotte. Dans l'une d'elles se trouve une belle et vaste cheminée en marbre, du XVII[e] siècle, portant les armoiries de la famille de Berlo.

M. Victor Tahon, secrétaire de la Société de Charleroi, nous donne lecture de quelques notes sur les origines de Berzée, de son château et des différentes familles auxquelles il a appartenu.

A l'extérieur, le tracé des anciens fossés est encore visible et on reconnaît facilement le donjon primitif.

Notre visite terminée, nous prenons le chemin qui doit nous conduire sur le lieu des fouilles.

Celles-ci sont pratiquées à une demi-lieue de là, sur le territoire de la commune de Rognée, province de Namur, au lieu dit Peruwez, près la grande voie de Bavai à Trèves.

1 Le reliquaire ostensoir de l'église de Berzée est une dinanderie du commencement du XVII[e] siècle. Ce n'est pas une orfèvrerie montoise, comme on le croit à Berzée. Ce qui avait induit en erreur, c'est une convention, datée de Mons, le 5 mars 1707, par laquelle Alexandre Fonson, maître orfèvre de la dite ville, s'est engagé à exécuter un ostensoir sur le dessin de celui de l'abbaye de Lobbes, orné d'un rayon en cuivre doré, garni de pierres et de cristaux. L'œuvre de Fonson, en argent, n'est pas le reliquaire en cuivre conservé à Berzée. (Renseignements dus à l'obligeance de M. F. Hachez.)

Les bâtiments, dont on vient de mettre à jour les substructions, étaient situés à proximité de la Praile ou ruisseau du Peruwez, sur une pente très douce, exposée au nord. La grande sécheresse du sol pendant l'été et la maigreur des récoltes, contrastant avec la fertilité de la contrée, avaient révélé, sous la couche de terre végétale, la présence de parties de maçonnerie et la charrue et la herse avaient fréquemment arraché et amené à la surface des moellons et autres matériaux de construction; les parcelles voisines jonchées, sur une étendue de cinq hectares environ, de débris romains de toutes espèces, consistant en fragments de briques, de tuiles et de carreaux, en morceaux de ciment et en tessons de poteries, offraient aux archéologues un vaste champ d'études.

La Société de Charleroi se mit donc activement à l'œuvre. Plusieurs salles ont déjà été déblayées. On peut voir les restes d'un hypocauste ou appareil de chauffage, établi sous le pavement des appartements d'hiver et un péristyle de 72 mètres de longueur, donnant sur une cour intérieure et dont les colonnes, d'une grande pureté de profil, étaient espacées de quatre mètres. L'une d'elles a éte parfaitement restaurée. M. Van Bastelaer, le sympathique président de la Société carolorégienne, dans une intéressante causerie, nous donne toutes les explications désirables.

Parmi les nombreux objets qui ont été recueillis jusqu'ici, au sein de toutes ces ruines et qui se trouvent exposés, on peut citer :

Des tuiles courbes on faîtières (*imbrices*) et des tuiles plates (*tegulæ*). L'une de ces dernières est percée d'un trou dans lequel est passé un grand clou qui était destiné à être enfoncé dans la charpente. De distance en distance, des tuiles étaient ainsi fixées pour empêcher le glissement des matériaux.

Une autre porte le signe T. R. P. S.

Des carreaux. Sur quelques-uns on remarque des zigzags

et des rainures destinées à faire adhérer le ciment. Sur un autre, l'empreinte de deux pattes de chien, enfin, un dernier présente la marque L. C. V.

Des boîtes d'hypocauste, dont l'une, bien conservée, provient des parties de l'appareil formant cheminées et dirigées verticalement le long des murs de l'appartement. Le tout en terre cuite.

Des fragments de plâtras sur lesquels se voient des traces de peinture murale [1]. Sur l'un d'eux, plus considérable et resté en place, on distingue très bien la représentation du chapiteau et de la partie supérieure du fût d'une élégante colonne.

Des débris de vases de toutes formes, petits et grands, dont un fragment en fine terre rouge, dite samienne, orné de reliefs représentant une chasse, motif de décoration très usité à l'époque romaine [2], et une partie du rebord d'une sorte de grande jarre en terre commune appelée « *dolium* » qui servait, comme l'amphore, à renfermer l'eau, le vin, l'huile et les autres liquides nécessaires à la vie [3].

La moitié d'une meule à moudre le grain, en grès.

Des monnaies en argent et en bronze d'Antonin et de Gordien.

Une statuette remarquable en bronze, de façon italienne, vraiment artistique, imitant le style grec et représentant un guerrier nu, casqué, tenant une haste.

Une fibule ou agrafe, de même métal et de forme commune.

1 Voir, pour la peinture murale et les procédés employés, de Caumont, *Abécédaire*, Ère gallo-romaine, p. 72.

2 Voir, pour la décoration des vases, murs, etc., l'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 172, et de Caumont, *Abécédaire*, Ère gallo-romaine, pp. 553-555.

3 Un vase semblable, en grosse poterie rouge, a été trouvé à Strée. Voir *Ann. Soc. paléont. et arch. de Charleroi*, t. VIII, p. 237 et pl. IV, fig. 2.

Un fer de lance et un fer de javelot ; ce dernier pourrait bien être franc [1].

Des ferrailles diverses, telles que clous, crampons, garnitures, charnières et gonds de porte ; des clefs et un crochet assez curieux, en ce sens qu'il est muni d'une douille pour recevoir un manche en bois.

Quelques tessons de vases en verre et des fragments de plaques de matière semblable qui servaient de revêtements intérieurs des appartements. Ajoutons à tout cela des ossements ayant appartenu à l'urus, au cerf, au bœuf, au mouton, au sanglier, au castor, etc., et enfin deux morceaux de haches en silex, l'une polie, l'autre taillée, recueillis et conservés par les habitants de la villa, déjà à titre d'objets curieux.

Avant de quitter les fouilles, M. Victor Tahon nous fournit quelques indications sur les chemins antiques de la contrée. La route qui nous occupe, partant de Bavai *(Bagacum Nerviorum)*, passait à La Longueville, à Feignies et au nord de Maubeuge ; puis à Assevent, à Boussoit, et traversait la Sambre à Marpent, au sud de Jeumont *(Mons Jovis)* ; de là, par le bois de Solre-sur-Sambre, elle gagnait la ferme de Hurtebise où elle passait la Thure, ensuite elle franchissait l'Hantes à Montignies-Saint-Christophe, sur un pont remarquable qui existe encore aujourd'hui [2] et après avoir traversé les bois de Thirimont et de Fontaine-Valmont, ainsi que le village de Strée *(Strata via)*, toutes localités connues et explorées par nos collègues de Charleroi, elle arrivait à Rognée.

Après avoir passé l'Heure et laissé derrière elle Florennes et Anthée, elle franchissait la Meuse à Hastière-La-

1 A dix minutes de la villa, la Société archéologique de Namur a fait exécuter des fouilles dans un cimetière franc.

2 Voir *Annales de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. X, pp. 126-130 et pl. VII et VIII.

vaux ; enfin, joignant Arlon *(Orolaunum vicus)* elle se dirigeait au travers des contrées si pittoresques du Grand-Duché, vers la Moselle et la ville auguste des Trévires.

Entraînée dans la chute de Bavai, en 406, époque de la terrible invasion des Vandales, elle ne fut pas restaurée, comme les autres voies, par les soins de la reine Brunehaut dont elle porte cependant le nom, et resta longtemps ignorée, car il n'y a qu'une trentaine d'années environ qu'elle fut découverte.

Outre cette voie de premier ordre, le Péruwez était relié également à la route de Bavai à Cologne. En effet, un diverticulum, passant l'Heure à Berzée, se dirigeait vers Gourdinne, Somzée, Gerpinnes, Villers-Poterie, Gougnies et, traversant la Sambre au gué de la Vacherie, aboutissait à la grande chaussée, au village de Temploux.

Une autre voie secondaire se dirigeait vers la Meuse qu'elle passait à Dinant, après avoir traversé les villages de Thy-le-Château, Laneffe, Morialmé, Pavillons et Weillen.

La villa de Rognée, construite, comme la plupart des établissements du même genre, dont on retrouve les ruines dans notre pays, vers le milieu du IIe siècle, sous Antonin, aurait été abandonnée lors des invasions des peuplades germaniques, puis habitée de nouveau, à l'époque de Gordien, lorsqu'une partie des Francs commençait déjà à s'établir définitivement chez nous.

Cette opinion des savants qui dirigent la fouille, semble justifiée par la découverte, dans une des salles, de deux pavements superposés dont le plus récent, fait en repous ou mélange de chaux et de tuiles pilées, renfermait une pièce de monnaie à l'effigie de l'empereur Gordien [1].

De retour à Berzée, nous avons mis à profit les deux heures

1 Depuis notre visite aux fouilles de Rognée, des découvertes de monnaies, autres que celles d'Antonin et de Gordien, ont été faites, et il ressort de là, au contraire, que la villa a été habitée sans interruption.

que nous avions devant nous, avant le départ du train, pour apaiser, comme nous le pouvions, dans les nombreuses *« tabernæ »* du village, les tiraillements de nos estomacs, les choses aussi matérielles que celle-là n'ayant point trouvé place au programme.

C'est à Charleroi que se terminait réellement l'excursion ; nous nous séparâmes donc de nos collègues de province, heureux de la bonne journée que nous venions de passer ensemble, et en nous donnant rendez-vous au Congrès du Bruges.

Comme je l'ai dit plus haut, la direction de cette intéressante excursion avait été confiée à MM. Van Bastelaer et Tahon.

Que ces messieurs me permettent donc de leur adresser ici, au nom de la Société d'archéologie de Bruxelles, tous les remerciements et les félicitations auxquels ils ont droit.

Baron Alfred de LOË,
secrétaire-adjoint.





COMPTE-RENDU

de l'excursion faite par la Société d'Archéologie de Bruxelles, aux ruines de l'abbaye de Villers, le 11 août 1887.



Messieurs et chers Confrères,



Donnant suite au vœu émis à l'assemblée inaugurale par M. le Bourgmestre de la ville de Bruxelles, de tenter un dernier effort dans le but de conserver les ruines de Villers et de Beersel, la Société, fidèle à son programme, s'est rendue dans la première de ces localités, dans le but d'étudier quelles seraient les mesures à prendre pour préserver les restes de la splendide abbaye, d'une destruction complète.

Les Sociétés archéologiques de Nivelles, de Charleroi, de Mons, de Namur et de Malines avaient été priées de prendre part à cette excursion.

Voici les noms des archéologues qui avaient répondu à notre appel : MM. Alphonse Wauters, président; De Schryver, van Sulper, Destrée, Mahy, Van Malderghem, de Munck, Errera, abbé Daniels, comte Goblet d'Alviella, Buysschaerts,

de Behault de Dornon, Tahon (Charleroi), docteur Le Bon, président de la Société archéologique de Nivelles, Hanon de Louvet (Nivelles), Descamp (Nivelles), abbé de Smed (Nivelles) et Grafé (Namur).

M. Hanon de Louvet avait bien voulu s'adresser, au nom de la Société, à M. l'architecte Licot, directeur de l'Académie de dessin de Nivelles, pour lui demander de diriger la visite archéologique des ruines.

Personne mieux que M. Licot, qui a consacré à l'étude de ce monument la plus grande partie de ses loisirs et recueilli un volumineux et incomparable album de toutes les vues et de tous les admirables modèles d'architecture qu'il renferme, n'était apte à nous guider et à nous donner des conseils et des avis précieux. M. Licot a rempli cette tâche avec beaucoup de science et d'amabilité et nous le prions de recevoir ici, l'expression sincère de notre profonde gratitude.

Messieurs et chers Confrères, l'abbaye de Villers a été décrite par plusieurs savants ; je me dispenserai donc d'en parler encore au point de vue architectural, le but de notre excursion ayant été surtout d'étudier les moyens de conserver les restes de ce monument.

En pénétrant dans ces ruines imposantes afin d'en faire une minutieuse inspection, grand fut notre étonnement à la vue des ravages effroyables que le temps et les intempéries des saisons, secondés par une négligence sans pareille et sans excuse, avaient exercé depuis peu d'années sur la splendide nef du monastère, œuvre caractéristique de la plus belle époque du style romano-ogival, du gothique de transition et primaire, dont les specimens sont si rares.

Avant de nous donner des explications, M. Licot rendit hommage au travail de M. Alph. Wauters sur l'abbaye de Villers. Il n'a jamais étudié celle-ci, dit-il, sans être muni de ce guide précieux qui donne d'une façon irréfutable, les dates de la construction des différentes parties de l'édifice.

M. Licot dit que l'église a été construite en deux fois. Dans le premier quart du XIIIe siècle, on entreprit l'œuvre capitale : le vaisseau de l'église ; on le commença par le chœur en conservant l'église romane et en cheminant, partie par partie, jusqu'à la rencontre de cette dernière ; puis il dut y avoir un long temps d'arrêt ; c'est à ce point de jonction que se trouve la couture des deux parties du temple.

En 1251, Daniel d'Yssche fit le vœu d'achever les nefs, vœu qui fut réalisé. Divers repères permettent de fixer l'époque de cette adjonction entre le milieu et la fin du XIIIe siècle ; en même temps, on construisit les étages supérieurs du portail. Enfin, au XIVe siècle, alors que le monument était complet, on éleva les chapelles latérales du côté nord.

M. Licot nous fit remarquer que c'est à l'amorce — c'est-à-dire à la couture entre la partie de nef datant de la première moitié du XIIIe siècle et la partie ajoutée pendant la seconde moitié du même siècle — que se produisit l'irréparable catastrophe du mois de février 1885, alors qu'à la suite d'un fort dégel, nous eûmes à déplorer l'effondrement de la voûte datant de la moitié du XIIIe siècle, elle n'avait donc pas autant de solidité que la partie la plus ancienne !

Un amas considérable de décombres où gisent pêle-mêle des chapiteaux, des corbeaux, des colonnettes, des nervures et une quantité d'autres fragments de sculpture, couvrent à une grande hauteur le sol de la nef principale et cache de remarquables pierres tombales qui attiraient le regard ; nous y avons encore vu, gisant abandonné sur le sol, le coin d'une magnifique pierre tumulaire de l'an 1300 environ, où on pouvait lire en belles lettres de ce temps le nom d'une famille noble du Hainaut, les *Roisin*.

Une autre dalle, sur laquelle étaient figurées deux dames nobles entourées d'une magnifique décoration de style ogival, se trouve aussi ensevelie sous les décombres !

Eh ! bien, le croirait-on, Messieurs et chers Confrères, ce

coup terrible porté à un monument que l'Europe entière admirait et nous enviait, ne sut même pas éveiller l'attention des autorités. C'est pourtant le seul grand vaisseau d'église roman qui nous reste en Belgique !

Depuis, le temps a continué son œuvre. La partie la plus ancienne de l'église, c'est-à-dire le chœur, les transepts et une partie de la nef se dressent encore avec majesté, mais on ne peut songer sans frémir aux accidents épouvantables qui peuvent s'y produire d'un moment à l'autre.

De grands murs sont déséquilibrés ; ils subissent la poussée des contreforts, poussée que l'on pourrait neutraliser sans trop de frais. Un autre moyen d'empêcher la propagation du désastre serait de couvrir les ruines d'un toit très léger, presque horizontal, en planches recouvertes de papier goudronné ne dépassant pas les bords de l'édifice ; ce moyen est employé avec succès, en Italie, pour la conservation des ruines.

Je ne parlerai pas des travaux élémentaires qui consisteraient à cimenter les ouvertures et à enlever les arbustes et les herbages qui envahissent de toute part l'abbaye et creusent de profondes crevasses où s'introduit l'humidité qui provoque l'écroulement de la maçonnerie. Cette végétation est fertilisée par les pluies qui tombent en plein sur les ruines et c'est dans le but de les en préserver qu'en Italie, on les couvre du toit dont je viens de parler.

Les excursionnistes visitèrent successivement la brasserie, dans laquelle une tradition erronée voit l'église primitive, — grande erreur, car le porche du temple est du roman pur et remonte par conséquent plus haut que la brasserie dont la construction, d'une exécution rapide et d'un dessin étranger, a été élevée au moyen de matériaux pris tels quels dans une carrière située à deux pas de là ; — le réfectoire, contemporain de l'église, œuvre délicate, bien soignée, qui a conservé ses pignons, perdu ses colonnes et partant ses voûtes, et dont

la peinture murale disparait de plus en plus; le cloître, l'infirmerie, ainsi que toutes les autres parties de l'abbaye.

M. Dens, ancien architecte de la ville d'Anvers et professeur à l'académie des Beaux-Arts de cette ville, que nous eûmes la chance de rencontrer là, accompagné de M. Sluyts, photographe-amateur, eut l'extrême délicatesse de nous offrir de faire prendre un groupe des excursionistes devant les tours de l'église, ce que nous acceptâmes avec joie.

Nous nous rendîmes ensuite à l'hôtel de l'abbaye où l'on se mit à table et où l'entrain le plus cordial ne cessa de règner. En offrant le champagne d'honneur à M. Licot, M. le Président le remercia en termes bien sentis de l'extrême obligeance qu'il avait eue de nous piloter dans les ruines. M. Licot remercia la Société en termes aussi gracieux que flatteurs.

Après les adieux, les trains emportèrent dans différentes directions les membres qui avaient pris part à cette charmante excursion.

Mais, nous demanderez-vous, Messieurs et chers confrères, les moyens à employer pour arriver à notre but ?

Voici ce que nous avons cru utile de faire. Dès notre retour à Bruxelles, nous saisîmes la presse de nos réclamations et nous appellâmes l'attention de la propriétaire, de la commune et du gouvernement sur l'état déplorable des ruines.

Vous savez, Messieurs et chers confrères, que jusqu'à présent, toutes les démarches faites dans le but que nous nous proposons, ont échoué auprès de la propriétaire, qui non seulement refuse de faire exécuter les travaux urgents à ses frais, mais défend de les laisser exécuter par autrui. Elle désire que le gouvernement achète les ruines et fasse faire les travaux de restauration nécessaires à leur conservation, tout en conservant pour elle le bénéfice des entrées ; actuellement nous n'avons plus l'espoir de voir se réaliser ce *désir* et le monument disparait de jour en jour

jusqu'à ce que l'heure du dénouement fatal aît sonné... la chute totale des voûtes de l'église !

Il ne nous reste donc qu'à agir avec fermeté et à opposer à la mauvaise volonté, la force des lois. L'accès des ruines pourrait être défendu pour cause de sécurité publique. S'imagine-t-on, en effet, un écroulement considérable se produisant au moment où une société de touristes circulerait sans défiance dans l'abbaye !

Vouloir continuer à jouir des bénéfices que rapporte l'entrée des ruines en ne faisant non seulement rien pour les sauver d'une destruction complète, mais en mettant encore la vie de curieux en danger de mort, c'est là, certes, une prétention exorbitante.

Si l'on menace la propriétaire de la fermeture du monument pour cause de sécurité publique, peut-être elle finira par céder et elle autorisera l'exécution de quelques travaux urgents, alors qu'il en est temps encore, dans le but de conserver ce qui reste de la splendide église de l'abbaye de Villers.

Armand de BEHAULT de DORNON,
secrétaire général.



Séance du 4 octobre 1887

La Séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents : MM. Wauters, président ; de Behault, secrétaire général ; de Loë, secrétaire ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; Almain de Hasse, Aubry, Baes, Buysschaert, Cassiers, Combaz, de Buisseret, de Proft, de Raadt, baron de Royer de Dour, De Schryver, Hachez, Michel, Préherbu, Sainctelette, Van Malderghem, Van Sulper, comte von Nahuys, membres effectifs.

MM. de Cannart d'Hamale, Paul Saintenoy et Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le Cercle archéologique d'Enghien envoie la série complète de ses publications.

MM. Mahy, Delessert, de Raadt, comte von Mirbach-Harf, Paris et de Behault font don à la Société de différents ouvrages. M. Mahy fait en outre cadeau de plusieurs estampes, monnaies romaines et médailles anciennes. M. le comte de Looz-Corswarem fait don de plusieurs photographies du château de Beersel [1]. *(Remerciements.)*

La Société archéologique de Charleroi annonce que le 4e Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie, se tiendra dans cette ville, au mois d'août 1888, et invite les personnes qui ont l'intention d'y présenter des mémoires de les envoyer au secrétaire, M. Victor Tahon, à Couillet, avant le 1er mars.

[1] Voir le catalogue de la bibliothèque et des collections à la fin de la 2e livraison.

M. le secrétaire général lit le procès-verbal de la séance du 6 septembre 1887. *(Adopté.)*

MM. le baron de Loë et de Behault donnent lecture du compte-rendu des travaux du Congrès d'histoire et d'archéologie de Bruges, pour lequel MM. Hachez et Paul Saintenoy ont bien voulu leur communiquer des renseignements concernant les sections d'histoire et d'architecture. Il est décidé que ce travail, considérablement résumé, sera inséré aux annales.

M. de Behault présente la liste des personnes qui demandent à être nommées *membres associés*, ce sont MM. Béclard, de le Vingne, De Passe, Van Peteghem et Vromant.

M. Vorsterm van Oijen, généalogiste à La Haye, est nommé membre correspondant à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, qu'il propose d'adresser au nom de la Société à M. le chevalier de Moreau, dans l'intérêt de la conservation des ruines de l'abbaye de Villers :

« Monsieur le Ministre,

L'opinion publique s'est fortement émue de l'état de dégradation dans lequel se trouve actuellement l'ancienne abbaye de Villers, l'un des plus beaux monuments de notre architecture de l'époque de transition romano-ogivale. L'église abbatiale surtout, peut être citée comme l'une des constructions les plus nobles, les plus imposantes du XIIIe siècle. Mais, depuis longtemps, on n'a pris aucune mesure de précaution pour en conserver les ruines et il en est résulté qu'une grande partie de la nef s'est écroulée il y a peu d'années, couvrant le sol d'un énorme monticule de décombres.

L'abbaye constituant une propriété particulière, il n'est pas loisible aux pouvoirs publics d'arrêter les progrès de la destruction, quelque regrettables qu'ils soient. Il est pourtant, Monsieur le Ministre, une considération que l'on pourrait invoquer. Dans une visite qu'un grand nombre des membres de notre Société ont faite aux ruines de Villers,

visite à laquelle assistaient des architectes connaissant à fond ces restes curieux, on a constaté que des écroulements peuvent encore se produire et que des murs, déjà hors d'aplomb, pourraient céder complètement. Un incident de ce genre se produisant pendant la journée entraînerait peut-être la mort de touristes ou d'ouvriers circulant dans les ruines. Cette mort, directement imputable à la suprême négligence qui préside à la possession des ruines, servirait de thème à des accusations contre les autorités. Ces dernières, en effet, ont pour mission de veiller à la conservation des personnes ; c'est pour ce motif notamment qu'à Bruxelles on ferme le Parc en cas de mauvais temps, que l'on ordonne l'évacuation et au besoin la démolition d'habitations dont l'état d'entretien laisse à désirer.

Votre département, Monsieur le Ministre, ne pourrait-il pas intervenir en se basant sur ces motifs? Les ruines de Villers dépérissent de jour en jour, et, cependant, elles sont de plus en plus visitées, grâce aux facilités de transport que présente le réseau de nos chemins de fer. Le moulin de Villers, qui appartient aussi à la propriétaire des ruines, est devenu un lieu de séjour des plus animés, ce qui contribue à répandre l'aisance dans les communes de Villers-la-Ville et de Tilly. Mais cette affluence de monde augmente aussi les chances d'accident. N'y aurait-il pas lieu d'inviter les administrations locales intéressées, par l'intermédiaire de M. le Gouverneur de la province de Brabant, à prescrire des mesures pour mettre hors de danger l'existence des voyageurs et, si la propriétaire des ruines se refusait à y participer, à défendre la circulation au milieu de ces murailles devenues dangereuses?

Aux termes de la loi du 16-24 août 1790, titre XI, art. 3, « les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, sont : 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans... les voies publiques; ce qui comprend... la démolition ou la réparation des bâtiments menaçant ruine... » La loi communale, art. 75, statue : « Le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt « communal; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par « l'autorité supérieure. »

Si le Conseil communal de Tilly prenait une délibération refusant de prescrire les mesures ici exigées par la sécurité publique, l'art. 86

de la dite loi communale serait applicable. En effet, le Conseil aurait pris une résolution qui blesse l'intérêt général ; le Gouverneur pourra en suspendre l'exécution ; et cette résolution pourra être annulée conformément à l'art. 87 de la même loi.

Nous avons encore une proposition à vous soumettre. Dans ces ruines si indignement abandonnées et qui constituent une source importante de revenus, en retour de laquelle on dédaigne de faire le moindre sacrifice d'argent, il existe des objets précieux pour l'archéologie et notamment des sculptures anciennes qui vont sans cesse en se dégradant. Nous y avons vu, gisant abandonné sur le sol, le coin d'une magnifique pierre tombale de l'an 1300 environ, où on pouvait lire, en belles lettres de ce temps, le nom d'une famille noble du Hainaut, les Roisin. Une autre dalle, sur laquelle étaient figurées deux dames nobles entourées d'une décoration de style ogival, se trouve sous le monticule des décombres dont nous avons parlé plus haut.

Or, à qui appartiennent ces débris respectables? Est-ce au propriétaire, qui ne permet pas même de les mettre à l'abri, déclarant par là qu'ils n'ont à ses yeux aucune valeur ? est-ce à la patrie, représentée par le Gouvernement et qui se ferait en devoir, s'il était possible de les revendiquer, de les conserver avec soin dans les Musées? En obligeant la propriétaire à prendre des mesures pour assurer la conservation des ruines, il y aurait peut-être moyen de négocier avec elle pour la cession à l'État des débris artistiques restés dans ces dernières.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que notre lettre appellera votre haute sollicitude sur des constructions monumentales, dignes sous tous les rapports d'être conservées, et, dans cet espoir, nous vous présentons, au nom de la Société d'archéologie de Bruxelles, l'expression de nos sentiments de respectueuse considération.

(Applaudissements et approbation.)

Il y aurait lieu, ajoute M. Wauters, de s'enquérir également de l'état dans lequel se trouvent les restes de l'abbaye d'Aulne et de voir quels seraient les moyens à employer pour empêcher leur destruction complète.

M. le président propose de fixer la visite de la Société au Musée Communal au dimanche 30 courant, à 10 heures du matin. *(Adopté.)*

La séance est levée à 10 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.





RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU

CONGRÈS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

tenu à Bruges du 22 au 25 août 1887



PREMIÈRE SECTION

ÉTUDES PRÉHISTORIQUES. — GÉOLOGIE. — ANTHROPOLOGIE. ETHNOLOGIE.



e bureau était constitué comme suit :

Président : M. le baron de Sélys-Longchamps.

Vice-Président : MM. Van Bastelaer et le R. P. Van den Gheyn.

Secrétaires : MM. le baron de Loë et de Munck.

En l'absence de M. le baron de Sélys-Longchamps, M. Van Bastelaer présidait.

La Section s'est occupée de l'étude des questions portant les numéros, 1, 2 et 4 inscrites à son programme.

Au sujet de la première question, à savoir : « Quelles sont les découvertes relatives aux âges préhistoriques, qui ont été faites en Belgique ou en d'autres pays, depuis le Congrès de Namur ? » M. le marquis de Nadaillac nous a fait part d'une

découverte des plus intéressantes qui vient d'avoir lieu en France, dans le département de la Charente. Des fouilles pratiquées dans une caverne ont mis au jour, mêlés à des ossements de rhinocéros, de hyènes et de tigres, divers objets, produits de l'industrie de l'homme, tels que des aiguilles à chas et des poinçoins en os, une amulette en bois de renne et plusieurs de ces bâtons, faits avec les bois du même animal, percés d'un ou de plusieurs trous à la base, ornés de dessins, que l'on croit avoir été, peut-être, des signes d'autorité, des bâtons de commandement. Sur l'un d'eux sont représentés, au moyen de gravures en creux, deux phoques admirablement exécutés par une main ferme et exercée. Cette découverte est d'autant plus remarquable que jusqu'ici on n'avait accordé à l'homme quaternaire, à l'homme contemporain du mammouth et du rhinocéros, qu'un degré de civilisation bien inférieur à celui auquel il semble avoir droit, car la trouvaille de ce bâton de commandement, si remarquablement ornementé, nous révèle non seulement les aptitudes artistiques de la part des habitants primitifs de la Charente, mais encore toute une organisation sociale.

MM. Van Bastelaer, Cumont, de Munck, Soreil et de Puydt exposent leurs idées sur les silex qui ont subi une action mécanique naturelle et même l'influence des agents atmosphériques et que l'on a regardé souvent comme ayant été taillés intentionellement.

La section a ensuite passé en revue les diverses publications qui ont été faites concernant l'étude des temps préhistoriques, depuis le dernier congrès et le R. P. Van den Gheyn a bien voulu se charger d'en faire le résumé bibliographique.

M. l'ingénieur Soreil a signalé à l'attention de ses collègues l'existence d'un mégalithe à Ferrière (province de Liège), et a fait appel à leur activité afin que la liste des monuments semblables, restés debout en Belgique, puisse être dressée et qu'il soit avisé à leur conservation.

M. Van Bastelaer nous a entretenu un instant des Zeupires de Gozée, qui viennent de faire l'objet de la sollicitude du Gouvernement.

Des communications intéressantes ont été faites par MM. le marquis de Nadaillac, Jacques de Munck et de Loë, au sujet des exploitations préhistoriques de l'Aveyron, de Ciply, d'Obourg et de Spiennes.

M. le Docteur Cloquet a communiqué à la Section un travail important intitulé : « De l'âge du bronze et du premier âge du fer en Belgique », et cette lecture a donné lieu à de savantes discussions auxquelles ont pris part MM. Van Bastelaer, de Nadaillac, Cloquet, Jacques, R. P. Van den Gheyn, Cumont, Soreil et de Munck, au sujet de la classification des âges préhistoriques, à l'époque des métaux et surtout au sujet de la succession, dans une même station, des industries du cuivre et du bronze. Ces Messieurs ont été d'accord, toutefois, pour admettre que le bronze a été importé en Belgique et que le hasard seul, d'une manière ou d'une autre, a pu le faire découvrir aux peuplades primitives de qui nous le tenons, ces peuplades ne possédant pas, en effet, comme nous, les données scientifiques sur les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer les alliages.

Enfin, après examen et discussion des questions portant les numéros 2 et 4, la section a émis les vœux suivants :

En réponse à la question n° 2 : « A-t-on découvert dans les tourbières de la Flandre, des meubles et ustensiles antérieurs à la conquête romaine, »

Vœu : « Attendu qu'on n'a signalé aucune découverte préhistorique dans la Flandre occidentale, la Section émet le vœu que la Société d'Émulation de Bruges attire l'attention de ses membres sur cette lacune. »

En réponse à la question n° 4 : « Quelles règles faudrait-il suivre pour former à l'aide de signes conventionnels une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique. »

Vœu : « Dans le but d'arriver à l'exécution d'une carte générale la Section émet le vœu que chaque société invite ses membres à noter, sur une carte particulière le point précis de leurs découvertes, en employant autant que possible les signes français. Les sociétés utiliseront ces indications pour arriver le plus tôt possible à la confection de la carte de la région.

LE RAPPORTEUR,

BARON ALFRED DE LOË.

2e SECTION

ÉTUDES HISTORIQUES. — HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE. TRADITIONS, LÉGENDES LOCALES.

Le bureau était constitué comme suit :

Président : M. Charles Piot.

Vice-président : M. le général Henrard.

Secrétaire : M. Soil.

La Section s'est occupée de l'étude des questions portant les numéros 1, 2, 12, 13, 14 et 15.

Au sujet de la première question, à savoir : « Y-a-t-il lieu de déposer aux archives de l'État, dans les provinces, les anciens registres paroissiaux de baptêmes, mariages et enterrements, » la Section est d'avis qu'il n'y a lieu d'y déposer que ceux de ces registres qui seraient dans un état de délabrement qui compromettrait leur existence, et que pour les autres on doit avoir confiance dans les soins des officiers de l'état civil des localités. Ont pris part à cette discussion : MM. Piot, Kurth et Kaisin.

Relativement à la deuxième question :

« A quelle époque remontent pour les principales villes de la Belgique les comptes communaux ? Indiquer ceux que l'on peut considérer comme perdus, ainsi que ceux qui ont été conservés, pour les époques les plus reculées. » M. Kaisin fait observer qu'il faut distinguer entre les villes qui eurent des fortifications, de grands bâtiments civils, tels que beffrois, halles, églises, et les communes rurales qui n'avaient aucune charge relative à de tels monuments.

Pour ce qui concerne les villes, il existe des comptes qui remontent au XIIIe siècle.

La question 12 : « Quelle était l'organisation militaire des communes au moyen âge ? Faire connaître les règles qui déterminaient le contingent à fournir par les diverses corporations, » donne l'occasion à un membre du congrès de lire un texte flamand, dans lequel il est établi que les corps de métier devaient fournir leur contingent, non pas par un chiffre fixe, mais proportionnel à la levée totale qui avait lieu dans la ville.

Au sujet de la treizième question, relative aux documents les plus anciens sur l'emploi des canons et des armes à feu. M. le général Henrard lit un travail très intéressant rappelant que c'est au XIVe siècle, dans les différentes guerres entre l'Angleterre et la France, que les armes à feu fixes et portatives, ont été mises pour la première fois en usage.

On s'entretient ensuite pendant quelques instants de la quatorzième question, à savoir : « Que peut-on affirmer, avec un degré de certitude, sur le lieu de naissance de Van Maerlant, sur la date de sa naissance et celle de sa mort, ainsi que sur sa biographie ?

Enfin, la quinzième question : « Comparer les œuvres de Van Maerlant et d'Adenez Le Roy, en y recherchant ce qui se rapporte aux usages et aux mœurs, » donne lieu à une

longue et intéressante discussion où l'on fait surtout ressortir que Van Maerlant a peint les mœurs du peuple et Adenez Le Roy celles de la Cour.

LE RAPPORTEUR,

ARMAND DE BEHAULT.

3e SECTION

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES. — ARCHÉOLOGIE. — DIPLOMATIQUE. — ÉPIGRAPHIE. — NUMISMATIQUE.

Le bureau était constitué comme suit :

Président : M. le chanoine Reusens ;

Vice-Président : MM. le comte de Marsy et Bequet ;

Secrétaire : M. Poswick.

Au sujet de la première question : « Est-il à désirer que le Gouvernement institue une commission pour surveiller, au point de vue scientifique, les fouilles entreprises par l'État ou les communes ? » M. Kurth ne préconise pas l'intervention du Gouvernement en matière de fouilles. A son avis, il faudrait une entente entre toutes les sociétés archéologiques, qui créeraient une commission libre concernant les fouilles. Celle-ci rédigerait un programme de fouilles, et publierait des instructions. On ne verrait plus de cette manière les antiquités, les substructions romaines et autres dessiminées, comme cela arrive souvent dans le Luxembourg.

Il propose que le Congrès émette le vœu que les sociétés d'archéologie s'entendent pour nommer cette commission.

M. Hachez fait remarquer que les fouilles sont de deux

catégories : 1° les fouilles faites par des particuliers ; 2° celles exécutées par le Gouvernement pour cause d'utilité publique. Pour les premières, on sera toujours impuissant contre le mauvais vouloir ou l'ignorance des propriétaires ; quant aux secondes, il propose que le Congrès émette le vœu que le Gouvernement fasse appliquer sévérement les dispositions contenues dans l'article 27 du cahier des charges qui a trait aux objets historiques trouvés dans l'exécution des travaux publics. *(Adopté.)*

M. Bequet dit que les objets trouvés dans ce genre de travaux devraient rester dans le musée de la province où ils ont été mis au jour ; il combat leur envoi au musée de l'État où, dit-il, on en fait parfois peu de cas, alors qu'ils figureraient avec intérêt dans un musée de province.

M. Reusens peut assurer M. Bequet que depuis dix ans qu'il fait partie de la Commission de surveillance, aucun objet de ce genre, n'est entré au Musée de la Porte de Hal.

M. Bequet trouve qu'il serait à désirer que les sociétés savantes reçussent une direction sérieuse, en matière de fouilles. Il entre à ce sujet, dans de longs développements et termine en disant que les fouilles sont de la plus haute importance, en Belgique, pour élucider la question de l'invasion des Francs. Celle-ci, encore si obscure, ne pourra s'éclaircir que lorsque les autres sociétés de province auront fait exécuter des fouilles sérieuses, sur tout leur territoire, comme l'a fait celle de la province de Namur.

La Section décide, sur la proposition de MM. Bequet et Kurth, que le Congrès invitera les sociétés à élaborer des règlements concernant les fouilles.

A propos de fouilles, M. le comte de Marsy dit qu'il s'est occupé des signes dont on pourrait se servir pour marquer sur les cartes l'existence de découvertes archéologiques.

M. Jacques a proposé à la première Section un système

général de signes archéologiques pour le préhistorique. Les Congrès de Stockholm et de Pesth l'ont aussi fait, et en France, on s'en occupe depuis deux ans. M. de Marsy montre une carte qu'il a dressée au moyen des signes qu'il propose, et qui concernent les antiquités de toutes les époques.

M. Bequet propose de faire une carte pour chaque période, afin de ne pas surcharger de signes et de ne pas rendre les recherches difficiles, en indiquant les antiquités de toutes les périodes sur le même travail.

La Section décide que la question sera étudiée par la Société d'Archéologie de Namur, pour être résolue lors du prochain Congrès de Charleroi.

On passe à la troisième question : « déterminer, au point de vue de la numismatique, la valeur du trésor récemment trouvé à Bruges. Rechercher à quelle date il remonte, et quelle a pu en être l'origine ? »

M. Gailliard, archiviste-adjoint de Bruges, donne quelques détails à ce sujet. Cette trouvaille, dit-il, se compose de 540 pièces d'or du XIVe siècle, qui doivent dater de l'époque de Louis de Maele. La valeur du trésor était d'environ 7000 francs. On ne pourra bien apprécier l'importance de cette découverte, que lorsque l'on aura retrouvé toutes les pièces qui ont été vendues à Hasselt, à Bruges et à Bruxelles.

M. de Schodt lit un travail remarquable et très étendu relativement à la quatrième question : « Indiquer quelles étaient au moyen âge, entre la Flandre et les pays étrangers, les opérations de banque et de change. » Ce travail est vivement applaudi par l'assemblée.

La cinquième question n'est pas discutée, et à l'occasion de la sixième « Quels sont les principaux caractères de la loi maritime de Damme ? » M. Reusens demande à pouvoir s'écarter de la question et entretient la Section de la construction des églises au bord de la mer.

Après quelques observations de Mgr le baron Bethune,

comte de Marsy, de Behault et Bonvarlet, la séance se termide par un vote de remercîement au président de la section, M. le chanoine Reusens, qui a dirigé les débats avec autant d'amabilité que de science.

LE RAPPORTEUR,

ARMAND DE BEHAULT.

4e SECTION

ÉTUDES ARTISTIQUES. — HISTOIRE DE L'ART. — ARCHITECTURE.
ARTS INDUSTRIELS.

Le bureau était constitué comme suit :

Président : M. Hymans ;

Vice-Présidents : MM. Ruelens, Schadde et le comte van der Straten Ponthoz ;

Secrétaires : MM. Francotte, Govaerts, Saintenoy et Sermon.

Sur la première question :

« Convient-il d'engager le Gouvernement à proposer, pour la conservation des monuments historiques, un projet de loi spécial ? Y a-t-il lieu d'adopter la rédaction proposée par l'Académie d'archéologie de Belgique ? »

L'assemblée, après avoir entendu l'exposé des motifs par M. le général Wauverman, et des observations de MM. Colfs, Smekens, Hymans, Hazard, Daniels, Cloquet, Saintenoy, et Errera, adopte un ordre du jour par lequel elle émet le vœu de voir le Gouvernement proposer aux Chambres, le vote d'une loi protégeant les anciens monuments, en adoptant le

texte de la loi formulée par l'Académie d'archéologie de Belgique, sauf pour celle-ci à y apporter des modifications de détail.

Les questions 2, 3, 4, 5 et 6 ne provoquent pas de discussion intéressante.

A propos de la septième question : « Quels sont en Belgique, et notamment en Flandre, les principaux caractères de la sculpture jusqu'à la fin XIVe siècle ; ces caractères se sont-ils modifiés au XVe siècle, sous l'influence de la maison de Bourgogne ; faire connaître les principaux monuments de la sculpture de ces deux époques, en en comparant les principaux caractères, » M. Cloquet donne lecture d'extraits d'un travail publié dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, sur des monuments funéraires de la fin du XIVe siècle conservés à Tournai.

Rien de saillant dans les très courtes discussions qui ont eu lieu à propos des questions 8 à 16.

A propos de la dix-septième question : L'agriculture produisait-elle en Belgique, au moyen-âge, le blé nécessaire à l'alimentation des populations ; quels étaient à cette époque, les principaux produits de l'agriculture, » M. le comte Fr. van der Straten Ponthoz a fait quelques observations.

La dix-huitième question : « Quelles sont, parmi les principales branches de l'industrie au moyen-âge, celles que les pays étrangers ont empruntées à la Belgique et celles que la Belgique a empruntées aux pays étrangers, » n'a pas provoqué de discussion.

Quelques observations intéressantes ont été faites par MM. Feys, Hazard et Smekens à propos de la dix-neuvième question : « Quelle était la composition de l'hydromel?

A quelle époque l'usage en a-t-il cessé ? »

Il en résulte que l'hydromel était fait de miel délayé dans l'eau et fermenté.

L'usage de cette boisson a cessé en Belgique lors

de la disparition partielle des ruches par suite de la diminution de la culture des féverolles et le défrichement des terres occupées par les bruyères.

M. le comte de Marsy fait une communication relative à un tableau de *Colin de Cotter* et de statues flamandes marquées d'une main coupée.

Vient ensuite discussion d'une proposition du R. P. Van den Gheyn, ainsi formulée :

« Comment faut-il restaurer les églises, au point de vue de la polychromie ? — Faut-il oui ou non polychromer les églises ? »

La discussion très fournie de faits s'ouvre par un exposé de l'auteur de la proposition; celle-ci est appuyée par un long discours de M. le baron Béthune, puis par des observations de M. le comte van der Straten Ponthoz, Feys, Hymans, Kürth et Wauvermans.

L'assemblée adopte à l'unanimité, la première partie de la proposition et réserve la seconde pour un congrès prochain.

M. Feys pose la question suivante à la section :

« Faut-il faire disparaître les jubés et dans quelles circonstances le peut-on ? »

M. Feys expose les raisons qui lui ont fait émettre cette demande, puis MM. le baron Béthune, Hymans, comte van der Straten Ponthoz, Hazard et Soil font différentes observations à son propos. Ce dernier propose de voter l'ordre du jour suivant qui est admis à l'unanimité :

« La Section émet le vœu de ne voir autoriser l'enlèvement des jubés dans les églises que : 1° lorsqu'ils ne sont pas dans le style de l'édifice, et 2° lorsqu'ils ne présentent par eux-même aucun caractère artistique; en cas d'enlèvement du jubé, il devrait toujours être remplacé par une clôture dans le style de l'édifice. »

La question : « Est-il pratique d'ouvrir des concours pour la restauration des monuments anciens ? » est tranchée après

observations de MM. Geefs, Smekens, Saintenoy, par un ordre du jour de M. Smekens ainsi conçu :

« La Section émet le vœu de voir ouvrir des concours, pour la restauration d'anciens monuments, quand le travail est assez limité pour qu'on puisse espérer un résultat utile de la part des concurrents. »

M. Saintenoy propose ensuite un ordre du jour relatif à des concours de relevés de parties accessibles d'anciens monuments.

Il serait important de faire des concours de cette sorte.

L'assemblée consultée, vote à l'unanimité la proposition ainsi formulée :

« Dans le but d'encourager l'art de restaurer nos anciens monuments, la Section émet le vœu de voir ouvrir par les sociétés fédérées des concours de relevés et de restauration de parties abordables des anciens édifices. »

La séance se termine par un vote de remerciements au président de la section, M. Henri Hymans, qui a dirigé les débats avec tact et science.

LE RAPPORTEUR,

Paul SAINTENOY.

Excursion à Ypres

Une cinquantaine de congressistes ont pris part à l'excursion organisée à Ypres. Le départ avait été fixé à 7 1/2 heures, par Thourout et Roulers, et des voitures réservées avaient été mises à la disposition des excursionnistes qui ont fait ainsi le trajet sans transbordement.

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons visité les

monuments remarquables de l'ancienne capitale de la Flandre Occidentale, bien déchue également de son ancienne splendeur !

Nous étions attendus à la gare par M. Arthur Mergelynck, membre de la Société d'Émulation de Bruges, qui avait bien voulu se constituer notre guide, et à 10 heures, nous fûmes reçus officiellement à l'hôtel de Ville [1] par M. le Bourgmestre de la ville d'Ypres, dans l'antique salle échevinale *(Schepen-camer)* ornée, en 1869, de fresques remarquables par Guffens et Swerts, retraçant diverses scènes de l'histoire de la ville et décorée de boiseries artistiques, d'une cheminée monumentale et de statues dues au ciseau de Malfait.

Nous sommes descendus ensuite dans la grande salle des Halles, et y avons admiré les belles peintures dues au talent de Ferd. Pauwels, représentant également les principaux événements de l'histoire d'Ypres [2]. Puis, nous nous sommes rendus à la cathédrale Saint-Martin, édifice du XIIIe siècle, qui renferme, entre autres curiosités, un tableau portant la date de 1525, à doubles volets, erronément attribué à Van Eyck et représentant à l'intérieur : la création de la femme, Adam et Ève chassés du paradis terrestre et la rédemption ; la peinture extérieure, en grisaille, représente le siège de Béthune. Ce tableau a attiré longtemps l'attention des congressistes.

Après la visite du musée archéologique nous nous sommes réunis en un banquet qui s'est terminé par divers toasts très applaudis.

M. le général Wauwermans a adressé des remerciements aux membres organisateurs du Congrès.

1 Les divers services de l'hôtel de ville sont installés en partie dans l'ancienne Halle-aux-Draps (commencement du XIIIe siècle), une des constructions les plus importantes et les plus grandioses de la Belgique.

2 Ces grands et remarquables travaux de restauration et de peinture sont dus, comme les précédents, à l'initiative de M. Adolphe Vandenpeereboom, ancien bourgmestre de la ville d'Ypres.

M. de Foër a bu à la ville d'Ypres et a remercié tout particulièrement M. Mergelynck.

M. Mergelynck a répondu en termes très flatteurs pour les congressistes.

Le train de 4.10 heures nous ramena à Bruges.

LE RAPPORTEUR,
BARON ALFRED DE LOË.



Procès-verbal de la séance du 8 novembre 1887

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaer, vice-président ; Vermeersch, premier conseiller ; Destrée, second conseiller ; de Behault, secrétaire général ; De Bove, de Loë et Saintenoy, secrétaires ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; Aubry, Baes, Buysschaert, Cassiers, Combaz, Cumont, abbé Daniels, de Buisseret, de Proft, de Raadt, baron de Royer de Dour, Dulier, Errera, Hachez, Mahy, Michel, Préherbu, Van Malderghem, Van Sulper, comte von Nahuys, membres effectifs et Van Peteghem, membre associé.

MM. de Munck, Delessert et De Schryver s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance mensuelle du 4 octobre 1887. *(Adopté.)*

Un passage du procès-verbal ayant trait au prochain Congrès d'histoire et d'archéologie de Charleroi donne l'occasion à M. le vice-président d'exposer quels sont ses projets relativement à ce Congrès. Il fait appel au zèle et au dévouement de ses collègues de la Société d'archéologie de Bruxelles en vue de la réussite de celui-ci. *(Vives approbations.)*

M. Vosterman van Oijen remercie pour sa nomination de membre correspondant.

MM. les comtes von Nahuys et von Mirbach-Harf, de Raadt, Cumont, Bamps, Wauters, Vosterman van Oijen, Van Bastelaer, Mahy, Paris, Michel, de Buisseret et de Behault font don d'ouvrages, d'estampes, de photographies, de matrices, de sceaux, de médailles anciennes et de monnaies romaines[1]. *(Vifs remerciements.)*

[1] Voir le catalogue de la bibliothèque et des collections.

MM. Béclard, de le Vingne, De Passe, Van Peteghem et Alfred Vromant sont nommés membres associés à l'unanimité.

MM. Van Trigt et Pierre Baes sont présentés comme membres associés. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

M. Delessert communique les renseignements suivants, relatifs à une découverte archéologique qu'on vient de faire en Suisse :

« Il s'agit de dolmens situés sur la cime d'une haute montagne du Valais, pierres à sacrifices dont l'existence et l'authenticité ont été confirmées par M. le chanoine Grenat, le 13 septembre dernier.

« Parti de Sion, avec des ouvriers qui devaient l'assister dans ses recherches et dans ses fouilles, il ne tarda pas à reconnaître que les cinq blocs de granit qui dominent la crête du *Mont-à-Tschuaï*, étaient bien des autels païens de l'époque la plus reculée.

« Ils découvrirent ensuite sous ces pierres des instruments de sacrifice, tels que couteaux, haches, écorchoirs et autres objets en pierre, plus ou moins grossièrement taillés.

« Le tout a été transporté au Musée archéologique de l'État du Valais.

« Outre la présence de ces sortes d'outils en pierre, il faut mentionner deux autres preuves, assez convaincantes, en faveur de l'authenticité de ces cinq dolmens : d'une part, le fait que sur chacune de ces tables, il existe des rigoles allant du centre vers les bords; et d'autre part, le nom même de la montagne, dont l'étymologie avait été incomprise jusqu'ici, c'est-à-dire le mot *Tschuaï* qui signifie dans le patois de l'endroit *tuer*, *sacrifier*, *immoler !*

« Il faut remarquer, en effet, que pour la Suisse, cette découverte est d'une grande importance, au point de vue des temps préhistoriques. Les divers instruments trouvés près des cinq dolmens du *Mont-à-Tschuaï* serviront à prouver que le Valais était déjà habité à une époque relativement très ancienne, époque où l'on se figure en général que le sol de la Suisse n'était foulé que par des ours et autres bêtes sauvages. »

M. Paul Saintenoy donne lecture du compte-rendu de l'excursion aux ruines du château de Beersel. *(Applaudissements.)*

M. Wauters. Il ne faut pas s'exagérer le but militaire de Beersel. C'était un refuge contre un coup de main plutôt qu'une forteresse destinée à un siège en règle.

M. Buysschaert partage l'avis de M. le président et dit que rien n'indique une construction faite pour résister à une attaque bien conduite.

M. Paul Saintenoy. L'ensemble de la construction dénote cependant plutôt un château militaire qu'une simple habitation seigneuriale. Il n'a absolument pas les caractères d'un château mixte.

M. Buysschaert. Les fenêtres et ouvertures que l'on remarque sur les courtines et les tours de Beersel ne sont pas toutes postérieures à l'édification du château.

M. Wauters. La destruction de Beersel en 1488, n'a pas été une destruction ordinaire. Les Bruxellois avaient voué une haine mortelle à Henri de Witthem et ils ont totalement détruit le château qui a été livré au pillage et aux flammes.

M. Paul Saintenoy. Les Bruxellois sont entrés par une brèche de la courtine ; précisément celle-ci présente les traces d'une brèche très importante, descendant jusqu'au sol. Cela tendrait à prouver que le château n'a pas été complètement détruit en 1488. Relevé de ses ruines, il a pu être totalement remanié et restauré en 1490. L'hypothèse que j'ai exposée tantôt n'a pour but que de provoquer une étude complète des défenses hautes de Beersel.

M. l'abbé Daniels lit une note très intéressante sur les armoiries de Diest. *(Applaudissements et renvoi à la Commission des publications.)*

M. Wauters donne une courte analyse d'un travail sur Roger Van der Weyden, dont il espère voir élever, un jour, la statue sur une des places publiquer de la capitale. Il compte

prouver, dans sa notice, par des documents authentiques, que ce grand peintre est un enfant de Bruxelles et non de Tournai. Roger Van der Weyden a eu un renom considérable sous Philippe-le-Bon ; il a puissamment contribué à l'établissement de l'industrie des tapis de hautelisse, exercé une influence indéniable sur les commencements de la gravure et eu comme élèves, le célèbre Memling et Schongauer. *(Applaudissements prolongés.)*

M. le Vice-Président remercie, au nom de l'assemblée, M. le Président de cette intéressante communication. Il est décidé que le travail de M. Wauters sera inséré aux *Annales*.

M. Destrée s'excuse de n'avoir pu préparer le travail qu'il avait promis de communiquer à l'assemblée. L'Arsenal d'Autriche, à Vienne, dit-il, possède l'armure que l'archiduc Albert portait à la guerre. Le Musée royal d'antiquités et d'armures de Bruxelles, possède le flançois, le cervical et quelques fragments du poitrail et du chanfrein de l'armure du cheval que l'archiduc montait à la bataille de Nieuport. Il a pu se convaincre par le mesurage et la comparaison des pièces que les unes étaient parfaitement les compléments des autres. Cette armure à fond noir, couvert de riches ornements gravés et dorés, avait coûté 40,000 florins. Ce travail est-il belge ou espagnol ? Il n'est pas damasquiné mais fait au ciselé. Il en montrera la photographie à la prochaine séance. (*Remerciements*.)

M. de Behault lit un travail sur une tour de la première enceinte de Bruxelles, découverte tout récemment dans le quartier de la Vierge-Noire. (*Applaudissements et renvoi à la Commission des publications*.)

M. le secrétaire général demande si la Société entend, en vertu des statuts, procéder cette année à la nomination de la Commission de vérification et siéger en assemblée générale au mois de décembre prochain ?

M. le président propose l'ajournement à l'année pro-

chaine, la Société n'ayant encore que quelques mois d'existence. (*Adopté.*)

Il est décidé que la visite au Musée royal d'antiquités et d'armures aura lieu le dimanche 19 courant, à 9 1/2 heures.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

ARMAND DE BEHAULT.





Excursion du 15 septembre 1887, aux ruines du château de Beersel.

RAPPORT

e 15 septembre dernier, notre Société s'est rendue aux ruines du château de Beersel.

Partis de Bruxelles, à 1 heure 32, les excursionnistes — MM. de Behault, baron de Loë, Saintenoy, Benoidt, Aubry, de Buisseret, Buysschaert, Delessert, de Proft, de Raadt, de Schryver, Drion, Hachez, Hagemans, Hanon de Louvet, Mahy et Van Malderghem [1], — après avoir franchi en chemin de fer la courte distance qui sépare Bruxelles de Loth, arrivent au château de Beersel, vers 2 heures 1/4.

Notre collègue, M. Buysschaert, qui étudie depuis quelque temps déjà, les ruines, et qui prépare un travail à leur sujet, nous montre tout d'abord les anciens fossés traversés par le *ruisseau de Saint-Lambert* et aujourd'hui presque comblés.

Nous arrivons à la poterne du château, privée de son pont

1 Font excuser leur absence : MM. Wauters, Buls, Combaz, Errera, Michel, Paris, Sainctelette, Tahon et le comte van der Straten Ponthoz.

en bois, dont il ne reste plus de trace ou à peu près, dans les fossés.

Après avoir franchi le seuil du château, nous arrivons dans un porche voûté jadis, mais dont la voûte ogivale écroulée laisse voir, par un trou béant, les deux étages d'appartements de la tour d'entrée, dans laquelle nous nous trouvons. A droite, s'ouvre le corps de garde qui possède encore sa cheminée et ses latrines. A gauche, le logis du guichetier. Cette entrée de château est loin des anciennes dispositions prises pour dissimuler et défendre les poternes aux XIIe et XIIIe siècles.

Après avoir vu les autres dépendances de la poterne d'entrée nous arrivons dans la baille intérieure.

Le temps a bien dégradé l'ancienne demeure seigneuriale des de Witthem, depuis qu'elle a cessé d'être habitée. Les logis accolés à la tour de l'Est, au sommet de laquelle *s'élevait une espèce de lanterne* [1], *où l'on arborait, en temps de guerre ou dans les circonstances solennelles, la bannière baronnale* [2], n'existent plus. On n'en retrouve que quelques pans de murs des caves et le puit à peu près comblé.

Sous la baille existent les anciennes prisons, sans issue autre qu'un soupirail percé dans la voûte et donnant vers l'air libre. Des anneaux scellés au mur démontrent, paraît-il, la destination de ces caves que l'on prendrait à première vue pour des citernes.

La tour de l'est contenait au rez-de-chaussée les cuisines [3]; à l'étage se trouvait la *« salle »* du château. Celle-ci possédait, il n'y a pas longtemps encore, ses hauts lambris, puisque M Wauters disait, en 1855, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, qu'*elle est revêtue d'une boiserie de chêne peinte en*

1 Ou « échanguette. »

2 Wauters, *Hist. des env. de Bruxelles.* Brux., 1855, III, p. 680.

3 *Ibid.*, III, p. 681.

outremer et parsemée d'étoiles d'or [1]. Ce qui le prouve ce sont les vestiges de peinture en outremer retrouvés par M. Buysschaert, sur les pierres formant les nervures des voûtes.

Il serait peut-être possible de retrouver des restes de ce lambris, puisque sa disparition est relativement récente.

La voûte de cette salle est démolie en partie, mais la portion restante nous montre de belles nervures venant se réunir en une clef ornée des armoiries des de Witthem. La clef de la partie de voûte écroulée a été retrouvée. Disons en passant que nous serions heureux de voir ces morceaux de sculpture déposés dans notre musée.

Nous longeons l'ancien chemin de ronde auquel nous reviendrons tantôt, pour aller vers la troisième tour. Celle-ci, comme la tour d'entrée, possédait deux étages, mais couverts en bois. Son rez-de-chaussée voûté contenait la salle des gardes.

Dans la cour, nous avons vu beaucoup de fragments de nervures retrouvés dans les ruines par M. Buysschaert, et entr'autres des morceaux de fénestrage formant le réseau d'au moins une riche verrière, paraissant dater de la fin du xve siècle, par ses formes très flamboyantes.

Ce sont peut-être les restes des fenêtres de l'ancienne chapelle castrale, car il devait en exister une à Beersel comme dans les autres demeures seigneuriales du moyen-âge, ainsi que le pense M. Wauters [2]. Ce serait un point à vérifier.

*
* *

Revenons maintenant aux courtines et au chemin de ronde qui les couronne.

Les courtines entièrement construites en briques, présen-

1 Wauters, *ouv. cité*, III, p. 681.

2 *Messager des sciences historiques de Belgique :* Notice sur le château de Beersel, par M. Alph. Wauters, 1841, p. 443.

tent une série de hautes arcades souvent remaniées. Il sera difficile d'y retrouver les traces de leur état primitif.

Elles étaient couronnées jadis par un chemin de ronde aujourd'hui écroulé. Celui-ci était formé, d'après les traces laissées contre les tours, d'un mur de garde ou parapet donnant vers les dehors et ayant une faible épaisseur, sans surplomb important sur les fossés. Vers la baille, au contraire, le parapet était de forte épaisseur sur la majeure partie de l'enceinte, ce qui répondait à des besoins qu'il n'est peut-être pas impossible de préciser.

Je suis persuadé que les études de M. Buysschaert nous donneront la raison d'être de cet état de chose anormal, mais, en attendant, permettez-moi de vous exposer une hypothèse que notre visite à Beersel a fait naître en moi.

Le château des de Witthem, lorsqu'on le voit sur la gravure d'Harrewyn [1], dans l'ouvrage de Le Roy, ne présente tant sur les courtines que sur les tours qu'un chemin de ronde sans surplomb, porté sur des corbeaux peu saillants et ne laissant par conséquent pas de place pour les machicoulis.

De plus, ce chemin de ronde ne devait avoir qu'une largeur d'environ un mètre, tout à fait insuffisante pour la manœuvre des armes.

Peut-on admettre qu'un château, vraisemblablement construit comme forteresse, ait été bâti sans défenses hautes? Car, les meurtrières et les crêneaux indiqués par Harrewyn pouvaient servir pour un tir au loin, mais étaient inutiles lorsque l'ennemi se trouvait au pied des défenses; de plus, le mur de garde avec sa médiocre épaisseur vers les dehors ne pouvait pas résister à un feu quelque peu violent, s'il n'était renforcé par des pans de charpente. Le chemin de ronde détruit, la

[1] *Groot Werreldlyk tooneel des hertogdoms van Braband*, besch. door *Jacob Le Roy*, *S'Gravenhage*, 1730, p. 35, pl. B, n° 6 *et encore dans : Brabantia sacra et profana scenographia illustrata cum notis ad singula loca*, Amstelodami, anno MDCLXXXXVI (1696).

seule défense du château, devait se faire par les meurtrières percées dans les tours et les courtines. D'ailleurs, les constructeurs de Beersel n'avaient en ces tours considérées comme défenses des courtines qu'une médiocre confiance, puisqu'elles ne commandaient pas celles-ci en tout leur développement.

Ces considérations nous ont amené à penser que le chemin de ronde indiqué par Harrewyn, remplaçait une construction plus ancienne et plus en rapport avec le rôle militaire que devait jouer le château, dans la pensée de ses constructeurs.

Cette construction devait être un chemin de ronde solidement construit, et à forte saillie, permettant un tir plongeant sur les assaillants.

Il devait être en pans de charpente; on en trouverait peut-être la preuve dans ces trous, ces solutions de continuité qui se trouvent le long de la ligne de corbeaux en haut des courtines vers les dehors [1]. Actuellement, ils forment grâce à un talus rejoignant le sol du chemin de ronde, une série de meurtrières.

Mais est-ce là leur destination à l'origine ?

Un examen superficiel fait dire que c'étaient des machicoulis. Voilà du moins l'opinion que j'ai entendu soutenir; mais peut-on croire qu'il y en ait eu si peu ! qu'ils aient été d'aussi petites dimensions et sans surplomb sur les courtines ? Nous aimons mieux voir dans ces solutions de continuité, la place de poutres fortement maintenues à leur bout par la grande

1 Ces solutions de continuité sont parfaitement visibles sur la vignette lithographique qui accompagne la notice de M. Wauters dans le *Messager des sciences historiques* 1841. Elles sont encore visibles actuellement en certains points, mais elles sont fort endommagées.

Un dessin de Van Moer, conservé au Musée communal de Bruxelles, les montre tant sur les courtines que sur les tours, mais avec une certaine fantaisie. Il existe également dans ce Musée, deux peintures du même artiste donnant des vues de Beersel, sur lesquelles les solutions de continuité sont parfaitement reconnaissables.

épaisseur du parapet du chemin de ronde vers la baille et soutenant le mur de parement vers les dehors, situé cette fois en surplomb.

Cela aurait constitué une forte défense haute dans le genre de celles que nous montre Harrewyn à différents châteaux, et particulièrement à ceux de Sterrebeek et de Tervueren [1].

Ce n'est là qu'une supposition, mais elle nous paraît suffisamment importante pour que nous la signalions.

On pourrait nous objecter que le hourd à pans de charpente était abandonné en France au xve siècle et qu'il devait en être de même en Brabant, mais le château tout entier donne la preuve de l'extrême parcimonie avec laquelle on employait la pierre.

Rien de plus naturel alors que l'emploi du bois pour les chemins de ronde, qui, construits en pierre, auraient demandé des blocs de grand appareil, alors que dans tout le château on la trouve en très petits échantillons.

D'ailleurs, nous savons qu'aux châteaux de Bouvignes et de Montaigle, — bâtis dans une contrée voisine où la pierre de grand appareil est commune — les hourds se faisaient en charpente, à la fin du xve siècle [2].

Ce point de vue nous amènerait à penser qu'on pourrait voir là un vestige du château primitif, qu'on se serait borné à rétablir, après le siège et l'incendie du château par les Bruxellois en 1488 [3].

Rebâti vers 1490 [4], le château de Beersel a pu être reconstruit *tel qu'il était* avant le siège, c'est-à-dire sans lui donner les dispositions nouvelles que nécessitaient les récents perfectionnements de l'artillerie à feu.

1 *Groot werreldlyk tooneel van Braband*, *ouv. cité* p. 46-47, B n°s 61 et 64.

2 Becquet, *Montaigle*, Annales de la Société Archéologique de Namur, vol. VI — tiré à part p. 42.

3 Wauters *ouvr. cité* III, p. 674-75.

4 Wauters, *ouvr. cité* III p. 675.

Pendant les guerres du XVIe siècle, ou par une autre cause, ce chemin de ronde a peut-être été détruit. Dans ce cas, on peut supposer qu'on s'est borné à rebâtir un mur de garde sans machicoulis, tout en laissant les solutions de continuité — emplacement des poutres — et en les utilisant comme meurtrières pour un tir plongeant.

Quelle est la vraie de ces hypothèses ?

Il est difficile de le dire positivement sans avoir fait une étude approfondie du château, mais ce que l'on peut avancer avec certitude, c'est que Beersel, s'il a été rebâti entièrement vers 1490 sur un plan nouveau, est un spécimen d'un art arriéré.

On se base pour appuyer cette reconstruction totale sur ce que le château est bâti en briques, mais nous savons d'après Schayes [1], que depuis le XIVe siècle *presque toutes les enceintes murales des villes furent construites en briques, alternant parfois avec des chaînons de pierre.*

Schayes fait exception cependant pour les portes qui *continuèrent généralement à avoir un revêtement de pierre.*

Décrivant l'enceinte de Louvain de 1356, le même auteur nous dit que ces fortifications étaient *composées d'un large et profond fossé et d'un rempart très élevé que surmontait un mur en briques, flanqué de 48 tours également en briques, à l'exception de leurs bases construites en pierre* [2].

Pour Bruxelles — enceinte de 1357 à 1379 — il en était de même pour les remparts [3].

Plus loin [4] Schayes dit encore que beaucoup de nos châteaux des XIVe, XVe et XVIe siècles, étaient entièrement en briques.

1 Schayes, *Hist. Arch. en Belg.* IV p. 109.
2 *Ibid.*, IV p. 114.
3 *Ibid.*, IV p. 115.
Ibid., IV p. 121.

Ces exemples prouvent l'emploi de la brique pour les fortifications dès le XIVe siécle.

Partant le fait d'être bâti en briques n'implique pas pour un ouvrage fortifié, une date aussi récente que celle que l'on veut en conclure.

Quoiqu'il en soit, si le château de Beersel a été reconstruit à la fin du XVe siécle, c'est, nous le répétons, une construction bien peu à la hauteur des progrès réalisés alors par l'artillerie à feu.

Dominé à courte distance par des collines élevées, mal flanqué par ses tours qui ne commandaient pas les fossés en tous points, et, si l'on n'accepte pas notre supposition de tantôt — muni de défenses hautes sans importance — le château de Beersel ne présentait qu'un exemple d'un art routinier.

*
* *

Vers les dehors, le château devait être très pittoresque.

La porte a beaucoup de caractère et est surmontée par une belle niche trifoliée du XVe siécle, paraissant avoir contenu les armoiries des seigneurs de Beersel.

Rien de bien intéressant à signaler pour les courtines bâties sur des substructions de pierre, et fort défigurées par les nombreux jours qu'on y a percés.

Quelques meurtrières bien conservées donnent de curieux détails pour l'étude de l'état primitif du château. Toutes les toitures sont détruites, mais elles devaient être de l'aspect le plus original, si on en juge par la gravure d'Harrewyn. Les tours ont la forme hémisphérique allongée, ce qui a amené l'architecte à donner à leurs toitures, une allure toute spéciale. C'étaient là de beaux et curieux exemples de notre vieille architecture militaire.

Viollet-le-Duc en avait jugé ainsi lorsqu'il fit le beau des-

sin [1] qui représente le donjon de Beersel avec ses deux tourelles, son chemin de ronde, sa toiture aiguë venant s'arrêter contre un pignon à gradins et lançant dans les airs une échanguette couverte d'une flèche très accentuée. Cela a du être dessiné d'après la gravure d'Harrewyn, mais par une étrange méprise, d'un château en briques l'illustre architecte a fait une construction en pierre. Interprêtant son modèle, Viollet-le-Duc, — ne pouvant probablement pas concevoir cette tour de château fortifié sans de puissantes défenses hautes,— a muni le donjon de Beersel d'un chemin de ronde porté sur des corbeaux à forte saillie et laissant place pour des machicoulis. Quoique de pure imagination, ce détail du dessin de Viollet-le-Duc porte à croire que celui-ci ne considérait pas le chemin de ronde dessiné par Harrewyn comme l'état primitif des défenses hautes de notre vieux château brabançon.

*
* *

Nous avons été voir après le château, l'église de Beersel [2], non pas pour elle, mais pour y voir les figures tombales de Henri de Witthem et de sa femme qui y sont déposées [3].

Anciennement couchées sur une dalle funéraire ou mieux sur un sarcophage, ces figures sont mises debout dans le collatéral gauche de la façade principale. Datant de l'aube de la Renaissance, les figures de Henri de Witthem, mort le 17

1 Viollet-le-Duc *Dict. de l'Arch. franc.* vol. V. p. 137, fig. 21.

2 Cette église dédiée à Saint-Lambert possédait jusque vers 1762 des vitraux ornés d'armoiries qui disparurent en même temps que la tombe de Henri de Witthem. Voir Wauters, *ouv. cité.*, p.671, et le mémoire de M. le comte Alph. O'Kelly sur *les verrières des env. de Bruxelles.* (Bulletin du Comité Archéologique du Brabant, tome I, p. 29.)

3 Voir dans le *Messager des sciences historiques*, 1839, p. 384, une notice sur le tombeau de Henri de Witthem à Beersele (sic), près Bruxelles.

septembre 1515, et de Isabelle Van der Spout, son *« épeuse, »* font un médiocre effet à la place où elles se trouvent. Couchées sur une dalle funéraire, elles sembleraient tout autres, non pas que ce soient des chefs-d'œuvre, mais ce sont certes des exemples précieux de la statuaire flamande du XVIe siècle. Au moment où les curieux travaux de M. Courajod appellent l'attention du monde savant sur tout ce qui touche à celle-ci, il importe de ne pas laisser disparaître les effigies des sires de Witthem, menacées de destruction dans la mauvaise place où elles se trouvent. Nous avons observé que les mains d'une des statues ont été brisées. Le fragment est déposé au-dessus des dais qui surmontent les figures, livré au premier malveillant qui voudra s'en emparer. N'y a-t-il pas lieu pour notre Société, de signaler ce triste état de chose aux autorités et de demander à celles-ci le grattage et la restauration de ces intéressants morceaux de sculpture ?

Mentionnons avant de quitter l'église, le beau bénitier aux armes des de Witthem qui se trouve dans le porche sous la tour.

Les excursionnistes ont regagné ensuite la gare de Loth et à 5 1/2 heures, ils étaient de retour à Bruxelles.

LE RAPPORTEUR,

PAUL SAINTENOY.



Procès-verbal de la séance du 4 décembre 1887

Présents : MM. Wauters, président ; Destrée, second conseiller ; de Behault, secrétaire général ; baron de Loë et Saintenoy, secrétaires ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; de Munck, conservateur des collections ; Aubry, Baes, Brunfaut, Buysschaert, Cassiers, de Buisseret, de Cannart d'Hamale, Dens, Drion, comte de Looz-Corswarem, de Proft, de Raadt, baron de Royer de Dour, de Schryver, Hachez, Mahy, Michel, Rutot, comte van der Straten Ponthoz, Van Malderghem, van Sulper, van Wassenhove, comte von Nahuys, membres effectifs ; Depasse et Van Peteghem, membres associés ; Colinet et Lefevre, membres associés aspirants.

MM. Hannon de Louvet, Delessert et Jennepin se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

L'assemblée est unanime à exprimer ses regrets au sujet de la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Trappeniers, architecte et ancien échevin de la Ville de Bruxelles, membre fondateur.

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 novembre 1887. *(Adopté.)*

MM. Delevoy, de Raadt, de Schryver, Mahy, de Saucourt, baron de Royer de Dour et de Behault font don d'ouvrages, de manuscrits, de matrices, de monnaies romaines et d'eaux-fortes [1]. *(Vifs remerciements.)*

MM. Van Trigt et P. Baes sont nommés membres associés à l'unanimité.

MM. le chevalier Dierickx de Ten-Hamme, Colinet, Lefevre,

[1] Voir le catalogue de la bibliothèque et des collections.

de Regny et Meyers sont présentés comme membres associés. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

M. Delessert communique de nouveaux renseignements relatifs à la découverte archéologique faite récemment en Suisse :

« Les cinq dolmens situés sur la crête du *Mont-à-Tschnaï* (dénomination qui s'applique au massif de la montagne, *dans son ensemble*), sont à une altitude d'environ 2200 mètres, et sur un petit emplacement appelé par les pâtres « *Plan de la Quardettaz* » (petite garde). — Leur distance de l'un à l'autre varie de 20 à 50 mètres. Leur position respective forme un quart de cercle quelque peu anguleux au milieu. La direction de chaque bloc est de l'Est à l'Ouest.

« Le premier dolmen, que l'on rencontre en montant, et le plus à l'Est, mesure en longueur :

	1^m05;	épaisseur :	0^m40 ;	longueur	(?). —
Le deuxième mesure en longueur :	1^m10;	»	0^m31 à 0^m40;	»	0,90.
Le troisième » »	1^m45;	»	0^m33 ;	»	1,20.
Le quatrième » »	1^m15;	»	0^m35 ;	»	0,60.
Le cinquième » »	1^m30;	»	0^m40 ;	»	0,60.

Le second de ces dolmens repose sur un gros pied.

« M. le Chanoine Grenat fait remarquer que ces pierres ne constituent pas des parallélogrammes réguliers, aucun de leurs côtés n'étant ni régulier, ni symétrique à son opposé ; leur aspect général serait plutôt le carré long elliptique.

« Il a obtenu de l'autorité locale la cession de ces blocs au Musée cantonal du Valais, ainsi que le gracieux don du terrain nécessaire pour la construction d'un mur protecteur autour des dolmens, dont deux surtout méritent cette précaution, à cause de leur configuration singulière. L'angle gauche antérieur du deuxième, est percé de part en part, comme pour y passer le pied d'un homme ; tandis qu'un autre est taillé sur le devant, comme pour y fixer une tête de taureau.

« Quant aux instruments de sacrifice, trouvés à 40 centimètres de

profondeur, au pied de ces autels, ils étaient tous enfouis au nord de ceux-ci, à part *un seul* objet.

« En voici l'énumération, avec leurs dimensions respectives :

1° Une *hache*, sans trou pour recevoir le manche, mais avec une dépression un peu large, pratiquée de chaque côté sur la face plate, un peu en dessous de la hauteur où devrait être le trou, afin de pouvoir y adopter le fourchu du manche. Le poids de cet instrument ferait croire qu'il était destiné à donner le coup de mort à la victime.

La hauteur, prise du taillant à la tête, est de 0^m26 ; la largeur, au plat de la tête, est de 0^m25 ; l'épaisseur, de 0^m10 ;

2° Un *coin*, en pierre blanche, de forme un peu triangulaire ; longueur : 0^m28 ; et largeur : 0^m12 ;

3° Un second *coin*, longueur : 0^m22 ; largeur, au milieu : 0^m11 ;

4° Un grand *couteau*, d'une longueur totale de 0^m47 ; celle du taillant est de 0^m29 ; et la largeur, au milieu, de 0^m14.

Ce couteau, plat d'un côté et « *bassé* » de l'autre, a une épaisseur de 0^m09 au milieu du renflement de la lame ;

5° Un *couteau* moyen, plat d'un côté et renflé de l'autre, comme le précédent, a une longueur totale de 0^m28, une épaisseur de 0^m04, et une largeur de 0^m14 au milieu de la lame ;

6° Un *couteau*, en forme de « pied », dont l'extrémité manque depuis le milieu du pied jusqu'aux orteils. Longueur : 0^m42; largeur au talon : 0^m08; longueur du taillant vers le cou-de-pied : 0^m18. — Cet instrument paraîtrait s'adapter à la coupure artificielle du côté gauche de la partie antérieure du second dolmen que l'on rencontre ;

7° Un *écorcheur*, en pierre blanchâtre comme celle du n° 2 ; longueur : 0^m23 ; largeur : 0^m07 ; épaisseur au centre : 0^m01. Tranchant tout alentour ; forme un peu circulaire ;

8° Un *grand écorchoir*, de forme plutôt triangulaire; longueur : 8^m25 ; largeur au milieu : 0^m20 ; épaisseur au centre : 0^m03. »

(*Remerciements*.)

M. Jennepin annonce qu'il vient de découvrir, à Cousolre et à Bousignies, divers types de celts en pierre et un magnifique celt de bronze. Il aura soin d'envoyer bientôt à la Société, des renseignements relatifs à cette intéressante découverte.

M. Émile de Munck communique à l'assemblée son rapport sur l'excursion que la Société a faite à Maestricht. (*Applaudissements.*)

M. le Président remercie M. de Munck et lui fait remarquer qu'il est de notoriété que Teniers n'a jamais été surnommé *le Jeune* par ses contemporains. Les tableaux signés Teniers-le-Jeune, ne sont donc pas du fameux Teniers, mais de son fils, David Teniers III, qui mourut avant lui et qui prenait officiellement ce surnom.

M. de Munck remercie M. le Président de l'observation qu'il a bien voulu lui faire et dont il tiendra compte. Il met sous les yeux des membres présents, une eau-forte dont il est l'auteur et qui représente la Porte d'Enfer à Maestricht, en offrant à la Société le cuivre gravé dont elle pourrait faire tirer le nombre d'épreuves nécessaires aux *Annales*, pour son compte-rendu. *(Renvoi de cette proposition à l'examen de la Commission des publications.)*

M. Destrée dépose une enluminure qui appartient à M. Balat : *la Vierge tenant l'enfant Jésus, assise entre deux groupes d'anges*. Derrière cette scène se déploie un paysage très riche et d'une merveilleuse finesse. M. Destrée croit pouvoir restituer cette œuvre à Simon Bening. Cette affirmation est basée sur une étude comparative qu'il a faite avec le livre-d'heures de Jeanne-la-Folle, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Dans une note qui a paru tout récemment dans les *Bulletins de l'Académie d'archéologie de Belgique,* M. Destrée a cru pouvoir établir la paternité du joyau de la Bibliothèque royale en rapprochant une œuvre datée de Simon Bening et qui est en la possession de l'Administration communale de Dixmude. Il soumet aux auditeurs deux photographies d'après l'enluminure de Dixmude, et d'après une des pages du manuscrit de la Bibliothèque royale, représentant l'une et l'autre le même sujet : *le Calvaire*. L'identité de conception

s'étend jusqu'aux détails; ce n'est pas une copie, c'est de la même main.

Le chef-d'œuvre appartenant à M. Balat offre les plus grandes analogies avec les paysages qui ornent le livre de Jeanne-la-Folle. Chaque essence d'arbre est étudiée avec un soin infini, et rendu avec un bonheur extrême : l'auteur est un amant de la belle nature.

Si Bening n'a pas exécuté ici un paysage déterminé, il n'y a rien exprimé qu'on ne puisse retrouver autour de soi, tant sa création est empreinte de vérité.

La réputation de Simon Bening comme paysagiste était très grande au XVIe siècle, car François de Hollande dit du maître brugeois, en le placant au premier rang des enlumineurs flamands : *« Maître Simon de Bruges, parmi les flamands, fut le plus gracieux coloriste et celui qui fit le mieux les arbres et les lointains. »*

M. le Président rappelle qu'il a toujours soutenu dans ses ouvrages le rôle important que les grands peintres ont joué dans l'art de la miniature et cite de nombreux exemples; il faut être très prudent, ajoute-t-il, quand on rejette l'attribution des miniatures aux grands peintres. A Bruges, les miniaturistes formaient une catégorie à part, mais il n'en était pas de même partout et dans plusieurs villes les miniaturistes faisaient partie de la corporation des peintres.

M. Destrée reconnait toute la justesse de l'observation de M. Wauters, ainsi Marmion était peintre et enlumineur et avant lui, Beauneveu et Jean de Bruges ont peint et enluminé. Il n'a pas l'intention de faire aujourd'hui la part des miniaturistes ni celle des peintres; il tient avant tout à restituer à l'École de Bruges le livre-d'heures de Jeanne-la-Folle et à établir sa parenté avec le Grimani.

A la suite d'une discussion sur le célèbre manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc, MM. Wauters et Aubry promettent d'apporter les reproductions d'enlumiuures qui en

ont été faites; on pourra les comparer avec des photographies d'après les œuvres de Memling.

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide l'envoi de son adhésion officielle au Congrès de Charleroi.

M. de Munck donne lecture d'une notice sur les découvertes qu'il a faites dans la campine limbourgeoise, de silex taillés néolithiques. Cette communication donne lieu à quelques observations de la part de M. Rutot sur la provenance des matières premières employées.

M. de Munck. Dans sa séance du 27 septembre dernier, notre *Commission des publications*, sur la proposition de M. P. Saintenoy, et pour répondre aux prescriptions du § 1 de l'article 1er de nos statuts, a décidé de donner à la partie typographique de nos annales, dès leur première impression, un caractère artistique, en s'inspirant des productions anciennes de la gravure en relief et de l'imprimerie. Depuis cette séance, de nombreuses démarches ont été faites auprès de nos industriels belges dont la spécialité est la *gravure typographique*, afin d'obtenir pour l'ornementation de nos publications, des fleurons, des vignettes, des culs-de-lampe, ainsi que des lettres historiées d'un beau style.

Ces démarches n'ayant pas abouti, notre Commission se vit forcée de s'adresser à un industriel étranger qui put mettre à la disposition de notre imprimeur, ses productions artistiques.

Souvent déjà, dans les séances de la Commission chargée de préparer le *Grand Concours international et l'Exposition universelle de* 1888, nous nous sommes plaints, mes collègues et moi, de l'envahissement des produits étrangers dans notre pays, et spécialement de ceux appartenant à la classe de l'*Imprimerie et des arts qui s'y rattachent,* classe dont le Gouvernement a bien voulu nous confier la direction.

Je ne veux pas dire, Messieurs et chers collègues, que nous devions rejeter systématiquement les belles et bonnes choses qui nous viennent de l'étranger ; non, certes pas;

car je crois même que, pour parvenir à introduire un art ou une industrie dans notre pays, il ne serait pas sans avantage d'y laisser d'abord s'infiltrer quelques productions venant de l'extérieur, sauf à les abandonner au fur et à mesure que, guidés par les bons modèles qui leurs seraient ainsi donnés, nos artistes et nos industriels aient pu fournir des produits pouvant rivaliser avec ceux de l'étranger. Depuis longtemps déjà, je me suis préoccupé de la question dont j'ai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui, et c'est dans le but de lutter contre l'envahissement des productions des pays voisins, aussi bien que pour faire revivre un art trop délaissé en Belgique, que, quelques amis et moi, nous avons résolu de fonder à Bruxelles une Société d'aquafortistes dont Son Altesse Royale, Madame la comtesse de Flandre a daigné accepter la présidence d'honneur, voulant ainsi témoigner tout l'intérêt qu'elle porte au développement de l'art de la gravure.

Je crois, Messieurs et chers collègues, avoir rencontré une occasion qui pourrait permettre, à notre *Société d'archéologie* dont l'un des buts est *« d'encourager l'étude des antiquités nationales et leur utilisation pour l'industrie et l'art moderne* [1], » de se dévouer au progrès de la typographie comme la *Société des aquafortistes Belges* l'a fait pour celui de la gravure à l'eau-forte et au burin :

Ainsi que M. Glücq, dont j'ai eu l'honneur de visiter les collections, lors d'un séjour à Paris, M. De Saucourt amateur Bruxellois, possède une des plus belles séries de vignettes, de fleurons, de lettres historiées et de culs-de-lampe anciens que je connaisse ; or, j'avais déjà obtenu de cet amateur, de pouvoir faire des reproductions en *photozincogravure*, des plus beaux spécimens de sa collection et de me servir des clichés pour l'impression des tirés à part de mes notices ; lorsqu'il me vint à l'idée de lui demander de bien vouloir étendre ce

[1] § 1 de l'article I des statuts de la Société d'archéologie de Bruxelles.

droit, en permettant à la *Société d'archéologie*, de se servir, pour l'impression de ses annales, des zincs photogravés qui me seraient destinés.

M. De Saucourt m'ayant fait la gracieuseté d'accéder à cette demande, il fut decidé que si la Société d'archéologie acceptait ma proposition, je ferais exécuter à mes frais des clichés en zinc, reproduisant des œuvres gravées de maîtres anciens, appartenant surtout à l'*École flamande*.

Je suis persuadé, Messieurs et chers collègues, que vous comprendrez l'heureuse influence que notre *Société d'archéologie de Bruxelles* pourrait avoir sur le progrès de l'*imprimerie typographique* en joignant ses efforts, à ceux qu'ont déjà fait certaines associations artistiques du pays, quelques industriels et quelques particuliers pour faire revivre un art qui s'est montré si florissant sous les Bade, les Plantin, les Aertsens, les Beller, etc.

M. Saintenoy partage l'avis de M. de Munck ; on imprime mal en Belgique, il faut bien le reconnaître, et la Société ferait œuvre utile en mettant sous les yeux des ouvriers typographes, au cours de conférences, des bandes ornées, des lettrines, des culs de lampe anciens etc... Elle devrait s'attacher également à ce que ses publications aient un cachet artistique.

M. de Munck demande s'il est admis en principe qu'on usera des modèles artistiques anciens ?

M. le Président propose le renvoi de la question à la *Commission des publications (Adopté.)*

M. de Munck montre à l'assemblée une série de lettrines anciennes et dépose sur le bureau six eaux-fortes offertes à la Société par M. De Saucourt *(Des remerciements sont votés au donateur.)*

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,
Armand de Behault



COMPTE-RENDU

de l'excursion des sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie de Bruxelles, à Maestricht et aux environs les 17, 18 et 19 septembre 1887.

Messieurs,

es rapports sur l'excursion de Maestricht dont l'un vient d'être adressé par M. Ubaghs à la *Société belge de géologie de paléontéologie et d'hydrologie* [1], l'autre par M. le Dr V. Jacques à la *Société d'anthropologie de Bruxelles* [2] envisageant surtout l'expédition scientifique à laquelle notre *Société d'archéologie* à pris part, au point de vue des résultats acquis pour l'étude de la géologie et de l'archéologie préhistoriques ; il m'a été facile de ne pas trop étendre le présent rapport et de vous rendre compte, d'une façon spéciale, des observations purement archéologiques qu'ont pu faire nos collègues dans l'ancienne capitale du Limbourg hollandais ainsi qu'aux environs.

[1] Voir *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.* Tome I, 1887.

[2] Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles.* Tome VI, 1887-1888.

PREMIÈRE JOURNÉE

Samedi 17 septembre 1887.

Les membres des sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie ainsi que les personnes étrangères à ces sociétés, ayant pris part aux excursions des 17, 18 et 19 septembre 1887, formaient un groupe composé de MM. Aubry, Braconnier M. l'avocat Cumont, M. Delessert, M. de Munck, M. l'avocat De Puydt, M. Dotremont, M. le Dr Dupré, M. Erens, M. le Dr Félix, M. Hankart, officier d'artillerie, M. Hegencheid, M. le Dr Héger, M. Hermans, M. le Dr Jacques, M. l'ingénieur La Haye, M. Leclercq, M. l'ingénieur Lechien, M. Soudanas, M. l'ingénieur Osmonde, M. Pierre, M. l'ingénieur Rutot, conservateur du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, MM. Rucquoy, Ubaghs, M. van den Broeck, conservateur du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, Mme Waller, M. Van der Maesen de Sombreff, ancien ministre hollandais, M. le général Ghiot et MM. Cordeweener et Russel.

Sous la conduite de M. Ubaghs, le naturaliste maestrichtois, les excursionnistes ont été étudier aux portes de Maestricht, l'assise de *craie tuffeau* dans laquelle sont creusés à la *Montagne Saint-Pierre* les fameux souterrains dont l'origine remonte au XIe siècle, comme semble l'indiquer la plus ancienne inscription que l'on y a découverte, et non comme on l'a cru généralement, à l'époque Romaine. Des fouilles pratiquées dans des substructions découvertes dans le Limbourg, ont cependant démontré que l'usage de la *craie tuffeau*, comme pierre à bâtir, s'était déjà généralisé aux environs de Maestricht, sous les Romains. Il faudrait donc conclure de là que l'extraction du *tuf calcaire* se faisait à cette époque non pas par

galeries souterraines, comme à la *Montagne Saint-Pierre*, mais à ciel ouvert. Rien n'empêche de croire, du reste, que ce dernier mode d'exploitation ait subsisté longtemps aux environs de Maestricht, où l'assise de *craie tuffeau* affleure en bien des points [1].

De retour en ville, après la visite aux souterrains de la Montagne Saint-Pierre, les membres de nos sociétés scientifiques Bruxelloises visitèrent l'important « *Musée Ubaghs* », sous la conduite même du savant naturaliste qui en est à la fois le fondateur et le propriétaire.

Outre les collections géologiques, paléontologiques et conchyliologiques qui forment la partie principale de ce Musée, M. Ubaghs possède de nombreuses antiquités préhistoriques provenant du Danemarck, du Limbourg Hollandais et de la Belgique, ainsi que des objets de l'époque Romaine recueillis à Maestrieht et aux environs.

Les collection d'antiquités du Danemark composée d'objets non encore décrits jusqu'ici est des plus remarquable ; nous y avons surtout admiré toute une série de haches en silex, les unes à tranchants obliques, les autres finement taillées en forme de gouche à leur extrémité tranchante ; une grande hache-marteau en *diorite*, ainsi qu'une hache simple percées chacune d'un trou pour y placer un manche ; trois belles lances à pédoncules quadrangulaires ; un harpon en silex à double rangée de barbelures ; une série de pointes de flèches à ailerons avec et sans pédoncules ; enfin, des outils en forme de croissant dont l'usage est indéterminé ; le tout taillé avec cet art et cette perfection jusque dans ces moindres details, qui caractérisent si bien les outils et les armes néolithiques du Danemarck.

Je me dispenserai, Messieurs et chers collègues, de vous

[1] Voir : Ubaghs, *Description géologique et paléontologique du Limbourg*, page 96.

donner des détails sur les nombreux objets de l'époque préhistorique, recueillis dans le Limbourg et déposés dans le « *Musée Ubaghs* », la plupart ayant été décrits dans deux ouvrages du naturaliste maestrichtois [1].

Cependant, il est intéressant de noter que parmi les objets de l'époque néolithique découverts par M. Ubaghs, il s'en trouve dont la matière est étrangère à nos pays et même à l'Europe : l'analyse de haches en pierre recueillies dans le Limbourg a démontré qu'elles étaient faites de *Nephrite* et de *Jade* originaires d'Orient; de plus, l'absence complète dans nos contrées d'éclats ou de blocs bruts de ces roches étrangères démontre, bien que les outils n'ont pas été confectionnés là où ils ont été retrouvés, mais qu'ils proviennent de régions éloignées dont les peuplades primitives eurent des rapports commerciaux avec celles qui habitèrent nos pays [2].

A en juger d'après les formes de ces ustensiles d'origine étrangère, formes qui ont en général une grande analogie avec celles des instruments que nous ont laissés les habitants des cités lacustres de la Suisse, l'on est porté à croire que les peuplades préhistoriques du Limbourg, furent contemporaines de celles des *palafittes* [3]. D'autre part, l'on a retrouvé dans une station néolithique de Belgique, des haches, en roches étrangères et en roches du pays, offrant les mêmes formes, associées à des fragments de poteries et à des meules à broyer le grain [4], le tout paraissant appartenir à un même âge,

1 Voir Ubaghs. *L'homme préhistorique et ses ustensiles de la Station lacustre près de Maestricht et les ateliers ou station dits préhistoriques de Sainte-Gertrude et Ryckholt près de Maestricht.*

2 Voir Ubaghs. *L'homme préhistorique et ses ustensiles de la Station lacustre près de Maestricht*, pages 36 et 37.

3 Voir Ubaghs. *L'homme préhistorique et ses ustentiles de la Station lacustre près de Maestricht*, page 38.

4 C'est à la Station préhistorique de Saint-Denis en Brocqueroi (Hainaut).

représentant la dernière période de l'époque néolithique. Après avoir été chasseur, comme nous le montre l'ensemble des découvertes scientifiques faites jusqu'à ce jour, l'homme des temps préhistoriques devint pasteur puis agriculteur.

A ce dernier état de civilisation, semble correspondre l'apparition dans nos contrées d'outils et d'armes en pierre de provenance orientale, après lesquels ont dû apparaître les objets en bronze auxquels on attribue généralement la même origine.

Le *« Musée Ubaghs »* renferme quelques belles haches appartenant à l'âge du bronze [1] qui, dans le Limbourg hollandais comme en Belgique, paraît ne pas avoir été de longue durée, si l'on en juge par le nombre relativement restreint des objets de cette époque recueillis dans les fouilles, comparé avec celui beaucoup plus grand de ceux des âges lithiques et de l'époque romaine.

Quant à cette dernière période, elle est représentée dans les collections de M. Ubaghs par de nombreux objets recueillis

que j'ai découverte en 1878, qu'il m'a été donné d'exhumer ces précieux objets.

Les poteries grossières renfermant des grains de silex, offrent bien tous les caractères de la céramique préhistorique telle qu'elle a été décrite jusqu'ici. Quant aux meules à broyer le grain, elles se rapportent au type décrit par Messieurs Siret dans leurs travaux sur les belles découvertes d'antiquités préhistoriques faites en Espagne, (voir tome VI, des *bulletins de la Société d'anthropologie de Bruxelles*). Une meule semblable aux miennes se trouve également au Musée National de Saint-Germain (France.)

Les meules à broyer le grain, exhumées à Saint-Denis en Brocqueroi (Hainaut), sont, à ma connaissance, les premières qui aient été découvertes en Belgique ; les poteries et les haches en roches étrangères auxquelles elles étaient associées, indiquent que les peuplades préhistoriques qui séjournèrent à Saint-Denis, avaient atteint un dégré de civilisation relativement avancé qui semble correspondre à la dernière période de l'époque néolithique quasi contemporaine du premier âge du bronze.

1 Ces haches ont été décrites par M. Ubaghs dans son ouvrage intitulé : *L'âge et l'homme préhistoriques et ses usteniles de la Station lacustre près de Maestricht.*

à Maestricht même, aux abords de l'ancienne voie romaine, ce sont: des cruches, des patères (*pateræ* ou *patellæ*), des vases a fortes panses (*ollæ*), des poteries dites *Samiennes*, des lacrymatoires ainsi qu'un très joli fragment de bas-relief en terre cuite, non encore décrit jusqu'ici.

Ce bas relief finement modelé représente une jeune femme vêtue d'une tunique sans manches (*tunica*), gracieusement drapée ; cette femme porte une patère (*patera* ou *patella*) dans laquelle se trouve un mets qu'elle semble offrir soit à une divinité soit à un personnage.

Cette terre cuite, présentant toutes les qualités de cet art franchement naturaliste que les romains comprenaient si bien, a été découverte près du cloître de Saint-Servais, dans les substructions de *thermes à hypocauste*.

Après avoir admiré les richesses artistiques et scientifiques accumulées depuis nombre d'années déjà par M. Ubaghs, les membres des sociétés de géologie d'anthropologie se rendirent à l'hôtel Derlon où, après un repas, une séance préparatoire à l'excursion du lendemain, eut lieu sous la direction de M. Ubaghs que l'assemblée avait appelé à sa présidence.

—

DEUXIÈME JOURNÉE

Dimanche 18 septembre

Dès 8 heures du matin, les excursionnistes, sous la conduite de MM. Ubaghs, van den Broeck et Rutot, se mirent en route pour se livrer à l'étude géologique de la rive gauche de la Meuse, depuis Maestricht jusqu'à l'écluse de Lanaye.

Durant cette course, ils ont pu constater le synchronisme

de la *craie blanche grossière de Maestricht* avec la *craie de Spiennes* (Hainaut), et reconnaître qu'examinés à l'œil nu, les blocs de silex que renferme près de Maestricht l'assise située au-dessus de la *couche à coprolithes,* présentent les mêmes caractères minéralogiques que ceux de la *craie blanche de Spiennes.*

La grande quantité d'armes et d'outils de l'époque préhistorique, découverte aux environs de Maestricht et dont la matière provient de l'assise de *craie blanche grossière,* démontre que l'homme primitif du Limbourg aussi bien que celui du Hainaut, sut apprécier toutes les qualités que lui offraient pour la confection de ses ustensiles, les blocs de silex de la *craie blanche* dont il put du reste facilement découvrir les gisements, grâce aux nombreux affleurements des terrains crétacés dans ces deux provinces.

Après un déjeuner frugal à l'écluse de Lanaye, les explorateurs ont passé la Meuse sur deux barques, non sans courir quelque danger et sous une pluie diluvienne qui n'a cessé de les accompagner jusqu'au soir.

Cependant, suivant l'exemple donné par quelques intrépides accoutumés aux expéditions scientifiques, les excursionnistes se mirent en marche, puis, avec un entrain vraiment remarquable, les plus dévoués à la science gravirent les côtes de la rive droite de la Meuse et parvinrent au but principal de leur course : les plateaux de Sainte-Gertrude on se trouvent le « *Henkeput* » et la station préhistorique qui qui ont fait l'objet de savants travaux dus à MM. Ubaghs et De Puydt [1]. Guidés par M. Ubaghs, ils se sont livrés à l'exploration du puits (*Henkeput*) et des galeries souterraines qui

1 Voir Ubaghs. *Les ateliers ou station dits préhistoriques de Sainte-Gertrude et Ryckholt, près de Maestricht,* Liège, 1887, et M. de Puydt. *Quelques constatations relatives à la station néolithique de Sainte-Gertrude* (*Limbourg-hollandais*); Ruremonde, 1887.

s'étendent dans la *craie blanche à silex noirs*, et ont pu se convaincre que les excavations avaient été creusées par l'homme préhistorique pour l'extraction de la matière première, nécessaire à la confection de ses armes et de ses outils.

Après cette première constatation, les membres des sociétés savantes bruxelloises ont visité les affleurements de l'assise de *craie blanche*, que les préhistoriques ont creusée pour en extraire les silex nécessaires à la confection de la plupart de leurs armes et de leurs outils, objets dont on retrouve des débris et des ébauches associés à des quantités d'éclats provenant de la taille, à la surface des terres végétales, dans le bois de Sainte-Gertrude.

Une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Ubaghs, de Puydt, de Munck, M. le Dr Jacques et M. van den Broeck, s'est engagée au sujet du gisement de ces silex, puis les excursionnistes se sont rendus à Eysden, ou les attendait une collation gracieusement offerte par M. le comte de Geloes.

Satisfaits du résultat de leur expédition, les explorateurs ont repris la route de Maestricht, où ils sont rentrés à neuf heures du soir, après douze heures de marche forcée, exécutée avec un parfait entrain, malgré des averses incessantes.

A dix heures, tous se trouvèrent réunis dans une grande salle de l'hôtel Derlon, pour entendre la lecture d'un mémoire de M. Ubaghs concernant ses importantes découvertes anthropologiques et historiques faites aux environs de Maestricht, ainsi qu'une notice de M. de Munck, sur ses recherches d'archéologie préhistorique aux environs de Lanaeken, Suetendael et Asch (Limbourg belge).

TROISIÈME JOURNÉE

Lundi, 19 septembre.

L'excursion du lundi, facultative pour les membres des sociétés d'anthropologie et d'archéologie, s'est faite surtout dans le but d'étudier à Simpelveld et à Kunraed le *sable vert hervien*, ainsi que le *maestrichtien inférieur, base de l'Oligocène.*

Cependant, quelques-uns de nos collègues se sont rendus à l'hôtel-de-ville de Herlen, commune voisine de Simpelveld, pour visiter les objets romains recueillis par les soins intelligents de l'Administration communale.

Parmi ces objets destinés à la formation d'un Musée local, ils ont surtout pu remarquer des urnes cinéraires *(ollæ)*, des cruches à vin, des poteries en terre dite *samienne*, des soucoupes en terre blanche grossière à gradin de quartz à l'intérieur, des poteries sigillées, des verroteries, des monnaies ainsi qu'un beau vase à anse en verre verdâtre.

De leur côté, nos collègues qui n'ont pas pris part à l'excursion de Herlen, ont tenu a visiter les nombreuses richesses archéologiques et artistiques que renferme Maestricht, je ne vous parlerai pas, Messieurs et chers collèges, de l'important *trésor de Saint-Servais*, qui a déjà fait l'objet de tant de descriptions[1] ni de la *Cathédrale* bien connue des admirateurs du style roman, cependant, il est un fait que je ne me permettrai pas de passer sous silence : c'est la restauration d'un des porches de cet imposant édifice que l'on doit aux soins intelligeants de deux hommes de goût : M. le chevalier de Stuers

1 L'une d'elles due aux plumes de MM. Boch et Willemsen est intitulée : *Die mittelalterlichen Kunst und Reliquienschatze zu Maestricht.*

membre de la Société d'histoire et d'archéologie du Limbourg hollandais et M. l'architecte Kuypers l'auteur des bâtiments du Musée d'Amsterdam.

Le porche placé en avant d'une des portes latérales de l'église *Saint-Servais*, est du style de l'époque romano-ogivale.

Il offre une infinité de motifs variés d'ornementation empruntés à l'architecture, à la faune et à la flore.

Bien que barbares et dépourvues de proportions, les figures de saints que renferment des niches ménagées çà et là parmi tous ces motifs compliqués de décoration, ne sont pas sans produire une certaine impression, et cela précisément grâce à la raideur de leurs attitudes et à leur caractère archaïque.

Mais si ces figures sont traitées d'une façon gauche et grossière, le restant des motifs est sculpté avec le plus grand soin jusque dans les moindres détails ; il s'y trouve des combinaison les plus originales et les plus heureuses formant un ensemble rempli d'harmonie.

Comme les « *tailleurs d'images* » de l'époque romane qui se sont surpassés pour l'ornementation du porche de Saint-Servais, MM. Stuers et Kuypers l'ont fait pour sa restauration et sa décoration polychrome.

C'est chose bien délicate cependant que l'art de la polychromie. Que de fois en effet, tout un ensemble de peinture n'a-t-il pas été gâté par un seul malheureux ton disposé mal à propos! que de fois n'a-t-on pas couvert les murs de nos églises, de bariolages criards et de mauvais goût, alors qu'il eût mieux valu conserver à nu la pierre naturelle, si bien en harmonie au moins avec la simplicité et la grandeur d'un beau style !

Le porche de *Saint-Servais* n'offre rien de cette polychromie baroque que l'on rencontre trop souvent, hélas, dans nos pays ! les teintes et les dorures y sont suffisamment sobres ce qui ne nuit cependant pas à la richesse de l'ornementation, qui tout en étant digne des plus beaux monuments orientaux,



Imp. J. Bouwens. Em. de Munck Del et Sculp

LA PORTE DE L'ENFER (Helpoort) Maastricht



n'en est pas moins en harmonie avec les tons vigoureux et sévères de nos cieux et de nos paysages septentrionaux.

Après avoir admiré le beau porche de Saint-Servais, nos collègues se sont rendus à l'église Notre-Dame, construite près de l'emplacement du *« Pons Mosæ »* de Tacite, ainsi que de l'ancienne voie romaine qui partant de Tongres (*Aduatuca Tungrorum*), traversait la Meuse pour aller à Juliers (*Juliacum*) et à Cologne (*Colonia Agrippina*) [1].

L'église Notre-Dame offre de beaux motifs d'architecture romane ; la colonnade du chœur y est surtout intéressante.

Les quelques jolis fragments de vitraux des XVIe et XVIIe siècles qui subsistent dans cette église, mériteraient d'être conservés et protégés mieux qu'il ne le sont, soit contre le vandalisme, soit contre les accidents.

Parmi les anciens monuments de Maestricht qu'il nous a été donné de visiter, il faut enfin mentionner la Porte de l'Enfer (*Helpoort*), dont la construction paraît remonter, ainsi que certaines parties des murs d'enceinte voisins, au XIIIe siècle. Ces fragments d'architecture militaire, simples et sévères et trop peu connus encore des archéologues, sont situés au bord de la Geer, petit affluent de la Meuse, dont les berges profondes et le cours torrentueux ne laissent pas de produire une impression assez en harmonie avec le nom sinistre de la vieille porte.

Après avoir visité ce site pittoresque et rempli de poésie, quelques-uns d'entre nos collègues se sont rendus chez un amateur d'art des plus distingués, M. Alex. Philips, qui avait eu la gracieuseté de les inviter à visiter ses collections d'objets artistiques, ainsi que son importante galerie de tableaux.

Parmi les nombreuses toiles de maîtres que bien des Musées publics se feraient une gloire de posséder, un coup d'œil

1 Voir pour ce qui concerne le « *Pons Mosæ* » et l'ancienne voie romaine : *Découvertes d'antiquités dans le duché de Limbourg* par Jos. Habets. Ruremonde, Typogr. de J. J. Romen et fils.

trop rapide jeté dans la « *Galerie Philips* » nous a fait entrevoir une vue de ville de Van der Meer, de Delft; une excellente marine de Van der Cappelen ; une présentation de l'enfant Jésus de Frank Floris ; un combat de coqs, magistralement peint par Paul Devos ; une toile aux tons chauds et vigoureux représentant Loth et ses filles, par Rembrandt ; une charmante grisaille du même maître (intérieur) ; un beau paysage de Van Willigen ; une scène de cabaret de David Teniers, un de ces tableaux qui portent en quelque sorte leurs signatures dans la touche originale et caractéristique de leurs auteurs ; un portrait de guerrier dont l'intensité, la richesse des couleurs et la hardiesse des touches, surtout dans les accessoires, dénotent la brosse de Reynolds ; un paysage-marine de Van Goyen, d'une peinture grasse, sûrement enlevée et aux tons argentins; unemarine (grisaille) d'un dessin serré et spirituel, que l'on pourrait considérer comme étant destinée à être reproduite par la gravure et signée O. De Vry (1671).

« Il faut croire » dit M. Siret dans son *Dictionnaire historique des peintres*, « que De Vry a laissé peu d'ouvrages, sinon peu de réputation, puisque aucun biographe ne le cite. » Cependant, la grisaille dont M. Philips est possesseur, dénote un maître qu'il est d'autant plus curieux de faire connaître qu'il n'a été signalé de lui jusqu'ici qu'une seul toile (grisaille) se trouvant au Musée de Berlin [1].

Enfin, pour ne pas trop m'étendre, je ne ferai que citer quelques-unes des pièces capitales de la « *Galerie Philips* », ce sont : un portrait de Van Dyck, un bel intérieur de Watteau, et des tableaux de Van Baelen, Breugel, Frans Hals et Rubens [2].

1 Voir A. Siret, *Dictionnaire historique des peintres*.

2 Comme je l'ai dit plus haut, je n'ai pu jeter qu'un coup d'œil rapide sur

Durant leurs dernières courses dans Maestricht, nos collègues purent enfin constater l'heureuse influence que les études archéologiques ont eue sur l'architecture moderne depuis quelques années, surtout dans cette ville comme dans bien d'autres de Hollande et de Belgique. L'athénée de Maestricht, les habitations de Villas Parc et de la rue de la Station sont de ces belles constructions modernes dans lesquelles M. l'ingénieur-architecte Brender a Brendes a fait revivre le beau style de la renaissance Flamande, si bien adapté à nos climats et que trop souvent l'on a répudié pour ériger des monuments qui n'eussent jamais dû voir le jour que dans des pays orientaux.

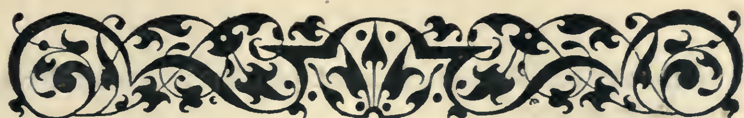
Enchantés des résultats de leurs trois journées d'expédition dans le Limbourg hollandais, les membres des sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie rentrèrent en Belgique, non sans avoir témoigné leur vive gratitude à M. C. Ubaghs, auquel ils ont dû toute une série d'excursions, leur faisant connaître une province trop peu explorée au point de vue scientifique, et ont voulu rendre hommage au savant géologue et archéologue maestrichtois pour le dévouement désintéressé avec lequel il lutte pour le progrès de deux sciences si belles et si utiles et dont la connaissance élargit le champ des pensées en montrant bien d'une part ce qu'a été l'humanité depuis ses débuts et de l'autre, quels furent les nombreuses évolutions du globe qu'elle habite.

les différentes toiles de maîtres que renferme la « *galerie Philips* », dont j'ai cité les pièces capitales. J'ai tout lieu cependant de considérer, jusqu'à preuve du contraire, ces pièces comme étant authentiques.

LE RAPPORTEUR,

EMILE DE MUNCK





Visite de la Société au Musée communal de la ville de Bruxelles



Le 30 octobre dernier, par un dimanche, la Société d'archéologie, sur l'invitation du président, s'est réunie à la Maison du Roi, dans l'intention de visiter le Musée communal, récemment ouvert grâce à l'initiative intelligente de M. le bourgmestre Buls.

Bruxelles possédait déjà plusieurs musées importants ; mais ces collections, qui sont la propriété de l'État, sont destinées surtout à recevoir les œuvres d'art ou autres objets curieux ayant une grande valeur : le Musée communal ne doit pas même tenter de rivaliser avec elles ; son rôle est plus modeste. On doit s'appliquer surtout à y rassembler ce qui peut être utile pour connaître le passé de la ville, l'histoire de ses institutions ou de ses monuments, le progrès des industries qui ont fleuri à Bruxelles, les hommes distingués qui y sont nés ou qui y ont habité. Telle pièce qui passerait inaperçue au Musée des antiquités, peut occuper une place

distinguée au Musée communal par les souvenirs locaux qu'elle rappelle.

La Maison du Roi, l'un des plus beaux édifices que la dernière période de l'art ogival ait produit en Belgique, a été complètement rebâtie dans ces dernières années. L'intérieur a été mis autant que possible en harmonie avec l'extérieur. La Société, en montant l'escalier conduisant au Musée, a remarqué les beaux vitraux qui l'éclairent, en dérobant à la vue les constructions de la Boucherie, qui, dans leur état de vétusté et d'abandon, ne présentent rien d'agréable. Ces vitraux, œuvre de M. De Dobbelaere, de Bruges, reproduisent les armoiries de tous les états et provinces où l'on reconnaissait l'autorité de Charles-Quint, le souverain des Pays-Bas dont le règne fut marqué par une reconstruction de la Maison du Roi dans le style flamboyant.

L'Administration communale n'a pu mettre à la disposition du Musée que le second étage de l'édifice, qui comprend une grande salle, occupant toute la largeur du bâtiment vers la Place, et plusieurs petites chambres. Dans la grande salle, la charpente du toit est apparente, circonstance dont on a tiré parti en y suspendant des étendards, des banderoles et d'autres objets du même genre. Dans le nombre on remarque une immense toile, aux armes de Saxe et d'Autriche, qui était conservée dans l'une des armoires de l'Hôtel de ville. C'est l'ancienne bannière de la chaloupe qui flottait sur le grand étang du château de Laeken, du temps de l'archiduc Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine.

La visite a commencé par la chambre donnant vers la rue des Harengs, spécialement consacrée à des détails architectoniques ou à des reproductions de détails de ce genre. L'église de Notre-Dame de la Chapelle et en particulier la corniche du toit de l'abside de ce temple, avec ses figures grimaçantes et ses gargouilles si originales ; l'Hôtel de ville, la Maison

du Roi même, l'Église Notre-Dame du Sablon et les maisons de la Grand'Place ont contribué surtout à former cette curieuse collection, où l'on peut étudier, pour ainsi dire, toute l'histoire de l'architecture du Moyen âge et de la Renaissance, depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe. Elle a été formée avec grand soin et une rare persévérance par M. Jamaer, architecte de la ville, l'un des membres de notre Société. Des châssis, trouvés intacts dans l'un des murs de l'Hôtel de ville, des carreaux de pavement, un autel gothique, de vieilles statues contribuent encore à remplir cette salle, pleine d'intérêt pour l'archéologue.

Il faudrait presque un volume pour énumérer tout ce qui se trouve dans la grande salle, dont l'aspect est des plus attrayants. Contre le mur principal est placée une suite de tableaux presque tous appartenants aux écoles italienne et hollandaise. Elle a été donnée à la ville par un bruxellois, Wilson, anglais d'origine, dont le buste se trouve au milieu de la salle ; elle offre d'autant plus d'intérêt que beaucoup de maîtres dont elle comprend des tableaux ne sont pas représentés au musée de l'État.

A la mort de l'un de nos citoyens, le peintre Jean-Baptiste Van Moer, la ville a fait l'acquisition de ceux de ses tableaux, aquarelles et dessins qui reproduisaient un site ou un détail de l'ancien Bruxelles et de ses environs. Ils sont placés sur une série de chevalets, et constituent en quelque sorte une résurrection du Bruxelles d'il y a quarante ou cinquante ans, traitée avec cette conscience qui formait l'une des qualités du peintre. Citons encore, parmi les tableaux, une étude de M. Emile Wauters, représentant l'avoué Godecharles sur son lit de mort, des paysages de Mlle Beernaert, de M. De Haes, de feu Adolphe Lacomblé.

Des vitrines renferment des objets de toute nature, tels que dessins, gravures et photographies représentant, soit des scènes historiques ou des monuments, soit des œuvres remar-

quables, des tableaux, des tapisseries ; manuscrits, livres imprimés et chartes, médailles, monnaies et jetons ; étoffes, orfèvreries, porcelaines, faïences, étains. Il va de soi que l'on s'est renfermé dans un cadre tracé à l'avance ; on s'est borné aux souvenirs bruxellois, mais jusqu'à présent le but des organisateurs du musée ne se dégage pas suffisamment, faute d'espace. Ainsi les scènes historiques devraient être disposées par ordre chronologique, les vues des monuments par ordre topographique ; les portraits devraient être réunis, les reproductions de tapisseries ne donnent pas une idée suffisante de l'immense production des anciens ateliers de Bruxelles. On voudrait voir les livres imprimés et les chartes offrir une suite non interrompue de spécimens de la typographie et de la calligraphie, à différentes époques, mais l'espace a fait défaut.

Des horloges, des statues, des rampes d'escaliers garnissent les trumeaux intermédiaires aux fenêtres. Citons, parmi les statues, deux belles cariatides de Rude, qui ornaient jadis un hôtel de la rue Royale Neuve ; une statue de Delvaux, David lançant sa pierre à Goliath ; le Saint-Jean Népomucène de De Kinder; une maquette du fleuve de Plumier placé dans la cour de l'hôtel-de-ville. N'oublions pas la maquette de la Maison du Roi, établie d'après les dessins de M. Jamaer et représentant cet édifice restauré et complété, avec sa tourelle, ses deux galeries à jour, ses toitures et ses pignons chargés des statuettes.

La petite salle vers la rue Chair et Pain est plus spécialement consacrée à des plans de Bruxelles, à des scènes historiques, telles que les beaux dessins de l'inauguration de l'empereur Charles VI comme duc de Brabant, par l'architecte Baurscheidt, et les reproductions en lithographie des combats de 1830, et à des vues de monuments ou de voies publiques : ancien palais de nos souverains, maisons de la Grand'Place (comme elles étaient il y a 150 ans), rue de la

Madeleine, anciennes portes, portes des boulevards, etc., etc.

L'examen rapide de cette collection a pris près de deux heures. M. le Président a donné à ses collègues quelques explications sur les objets qui ont particulièrement attiré l'attention. En terminant, on reproduira ici quelques lignes extraites du Rapport adressé par le Collège échevinal au Conseil communal au mois d'octobre dernier :

« Le but de la création de ce musée est double : il doit à la fois servir à réunir tout ce qui peut donner une idée juste de notre passé, de ce que la ville était autrefois, de ce qu'elle a offert de curieux comme monuments, comme productions artistiques et industrielles, comme mœurs, hommes remarquables, etc., et fournir à l'industriel et à l'artisan des modèles de tout genre, où il peut s'inspirer de ce qui s'est fait jadis, dans tous les genres. Le local mis à la disposition du musée a été bientôt rempli et se trouve dès aujourd'hui insuffisant; d'un autre côté, le succès a été complet, car la foule a pris l'habitude de fréquenter le second étage de la Maison du Roi, au point que, certains jours, on y a compté jusque 300 visiteurs. Le chiffre total, qui était pour le premier mois de 4,000, a augmenté considérablement aux mois d'août et de septembre.

« La direction du musée a été confiée à une Commission spéciale, présidée par M. le Bourgmestre et rattachée au service des archives. »

En quittant la Maison du Roi, la Société d'archéologie est allée visiter les restes d'une tour de la première enceinte que l'on a retrouvée, enclavée dans des constructions plus modernes, en démolissant les maisons du quartier dit de la rue de la Vierge-Noire. Cette tour, entièrement bâtie en pierres, date du XIe siècle, et figure sur plusieurs anciens plans de la ville. Rendue inutile par l'extension de la cité, elle devint une propriété privée lorsqu'on vendit, au XVIe siècle, les terrains situés entre les rues de Laeken et de Sainte-Catherine, le long du nouveau bassin qui remplaça alors le fossé de ce côté. On en transforma alors l'extérieur et

on la convertit en une habitation, qui prit le nom de *la Tour* (*den Toren*). C'est à tort que des journaux l'ont baptisée *la Tour Noire*, dénomination rappelant celle de la *Porte noire*, qui appartenait à la Porte de Laeken primitive, placée dans l'axe et au commencement de la rue de Laeken, et abattue en 1573.

A. W.





Visite de la Société au Musée Royal d'antiquités et d'armures de Bruxelles



La Société d'Archéologie de Bruxelles avait inscrit depuis longtemps dans son programme, la visite du principal musée d'antiquités du pays. Les membres répondirent nombreux à l'appel qui leur avait été adressé à la séance du mois de novembre.

La visite qui eut lieu le 20 novembre, dura près de deux heures et demie. A dire vrai, les collections que renferme l'antique porte transformée en une sorte de donjon romantique, n'étaient pas inconnues de la plupart d'entre eux; mais il y a un avantage réel à revoir dans un but déterminé, des curiosités que nous n'avons souvent entrevues que dans un moment de flânerie. L'examen des diverses sections s'effectua dans un perpétuel chassé-croisé de questions, de réponses, de remarques. Pour peu qu'on réfléchisse, on reconnaîtra sans peine l'utilité de ces courses, même rapides, faites dans les rangs d'objets les plus variés dont la vue agit si diversement sur l'esprit d'une réunion d'archéologues.

Les quelques lignes qui vont suivre sont moins un souvenir qu'un rapide compte-rendu de la première visite de la Société. Au rez-de-chaussée il faut signaler avant tout, les fonts si curieux de Wilderen, la magnifique pierre tombale du che-

valier Rase de Grez, seigneur de Biez, qui porta l'étendard de Brabant à Woeringen, « alla outre mer en Acre » et mourut en 1318; avec celle qui recouvrait les restes mortels de Renier de Malève et qui lui est tout à fait semblable, elle constitue une des plus belles pierres sépulcrales que le moyen-âge nous ait léguées. Moins heureuse de forme et de style la tombe de Huy, figurant trois personnages drapés, et datée de 1343, témoigne cependant des bonnes traditions qui régnaient à cette époque. Pour le costume, les fragments d'une pierre du XIVe siècle, qui ont été retrouvés dans le lit de la Meuse, offrent le plus vif intérêt.

La plaque en cuivre, exécutée en mémoire de Jean, seigneur de Heer, mort en 1332, et celle de Gérard, également seigneur de Heer, mort en 1398, sont des œuvres typiques et d'une conception heureuse.

Dans la plaque tumulaire de Richard de Heer, mort en 1554, et de Jeanne Scheiffaert de Mérode, morte en 1567, nous voyons la dernière expression d'un art qui, dans les Flandres, atteignit son apogée au XVe siècle. L'artiste a commis dans cette œuvre la grave faute de la traiter comme un cuivre destiné à l'impression, en marquant le modelé au moyen de hachures. Une comparaison qu'il est facile d'établir avec deux fragments d'une plaque d'une exécution ravissante qui se trouve à côté du monument dont il s'agit, permet de se rendre compte de la justesse de l'ancien procédé. Une ligne nette dessine les contours... et l'effet obtenu est des plus puissants. On salue en passant la maigre silhouette de Juste-Lipse. La cheminée du XVIIe siècle qui occupe le fond du rez-de-chaussée, attire surtout l'attention par le bon goût qui a présidé à sa construction.

La salle d'armes qui occupe le premier étage, charme de prime abord les yeux par les groupements pittoresques qui ont été faits. Les étendards suspendus sous les voûtes tranchent heureusement sur les armes d'un aspect plus froid et

plus dur; mais l'œil se fatigue à l'examen détaillé des objets que la salle contient, tant l'entassement y est grand.

On revoit toujours avec plaisir l'armure si élégante de forme, de Philippe II, et la splendide maximilienne gravée, puis l'armure du cheval de l'archiduc Albert; une récente communication faite à la Société a appris que celle portée par ce prince, se trouve à Vienne. Bientôt une photographie de cet objet sera placée près du brave coursier de l'ancien gouverneur des Pays-Bas. Elle rappellera aux visiteurs le souvenir d'une des plus riches armures qui faisaient l'ornement et l'orgueil de l'*Arsenal Royal* de Bruxelles. L'ancienne armure gothique du XVe siècle, l'armure d'un communier avec la salade et la hache marteau d'arme, ont attiré beaucoup l'attention de plusieurs membres qui se prirent à faire observer que les descendants de ces hommes bardés de fer entreraient parfois à grande peine dans ces étroites enveloppes. Les épées, les casques, puis les armes de haste et de jet eurent également leur tour. La cheminée monumentale achetée à Lierre, l'ancienne porte des poissonniers de Bruxelles, de superbes landiers, peut-être les plus grands qui soient jamais sortis de chez un ferronnier, méritent également une mention spéciale.

Ce fut dans la salle du second que la halte fut la plus longue. Aussi fallut-il, à raison de la diversité des collections qui y sont conservées, procéder avec méthode.

Le retable en bois, dû au ciseau du bruxellois Jean Borremans, celui provenant de l'abbaye de Liessies, du XVIe siècle, ceux venant de Pailhe et d'Auderghem, de l'époque de transition ; celui de l'église de Gestel, de fabrication anversoise ; occupent le centre de la salle; puis voici les fonts provenant de Saint-Germain, à Tirlemont, ouvrage de fonte du XIIe siècle. Deux pas plus loin se trouvent des bahuts de l'époque ogivale et... un traîneau des plus gracieux du XVIIIe siècle.

Les émaux de l'école Rhéno-Mosane, les premiers produits

limousins, les émaux peints de la même provenance attirent tour à tour l'attention des visiteurs.

L'autel portatif provenant de Stavelot mérite d'être signalé tout particulièrement, car c'est une des œuvres les plus propres à initier le curieux ou l'archéologue à la révolution qui s'opéra à la fin du XIIe siècle dans le domaine des arts. On sent en examinant cet autel qu'il y a tendance manifeste à donner de la vie et à introduire du mouvement dans les scènes. L'observation de la mesure se fait surtout sentir dans les statuettes des évangélistes qui se trouvent aux quatre coins. Ils ont des poses variées et très justes.

Le chef de saint Alexandre, fait sur les ordres de l'illustre Wibald, abbé de Stavelot, en 1145, appartient encore tout-à-fait à l'art roman. Il en est de même des quatre pignons de châsse, en cuivre doré et émaillé, provenant de Maestricht.

On ne peut omettre la série des croix, qui commence au XIIe pour finir au XVIe siècle inclusivement ; sous le rapport de l'iconographie et de la technique, elle offre des types variés et intéressants. Les vases sacrés, si l'on en excepte les pyxides eucharistiques du XIIIe siècle, sont loin d'être aussi richement représentés que les objets précités. Les châsses appartiennent presque toutes à la fabrication Limousine ; elles constituent les modèles les plus en vogue au XIIIe siècle.

L'orfèvrerie civile au Musée peut être classée en deux sections : la première renferme des épaves de nos anciennes gildes et celles-ci n'ont souvent d'autre mérite que les souvenirs historiques qui s'y rattachent ; dans la seconde, il faut ranger une série de coupes, pour la plupart dues à l'art allemand.

Après avoir admiré ces merveilles si ingénieuses qui rendirent les orfèvres d'Augsbourg et de Nuremberg populaires dans toute l'Europe, on serait heureux de pouvoir leur opposer un objet similaire de provenance belge.

Chose pénible à dire, il n'y a qu'une coupe moderne, celle léguée par M. De Biefve au Musée; il l'avait lui-même reçue de la ville de Bruxelles, qui voulait honorer par ce présent le peintre du *« Compromis des Nobles »*. Attirer l'attention des visiteurs sur la lourdeur des formes et l'inintelligence des motifs de décoration qui la caractérisent, serait un soin superflu. Aujourd'hui une œuvre d'une conception aussi malheureuse ne serait plus agréée de l'Administration d'une grande ville. Grâce aux expositions d'art ancien, le public plus éclairé revient aux saines traditions qui ont donné naissance aux œuvres durables.

A quel centre de fabrication rattacherons-nous le plat d'Alexandre Farnèse ? Est-ce une œuvre du pays ? Il serait difficile de répondre actuellement d'une manière positive à ces questions. Il a, ce nous semble, une physionomie qui ne saurait être désavouée de l'art flamand. On sait, depuis peu, qu'il porte les armoiries de Wichmans, abbé de Tongerloo ; les archives de cette abbaye n'ont fourni sur cet objet d'art, jusqu'à présent, aucun renseignement positif.

L'histoire de la céramique belge se développe, par ses produits, d'une façon parallèle à celle des autres pays.

Bruxelles et Tournai comptent dans les vitrines du Musée des produits d'une réelle valeur et d'une incontestable authenticité. Parmi les faïences anciennes, signalons des carreaux persans et un plat de l'île de Rhodes acquis récemment. Le célèbre Fra-Xanto d'Urbin, y est représenté par un admirable plat revêtu de sa signature; près de lui se trouve un Gubbio de valeur bien inférieure, mais qui est cependant de très bonne facture.

Après les faïences et les porcelaines, on revoit avec plaisir la collection nombreuse de grès, qui a donné lieu à des études très consciencieuses.

Nous ne pouvons passer sous silence l'admirable collection

de verres. Les fabrications de Venise, de Bohême et d'Allemagne nous offrent des types précieux et d'excellente conservation. Depuis quelque temps, grâce à des études critiques, on a conçu des doutes sérieux sur la provenance de ces célèbres verres de Venise. Il a été constaté, en effet, que de nombreux ouvriers vénitiens sont venus s'établir de bonne heure dans les pays situés en deçà des Alpes, et en particulier dans les anciens Pays-Bas.

C'est surtout à la suite de cette immigration que les verres *à la façon de Venise* furent connus et recherchés. Quant à la distinction à établir entre les produits de Venise et ceux qui furent fabriqués par des artisans venus de cette ville et par leurs imitateurs, elle constituera toujours une tâche des plus ardues. En effet, les ouvriers ont dû conserver très scrupuleusement les procédés de fabrication et les anciennes traditions de métier qui avaient fait le renom de l'industrie vénitienne.

Les ivoires offrent également des sujets d'études très intéressantes. Aujourd'hui nous nous bornons à signaler le célèbre diptyque en ivoire, acquis il y a quelques années de la fabrique de l'église Saint-Martin, à Genoens-Elderen (prov. de Limbourg), que l'on ne doit pas hésiter à placer dans la seconde moitié du VIIIe siècle ou au commencement du IXe. Sans vouloir nous étendre sur les spécimens de l'ancienne férronerie, nous croyons devoir signaler la belle serrure du style ogival du XVe siècle, aux armes de France.

La dinanterie possède à la porte de Hal deux pièces remarquables dues au marteau des *Dussart* de Dinant : un rafraîchissoir en cuivre rouge et un immense plat en laiton.

Avant de quitter la salle, les membres de la Société se plurent à revoir les spécimens des anciennes tapisseries belges, où Bruxelles et Audenaerde comptent plusieurs chefs-d'œuvre.

La visite se termina par l'examen du musée donné à l'État par M. de Meester de Ravenstein et installé au 3me étage. Une lumière abondante inonde cette salle, l'air circule autour des vitrines et des montres où des collections riches et variées ont été classées avec goût et méthode.

Les séries de vases grecs et étrusques, les collections de miroirs, d'intailles, de monnaies, de bronzes, sont connues depuis longtemps du pays et de l'étranger.

M. de Meester de Ravenstein, en donnant au Musée son riche cabinet d'antiquités, a bien mérité de la Belgique ; et nous nous plaisons à croire que son généreux désintéressement trouvera des imitateurs.

Les membres de la Société se séparèrent en promettant à leur guide de renouveler le plus souvent possible cette visite intéressante.

J. D.





NÉCROLOGIE

a Société, à peine constituée, a déjà à déplorer la mort de deux de ses membres fondateurs : MM. Trappeniers et Siret. Elle tient à payer un tribut de reconnaissance et de regret à la mémoire de deux hommes distingués, qui s'étaient empressés d'apporter leur précieux concours à la fondation de l'Association.

ANTOINE TRAPPENIERS

né à Bruxelles, le 9 février 1824, de Guillaume Trappeniers et d'Anne-Marie De Wandelen, et mort dans cette ville le 24 octobre 1887, avait embrassé la carrière d'architecte.

Parmi les travaux importants dont il fut chargé, il faut citer la construction de l'Université de Bruxelles, sur l'emplacement de l'ancien palais du cardinal de Granvelle, dont on conserva en partie le style ; le splendide hôtel, à façade monumentale, occupé par la *Caisse générale d'épargne et de retraite sous la garantie de l'État*, boulevard du Nord et l'achèvement de la nouvelle église de Laeken.

Trappeniers avait beaucoup étudié les origines de l'art qu'il professait et avait réuni une nombreuse collection d'ou-

vrages et de reproductions de monuments. On lui doit une suite d'articles qui ont paru dans la *Revue de Belgique*, et ont été ensuite réunis en volume sous le titre de : *L'architecture en France et en Belgique du XI*e *au XVIII*e *siècle. Parallèle entre les principaux monuments des époques ogivales et de la Renaissance* (Bruxelles, Muquardt, 1878, in 8° de 257 p.). Il s'y est attaché à prouver, contrairement à une opinion généralement reçue, qu'en fait d'art la Belgique n'a pas été constamment tributaire de la France ; que d'ailleurs, la différence des matériaux employés a provoqué entre les édifices des deux pays des différences notables.

Trappeniers était depuis un grand nombre d'années membre correspondant de la Commission royale des monuments. En 1870, ses concitoyens l'envoyèrent siéger au Conseil communal, où il resta jusqu'en 1880 ; il exerça pendant une année, de 1879 à 1880, les fonctions difficiles d'échevin chargé des travaux publics. Trappeniers, qui avait été créé chevalier de l'Ordre de Léopold, est mort entouré de considération.

ADOLPHE SIRET

Adolphe Siret naquit à Beaumont, en 1818.

Son père ayant été appelé à Gand, en qualité de conservateur des hypothèques, le jeune Siret, qui annonça de bonne heure un vif penchant pour les lettres et pour les arts, y fit d'assez brillantes études et s'y lia étroitement avec le cénacle mi-parti flamand et français, où le poète Ledeganck et l'historien Moke fraternisaient sans arrière-pensée. Et c'est à ces doubles relations qu'il dut de s'adonner simultanément

à l'étude des deux langues, alors exigées, du reste, dans toutes les administrations.

Le vent était au romantisme. Adolphe Siret s'y jeta en plein. Vers, prose, roman, théâtre, tout lui fut bon pour exercer une verve aussi abondante qu'originale et favorablement accueillie par le public d'alors. De 1838 à 1844, ce fut une production très fournie dont bien peu est resté aujourd'hui dans les souvenirs.

Tels furent les *Genêts*, le *Dernier Jour du Christ*, *Gloires et Misères* (2 volumes), les *Rêves de jeunesse*, en fait de poésie fugitive. Au théâtre, il produisit successivement le *Fils de l'Empereur*, *Anna Bolleyn*, drame en cinq actes et en vers ; la *Florentine*, comédie en trois actes, et les *Trois Marquis*, une piécette assez bien tournée, dont le héros est le poète Racan. Enfin, il s'essaya au roman, dans *Moïse Vauclin*, une sombre et fatale histoire de pirate, mélange curieux de Byron et de Fénimore Cooper.

Adolphe Siret avait visité les principaux musées de l'Europe et s'était pris d'une belle passion pour les beaux-arts. Son *Parallèle entre Raphaël et Rubens* attira sur lui l'attention. Encouragé dans cette nouvelle voie, il osa fonder, en 1859, le *Journal des Beaux-Arts*, et le vit prospérer grâce à la collaboration active de sa femme, Marie Cels, fille d'un peintre anversois qui eut son heure de succès.

On doit encore à Adolphe Siret plusieurs volumes à l'usage des enfants, les *Récits historiques* et les *Veillées belges*, tirés à plusieurs éditions ; un curieux manuel du touriste et du curieux à Gand ; des études sur *Rubens*, *André Vésale*, *Ambroise Spinola*, *Godefroid de Bouillon*, le *Chanoine Triest*, etc. ; un bon traité sur les *Graveurs belges* et, enfin, un *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles*, vaste compilation qui constitue son œuvre la plus estimée. Ce dictionnaire, le seul qui existe d'ailleurs, a eu récemment les honneurs de la réimpression.

C'était aussi un géologue distingué.

Rappelons encore que ce fut lui qui, le premier, fit connaître à la Belgique l'*Enfant de Bruges*, le peintre précoce, nié avec tant de passion lors de l'exposition de son œuvre, dont M. Camille Lemonnier, dans son étude du *Magasin pittoresque*, a affirmé à son tour la parfaite authenticité.

M. Siret était de plus un homme d'un grand cœur, d'un caractère doux et serviable. Il ne comptait, aussi bien parmi ses adversaires politiques que parmi ses coreligionnaires, que des amis.

M. Adolphe Siret, membre de l'Académie royale de Belgique, secrétaire de la Commission pour la publication d'une *Biographie Nationale*, commissaire honoraire de l'arrondissement de Saint-Nicolas et chevalier de l'Ordre de Léopold, est décédé à Anvers, le 6 janvier 1888, vivement regretté par tous ceux qui l'on connu.



FÉDÉRATION

DES SOCIÉTÉS

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

DE BELGIQUE

4me SESSION — 1888

LA SOCIÉTÉ

PALÉONTOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHARLEROI

A Messieurs les Président et Membres de la Commission administrative de la Société d'archéologie de Bruxelles,

Nous avons l'honneur de vous informer, Messieurs et chers confrères, que le 4me Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie se tiendra à Charleroi, sous la direction de notre Société, au mois d'août 1888.

En vue de cette 4me session, dont vous recevrez ultérieurement le programme, nous venons vous prier, ainsi que les membres de votre savante compagnie, de vouloir bien nous faire parvenir, avant le 1er mars 1888, les mémoires ou rapports que vous voudriez rédiger sur les questions qui restent à étudier des précédents Congrès (voir les comptes rendus de 1885, 1886 et 1887) ou sur d'autres questions également intéressantes pour l'histoire ou l'archéologie de notre pays.

Ces mémoires, qui doivent être pourvus de conclusions susceptibles d'être discutées en sections, seront soumis, courant mars

prochain, au Comité directeur du futur Congrès qui les examinera et décidera ou non leur impression, in-extenso ou en résumé.

Chacun des souscripteurs du Congrès de Charleroi recevra vers le 1er mai, les mémoires qui auront mérité l'impression, de façon à pouvoir les étudier préalablement et discuter en sections avec toute connaissance de cause.

Nous ne garantissons pas que les mémoires qui nous parviendraient après le 1er mars 1888, arriveraient encore en temps voulu pour l'examen et l'impression.

Pour notre gouverne et la bonne organisation du Congrès, il nous serait infiniment agréable d'être avertis avant le 1er novembre prochain des questions que vous êtes disposés à traiter.

Nous espérons, Messieurs et chers confrères, que vous voudrez bien faire promptement part de cette communication à tous les membres de votre honorable Société et les presser de répondre à l'appel confraternel que nous vous adressons en vue du progrès des sciences historiques et archéologiques.

Veuillez agréer, Messieurs et chers confrères, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,
VICTOR TAHON.

Le Président,
D. A. VAN BASTELAER.

N.-B. Prière d'envoyer le plus tôt possible les réponses au Secrétariat : M. VICTOR TAHON, ingénieur, à Couillet.



SOCIÉTÉ
D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES

Le programme et les conditions du Concours institué par la Société pour 1888, sont arrêtés comme suit :

1. *Études préhistoriques :* Rédaction de la carte préhistorique d'une partie de la Belgique.

2. *Anatomie comparée des hommes et des animaux :* Établir par des recherches originales s'il existe des rapports entre la disposition des aponévroses de l'arcade crurale et l'os marsupial.

3. *Ethnologie :* Ethnologie d'un canton ou d'un groupe de cantons de Belgique.

4. *Ethnographie et Folklore :* Le folklore d'une province, d'un arrondissement ou d'un canton de la Belgique.

5. *Linguistique :* Étude comparative des patois flamands ou des patois wallons.

6. Question libre sur un sujet se rattachant aux sciences anthropologiques.

Le prix pour chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 100 francs.

Les mémoires doivent être adressés au secrétaire de la Société, M. le docteur Victor Jacques, à Bruxelles, avant le 1er novembre 1888. Ils seront accompagnés d'une enveloppe cachetée contenant le nom et le domicile de l'auteur et répétant la divise inscrite en tête du mémoire. Les mémoires couronnés seront publiés dans le Bulletin de la Société. Tous les manuscrits resteront la propriété de la Société.

(Communiqué.)





OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR SES MEMBRES

Munck (Emile de). Exposé des principales découvertes archéologiques faites à Obourg dans le courant des années 1879-1886. Suivi d'un rapport de MM. Rutot et de Pauw. (Extr. du Bull. de la Société d'Anthropol. de Bruxelles, t. V, 1886-1887.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Munck (Em. de). Étude à faire sur les gisements, les caractères physiques, chimiques, minéralogiques et paléontologiques des roches taillées par l'homme préhistorique. (Extr. des mêmes bull. même t.). 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Munck (Em. de). Recherches sur les silex éclatés sous l'influence des agents atmosphériques et sur ceux retouchés et taillés accidentellement. (Extr. des mêmes bull. t. IV, 1885-1886.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Munck (Em. de). Principaux caractères qui distinguent les silex de Spiennes fabriqués par des faussaires, de ceux taillés par l'homme à l'époque préhistorique. (Extr. du même bull. t. V, 1886-1887.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Munck (Em. de). Matériaux pour servir à l'histoire du village d'Havré. — Les Inscriptions de la Chapelle de Bon-Vouloir. (Extr. des

Annales du Cercle arch. de Mons, t. XX, 1887.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Munck (Em. de). Matériaux pour servir à l'histoire du village d'Havré. — Époque préhistorique, belgo-romaine et franque. (Extr. des mêmes Ann. t. XX, 1887.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Munck (Em. de). Vœu adopté en assemblée générale du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique tenu à Namur en 1886. (Extr. du Bull. de la Société Belge de Géologie, t. I, 1887.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Munck (Em. de). Une méthode à suivre pour l'étude des migrations des peuplades des âges de la pierre. (Extr. des Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique, t. II, 1886.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Loë (baron Alfred de). Sur une hachette trouvée à Harmignies. (Ext. des Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. XX, 1886.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Loë (baron A. de). Notice sur des Antiquités franques découvertes à Harmignies. (Extr. des ann. du Cercle Arch. de Mons, t. XX, 1886.) 2 pl. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Loë (baron A. de) et Raeymaekers (D.). Description d'une coupe levée à Estinnes-au-Mont. (Extr. des Bull. de la Société roy. Malacologique de Belgique, t. XIX, 1884. Bull. des séances.) 1 feuille in-8° (Don du même.)

Raeymaekers (D. et baron de Loë). Quelques observations faites aux environs de Grez. (Extr. des Bull. de la Société roy. Malacol. de Belgique, t. XIX, 1884.) 1 br. in-8°. (Don du même.)

Loë (baron A. de). Découverte d'antiquités franques à Harmignies. (Extr. du compte-rendu du Congrès Arch. de 1885). Anvers 1886. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Forum (Le) artistique. N° de juillet 1887 (n° 7). 1 br. in-8°. (Paris 1887.) (Don du même.)

Loë (baron A. de). Le Trou-Sandron ou l'abri-sous-roche de Huccorgne. 1 br. in-8°. Huy. Degrace 1883. 2 pl. (Don de l'auteur.)

Kilomètres (Quinze) de la voie romaine impériale de Bavay à Trèves, parcourus en voiture. Excursion projetée par la Société Arch. de Charleroi sur le terrain de plusieurs fouilles antiques. Bruxelles, Deprez, 1887. 1 br. in-8°. (Don du même.)

Colfs (J. F.). Réponse à la question 3e de la table des vœux pour le Congrès archéol. de Bruges en 1887. Bruxelles, Polleunis, 1887. 1 br. in-8°. (Don du même.)

Hagemans (G.). Vie d'un seigneur châtelain du moyen-âge d'après des documents originaux inédits. (Extr. des Ann. de l'Acad. d'Arch. de Belgique, 4e série, t. II.) Anvers, Plasky, 1887. 1 vol. in-8° br. 1 pl. (Don de l'auteur.)

Barbet. Voyage du premier consul à Bruxelles. Bruxelles, Weissenbruch, an XI. 1 vol. in-8° br. (Don de M. H. Mahy.)

Mausolée (Le) de la Toison d'Or ou les Tombeaux des chefs et des chevaliers du noble Ordre de la Toison d'Or. à Amsterdam chez Henry Desbordes, 1689 et à Bruxelles, 1 v. 12°. (rel. v. br.) (Don du même.)

Wauters, A. La Belgique ancienne et moderne. — Géographie et histoire des Communes belges, continuation par —. Arrondissement de Louvain, canton de Leau (5e livr.). Bruxelles, Decq, 1887. 1 vol. in-8° br (Don de l'auteur.)

Annales du Cercle archéologique d'Enghien.
Tome 1er, fasc. 2-3-4, Louvain. Lefever, (1881-82-83.)
Tome 2me, fasc. 1-2-3-4, (1883-84-85-86.)
Tome 3e, fasc. 1, Braine-le-Comte. Lelong, (1887). — 8 br. in-8°.
Catalogue. Exposition d'Antiquités, 1882. 1 br. in-8°.
Statuts. Enghien, Spinet 1879. 1 br. in-8°. (Échange.)

Catalogue officiel de l'Exposition de l'art ancien au Pays de Liège. Liége, Grandmont-Donders, 1881. 2 vol. in-8° br. (Don de M. A. de Behault.)

Stein d'Altenstein (baron de). Annuaire de la noblesse belge.
— Généalogie de la famille de Créanges (Criechingen), 1880.
— — branche liégeoise de la famille de Mirbach, 1884.
— — la famille Blanckart, 1884.
— — la famille de Hen (de Metz), 1885.
— — la famille de Schellart, 1885.
Bruxelles, Callewaert. 5 fasc. in-12 br. (Dons de M. de Mirbach.)

Mirbach (Ernst. freiherr von). Die Freiherren und Grafen von Mirbach Berlin, Mittler und sohn 1887, 1 br. in-4°, pl. (Don de l'auteur.)

Kronyk van Arnhem (publiée par Gérard van Hasselt). Te Arnhem bij Troost en zoon, 1790. 1 vol. in-8° cart. (Don de M. Th. de Raadt.)

KRONIEK van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht, 1875. Utrecht, Keminck en zoon, 1876. 1 vol. in-8° b. (sér. 6, t. 6). (Don du même.)

BARONETS (The English) beinga genealogical and historical Accounts of their families. Illustrated. — vol. III. London, Th. Wotton, 1727. 1 vol. pet. in-8° rel. v. br. (Don du même.)

WAUTERS (Alph.). Des efforts tentés à la fin du XVIIe siècle pour entraîner la Belgique dans le système prohibitionniste. (Extr. des Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 2e sér. t. 48.) 1 br. in-8°. Bruxelles, Hayez, 1879. (Don de M. Eug. Delessert.)

DELESSERT (Eug.). Notice sur le Volapuk, langue commerciale universelle. Lille, L. Danel, 1886. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

VISITE (Une) aux fouilles de Martigny-la-Ville, par un membre de la Société d'histoire de la Suisse romane. (Croix-Wasquehal, Gaberel.) s. d. 1 br. in-8°. (Don du même.)

DELESSERT (Eug.). Rapport sur le 4e Congrès national de Géographie tenu à Lyon du 6 au 10 septembre 1881. Société de Géographie de Lille. Lille, L. Danel, 1882. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

DELESSERT. Compte-rendu de la réunion de la Société d'histoire de la Suisse romane tenue à Martigny, le 18 septembre 1884. (Extr. de la revue de la Société des Études historiques. Juin 1885.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

NOTICE historique sur les manufactures nationales de Tapisseries des Gobelins et de Tapis de la Savonnerie.— Catalogue des tapisseries exposées et de celles qui ont été brûlées dans l'incendie du 25 mai 1871. (Paris, Moquet, s. d.) 1 br. in-8°. (Don du même.)

CATALOGUE des médailles, monnaies, méreaux, décorations, sceaux etc., composant la collection de M. Ch. Onghena, à Gand. Gand, Ad. Van der Meersch, (1885.) 1 br. gr. in-8°. (Don du même.)

MAROY (Eugène). Bruxelles ancien et moderne, précédé d'une histoire abrégée de cette ville. Bruxelles, Tircher (1861.) 1 vol. in-8° cart. (Don de M. Louis Paris.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). Dictionnaire nobiliaire. Répertoire des généalogies et des Documents généalogiques qui se trouvent dans la Bibliothèque, les collections et les archives de —. La Haye. Van Doorn et fils (1884.) 1 vol. in-8° d. rel. perc. (Don de l'auteur.)

ANNUAIRE de la noblesse et des familles patriciennes des Pays-Bas. 1re année, 1871. (Arm. grav.) Rotterdam, Van Baalen. La Haye, Van Dooren, 1871. 1 vol. in-8° br. (Don du même.)

ANNUAIRE de l'année 1875, publié sous la direction de A. A. Vorsterman van Oyen et G. D. Franquinet. Maestricht, H. Bogaerts, 1876. 1 vol. in-8° br. (Arm. grav.) (Don du même.)

CATALOGUS der Tentoonstelling von voorwerpen betrekking hebbende op het Vorsterlijk Stamhuis Oranje-Nassau en op de wapen, geslacht en zegelkunde in de algemeen te S'Gravenhage. 1880. S'Gravenhage, M. Nyhoff, 1880. 1 vol. in-8° br. (Don du même.)

LEVENSBERICHT van G. A. Vorsterman van Oyen door een Oud-Leerling. S. l. n. d. (niet in den handel.) 1 br. in-8°, arm. grav. (Don du même.)

SERVAAS VAN ROOYEN (A. J.). Over het geslacht Bartolotti van den Heuvel. 3 feuillets, in-8° (drukk. H. Dierickx-Bekezoon. S. d.) (Don du même).

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). Iets over bronnenstudie als grondslag voor het beœfenen van geschiedenis. s. l. (1879.) 1 br. (12 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). De Hooge Raad van Adel beschouwd in verband met zijne boekerij en archief benevens een woord over een nieuw soort van belasting. Leiden, A. W. Sythoff, 1880. 1 br. (32 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). Geslachslijst der familie Smit. S'Gravenhage, Geneal-herald Archief. S. d. 1 br. (34 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

VOORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). De Herlijkeid Nieuw-Lekkerland. S'Gravenhage. Geneal-herald Archief. 1886. 1 br. (32 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.).Joost van den Vondel en zijn geslacht. S'Gravenhage. Geneal-herald Archief. 1887. 1 br. (24 p.) in-8°. port. gr. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). Nederlands Familie-Archief bewerkt door. Genealogie van het geslacht Beets. S'Gravenhage, Geneal-herald Archief. 1884. 1 br. (44 p.) in-8°, arm. grav. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYE (A. A.) en HONIG (G. J.). Nederl. Fam. Archief bewerkt door. (Don de l'auteur.)

Kremer (A. J. C.). Hattuarie, de oorsprong der graven van Gelre en Cleve. S'Gravenhage, Geneal-herald Archief, 1887. 1 vol. in-8° br. (Don du même.)

Vorsterman van Oye (A. A.) en Honig (G. J.). Genealogie van het geslacht ver Huell. S'Gravenhage, Geneal-herald Archief, 1887. 1 br. (34 p.) in-8°, portr. photogr., arm. gr. (Don du même.)

Scheffer (J. H.). Nederlands Familie-Archief bewerkt door : Grafelijke Commissie of Beveelboeken van Hertog Aelbrecht van Beyeren, t. I, 1392-1404. Gravelijke comm. of Bevelb. van Hertog Willem van Beyeren, t. II, 1408-1418. Rotterdam, Nederl. Familie-Archief, 1883. 2 br. in-8°. (Don du même.)

Scheffer (J. H.). Genealogie van het geslacht van Barnevelt, benevens een aantaal Aanteckeningen. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1877. 1 br. (100 p.) in-8°, arm. grav. (Don du même.)

Scheffer (J. H.). Genealogie van het geslacht van Beeftingh. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (24 p.) in-8° arm. grav. (Don du même.)

Scheffer (J. H.). Genealogie van het geslacht Browne. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (36 p.) in-8°. Arm. grav. (Don du même).

Scheffer (J. H.). Genealogie van het geslacht Chabot. Rotterdam. Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (92 p.) in-8°. Arm. grav. (Don du même.)

Scheffer (J. H.). Genealogie van het geslacht Crommelin, Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 vol. in-8°, arm. grav. (Don du même.)

Scheffer (J. H.). Genealogie van het geslacht Dumbar, oorspronkelijk Dunbar. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (22 p.) in-8°. arm. grav. (Don de l'auteur).

Scheffer (J. H.). Genealogie van het geslacht Groeninx van Zoelen. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (30 p.) in-8°. arm. grav. (Don du même.)

Scheffer (J. H.). Genealogie van het geslacht Hubrecht. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (96 p.) in-8°. arm. grav. (Don du même.)

Scheffer (J. H.). Genealogie van het geslacht Huyssen van Cattendyke. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (48 p.) in-8° arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Lestevenon. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (52 p.) in-8°.arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Meyners. Rotterdam Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (52 p.) in-8°. arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Prins. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (96 p.) in-8°. arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Steyn. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (52 p.) in-8°. 1 portr. photo-lith. arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.) Genealogie van het geslacht Straalman. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (20 p.) in-8°. arm. grav. (Don du même.)

JAGER (H. de). Het geslacht Tromp. Rotterdam. Nederlansch Familie-Archief, 1883. (D. van Sijn en zoon, Rotterdam). 1 vol. in-8°. (Don du même.)

CROOCKEWIT (J. F.). Korte kroniek van het Kasteel Duurstede. Wijk bij Duurstede. C. Vonk, 1885. 1 br. (16 p.) in-8°. 1 planch. grav. (Don du même.)

NAHUYS (Maurin). Het Utrechtsche provincialen wapen, voorsprong en ondergane veranderingen. 1 pl. grav. S. l. n. d. 1 br. (12 p.) in-8°. [Utrecht. 1868].(Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Analecta biblion. — Bibliographie musicale. I. Recueil de chansons diverses du XVIe siècle. — II. Publications musicales inédites imprimées dans les Pays-Bas. S. l. n. d. 1 br. (8 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (Maurin graaf). De Utrechtsche Scherpschutters in het kamp bij Waalsdorps, 21-26 september 1868 ; door : s. l. n. d. 1 br. (32 p.) in-8°. 1 pl, lithogr. [Utrecht, 1869]. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (graaf Maurin). Kasteelen en Abdijen gelegen in het arrondissement 's Hertogenbosch, bijdragen van : S. l. n. d. 1 br. (12 p.) in-8°. (Don de l'auteur,)

NAHUYS (Maurin T. C. F. N. graaf). III. Iets over het schilderen en kleuren van glas, door : s. l. n. d. 1 br. (52 p.) in-8°. [Amsterdam, 1868]. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (Maurin T. C. F. N. Graaf). Kort historisch overzigt van de Spaansche Staatsomwenteling van september 1868. Utrecht, Kemink en zoon, 1868. 1 br. (76 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Les armes du Comte Bathor baron de Simolin, avec notice historique et généalogique sur cette illustre maison. 1 pl. lith. enluminée. Utrecht, Kemink et fils, 1871. 1 br. (24 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Bibliothèque Héraldique. Armorial du Hainaut, s. l. d. 1 fasc. (8 p.) in-8°. (Extrait des Annales du Bibliophile). (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Bibliographie Héraldique (Armorial universel du XVIe siècle, manuscrit). Bruxelles, Olivier, 1883. 1 br. (24 p.) in-8°. (Extr. des Annales du Bibliophile belge, 1883). Don de l'auteur.)

NAHUYS (M. T. C. F. N. Graaf). Legpenning van David van Bourgondië, 55e Bisschop van Utrecht door : 1 br. (8 p.) in-8°, s. l. n. d. fig. grav. Overgedrukt uit den Utrechtsche Volksalmanak, 1856. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin de). Méreaux inédits de la confraternité religieuse de Notre-Dame et du Serment des Arbalétiers de Saint-Jean-Baptiste à Enghien par : Extr. des Ann. du Cercle arch. d'Enghien. Louvain, Lefever, 1884. 1 br. (32 p.) in-8°, 1 pl. gr. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). L'Edda. Extr. de « Le Héraut d'Armes, revue internationale d'histoire et d'archéologie héraldique, t. I. Année 1868-1869. Bruxelles et Utrecht, 1869. 1 br. (38 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Notice sur les armoiries des comtes de Nassau-La Lecq, Extr. de la même revue, ann. 1868-1869. 1 br. (16 p.) in-8°. 1 pl. gr. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Les trente-deux quartiers princiers et les armoiries de Herman-Otton, comte régnant de Limbourg. Extr. de la même revue, même tome. Ibidem, 1869. 1 br. (8 p.) in-8°. arm. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Notice sur les seize quartiers nobles de Jeanne-Sophie baronne de Heeckeren, etc. Extr. de la même revue, même année. Ibid. 1869. 1 br. (6 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Généalogies de Pierre de Luxembourg. etc. et de son épouse Marguerite de Baux, etc., par son héraut d'armes de Saint-Paul en 1434. Extr. de la même revue, même tome. (Ibid.) 1 br. (64 p) in-8°. 1 pl. photogr. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Médailles et Jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes Provinces des Pays-Bas. Bruxelles, Gobbaerts, 1873-1882. 4 br. in-8°. Extr. de la Revue belge de Numismatique, années 1873, 1875, 1877 et 1882, pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. (Lettre de M. le comte M.) à M. R. Chalon [sur Florent Alewyn, sa médaille et sa famille]. (Extr. de la même revue 4e sér. t. V, 1867.) 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Charte de l'an 1494 à laquelle sont suspendues deux monnaies comme échantillons. Extr. de la même revue, 4e sér. t. VI, 1868. 1 pl. grav. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. (Lettre de M. le comte Maurin) à M. R. Chalon [à propos de trouvailles faites en Danemark. Extr. de la même revue, 4e sér. t. VI, 1868, 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Matrice de sceau en os du douzième ou du treizième siècle. Extr. de la même revue, 5e sér. t. VI, 1874. 1 br. 1 pl. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. (Correspondance. Extrait d'une lettre de M. le comte M.) à M. R. Chalon [sur les travaux de l'Académie royale des sciences à Amsterdam. [Extr. de la même revue, 1871.] 1 br.(Don de l'auteur.)

NAHUYS. Vingt-deux dames en bois du jeu de Trictrac empreintes aux coins de médailles historiques. Extr. de la même revue, 1875. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Médaille à l'effigie de S. A. R. Mgr le Prince Adalbert de Bavière, protecteur de l'œuvre de la propagation de la race bovine désarmée. Extr. de la même revue 1877. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Dames ou pions du jeu de trictrac aux effigies de personnages historiques du XVIe siècle. Extr. de la même revue, 1878. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Sceatta anglo-saxon trouvé dans un tombeau frank près de Wiesbaden. (Extr. de la même revue, 1880). 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Burman Becker. (Extr. de la même revue, 1881). 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Coins d'une médaille rare [méd. allemande à Napoléon III). Extr. de la même revue, 1881. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Jean-Pierre Vander Auwera. (Extr. de la même revue, 1882, 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Médailles de famille. (Extr. de la même revue, 1882. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Petites monnaies unifaces de billon aux armoiries de la ville de Zutphen et de la province d'Over-Yssel. Ext. de la même revue, 1882. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Deux médailles en l'honneur du général François André de Favrat Jacquier de Bernay. Extr. de la même revue, 1883. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Cabinet de jetons historiques d'or et d'argent formé par feu M. Louis de Coster. (Extr. de la même revue 1883). 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Le duc d'Ossuna et de l'Infantado. (Extr. de la même revue, 1883). 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Le droit de battre monnaie possédé et exercé par les comtes de Hohenlohe. Extr. de la même revue, 1883. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Edit impérial du 25 août 1759, frappant d'interdit des monnaies de mauvais aloi de la principauté d'Anhalt Bernbourg. Extr. de la même revue, 1883. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Jeton du règne d'Ulrich duc de Wurtemberg. Insurrection dite du pauvre Conrad (1514). Extr. de la même revue 1886. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Document numismatique relatif à l'augmentation de la valeur des monnaies, décrétée dans la flandre en 1581. (Extr. de la même revue 1886). 1 br. (Don de l'auteur).

NAHUYS (comte Maurin). Numismatique des Indes néerlandaises. (Extr. de la même revue 1887.) 2 br. pl. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte M.) [Note sur l'Armorial général de Rietstap, 2e édit.] (Extr. de la même revue 1886.) 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Cruche de l'an 1577 aux armes de Florent

baron de Pallant, premier comte de Cullmbourg. (Extr. des Annales de l'Acad. d'arch. de Belg., t. XXX, 2e sér. t. X). 1 br. in-8°, 2 fig. (Don de l'auteur).

NAHUYS (comte Maurin). Peinture à l'huile sur parchemin du xve siècle, représentant Elisabeth de Duvenvoorde. Extr. du Bulletin de la même Acad. t. II. (Don de l'auteur.)

MONATSBLATT des hérald-genealogischen vereines « Adler. » Wien februar (n° 14), März (n° 15) 1882 et Juni (n° 66) 1886. 3 fasc. in-8°. (Don du même.)

NAHUYS (Edelherr und graf Maurin). VII. Eine Erinnerung an den Orden des Stachelschweins, du Porc-épic. [Extr. des « Annal. d. Vereins fur Nassauische alterthüme und Geschichte. Bd. XV.]. 1 br. gr. in-8°, 1 pl. lith. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Sphragistisches auf Steinkrügen im Alterthums-Museum zu Wiesbaden. S. l. n. d. 1 br. gr. in-8°. (Don de l'auteur.)

VILLEROY (Alfred). Rapport lu à la séance du 13 novembre 1863, de la Société Havraise d'études diverses. S. l. n. d. 1 br. in-8°. (Don du même.)

[NAHUYS (comte Maurin).] Statu familiæ van Maurin edelheer und graf von Nahuys, aus dem Hause Horstmar-Ahaus. Bruxelles, C. Mucquardt, 1885. 1 br. (24 p.) in-4°. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (Edelheer und graf Maurin). Sphragistisches auf Steinkrügen im Alterthums-Museum zu Wiesbaden. 1 br. gr. in 8° (12 p.). S. l. n. d. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (J. J.). Slag bij Koeverden in het jaar 1227, onder Otto van der Lippe, XXXIV bischop van Utrecht. 1 br. (24 p.). S. l. n. d. in-8°. (Don du même.)

NAHUYS (M. J. J. Graaf). Twee Memorien, de eerste over de sterkte en de zamenstelling eener armee, en de tweede over de verdediging van Nederlanden, door J. H. Van Kinsbergen, berustende onder, en medegedeeld door : in het jaarboek. « Het metalen kruis » Ve jaarg. 1 br. in-12 (16 p.). (Don de l'auteur.)

NAHUYS (M. J. J. Graaf). De bajonetten op de geweren, geene uitvinding te Bajone in Frankrijk, maar wel in Nederland door den luitenant-generaal Menno, Baron van Coehoorn, medegedeeld in het jaarboek het « Metalen kruis » door : S. l. 1860. 1 br. in-12 (Don de l'auteur.)

NAHUYS (M. J. J. Graaf). Korte schets van het militaire leven van den generaal-majoor Jonkhr A. R. de Muralt medegedeeld in het jaarboek het « Metalen kruis. » 1 br. in-12 (24 p.) s. l. 1860. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. [Stamboek van het geslacht]. Afzonderlijke afdruk van het « Wapenboek van den Nederlandschen Adel », door J. B. Rietstap. S. l. n. d. 1 br. in-4° (8 p.). (Don du même).

NAHUYS (Graaf Maurin). Wapentafel mit den wapenschilden von Bronkhorst-Batenburg und Benthem-Steinfurt. 1 ft in-f°, fig. gr. s. l. n. d. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (Graaf Maurin). Stammbuch des Hardwich von Daffel, aus dem jahre 1573-1606. 2 fts in-f°, s. l. n. d. (Don de l'auteur).

NAHUYS (Maurin Grafen von — a.d. hause Horstmar-Ahaus).Das wappen des Papstes Adrien VI, 2 fts in-f°, fig. grav. S. l. n. d. (Don de l'auteur.)

VAN BASTELAER (D. A.). Mémoires archéologiques, t. IV. Planches. Mons, Manceaux, 1886. 1 vol. in-8° br. (Don de l'auteur).

ANNALES de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. XIX, 33e fasc. Arlon, F. Brück, 1887. 1 vol. gr. in-8° br. pl. (Don de l'Institut du Luxembourg.)

BAMPS (Dr C.). Aperçu sur les découvertes d'antiquités antérieures à la domination romaine faites dans le Limbourg belge, (carte et pl.) 1 vol. in-8° br. Hasselt, Klock, W. 1887. (Don de l'auteur.)

BOCK (Dr Fr.). Rheinlands Baudenkmale des mittelalters. Mit zahl reichen erklärenden holzschmitten, herausg. von — VIe lieferung : Die chemalige stiftskirche zu Schwarzrheiudorf. Köln und Neufz, s. d. 1 br. in 8° pl. (Don du comte von Mirbach-Harf).

STRANGE (J.). Genealogie der Herren und Grafen von Velbrüggen nue ausgabe. Trier, Fr. Lintz, 1878. 1 vol. in-8° br. (Don du même.)

[HENNIN (R. P.).] Trophée de la religion catholique, après la défaite des infidèles dans les Pays-Bas, par l'Empereur Arnulphe roy de Bavière, l'an 895. Erigée à la reine du Ciel par deux Vierges, Sœurs de Hugue duc de Germanie et de Loraine, enseveli au Lacq. sous la ruine des Normans. (L'histoire et l'origine de l'Eglise de Notre-Dame de Lacq.). À Bruxelles. Chez Nicolas Stryckwant (1694) pl. gr. 1 vol. in-12, rel. v. br. (Don de M. Jean de Buisseret.)

De Wautier (G.). Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et sur ses environs. Bruxelles, André Leduc, 1810. 1 vol. in-12 cart. (Don du même.)

Buisseret (Jean de). Épitaphe d'Étienne de Guise en l'église de Chièvres 1 br. in-8°. 1 pl. grav. (Schaerbeek, 1878). (Don de l'auteur.)

[Buisseret (J. de).] (Généalogie de la famille van Gestel). Extr. de l'ann. de la noblesse belge du baron de Stein d'Altenstein. 1 br. (16 p.) in-12. (Don de l'auteur.)

[Buisseret (J. de).] Généalogie de la famille de Fourneau de Cruyckenbourg. Extr. du même ann. 17e année 1863. 1 br. (40 p.) in-12. (Don de l'auteur.)

Belgique (La) au moyen-âge. Revue artistique des monuments civils et religieux de Belgique. 1re année no VII. Gand, Stepman 1887. 1 br. in-4°, pl. (Don de M. Michel).

Cumont (Georges). Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge. Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1883. 1 vol. in-8° br. (Don de l'auteur.)

Cumont (G.). Découverte d'Antiquités gallo-romaines faite à Casteaux, en 1784. (Extr. des ann. du Cercle arch. de Mons, t. XX.) 1 br. (8 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

Cumont (G). La médaille de Me Edmond Picard. Extr. de la revue belge de numismatique, année 1885. 1 br. (4 p.) in-8°, 1 pl. (Don de l'auteur.)

Cumont (Georges). Les Volontaires limbourgeois et leur médaille, 1790-1794. (Extr. de la même revue, année 1886. 1 br. (28 p.) in-8°, 1 pl. (Don de l'auteur.)

Cumont (G.). Médaille pour récompenser les services rendus aux armées de l'Autriche et de ses alliés en guerre avec la République française, 1792-1794. Le scel et le contre-scel du conseil de Gueldre (extr. de la même revue, année 1887). 1 br. (24 p.) in-8°, 1 pl. (Don de l'auteur.)

Cumont (G.). Histoire du concours auquel fut soumis Théodore van Berckel pour obtenir le titre de graveur général de la monnaie à Bruxelles [extr. de la même revue, année 1887]. 1 br. (30 p.) in-8°, 1 pl. (Don de l'auteur.)

Cumont (G.). Les pointes de flèches en silex à tranchant transversal.

(Ext. du bullet. de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, t. VI, année 1887-1888). 1 br. (8 p.) in-8°. 1 planche. (Don de l'auteur).

Cumont (G.). Les monnaies des Etats-belgiques-unis. Révolution brabançonne, 1789-1790. 1 vol. in-8° br. 1 portr. et 2 pl. (Don de l'auteur.)

Morgan (Lady). Mémoires de la vie et le siècle de Salvator Rosa, traduits par le traducteur de l'Italie, du même auteur et par M***, t. I. Vie du peintre. Paris, Al. Eymery. février 1824. 1 vol. in-8° br. 1 portr. (Don de M. L. Paris.)

Journal of a Tour and Residence in Great Britain, during the years 1810 and 1811 bij a Frensch Traveller : with remarks on the country, its arts, literature, and polities, and on the manners and customs of its inhabitants. vol. I. Edimburg by G. Ramsay, 1815. 1 vol. in-8° cartoné, pl. lith. (Don du même.)

[Christyn (J.-B.).] Basilica Bruxellensis sive Monumenta antiqua, Inscriptiones et Cœnotaphia ædis DD. Michælis Archangelo, et Gudilæ Virgini sacræ, grav. de J. Wiericx. Amstelodami. Joannem a Ravesteyn, 1677. 1 vol. in-12, rel. vel. f. s. l. pl. (Don de M. de Buisseret.)

Richemont (Charles Chevalier de). Siége de la citadelle d'Anvers par l'armée française sous les ordres du maréchal Comte Gérard. Campagne de 1832, en Belgique. Paris, Bruxelles, etc. 1833. 1 vol. in-8° d. rel. 1 plan grav. (Don de M. Mahy.)

Schayès (A. G. B.). Catalogue et description du Musée royal d'Armures, d'antiquités et d'ethnologie. Bruxelles, Weissenbruch, 1854. 1 vol. in-8° d. rel. (Don du même.)

Catalogue. Exposition d'arts industriels anciens et modernes et concours organisés par la section de l'enseignement industriel de l'union syndicale. Bruxelles 1883-1884. Bruxelles, Ve Ch. Vanderauwera, 1884. 1 broch. in-8°. (Don de M. Arm. de Behault.)

Katalog zur Ausstellung weltfälischer Alterthümer und kunst terzengnisse vom vereine für Geschichte und Alterthumskunde Wetsfalens im juny 1879 zu Münster. Münster (1879). 1 brochure in-8°. (Don de M. de Raadt.)

Morgan (Thomas). Romano-british Mosaic Pavements : a history of their discovery and a record and interpretation of their designs.

London, Whiting and C° 1886. 1 vol. gr. in-8° rel. percaline. Nombreuses planches coloriées et plan. (Don de M. Léon Delevoy.)

Fisenne (L. von). L'art monumental du moyen-âge. Recueil de monuments levés et dessinés par... — Architecture, 1re liv. L'Eglise paroissiale d'Aldeneyk. Aix-la-Chapelle, R. Barth. 1880. 1 br. in-f°, 10 pl. (Don de M. de Schryver.)

Andries (Chan. J. O.). Monographie des fonds baptismaux de Zedelghem, village situé à une lieue et demie de Bruges. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1853. 1 br. in-4°, 3 pl. grav. (Don du même.)

Mémoires de la Société nationale archéologique du midi de la France, t. VII, 1re livr. 3e série, 1853. 1 broch. in-4°.

— de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831, t. VII, 2e livr. 3e sér., 3e livr. 3e sér., 4e livr. 4e sér., 6 liv. 7e sér. Paris, Didron. Toulouse, L. Cluzon, 1853, 1854, 1857, 1860, 5 br. in-4° pl. (Don du même.)

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, t. IV, 3e liv., t. V, 3e livr., t. XI, 3e livr. 2e série, t. II, 1re livr. Anvers, chez Froment, 1847, 1848, 1854 et 1866. 4 br. in-8°. (Don du même).

Statuts de l'Académie d'Archéologie de Belgique. 1 br. in-8°. (Don du même.)

Torfs (Louis). Académie d'Archéologie de Belgique. Tables des matières contenues dans la première série des Annales. Anvers, Buschmann, 1867. 1 br. in-8°. (Don du même.)

Arnaud (Achille). Abraham Lincoln, sa naissance, sa vie, sa mort, avec un récit de la guerre d'Amérique. Paris, Charlieu 1865. 1 broch. in-4° portr. grav. (Don de M. Louis Paris).

Gerhardt (Sen.). Nelckenbrechers Taschenbuch der Mûnz-Maasz- und Gewichtskunde für Kaufleute. Berlin, bei Arnold Wewer, 1796. 1 vol. in-8° cart. (Don du même).

Duclos (Ad). Onze Helden van 1302, volgens de oorkonden. Mijnheer Pieter de Coninc — Jan Breidel. (Extr. de « Rond den Heerd,» 17e année 1882). br. de 18 p. gr. in-8°. (Don de M. le baron de Royer de Dour).

Behault (Armand de). Un tournoi à Mons au xive siècle. (Extrait des Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XIX.) 1 br. (29 p) in-8°, 1 pl. enlum. (Don de l'auteur.)

BEHAULT (Armand de). Notice sur deux anciennes verrières de l'église de Sainte-Waudru à Mons. (Extrait des mêmes Annales, t. XX.) 1 br. (15 p.) in-8°, 3 pl. (Don de l'auteur.)

BEHAULT (Armand de). Particularités diverses sur François Buisseret, Archevêque de Cambrai. (Extrait des mêmes Annales, t. XX.) 1 br. (27 p.) in-8°, 1 pl. (Don de l'auteur).

BEHAULT (Armand de). Numismatique montoise. Méreau de la fondation d'Ysabeau Druart, veuve de Jean de Behault. (Extrait des mêmes Annales, t. XX.) 1 br. (15 p.) in-8°, 1 vignette. (Don de l'auteur).

BEHAULT (Armand de). Notice concernant un acte passé, le 5 avril 1499, devant les hommes de fief du Prévôt des églises de Mons. (Extrait des mêmes Annales, t. XIX.) 1 br. (9 p.) in-8°, 1 vignette. (Don de l'auteur).

BEHAULT (Armand de). Généalogie de la famille de Behault. (Extrait de l'Annuaire de la Noblesse de la Belgique, année 1884.) 1 br. (63 p.) in-12, 1 vignette (Don de l'auteur.)





GRAVURES ET ESTAMPES

OFFERTES A LA SOCIÉTÉ PAR SES MEMBRES

« Plan routier de BRUXELLES avec des notes chronologiques et historiques, 1792 ». A Bruxelles, près la Brasserie du Pont-Neuf, à la Rose d'Or, rue aux Fleurs, 6. Gr.cuiv. (595 mm × 450.) (Don de M. J. de Buisseret.)

« LOUVAIN à la fin du XVI[e] siècle. — Lovanij depingebat Jodocus van der Baren, 1604. » A. Joos sc[t]. Gr. cuiv. (480 mm × 235), tiré de Louvain monumental. (Don du même.)

« MAUSOLÉE d'Albert-François de Trazegnies..., de Ferdinand-François de Trazegnies..., d'Anne de Trazegnies... et de Jacqueline de Trazegnies. » (Église coll. de Sainte-Gertrude, à Nivelles.) Dessiné et gravé par L. Van Peteghem, 1880. — (320 mm × 265.)

Collection de petites images religieuses dites « Santjes. »

CORNELIUS DE BOUDT — S. Joannes apostolus. cuiv. (82 mm × 112.) — Visitatio B. Mariæ. cuiv. (82 mm × 112.) — Accepit panem et benedixit. cuiv. (82 mm × 112.) — S. Dorothia cuiv. (82 mm × 112.)

J. BUSCH. A. V. — Jesus Maria et Joseph. (75 mm × 130.) — S. Rochus, id. — Mater amabilis. bois. (80 mm × 145.)

JOS. CARMINE. A. V. — S. Angelus custos. — Vero ribratto della SS. Vergine Maria miraculoso in valle de Vigezzo in Ré. bois (80 mm × 120.) — In vinculis.

F. Huberti. — S. Barbara. cuiv. (80 mm × 110.) — Jesus lavat apostolorum pedes. cuiv. id.

J. C. Kempter. Sc. exc. A. V. — S : Georgius : M : , cuiv. (82 mm × 142.) — S : Elisabetha. cuiv. id.

Petr. Clouwet excudit. — S. Caprasius carmelit. Grœc. Archimandrita. cuiv. (60 mm × 90.)

C. Gelle. — Gloriosa assumptio B. Mariæ. cuiv. (84 mm × 58.)

Michbunel. — S. Catharina. cuiv. (55 mm × 78.)

L. Fruijtiers. — S. Joanna. cuiv. (55 mm × 85.)

Non signées. — [Jésus et la Samaritaine.] cuiv. (82 mm × 112.) — S.Martin. cuiv. (72 mm × 95.) — S.Lucas. cuiv. (80 mm × 115.) — S. Agatha. cuiv. (59 mm × 80.) — S. Joanna. cuiv. (85 mm × 112.) — S. Franciscvs. cuiv. (57 mm × 80.) — [S. Joseph]. bois. — [Adam et Eve.] bois.

La plupart de ces images sont grossièrement enluminées; quelques-unes sont rehaussées de dorure.

Mich. Cabbaey. — Emblême sur ce verset du livre des cantiques : « Fulcite me floribus, stipate me malis, quia amore langueo ». cuiv. (62 mm × 55.) Épreuve sur velin.

Les onze n^os précédents ont été offerts par M. de Buisseret.

« Vue de l'ancienne église d'Ixelles ». — Photogr. (215 mm × 160.) (Don du même.)

« Le portail de gauche de l'église du Sablon, dessiné en 1854, par M. Charles Duterque. » Dess. (Don de M. de Behault.)

Fumeurs d'A. Ostade. Bercaux sc. — Du cabinet de M. Poullain. Eau-forte. (100 mm × 140.) (Don du même.)

« Prospectus veteris Castelli Beersel ». Photogr. (18 × 24) d'après une gravure de Brabantix sacra et profana scenographice illustrata. Amstelædami, anno MDCLXXXXVI. (Don de M. le baron de Loë.)

Ruines du château de Beersel. Vues photogr., prises le 15 septembre 1887. 3 phot. (13 × 18.) (Don du même.)

« La rue de Pont au xvie siècle. » F. J. Bozière pinx. Lith. de Vasseur. (295 mm × 200.) Tiré de Tournai ancien et moderne. (Don de M. Mahy.)

« Façade de la Sainte-Chapelle de Dijon. » Vallot del. Leguay, lith. (160 mm × 225.) tiré des publications de la commission archéologique du département de la Côte-d'Or. (Don du même)

« Tombeau de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes. (Sainte-Chapelle de Dijon.) » Leguay del. et lith. (160 mm × 225.) tiré des mêmes publications. (Don du même.)

« Ostensoir de l'abbaye de Herckenrode. MCCLXXVI. Photolith. de Simonau. (170 mm × 255.) (Don du même.)

Cartouche aux armes, écartelé ; au 1er : de Raet; au 2me : parti de Naijen et Mommers; au 3me : Roelofs, dit van der Loorten; au 4me : Schoock, encadré d'un listel portant la devise : Danckt-Godt-diet-al-verleent, 1550. Reprod. lith. enluminée d'une estampe de La Haye. (Don de M. de Raadt.)

Série de cartouches et écussons. — 6 eaux-fortes originales de M. A. Desaucourt. (Don de l'auteur.)

La femme adultère. — École italienne : « ex offica L. Caro J. R. » Gr. bois. du XVIIe se (630 mm × 490.) (Don de M. Armand de Behault de Dornon.)

LE BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE.

Louis PARIS.

Rapport du conservateur des collections

Messieurs,

Afin de me conformer aux prescriptions de l'article 18 de nos statuts, je vais avoir l'honneur de vous présenter un rapport succinct sur l'état de nos collections dont le premier noyau, assez important déjà, a pu se former durant le court espace de temps qui nous sépare du jour où, répondant à l'appel de quelques-uns d'entre nous, vous vous êtes groupés pour doter Bruxelles d'une Association archéolo-

gique régulièrement organisée. C'est, je me hâte de le dire, grâce à la générosité de Messieurs de Buisseret, Mahy et de Behault que nous devons les premiers objets formant nos collections.

Tandis que M. de Buisseret a bien voulu faire don à la Société d'un moyen bronze à l'effigie de FAUSTINE (Mère) recueilli à Eleweyt près Vilvorde, M. Mahy s'est gracieusement dessaisi, en notre faveur de deux matrices de sceaux, de deux timbres humides en cuivre dont l'un fort intéressant porte la légende suivante en abrégé : COMMISSAIRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF PRÈS L'ADMINISTRATION CENTRALE (DÉPARTEMENT DE LA DYLE), de vingt monnaies Romaines, de trois jetons du moyen âge, de quatre médailles modernes et de deux grands bronzes romains apocryphes. De son côté, notre Secrétaire général nous a fait don d'une série de vingt-neuf empreintes de sceaux anciens, en cire rouge, de familles patriciennes de Louvain et de corporations. Comme vous le voyez, Messieurs, l'avenir de notre Musée d'étude semble s'annoncer dès aujourd'hui comme devant être prospère.

Quant à nos collections actuelles, je ne doute pas que grâce à l'initiative de la Commission administrative, qui a pris des dispositions pour leur établissement, elles ne puissent bientôt être scientifiquement classées et cataloguées. A ce sujet, je me permettrai d'exprimer le vœu de voir à l'avenir les donateurs suivre l'exemple donné par Messieurs de Buisseret et Mahy, auxquels nous devons des notes précises concernant le lieu de provenance et la détermination des différents objets dont ils ont bien voulu faire hommage à notre Société.

LE CONSERVATEUR DES COLLECTIONS,
EM. DE MUNCK.





LISTE DES MEMBRES. [1]

HONORAIRE

Somsee, Léon, Membre de la Chambre des Représentants, conseiller communal, consul général de Costa-Rica, etc., rue Royale, 217, Bruxelles.

EFFECTIFS

Dupriez, Raymond, membre titulaire de l'académie de Metz, des sociétés françaises de numismatique et d'archéologie, etc., place de Broukère, 24, Bruxelles.

Plisnier, président du cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, boulevard Anspach, 108ª, à Bruxelles.

Robyns d'Inkendael, Frantz, chargé d'affaires honoraire de S. M. le Roi des Belges, consul général de Monaco, ancien conseiller provincial, rue du Marteau, 56, Bruxelles.

Wassenhove (van), Alfred, secrétaire de Légation honoraire de S. M. le Roi des Belges, rue Belliard, 39, Bruxelles.

1 Voir la liste des membres fondateurs page XLIII.

CORRESPONDANT

Vosterman van Oyen, généalogiste, président du Nederlandsche Leeuw, membre de plusieurs académies, à la Haye.

ASSOCIÉS

Alexandre, photographe de la ville de Bruxelles, rue Haute, 268, Bruxelles.

Baes, Pierre, artiste-décorateur, spécialiste, rue d'Or, 34, Bruxelles.

Béclard, Ferdinand, secrétaire de la direction du Musée royal d'histoire naturelle, place du Musée, 1, Bruxelles.

Carpentier, N. J., curé de Dommartin, par Engis, Liège.

Colinet, Jean-Vincent, attaché à la sigilographie du Musée royal d'antiquités et d'armures, boulevard de Waterloo, 120, Bruxelles.

Dierickx de ten Hamme, (chevalier), boulevard de Waterloo, 120, Bruxelles.

De Passe, Florent, artiste verrier, fabricant de vitraux peints, rue de l'Escalier, 14, Bruxelles.

Lefèvre, Arthur, artiste-peintre, membre de la société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie, montagne de la Cour, 69, Bruxelles.

Meyers, Édouard, industriel, à Waremme.

Régny (de), Eugène, banquier, rue du Méridien, 6, Bruxelles.

Trooz (de), Jules, conseiller provincial, membre correspondant du conseil héraldique de France, de l'Institut archéologique liégeois, etc., rue de Tirlemont, 6, Louvain.

Van Peteghem, artiste-graveur, rue du Midi, 72a, Bruxelles.

Van Tright, éditeur, (librairie ancienne), rue St-Jean, 30, Bruxelles.

Vingne (de le), Albert, propriétaire, avenue de la Toison d'Or, 14, Bruxelles.

Vromant, Alfred, imprimeur-éditeur, rue de la Chapelle, 3, Bruxelles.



TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER FASCICULE

—

PLANCHE :



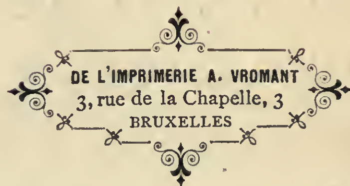
ERRATA.

Page	XLI	ligne	26,	lire :	*à la*	au lieu de	*là a.*
»	XLIII	»	13,	»	Barghon	»	Baryhon.
»	XLV	»	3,	»	Buyschaert	»	Buyschaert.
»	XLVII	»	29,	»	Louvet	»	Louwet.
»	XLVIII	»	7,	»	Ja*n*mart	»	Jamart.
»	»	»	16,	»	Landrie*n*	»	Landrie*u*.
»	»	»	22,	»	64	»	63.
»	L	»	8,	»	Breid*b*ach	»	Breidach.
»	LII	»	16,	»	Vermeersch	»	Vermeersh.
»	LV	»	17,	»	un*e*	»	un.
»	LXXV	»	30,	»	exorbi*t*antes	»	exorbi*b*antes.
»	CLVII	»	17,	»	*d'*hast	»	de hast*e*.
»	CLVIII	»	9,	»	*nature*	»	*mesure*.
»	CLX	»	21,	»	Genoe*l*s	»	Genoe*n*s.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES


DE L'IMPRIMERIE A. VROMANT
3, rue de la Chapelle, 3
BRUXELLES

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

TOME PREMIER

IIe LIVRAISON

BRUXELLES
G.-A. VAN TRIGT, ÉDITEUR
30, RUE SAINT-JEAN, 30
1888

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des statuts).

MÉMOIRES





LA FAMILLE BREUGHEL



L'ABONDANCE (MUSÉE DE VIENNE)

PAR

J. BREUGHEL ET ROTTENHAMER (1604)

Photographie de H. O. Miethke. — Phototypie d'Alexandre Drains

(Voir page 45)





LA FAMILLE BREUGHEL

I



'histoire de notre école de peinture offre ceci de particulier que l'on peut en poursuivre l'étude pendant des siècles sans délaisser ce qui concerne la même famille. La biographie des Vander Weyden, des Van Orley, des Coxie, prouve la vérité de cette assertion, que l'exemple des Breughel vient encore confirmer. S'il nous était donné de retrouver les papiers d'une de ces lignées, que de souvenirs précieux ne pourrait-on pas y récolter, que de traces de vieux usages, d'antiques procédés, redeviendraient apparentes ? Faut-il désespérer d'en rencontrer quelque jour ? Non, ce que l'on a déjà recueilli constitue la meilleure preuve que des découvertes ultérieures enrichiront encore nos connaissances. Pour

atteindre ce but, la meilleure méthode que l'on puisse employer, c'est de s'informer comment, à quelle époque, dans quelles conditions se sont éteintes les familles artistiques. De faibles lueurs, projetées à l'aventure, indiqueront peut-être la voie aux chercheurs.

Un incident se rapportant à l'une des branches de la famille Breughel, qui s'éteignit à Bruxelles il y a un peu plus de cent ans, m'a inspiré ces réflexions et explique les pages qui vont suivre. Les principaux peintres du nom de Breughel sont connus et appréciés, on a signalé les œuvres sans nombre dont leur pinceau a enrichi les plus belles collections de l'Europe ; mais, après tant de travaux, il y a encore des détails à glaner, des variétés acquises à faire ressortir, des lacunes à combler. La question de savoir à qui appartenaient les œuvres d'art exposées dans les églises et si les fabriques pouvaient en disposer, a été plusieurs fois discutée de nos jours ; mon intention n'est pas d'y revenir ; mais, à propos d'un tableau de Rubens, jadis placé dans l'église de la Chapelle, à Bruxelles, sur le monument de Pierre Breughel le Drôle, de montrer sous quel point de vue on la considérait et comment elle fut jadis décidée.

On assigne d'ordinaire, d'après Descamps, l'année 1510 comme date de la naissance du premier des Breughel. On a déjà remplacé cette année par 1525 environ, date qui coïncide mieux avec l'admission de l'artiste dans la gilde de Saint-Luc, d'Anvers, en 1551. Il serait donc devenu maître peintre à l'âge de vingt-six ans, ce qui paraît probable, et cadre bien avec les autres circonstances de sa vie.

On lui donne pour patrie, non Anvers, comme l'avance Vasari, mais, d'après Van Mander, le village de Bruegel près de Bréda, et, en effet, les *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc l'enregistrent sous le nom de Peeter Brueghels, c'est-à-dire, au génitif, Pierre de Brueghel. Depuis, l'usage a prévalu d'écrire Breughel, et je m'y conformerai comme tant

d'autres. Notre artiste était-il le fils d'un simple paysan, comme on le croit généralement ? Sans admettre l'opinion de Lecomte, qu'il appartenait à une famille dont quelques membres avaient été princes, je serais tenté de croire que ses parents avaient déjà embrassé des professions plus relevées. De son temps vivait à Bruxelles un professeur en médecine, nommé maître Pierre Brugelio, à qui les États de Brabant assignèrent une pension annuelle de deux cents livres d'Artois, revenu considérable pour l'époque [1]. Ce praticien, dont le talent devait être en haute estime, et le conseiller de Brabant, du nom de Breughel, cité vers cette époque, appartenaient probablement à la même famille que le peintre Pierre Breughel et ses descendants, mais à une autre branche [2].

Autant le voyage que Breughel aurait fait en Italie avant d'être reçu peintre est improbable, autant il est établi qu'il se rendit plus tard dans cette contrée, en passant par la France. Il existe des planches gravées et signées : *Petrus*

[1] XIX Aprilis anno XV^{c} LXXIIII post Pascha per t'Serraerts, Taye, Hert, Quarré, Spyskens, Jacops, Merttens, Cuyermans, Horicke, Mol et Zype, aengesien het pensioen van II^{c} ponden Arthois 'tsjaers, die de twee ierste staeten en de drie andere hoosteden van Brabant geaccordeert hebben aen meesteren Peetren Brugelio, professor medecine, overmits redenen in den selven consente alsuu gelesen, begrepen, hebben die voirseide heeren voor dese stadt hen geconformeert metten voirseide accorde..... *Resolutie boeck* aux Archives Communales de Bruxelles. Cette résolution du magistrat est une adhésion à une décision déjà prise par les deux premiers ordres (le clergé et la noblesse) et par les trois autres chef-villes (Louvain, Anvers et Bois-le-Duc).

[2] Ce conseiller s'appelait Guillaume Van Breughel et entra en fonctions en 1572 ; il mourut le 9 juin 1609, à l'âge de 65 ans, et reçut la sépulture dans l'église de Sainte-Gudule, où l'on déposa également les restes de sa femme, Marie Coppins, décédée le 22 août 1611. Guillaume était né, non loin de Bois-le-Duc, à Oirschot ; mais, dans les généalogies de sa famille, on n'indique aucun lien entre cette dernière et la lignée des peintres du même nom.

Breugel fecit Romæ a° 1553 (« Fait par Pierre Breugel à Rome, en 1553 »), et, dans le nombre, une *Vue du Rhin* avec l'épisode mythologique de Mercure et de Psyché. La contemplation des sites du Midi et des chefs-d'œuvre des maîtres de la péninsule n'exercèrent aucune influence sur l'artiste brabançon. Il resta un imitateur exact de la nature, et continua à reproduire de préférence les scènes bachiques, les épisodes grotesques, les diableries, les kermesses de son pays natal. Il garda moins le souvenir de son premier maître, le célèbre Pierre Coecke, que des enseignements de Jérôme Cock, près de qui il travailla ensuite ; mais la manière qu'il préféra surtout fut celle de Van Aken dit Bosch, dont on confond volontiers les tableaux avec les siens, et il semble quelquefois avoir pris Metzys pour modèle.

Breughel n'aurait été qu'un imitateur de ces derniers, s'il ne s'était attaché à étudier les beautés de la nature et les mœurs de ses contemporains. Son genre est parfaitement original. Dans ses voyages, il crayonna des vues de montagnes, de vallons, de bois, qu'il reproduisit dans ses tableaux, où sont aussi retracés, avec le plus grand naturel, les aspects offerts par nos villages. Lié avec un négociant d'Anvers, Hans Franckert, il avait parcouru les environs de cette ville et saisi sur le vif les mœurs joviales de nos ancêtres. Les écrits et les prêches des novateurs religieux ont dû altérer profondément ses convictions, car les scènes empruntées à l'histoire sainte sont souvent marquées par une pointe de moquerie, et évoquent le rire plutôt que la tristesse.

Héritier et continuateur de Bosch, Breughel transmit à son fils aîné et aux Teniers le sceptre de ce domaine de l'art où l'école flamande est restée sans rivale. Désolée par la guerre, dépouillée par ses maîtres de la liberté de penser, la Belgique répandit ses velléités d'expansion dans ces scènes drolatiques, qui frisent souvent la trivialité, mais qui se font pardonner

leurs défauts par leur originalité, leur naturel, leur exécution. Ainsi qu'on l'a fait remarquer, le premier Breughel n'est pas toujours dessinateur exact, ni coloriste harmonieux, mais il y a dans ses types tant de justesse, dans ses petites figures tant d'animation, dans sa palette tant de vigueur, qu'il faut le placer de droit parmi les maîtres. Sa réputation se répandit rapidement, et bientôt on ne le désigna plus que sous les noms de Pierre le Drôle ou Breughel des paysans *(Peer de Vieze of boere Breughel)* [1].

De retour aux Pays-Bas, le peintre revit la jeune Marie Coecke, la fille de son premier maître, qu'il avait souvent fait sauter sur ses genoux. Il la demanda en mariage, mais ne l'obtint qu'à la condition de venir se fixer à Bruxelles, près de sa belle-mère. L'administration communale de sa patrie d'adoption venait de terminer les travaux du canal de Willebroeck ; elle chargea Breughel de peindre, pour l'hôtel-de-ville, et probablement pour les locaux où siégeaient les receveurs du canal, des paysages représentant diverses vues de cette voie de navigation [2]. Plus tard, afin de le déterminer à continuer son séjour à Bruxelles, on lui accorda, par une délibération en date du 18 janvier 1568-1569, une exemption de loger les gens de guerre espagnols et une gratification annuelle [3].

1 Voir l'appréciation du talent de Breughel dans Rooses, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, pp. 133 et suivantes ; Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, pp. 259 et suivantes, et A.-J. Wauters, *La Peinture flamande*, p. 166.

2 Van Mander.

3 Eodem die (XVIIIa januarii XVc LXVIII, stylo Brabantie), per eosdem (Van Os, Busleyden, Dougelberge, Pipenpoy, Jacops, Noot, Hert, Hellincx, Menens, Hullegarde, Pape, Mol) es geresolveert dat men meesteren Peeteren Van Breugel zal ontslaen van de Spaenschen soldaden binnen zynen huyse wezende, zoo verre doenlyck zy, ende dat de Rentmeesteren deser stadt den selven Breugel zullen beschincken met zekere gratuiteyt, ten eynde hy zyne neringe ende exercitie binnen dese stadt blyve continueren. *Resolutie boeck*, à l'Hôtel-de-Ville.

L'artiste ne survécut pas longtemps à cet acte de générosité. Il mourut le 5 septembre 1569, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, dans la troisième chapelle du collatéral droit de la nef. Sa veuve mourut en 1578, et fut ensevelie auprès de lui. Ils laissaient deux fils, qui furent tous deux des peintres renommés : Pierre Breughel dit d'Enfer, et Jean Breughel dit de Velours. Celui-ci érigea à ses parents un monument commémoratif que David Teniers le jeune (ou Teniers III) fit renouveler en 1676, et où on lit cette inscription :

PETER BREUGELIO
EXCELLENTISSIMÆ INDUSTRIÆ, ARTIS VENUSTISSIMÆ
PICTORI
QUEM IPSA RERUM PARENS NATURA
LAUDAT, PERITISSIMI ARTIFICES SUSCIPIUNT,
EMULI FRUSTRA IMITANTUR ;
ITEM MARIÆ COUCKE EJUS CONJUGI,
JOANNES BREUGELIUS PARENTIBUS OPTIMIS
PIO AFFECTU POSUIT
OBIIT ILLE ANNO 1569,
HÆC 1578.
DAVID TENIERS JUN. EX HÆREDIBUS
RENOVAVIT A 1676.

La Belgique n'a pas conservé grand chose de l'œuvre du maître. Le Musée de Bruxelles possède un *Massacre des Innocents*, qui a longtemps été regardé comme une œuvre de Bosch, quoique signé P. Brueghel. La scène se passe dans une localité flamande, dont les habitations trahissent l'époque de leur construction par leurs pignons en escalier et leurs fenêtres à meneaux de pierre ; leurs toits sont couverts de neige, ce qui se concilie médiocrement avec la température

de la Palestine. Le prétendu massacre, qui se passe sur la glace, n'est qu'un prétexte pour nous exhiber des cavaliers dispersés çà et là et des fantassins occupés à faire la chasse aux enfants. A droite une grande hôtellerie exhibe une enseigne où l'on voit une étoile et les mots : *Die is in de Ster* « C'est ici à l'Etoile » [1]. Le sujet était évidemment du goût de Bosch ou de ses contemporains, car il en existe encore des répétitions : une très belle, au Musée de Vienne ; une au Musée de Kensington, une à Wurtzbourg, etc. Le tableau de Vienne, du temps de Van Mander, appartenait déjà à la famille impériale d'Autriche ; celui de Kensington a longtemps figuré dans le cabinet du duc de Mantoue. D'autres encore étaient jadis conservés aux Pays-Bas : Celui du Musée de Bruxelles a été acquis, en 1830, du colonel Rottiers. Le même, ou un autre du même genre, fut vendu à Bruxelles avec la collection Maras, en 1777 [2], un deuxième vendu avec la collection Wauters, en 1794 [3], et un autre encore figura parmi les œuvres d'art provenant des couvents supprimés et exposés en vente en 1785 [4]. Chez le baron Leys, d'Anvers on voit : *Des aveugles se conduisant dans l'abîme,* et chez M. Lagye (aujourd'hui chez M. Max Rooses), *l'Alchimiste et sa famille.* Le premier de ces sujets se retrouve au Musée de Naples et dans la collection du prince Lichtenstein, de Vienne, de même qu'il figurait également dans la collection du cardinal Granvelle. Le second retrace les préoccupations du chercheur d'or et sa ruine finale ; le sujet principal nous montre l'alchimiste entouré de livres, de cornues et d'aides, tandis qu'une fenêtre entr'ouverte laisse apercevoir un hospice, vers lequel le malheureux se dirige avec sa femme et ses petits enfants.

1 Dimensions indiquées : 1 m. 20 de haut sur 1 m. 67 de long.
2 » » 2 pieds 6 pouces de Bruxelles sur 4 pieds 3 pouces.
3 » » 2 » 6 » » » 3 » 7 »
4 » » 3 » 7 » » » 4 » 11 »

De tous les musées étrangers c'est celui de Vienne qui est le plus riche en productions du vieux Breughel. Outre le *Massacre des Innocents* indiqué plus haut, il possède : *Un combat entre Carnaval et Carême*, signé Bruegel, 1559 ; *Une place de marché, avec des enfants jouant*, signé Bruegel 1560 ; *La construction de la tour de Babel*, *Un combat des Israélites contre les Philistins* et un *Portement de la croix*, datés de 1563, et signés : le premier Brueghel, le second Bruegel ; une *Conversion de Saint Paul*, signé Bruegel, 1567 ; une composition représentant un *Banquet de Noces* [1], et encore sept paysages. Les paysages sont d'une variété merveilleuse : l'un est une *Kermesse de paysans*, le deuxième un site montagneux animé par un troupeau de bœufs ; sur le troisième un paysan surprend un gamin en train de piller un arbre fruitier ; le quatrième, dont l'attribution est douteuse, montre une campagne couverte de neige où l'on patine [2]. Le Banquet de noces offre l'image vivante d'un repas de paysans flamands :

[1] Une *Conversion de saint Paul*, avec des rochers et une mer à l'arrière-plan, se trouvait parmi les tableaux provenant des couvents supprimés, mis en vente par le gouvernement de Joseph II (dimensions : 3 pieds 9 pouces de haut sur 6 pieds de large). Des *Nôces de village* (tableau de 4 pieds 5 pouces de haut sur 8 pieds 4 pouces de large) furent vendues à Bruxelles, au local dit de Saint-Georges, en 1775 ; mais ces deux panneaux n'ont rien de commun avec ceux de Vienne, qui doivent provenir de l'archiduc Ernest d'Autriche. Ce prince, pendant qu'il était gouverneur-général des Pays-Bas, en 1594, acheta deux compositions de Breughel : le 13 octobre, et moyennant 200 couronnes (ou 320 florins), une *Conversion de saint Paul*, et le 16 juillet, moyennant 100 couronnes (ou 160 florins), des *Nôces de Paysans*. Cette dernière fut acquise d'un cousin du secrétaire Praets (*Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 1e série, t. XIII, pp. 102 et 109).

[2] Il y a également un *Paysage avec patineurs* chez M. le comte de Beauffort. Au Louvre on remarque une *Vue de village*, qui a longtemps été attribuée à Pierre Gysen, élève de Breughel de Velours. Le peintre y a groupé près d'une charrette quelques paysans ; à droite des bateaux sont amarrés et à gauche quelques personnes sont arrêtées devant une hôtellerie ; au fond une rivière, qu'un pont de bois traverse.

la longue table bordée de convives, les serviteurs apportant des mets ou versant à boire, un enfant grignottant dans un coin pendant que des musiciens jouent pour distraire la société. Malgré la gravité du sujet, le *Portement de la croix* fait songer à une kermesse plus qu'à un drame religieux : les groupes, dispersés sans ordre, y montrent peu de souci de la scène principale, et l'on se demande, à ce propos, quelles idées hantaient alors les esprits. Pour représenter ainsi la Passion du Christ, il fallait certes y songer avec indifférence et n'avoir d'autre but que de faire sourire le spectateur.

La Prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert a été retracée plusieurs fois par Breughel, parce que ce sujet lui fournissait l'occasion de reproduire un paysage, n'ayant, d'ailleurs, du désert que l'étiquette. Il y en a eu une à Dresde, (nº 798), une à Dusseldorf, une à Munich (Cabinets, nº 192), une à Lille (nº 775) [1]. Une allégorie : *le Triomphe de la Mort*, se voit à Madrid (nº 1221), et paraît être le tableau représentant le même sujet, attribué par Van Mander à Bosch. Mais ce qui caractérise surtout Breughel, c'est sa prédilection pour le genre comique ou champêtre. Sa meilleure toile du Musée de Dresde, les *Joueurs de cartes* (nº 797), montre quatre paysans attablés dans une auberge. Trois rustres entourent un quatrième personnage, qui se défend, une fourche à la main ; deux femmes essayent d'apaiser et de désarmer ces furieux. Le Musée de Berlin possède un panneau où un combat se livre entre des pèlerins et des boîteux, à la porte d'une église ; à Munich encore, on voit une *Kermesse de paysans* (Cabinets, nº 209). Dans une brochure publiée à Bruxelles, il y a vingt-quatre ans [2], on a longuement décrit, comme appartenant à M. Loicq, ancien notaire, une autre kermesse, signée

1 On en vendit une à Bruxelles, du temps de Joseph II (dimensions : 3 pieds 3 pouces sur 3 pieds 9 pouces).

2 Georges Mélotte, *Études sur les vieux peintres flamands, 1. Pierre Bruege. dit le Vieux ou le Drôle*. Brux. ; 1864, in-12 de 22 pp.

P. Bruegel, et datée de 1550 ; l'œuvre serait encore dans la famille de Herman Pelgrims, d'Amsterdam, l'un des contemporains et des admirateurs du peintre; si la date qu'on lui attribue était exacte, elle aurait une grande importance, car ce serait de beaucoup la plus ancienne de ses œuvres.

« Ce tableau, dit l'écrivain, est toute une étude, tout un « roman de mœurs ; il est curieux de retrouver dans bien « des coutumes peintes avec toute la fidélité d'un artiste observateur, nombre d'usages encore en faveur chez nos « populations de campagne. » Dans un bourg, aux maisons à pignons crénelés, et dont la vieille église est entourée d'un cimetière planté d'arbres, on voit, retracés, tous les épisodes d'une kermesse. Ici se joue une *farce*, plus loin sont des paysans attablés ou dansant, ailleurs paraît une auberge où l'on prépare activement un festin, d'un autre côté une procession circule et une foire appelle les curieux. Partout règne la plus grande activité : des chariots, des cavaliers circulent, des gamins jouent ou se désolent, et, plus crûment que chez Teniers, des actes de bestialité caractérisent ce naturalisme puissant.

Une autre représentation du même genre, dans laquelle on a reconnu la *Kermesse de Hoboken*, appartient actuellement à M. Mignot, membre du Sénat, à Bruxelles; on voit au fond l'église paroissiale, et, à l'avant-plan deux grands arbres, sous lesquels des paysans se livrent à des jeux de hasard, et, à droite une table servie. Des fêtes villageoises dues, soit à Breughel, soit à son fils aîné, car faute d'indications on reste dans l'indécision à cet égard, ont été vendues à Bruxelles: à la vente Vandevinne, en 1774: chez Detrez, Grand'place, en 1775, et chez le comte Cuypers de Rymenant, en 1802 [1]. Le même pinceau a figuré : tantôt des mois-

[1] Dimensions indiquées : 2 pieds 6 pouces sur 3 pieds 10 pouces, 2 pieds 5 pouces sur 3 pieds 3 pouces, 2 pieds sur 3.

sonneurs, les uns mangeant, les autres travaillant [1]; tantôt une querelle de paysans [2]; tantôt, comme à Munich et à Paris, un cabaret de campagne, à la porte duquel on boit et l'on danse [3]. Ailleurs encore c'est un paysage, parfois animé par des figures grotesques [4], ailleurs présentant la vue d'un château [5], ailleurs encore formant une quadruple représentation, symbolisant les différentes saisons de l'année [6]. Parfois un *Hiver*, comme on en voit encore à Copenhague et à Cassel, offre au spectateur la reproduction de l'aspect que notre pays présente dans la mauvaise saison [7].

On aurait tort de croire que l'artiste avait à peu près renoncé aux sujets religieux, car on lui attribue encore : une *Nativité du Sauveur* [8], une *Adoration des Mages* [9], une *Multiplication des pains* [10], *le Changement de l'eau en vin aux nôces de Cana* [11], un *Crucifiement* [12], un *Péché originel* [13]. Van Mander lui attribue une *Marguerite furieuse volant à l'entrée de l'enfer*, sujet bizarre dont l'explication reste à donner. Dans la collection du cardinal Granville se trouvait une *Fuite en Egypte*, de

1 Vente Wauters, en 1794 ; dimensions : 2 pieds 6 pouces sur 3 pieds 8 pouces.

2 Vente au local Saint-Georges, en 1775 ; dimensions : 2 pieds 10 pouces sur 3 pieds 7 pouces.

3 Cabinets, n° 209.

4 Vente du baron de Hemptinne, en 1780; dimensions : 1 pied 9 pouces sur 2 pieds 7 pouces.

5 Tableaux provenant des couvents ; dimensions : 7 pouces sur 9 1/2.

6 Vente Van Cutshem, en 1781 ; dimensions, en carré : 2 pieds 7 pouces.

7 Vente du comte Calenberg; dimensions : 1 pied 4 pouces sur 2 pieds, et vente Van der Motten, en 1775 ; dimensions . 1 pied 7 pouces sur 2 pieds 4 pouces.

8 Vente du comte Cuypers ; dimensions : 4 pieds sur 6.

9 Dimensions : 2 pieds 4 pouces sur 3 pieds 2 pouces.

10 Dimensions : 2 pieds 6 pouces sur 3 pieds.

11 Dimensions : 2 pieds 8 pouces sur 3 pieds 1 pouce.

12 Dimensions : 2 pieds 6 pouces sur 4 pieds 3 pouces.

13 A l'Académie royale des Beaux-Arts, à Vienne.

Breughel, et Rubens avait de lui : *Jésus tenté par le démon*, un *Combat contre les Turcs*, des *Petits vaisseaux*, peints à la détrempe ; un *Site où brûle un Feu de broussailles*, le *portrait de sa femme*, le *portrait de Franc Floris*.

Parmi les tableaux réunis au Louvre et qui, en 1815 furent restitués à leurs anciens propriétaires, figuraient deux panneaux du vieux Breughel : le *Printemps*, signé *Breughel MDLX*, où l'on voit une foule d'enfants se livrant à des jeux, et le *Carnaval*, daté de MDLIX, avec la vue d'une église où des prêtres marquent de cendres le front des fidèles [1].

Notre artiste avait aussi exécuté un très grand nombre de dessins, dont plusieurs ont fait partie de la belle suite réunie à Vienne par l'archiduc Charles d'Autriche : une *Kermesse de village* et la *Capture d'un poisson monstrueux*, datés de 1556; une *Résurrection*, où un sujet des plus dramatiques était traité d'une manière grotesque ; on cite encore : un *Alchimiste à la recherche de la pierre philosophale*, avec l'année 1558 ; un *homme en chemise et bâillant*, des *Pèlerins*, dessin à la plume, exécuté en 1564. On a beaucoup gravé d'après lui, mais ces gravures sont rares. On remarque dans le nombre : une *Kermesse flamande*, et la *Maîtresse d'école*, avec la date 1559 ; l'histoire d'*Oursin et de Valentin*, une *Mascarade*, datée de 1566 ; un *Paysage avec la chute d'Icare* ; la *fête des tireurs*, etc.

Il existe une belle gravure signée Sadeleer et où l'on voit, d'après une peinture de Barthélemy Spranger, l'effigie de Breughel. Elle porte pour titre : PETRUS BRUEGEL EX AMBIVARITIS BELGA PICTOR ÆVI HUJUS INTER PRINCIPES (« Petrus Breugel, Ambivarite d'origine, peintre belge, l'un des principaux

1 *Notice des tableaux des écoles étrangères exposés dans le grand salon du Musée royal* (Paris, 1815, in-12, p. 27).

de ce temps ») Ambivarite est pris ici pour habitant du marquisat d'Anvers, dont Bréda et ses environs étaient considérés comme des dépendances. Des vers amphigoriques, exaltant l'amour de l'artiste pour la nature, sont joints à cette gravure.

Wierix nous a aussi laissé la reproduction du portrait de ce travailleur infatigable, qui aurait acquis une grande renommée s'il avait vécu plus longtemps et s'il avait brillé dans des circonstances plus favorables. Bien que sa carrière artistique ne comprenne que dix-huit années, sa réputation s'étendit assez pour que l'un des princes de la maison d'Autriche, Rodolphe II, qui devint en 1572 roi de Hongrie, et en 1576 empereur, s'engoua de ses tableaux, dont il donna parfois des sommes folles. Il en réunit un grand nombre à Prague. L'archiduc Ernest, frère de Rodolphe, n'avait pas moins d'estime pour les œuvres de Breughel; dans son cabinet, outre les deux achetés en 1594, il y avait encore six tableaux de notre artiste représentant les *Douze mois de l'année;* un *Jeu d'enfants;* un *Crucifiement* [1].

Les événements douloureux qui se passaient en Belgique semblent avoir exercé sur Breughel une influence déplorable. La tyrannie du duc d'Albe couvrait le pays de ruines et de sang, et la terreur comprimait les esprits. Voyant approcher sa dernière heure, l'artiste craignit d'attirer sur sa famille les persécutions et voua à la destruction des compositions qu'il regardait comme trop hardies et trop libres. C'étaient des dessins artistement exécutés et accompagnés d'inscriptions conformes au sujet. Il ordonna à sa veuve de les brûler et, en même temps, lui légua un tableau où l'on voyait une pie perchée sur un gibet, peut-être pour lui rappeler les dangers que la calomnie peut faire courir à l'homme le plus innocent. Ses derniers moments furent évidemment troublés

[1] *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, loc. cit., p. 141.

par des vexations et des motifs de défiance : ceux-ci se trahissent par ces préoccupations dont Van Mander nous parle; celles-là résultent de la mesure que le magistrat de Bruxelles prit afin de le retenir dans cette ville.

II

Si les fils du vieux Breughel appartiennent à Bruxelles par leur naissance, ils sont devenus des citoyens d'Anvers où ils ont passé toute leur vie; il faut rendre cette justice aux savants de cette ville, et en particulier à M. Van den Branden[1], qu'ils ont jeté le jour le plus complet sur la biographie de ces artistes, et c'est d'après eux que je vais la résumer.

Le deuxième Pierre Breughel doit être né en 1564 ou 1565, car il déclara : le 22 mai 1601 être âgé de trente-six ans et, le 10 octobre 1636, avoir soixante-douze ans. Resté orphelin à la mort de son père, il alla avec sa mère, demeurer chez son aïeule, Marie Verhulst, la veuve de Pierre Coecke, qui était miniaturiste et lui enseigna les premiers éléments du dessin et de la peinture. Mais bientôt les guerres de religions survinrent ; Bruxelles se trouvant isolée au milieu des villes ayant abandonné le parti des états-généraux, l'art dut y tomber dans une langueur mortelle. Les deux Breughel se retirèrent à Anvers où la même opinion prévalait, et où il y avait plus de ressources de tout genre. Là, Pierre prit pour maître Gilles Van Coninxloo, qui était un fougueux adhérent de la réforme, et qui, ne voulant pas subir la domination espagnole, émigra en Allemagne en 1585. Mais l'éducation artistique du jeune Pierre était alors achevée, et il fut admis la même année dans la gilde de Saint-Luc, en qualité de fils de maître.

[1] *Loc. cit.* pp. 440 et suiv.

Bien qu'il vécut longtemps, le deuxième Pierre Breughel n'a pas laissé autant de témoignages de son activité que son père. Ses tableaux n'ont jamais été aussi recherchés que ceux de celui-ci, et, de son vivant même, ils n'avaient qu'un médiocre succès, puisqu'en 1621 on n'en évalua un qu'à vingt livres. Il a pourtant de la verve et de la couleur, mais moins d'humour et moins de goût qu'on n'en trouve dans les productions du vieux Breughel. Celui-ci, d'ailleurs, vivait à une époque où les intelligences purent, au moins pendant quelques années, se donner libre carrière; la réaction qui se manifesta plus tard obligea son fils à montrer une grande réserve. Il faut tenir compte de cette circonstance importante lorsqu'on veut apprécier les travaux de l'un et de l'autre.

On a quelque fois accusé le deuxième des Pierre Breughel d'avoir copié le premier; mais, outre qu'une ressemblance entre leurs œuvres se comprend et s'excuse, elle n'empêcha pas le fils de s'engager souvent dans une voie nouvelle. Pendant sa jeunesse, resté très jeune orphelin, entouré de souvenirs de famille, il s'est sans doute attaché avec force à tout ce qui lui rappelait son père et l'on comprend aisément qu'il ait cherché à le continuer. Ainsi le seul tableau de lui que la Belgique possède et qui est daté de 1607, le *Portement de croix* du musée d'Anvers[1], rappelle le même sujet exécuté en 1559, et se trouvant à Vienne. L'artiste y affecte le même réalisme, cherchant ses modèles dans les paysages et les objets placés d'habitude sous ses yeux. Lui non plus ne montre nul souci de la vérité historique, ni de l'exactitude topographique. Dans un paysage flamand se développe à droite le panorama de Jérusalem, tandis qu'à gauche une colline de sable jaune représente le Calvaire; on y voit, à côté d'une maisonnette d'argile, une croix en pierre, au pied de laquelle une fille dévote console un estropié. Le cortège des condamnés s'ou-

1 Ce tableau, qui se trouvait jadis au palais épiscopal de la même ville, fut compris, en 1810, parmi ceux qui servirent à y former le Musée.

vre par une troupe de cavaliers armés de toutes pièces ; ils précèdent une pauvre charrette, où sont assis les deux larrons, qu'assistent deux religieux de l'ordre de Saint-Augustin. Une nouvelle troupe, cette fois composée de cavaliers et de fantassins, marche devant le Christ, qui succombe sous le poids de sa croix. Des notables juifs, des hommes du peuple, des gamins animent cette scène, tous vêtus de costume du commencement du XVIIe siècle, faiblement dessinés, mais dans des attitudes variées et pleines de vie. Il y a encore des *Marche au Calvaire* à Berlin et à Florence, la seconde datée de 1589 et par conséquent l'une des premières productions du peintre.

Celui-ci a peint aussi, d'après son père, deux fois, la *Construction de la tour de Babel*. Une première exécution, datée de 1597, se trouve dans la collection du prince Lichtenstein ; une seconde, après avoir fait partie de la collection du roi d'Espagne Philippe IV, figure au musée de Madrid sous le numéro 1225. Comme imitations d'œuvres paternelles signalons encore la *Prédication de Saint-Jean-Baptiste*, portant le millésime 1620 ; une *Kermesse de paysans*, datée de 1615, et la *Parabole des Aveugles*, également chez le prince Lichtenstein, à Vienne ; une *Bataille de paysans*, à Berlin, etc.

Ce qui hantait surtout le cerveau de Pierre Breughel le fils c'étaient les scènes d'incendie et les scènes infernales. De là le nom de *Breughel d'Enfer* qui lui resta. Il trouvait dans le reflet des flammes le moyen de jeter sur ses panneaux des jeux de lumière, des notes rougeâtres qui attiraient l'attention du spectateur ; les diableries lui permettaient d'y introduire des personnages bizarres et grotesques dont l'effet était le même. Ici il n'est plus imitateur. Tantôt il peint l'*Incendie de Sodome et de Gomorrhe,* offrant sur l'avant-plan le groupe de Loth et de ses filles (musée de Munich, cabinet n° 227 ; musée de Dresde, n° 801) ; tantôt il retrace

l'*Incendie de Troie* (musée de Munich, cabinet n°228); ailleurs les *Flammes dévorant un village* (musée de Madrid, n° 1226), et *une Ville* dont les rues et les alentours sont éclairés par les rayons de la lune (même musée, n° 1227). Dans des notes dont il a enrichi son *Catalogue du Musée* en question, Van Moer signale cette dernière toile de Breughel d'Enfer comme la plus belle de celles qu'il avait vues; l'artiste s'y montre, dit-il, un grand coloriste et l'exécution du tableau est pleine de vigueur.

Les sujets historiques dont l'enfer aurait été le théâtre attiraient de préférence l'attention de notre peintre. On voit: à Madrid (n°1222), le *Rapt de Proserpine*, au moment où le char de Pluton va s'engouffrer dans la terre, tableau provenant de la collection du roi Charles II; à Florence (n° 974), *Orphée jouant de la lyre* devant Pluton et Proserpine pour essayer d'obtenir le retour de sa femme Euridice, panneau sur cuivre, peuplé d'une foule de petites figures et de représentations de monstres, et *Dante visitant l'enfer avec Virgile* (n° 933). Dans la galerie des tableaux provenant de l'étranger et exposés au Louvre, en 1814, il y avait une *Visite d'Enée aux enfers*, composition de faibles dimensions (1 pied 1/4 sur 2 pieds 1/4), mais animée par plus de deux cents figures n'ayant en moyenne que deux pouces Enée, suivi de la Sybille, y pénètre dans le séjour infernal, mettant en fuite les ombres qui voulaient s'opposer à son passage; près de lui les Furies se désespèrent de voir un être vivant dans le séjour des morts, et à l'arrière-plan Minos juge les ombres et leur distribue des peines ou des récompenses. Au musée de La Haie il y a *Jésus-Christ délivrant les âmes du Purgatoire;* à l'Académie des Beaux-Arts, de Vienne, un *Enfer*, et à Dresde un autre *Enfer*, daté de 1596 (n° 799), et *Junon dans l'autre monde* (n° 802), celui-ci d'une attribution douteuse.

Cette dernière galerie possède encore une *Tentation de saint Antoine*, peinte en 1604 (n° 800), de même qu'il y en a

une au musée de Vienne et une au musée de Mayence (nº 60). Ce sujet a été exécuté en plusieurs exemplaires, qui ont été mis en vente à Bruxelles en 1775 (à la salle Saint-Georges), en 1785 (avec les tableaux des couvents supprimés) et en 1794 (collection Wauters) [1]. Il y en avait un dans la galerie de Rubens. Un *Triomphe de la Mort*, de la galerie Lichtenstein, appartient encore à cette catégorie de sujets funèbres, chers à l'imagination de notre concitoyen.

Citons encore de lui : un *combat naval livré de nuit* (Musée de Turin), et *David revenant d'avoir tué Goliath*, tableau du musée de Berlin, dont le paysage est de A. Van Stilbemt et qui date de 1618-1619.

Breughel affectionnait aussi le paysage. Il y en a deux de lui au Musée de Madrid (nºs 1223 et 1224) : l'un où l'on voit un bois et des chaumières, ainsi que de nombreuses figures, provenant de la collection d'Isabelle Farnèse au palais de Saint-Ildephonse; l'autre, avec cavaliers et attelages. Dans ce genre, il a plus d'une fois collaboré avec Momper, comme le prouve le catalogue de l'ancien Musée du Château de Tervueren. On voyait, en 1782, dans cette riche collection, dont le transport en Autriche a été à la fois une spoliation accomplie par la force et une grande perte pour l'art : un « très beau et brillant paysage » avec montagnes et figures, par Momper et Pierre Breughel. Il s'y trouvait en outre, de celui-ci, un beau paysage, avec un ermitage d'un côté, et de l'autre côté, dans le lointain, le prieuré du Rouge-Cloître; et un paysage avec montagnes et rivières [2]. Quelques personnes de Bruxelles possèdent des Breughel d'Enfer où l'on voit des sujets champêtres : M. Édouard Fétis une *Place publique*, où l'on s'apprête à tuer un bœuf, et *un Gardeur d'oies*, peinture sur cuivre, signée P. Breughel, 1609 ;

1 Dimensions indiquées : 2 pieds 1 pouce sur 3 pieds, 1 pied 1 pouce sur 1 pied 6 pouces, 2 pieds 8 pouces sur 3 pieds 8 pouces.

2 Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 397 et 398.

Mme Slingeneyer une *Rue de village,* où un aveugle joue de la vielle, entraînant à sa suite une troupe d'enfants; M. Charles Cardon un *Marché de village,* avec foire au bétail.

Pierre Breughel a eu un grand nombre d'élèves : François De Groote, en 1588; François Snyers ou Snyders et Hans ou Jean Tripou, en 1593; André Daniels, en 1596; Hans Garet, en 1599; Gaspar Breydel, en 1608; Gilles Placquet, en 1611, et Gonzalès Cocx ou Coquès, en 1614. Mais de tous ses apprentis, deux seulement sont devenus célèbres à leur tour : Snyders, le puissant animalier, et Coquès, l'élégant portraitiste. On cite, comme ayant été son copiste, « ou du moins un continuateur des plus trompeurs,[1] » Pierre Schabruck ou Schaubruck (probablement Schaubroeck), qui habitait, en 1597, Nuremberg, où un nommé Praun acheta de lui des peintures, et dont il existe, au Belvédère, à Vienne, un tableau représentant Énée sauvant son père des flammes, daté de 1605 [2], et d'autres toiles à Schlesheim, à Cassel et à Brunswick.

Malgré son activité, Breughel ne réussit jamais à atteindre l'aisance, peut-être à cause des charges que sa nombreuse famille lui imposa. Il ne posséda jamais de maison d'habitation et il eut souvent de la peine à payer son propriétaire [3]. Il vendit peu à peu ce qui lui était échu de la succession de Marie Verhulst et en céda le restant, le 27 février 1612, à son frère Jean Breughel surnommé de Velours qui, plus heureux que lui, était surchargé de commandes. Il était pourtant estimé de ses émules et ceux-ci, pour la plupart, étaient de ses amis. Van Dyck le comprit parmi les hommes remarquables dont il exécuta le portrait, et Rubens admit un de ses tableaux

[1] A. J. Wauters. *La peinture flamande,* p. 315.
[2] Nagler, *Kunstlexicon,* t. XVI, p. 37.
[3] Il habitait : en 1601, rue des Bogards et, en 1636, au *Brabantsche Koornmarkt* (Marché au blé brabançon), aujourd'hui Marché aux grains.

dans sa splendide collection. Dès 1614, Philippe Van Valckenisse, d'Anvers, en avait réuni un grand nombre, parmi lesquels se trouvaient : Un *Baptême,* une *Nôce de paysans*, la *Prédication de saint Jean dans le désert, le Triomphe de la Mort,* un petit *Hiver* et trois *Kermesses.*

Il s'était marié, à Notre-Dame d'Anvers, le 5 novembre 1588, à Élisabeth Goddelet, qui lui donna sept enfants : Pierre, Marie, Jacques, Daniel, Laurent, Philippe et Gérard. Tous moururent jeunes ou oubliés, sauf Pierre, qui fut aussi peintre et fut reçu dans la gilde de Saint-Luc, en 1608, sous la qualification de fils de maître. A part ce fait et la date de son baptême, qui eut lieu à Notre-Dame d'Anvers le 6 juillet 1589, on ne sait rien de lui. On le considère parfois comme ayant été le premier maître de Coquès, par confusion, ce me semble, avec son père.

III

En abordant la biographie de Jean Breughel de Velours, j'aurais envie, je l'avoue, de laisser tomber la plume de mes mains. Ce ne sont pas des pages, mais tout un livre qu'il faudrait consacrer à ce peintre fécond, dont il y a des œuvres partout, quelquefois en tel nombre que l'on se fatigue à en lire la seule énumération. La touche délicate du maître, son faire plein de finesse et de distinction, commandent l'admiration, tandis que la multiplicité de ses productions provoque l'étonnement. Si ce Breughel ne peut marcher de pair avec les grands Flamands : Rubens, Van Dyck, Jordaens, il vient tout à leur suite; il réclame une des premières places dans ce cortège sans pareil qui se presse autour du puissant chef de notre école et couvre d'une gloire immortelle notre histoire artistique au XVIIe siècle.

Ses premières années, comme celles de son frère, se

passèrent près de sa grand'mère, Marie Verhulst ; puis il partit aussi pour Anvers, où il prit des leçons de Pierre Goedkint le premier du nom, mort le 18 juillet 1583. Il voyagea ensuite et enfin revint à Anvers, où on le trouve inscrit dans la gilde de Saint-Luc comme fils de maître, en 1597, et dans la bourgeoisie, le 4 octobre 1601. Sa réception dans la gilde doit avoir été enregistrée après coup, car il y était déjà l'un des maîtres de la caisse de secours ou *busse* en 1596, et certainement il ne put remplir ces fonctions sans être compris dans la corporation. Il y fut doyen en 1602 et occupa également cette dignité, en 1609, dans la confrérie dite *des Romanistes* ou de ceux qui avaient accompli le voyage de Rome. On le voit encore figurer parmi les membres de la chambre de rhétorique *la Violette*. On ne lui connaît que deux élèves, tous deux reçus en 1612 : un nommé Michel et Daniel Zegers, le grand peintre de fleurs.

On saurait peu de chose du caractère de Breughel et des incidents de sa vie, si l'on n'avait retrouvé à Milan une partie de sa correspondance. Elle est des plus intéressantes et atteste l'honorabilité de l'artiste, son activité, son caractère serviable, son assiduité consciencieuse au travail. On aime à suivre, dans des lettres écrites sans prétention, les impressions naïves et mobiles de cet homme toujours préoccupé de ses travaux et soucieux de faire honneur à ses engagements. Écrites de 1596 à 1624, c'est-à-dire pendant presque toute la durée de l'existence artistique de Breughel, elles constituent en quelque sorte le commentaire vivant, animé, des données officielles fournies par les archives d'Anvers, et la Belgique doit savoir gré à l'écrivain italien qui a trouvé cette correspondance à la Bibliothèque ambroisienne de Milan, et l'a éditée, en la faisant précéder d'une dédicace à la cité d'Anvers, résidence de l'artiste [1].

1 Crivelli, *Giovanni Brueghel, pittor Fiammingo, e sue lettere.* Milan, 1868, un vol. in-8°.

Cette correspondance suppose chez notre peintre une instruction assez étendue. Breughel s'excuse parfois de sa mauvaise écriture et, dans ses dernières années, il se sert d'ordinaire de Rubens pour secrétaire. Oui, Rubens, qui a rempli les musées et les palais de l'Europe de ses toiles, Rubens, l'homme du monde, le diplomate, lui qui avait tant de lettres à écrire pour ses propres affaires et ne s'épargnait pas sous ce rapport, consentit à être le secrétaire de son ami Breughel. C'est étonnant comme les grands esprits trouvent encore des loisirs pour les mettre à la disposition d'autrui, tandis que d'autres, plus habiles, se contentent de parler et d'intriguer et étonnent le monde par le succès de leur ambition et de leur renommée, mis en regard de la pauvreté de leurs œuvres et de leurs actions.

Outre sa langue maternelle et l'italien, notre peintre savait le latin, et à plus d'une reprise il cite, sous forme de proverbes, des vers empruntés aux anciens classiques. Il s'intéressait à tout ce qui se rattache à l'art et recherchait à l'occasion les procédés nouveaux. Tout en défendant ses intérêts, il parle de ses tableaux sans affectation et n'insiste que sur un point, sur la peine qu'il a prise de les rendre aussi parfaits que possible. Mais sa nature, douce et bienveillante, n'est pas entachée d'égoïsme ou d'indolence ; il sait louer avec feu les productions des autres et reconnaître hautement l'attachement qu'on lui porte et les services qu'on lui rend. Un malheureux flamand, Alexandre Bolloigni (ou Boulogne), est arrêté à Milan et jeté en prison : il plaide sa cause avec éloquence : l'accusé a d'honnêtes parents, une femme et beaucoup d'enfants; Breughel ne se contente pas de faire valoir auprès du cardinal Borromée les droits que lui donne l'amitié du prélat ; il fait encore appel à la sympathie de celui-ci pour sa nation et, sous sa plume, le joli mot d'*amorevolesse* semble une séduction de plus employée pour attendrir le cardinal [1].

[1] Lettre du 16 juin 1606.

Lorsque Breughel quitta sa patrie, il alla à Cologne voir sa sœur Marie qui y était fixée : il était à Rome, en août 1593, et y dessina le Colisée. Plus tard, il séjourna à Milan, où il prit place, pendant quelque temps, dans la domesticité (ce qui n'était pas un déshonneur à cette époque) du cardinal Charles-Frédéric Borromée, le neveu du célèbre prélat, saint Charles Borromée, et son successeur sur le siège archiépiscopal de Milan. Le cardinal lui voua une affection qui ne se démentit jamais, encouragea ses études et ses travaux et, le 30 mai 1596, lorsqu'il comptait regagner le Brabant, le recommanda à l'évêque d'Anvers, en vantant à celui-ci sa conduite et ses mœurs, ainsi que ses talents.

Lorsque Breughel revint dans sa famille, Torrentius était mort depuis le 25 avril et ce ne fut qu'en 1598 que son successeur, Guillaume de Berghes, fut nommé. Les recommandations de Charles-Frédéric Borromée produisirent peut-être peu de résultat, mais le peintre n'en fut pas moins bien accueilli. Vers le mois de septembre 1596, il entreprit un voyage en Hollande et en Zélande, afin de rechercher s'il n'y trouverait rien de curieux pour envoyer à son protecteur, et depuis on le voit souvent expédier, soit à celui-ci, soit à son intendant, Hercule Bianchi, des sujets rares de toute espèce, et entre autres, « douze coquilles, des plus belles et des moins communes qui fussent au monde et qui avaient été apportées de l'Inde par des navires hollandais. » Il rassemblait aussi des tableaux, soit pour les copier ou pour se former une galerie, soit pour les céder à l'occasion. Le cardinal ayant exprimé le désir de posséder une œuvre de son père, il l'informe que l'empereur (c'était alors Rodolphe II) avait essayé de les réunir toutes et prodigué l'argent dans ce but. A la date du 12 décembre 1608 Rodolphe lui devait encore 2,400 écus d'or et le retard mis à solder cette somme énorme, le mettait dans l'embarras. Ses affaires n'en prospéraient pas moins et il avait déjà pu acheter (le 20 décembre 1604) une belle habita-

tion dite *de Meerminne* (la Syrène), dans la Longue rue Neuve, habitation à laquelle il en joignit ensuite quatre autres. Il ne continua cependant pas à y résider; il finit ses jours au coin occidental des rues d'Arenberg et Saint-Martin (n° 17), dans la propriété dite *de Bock* (le Bouc), dont il se rendit acquéreur le 9 mars 1619.

Ses travaux, ses relations contribuaient, non seulement, à l'accroissement de sa fortune, mais au développement de sa renommée; il aimait à attribuer aux bons soins d'Hercule Bianchi qu'elle avait pénétré, grâce à lui, dans des contrées où elle ne serait jamais parvenue. Le cardinal Borromée se plaisait à le combler de cadeaux. Tantôt ce sont trois médailles et trois bagues, ces dernières bénites et auxquelles étaient attachées des indulgences; une autre fois (en 1608) deux médailles et une somme de 300 *philippes*, que Breughel considère, non comme un paiement, mais comme une « gentillesse », une gratification. Plus tard une chaîne est expédiée à son adresse pour servir à attacher les médailles.

Tout en remerciant son noble protecteur, l'artiste laisse parfois entrevoir les incidents fâcheux de sa vie. En 1608 il souffrit longuement de la fièvre, et vers cette époque, il essuya une disgrâce, dont on ne connaît pas la nature, mais qui fut marquée pour lui par un abandon général. Quel crime avait-il pu commettre? Avait-il provoqué le mécontentement du public, en se remariant avec Catherine Van Marienburg après avoir perdu Isabelle De Jode, la fille du graveur Gérard De Jode le premier de ce nom, qu'il avait épousée le 23 janvier 1599 dans l'église de Notre-Dame. Son second mariage, célébré en avril 1605, lui aliéna peut-être, au moins pour un temps, les De Jode, la famille Snellincx, dont le chef, le peintre Jean Snellincx le vieux, avait été témoin de ses premières noces?

Un ami seulement lui resta fidèle. L'un des élèves de son frère, François Snyders, accourut à lui, se fit un devoir de ne

pas l'abandonner, resta près de lui jour et nuit. Aussi lorsque cet artiste partit à son tour pour l'Italie, avec quel soin, quel feu, Breughel le recommande au cardinal, à Hercule Bianchi. Il insiste sur le dévouement dont le jeune voyageur a fait preuve à son égard et déclare qu'il considérera comme rendus à sa propre personne tous les services qu'on voudra bien lui rendre. Il insiste sur l'honorabilité de Snyders, sur ses talents, sur son affection pour lui ; il prie Mgr Borromée de faciliter ses études en lui laissant copier des tableaux de sa collection, il rappelle que douze ans auparavant [1], une facilité de ce genre a été accordée à un gentilhomme (peut-être lui-même), et il garantit le remboursement des avances qui seront faites à son ami.

En tous cas la bourrasque passa bien vite et des honneurs vinrent récompenser Breughel de sa constance et de sa persévérance au travail. Les archiducs Albert et Isabelle le prirent en affection et, après l'avoir plus d'une fois appelé à Bruxelles pour des commandes, le traitèrent comme leur peintre en titre. Dès 1606 nous les voyons lui accorder différentes faveurs comme, par exemple, des remises de confiscations pour tableaux envoyés à l'étranger sans licence ou permission, et des autorisations de vendre des tableaux en Hollande et en Zélande. A la demande des mêmes princes le magistrat d'Anvers l'exempta de l'obligation de monter la garde, de loger des militaires et de remplir les autres obligations des bourgeois d'Anvers, mais ce ne fut pas sans difficulté que cette grâce lui fut accordée ; les archiducs furent obligés d'adresser successivement deux dépêches à l'administration communale, l'une datée du 18 octobre 1608, l'autre du 25 juillet 1609. La même résistance se manifesta lorsque Breughel demanda en outre l'exemption des accises et maltôtes et l'obtint des archiducs le 13 mars 1610 ; malgré les

[1] Ceci est écrit à la date du 14 mai 1609 ; le fait remontait donc à l'année 1597.

représentations des bourgmestres, des échevins et du conseil d'Anvers, ses protecteurs tinrent bon et, le 18 août 1613, renouvelèrent, en l'étendant encore, le privilège qui lui avait été accordé.

Grâce à la trêve de 12 ans conclue avec la république des Provinces-Unies, la Belgique connut une période de tranquillité. A cette occasion, un très grand nombre de personnes vinrent, en 1609, voir Anvers et pendant quatre semaines Breughel fut occupé à accueillir un grand nombre d'entre elles et à leur faire visiter la ville. L'horizon se rembrunit un instant en 1610 et de nombreux bruits de guerre inquiétèrent les populations. « Les peuples, dit à cette occasion notre peintre « dans une lettre du 7 octobre, souffrent des querelles des « rois » :

Quicquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Mais les nuages passèrent, la paix se raffermit et notre peintre ne tarda pas à se lier avec Rubens, revenu aussi d'Italie. Peu à peu sa liaison avec lui devint si étroite qu'il parle de son ami dans presque toutes ses lettres italiennes, lettres que Rubens prit l'habitude d'écrire pour lui. Bientôt nous voyons notre maître comme entouré d'une petite cour d'artistes, auxquels il recourt pour l'étoffage de ses tableaux ou qu'il aide à son tour. Josse De Momper, Sébastien Franck, Henri Van Baelen, outre Snyders, dont l'amitié ne se refroidit pas, en font partie, et ajoutent d'autres beautés à celles qu'il répand sur ses tableaux.

A cette époque Breughel est plus actif que jamais. Il travaille sans relâche pour les archiducs Albert et Isabelle et pour le cardinal Borromée. Lorsque Albert vint à Anvers, en 1618, le magistrat choisit, pour en faire don à l'archiduc, deux de ses tableaux, qui furent payés 2,200 florins. Breughel en

envoya aussi beaucoup au roi de Pologne Sigismond. Dans la prospérité il n'oubliait pas les malheureux et il s'intéressait à leur sort, ainsi qu'aux luttes engagées à cette époque entre les chrétiens et les musulmans. En 1616 il déplore la triste situation de Milan et le sort lamentable de ses habitants, en 1621 il se félicite des triomphes du prince de Pologne sur les Turcs. Mais en cette année la trève est rompue et c'est en Allemagne surtout que la guerre reprend avec fureur, cette guerre, dite de trente ans, qui fut si funeste à la partie centrale de l'Europe. Les ruines s'accumulent, les courriers sont arrêtés, les banqueroutes se produisent, et, dans cette crise, un coup terrible frappe Breughel. Il perd plus de 9000 florins dans la chute de deux maisons de commerce anversoises [1].

Il a encore à lutter pour obtenir en Italie le paiement de tableaux exécutés par lui et Rubens. Il ne se décourage pourtant pas, son pinceau produit toujours, et à cette époque se place un acte de Laurent Beyerlinck, archiprêtre d'Anvers, acte daté du 1er avril 1622 et où, en exaltant son intégrité, on relève ses titres à la sympathie du public, les peines qu'il doit se donner pour assurer l'existence de sa femme et de ses huit enfants, les pertes qu'il a souffertes par suite de la mort d'Albert, celles que des faillites lui ont fait subir. Il supporta tous ces revers ; toutefois ceux-ci ne furent peut-être pas sans influence sur la maladie qui l'enleva.

Dès l'année 1616, le fils aîné de Breughel, appelé Jean comme son père, avait l'intention de visiter l'Italie. Il partit pour ce pays en 1622, accompagné de quelques amis et entre autres de Philippe De Momper, fils du peintre Josse. Il comptait rester 4 à 5 ans dans cette contrée et visiter ensuite l'Espagne, où la protection de l'Infante Isabelle lui assurait un bon accueil, et ensuite la France. Breughel avait trop d'obligations au cardinal Borromée pour l'oublier.

1 Lettre du 11 février 1622.

Son fils dut donc passer par Milan, où son père le recommanda à Bianchi, qui fut prié de le présenter à son patron. Celui-ci reçut avec bienveillance le jeune flamand et le prit au nombre de ses domestiques, ce qui était alors considéré comme un honneur. N'ayant pas encore l'usage du monde, le voyageur devait l'apprendre dans une maison « bien réglée », comme était celle de Mgr Borromée.

Le séjour de Milan ne sourit pas longtemps au jeune Breughel. Au grand mécontentement de son père, qui ne paraît pas cependant lui en avoir gardé rancune, il partit pour Gênes, se rendit de là à Palerme, puis alla visiter l'île de Malte. La grande chaleur l'avait rendu malade et l'avait obligé de garder longtemps le lit, mais il se rétablit rapidement et put continuer ses pérégrinations. Son ami Momper, qui avait perdu sa mère en 1622 [1], fut aussi atteint par une grave indisposition, qui le tint couché pendant quatre ou cinq mois. A peine était-il convalescent qu'il apprit la mort du père Breughel, survenue dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Une épidémie de flux de ventre, c'est-à-dire de dyssenterie, sévissait à Anvers depuis près d'un an; elle l'atteignit à son tour et l'emporta le 14 janvier 1625 [2]. Dans le courant du même mois moururent aussi trois de ses enfants : Elisabeth, Marie et Pierre, qui avaient été baptisés le 18 juillet 1610, le 24 février 1615 et le 14 novembre 1607. Ces quatre morts, survenues si rapidement dans la même famille, jetèrent Anvers dans la désolation et augmentèrent encore les regrets causés par la mort de Breughel. On déplora la perte prématurée de cet artiste qui joignait tant de qualités à une activité dévorante et au talent le plus gracieux. On lui conserva le nom de *Breughel de velours* (*Fluweel Breugâel*), que ses amis lui avaient donné parce qu'il aimait à se couvrir d'habillements de cette étoffe et qui semble un souvenir

1 Lettre de Josse de Momper à Bianchi, du 23 novembre 1622.

2 Lettres de Philippe de Momper à Bianchi, du 21 mars et du 4 juillet 1625.

gracieux de la bonté de son caractère et de la nature aimable de son talent.

De sa première femme, Breughel avait eu un fils : Jean, dont j'ai déjà parlé, et une fille, Paschasie, l'un et l'autre baptisés à l'église Saint-George. Son union avec Catherine Van Marienburg fut plus féconde et lui donna huit enfants, qui furent tous baptisés à l'église Saint-Jacques : Pierre, Anne, morte dans l'enfance le 3 mai 1609; Catherine, Elisabeth, Marie, Ambroise, Anne et Claire-Eugénie. A la naissance de celle-ci, Breughel écrivit à son ancien protecteur et ami, le cardinal Borromée, de vouloir bien se joindre à l'infante Isabelle pour la tenir sur les fonts de baptême. Mais sa lettre étant arrivée pendant une absence du prélat, qui était parti pour Rome, Isabelle désigna pour le remplacer l'évêque d'Anvers et ce fut sous les auspices de ces deux personnages que la jeune Claire-Eugénie fut baptisée, le 6 août 1623 [1]. Tandis que ses frères Jean et Ambroise et plusieurs de leurs fils imitaient l'exemple de leurs ancêtres et travaillaient à l'envi, elle vécut paisiblement au béguinage de Malines, où elle s'éteignit le 11 novembre 1693. Quant à ses sœurs Paschasie, Catherine et Anne (la seconde de ce nom), elles se marièrent. Paschasie s'unit, dans l'église Saint-George, le 23 février 1624, au peintre Jérôme Van Kessel, et fut la mère d'un artiste de talent, Jean Van Kessel. Catherine, qui mourut le 4 décembre 1654, devint, le 30 janvier 1636, la femme du peintre Jean-Baptiste Borrekens, et Anne, le 22 juillet 1637, celle du célèbre David Teniers. Chacune de ces fêtes de famille fut en quelque sorte une véritable fête artistique, car on y vit figurer de beaux noms de l'école flamande ; lors de la première, les témoins étaient Jean Van Kessel, père de Jérôme, et Jean Breughel lui-même ; Rubens assista à la deuxième en la même qualité, et reparut à la troisième, en com-

1 Lettres du 30 juin et du 7 décembre 1623.

pagnie de David Teniers le père. Il semble que la phalange de l'école d'Anvers aimait à s'associer aux joies de famille de cette lignée qui se distinguait dans les arts depuis près d'un siècle.

Lorsque Breughel expira, les sympathies générales se manifestèrent avec la même vivacité. Comme Paschasie et les enfants issus du second mariage de l'artiste étaient encore mineurs, leur père, par son testament, avait confié leur tutelle, pour la première, à Rubens et à Corneille Schut, pour les autres, à Henri Van Balen le premier du nom et à messire Paul de Halmale. L'Infante Isabelle fit savoir au magistrat d'Anvers, par une dépêche datée du 6 avril 1625, que la veuve du peintre devait jouir des franchises et des immunités dont celui-ci avait été avantagé. Par un honneur exceptionnel, on érigea au défunt, dans l'église Saint-George, un monument en marbre, qui fut exécuté par le sculpteur Robert de Nole, pour la somme de 685 florins, et qui fut détruit et vendu en 1798. Il était orné du portrait du peintre, exécuté par Rubens, et on y lisait cette épitaphe :

D. O. M.

JOANNES BREUGELIUS PETRI F.

H. S. E.

QUI ARTIS GLORIAM A PATRE ET AVO
MATERNO PETRO COECKIO ALOSTANO
PICTORIB : SÆCULI SUI PRIMARIIS, VELUT
HEREDITARIO JURE ACCEPTAM, INGENIO
ET INDUSTRIÆ ADÆQUAVIT, IMP. CAES.
RODOLPHO II AUG., ACRI OMNIUM
BONORUM ARTIUM ESTIMATORI AC PATRONO,
GRATUS ET ACCEPTUS, ET A SERENISS. ARCHIDUCIBUS
ALBERTO ET ISABELLA, BELGIO PRINCIPIBUS,
IN FAMILIAM ADSCITUS, MODESTIA AC MORUM COMITATU
OMNIUM ANIMOS ETIAM INVITOS DEVIXIT,
LIBERI ISABELLÆ DE IODE ET CATH. A. MARIENBURG CONJUGIBUS
LECTISS. SUPERSTITES, PARENT. CARISS. P. C. DECESSIT PRIDIE IDUS
JANUAR. 1625. VIXIT ANNIS 57.

Circonstance singulière, ses deux femmes ne sont que rappelées dans cette inscription. On n'a pas ajouté la date de leur décès, et tel est à cet égard l'oubli dans lequel on les a laissées qu'aucun des chercheurs anversois, pourtant si laborieux, n'a pu fournir d'indications précises sur l'époque de la mort d'Isabelle De Jode. On s'expliquera mieux l'ignorance dans laquelle on était resté du décès de Catherine Van Marienburg en apprenant qu'elle expira à Namur, le 15 juillet 1627, à la suite d'un voyage entrepris afin d'aller se servir des eaux de Spa [1].

IV

Pour étudier et apprécier les œuvres de Jean Breughel, il faudrait parcourir longuement et fréquemment les principaux musées de l'Europe, et surtout ceux où notre peintre est le mieux représenté. On pourrait comparer les différentes manières au moyen desquelles il a traité le même sujet ou employé les mêmes objets décoratifs; on se trouverait en état de caractériser les phases qu'a subies sa façon d'entendre l'exécution picturale; on saisirait peut-être l'influence que ses collaborateurs habituels ont exercée sur lui.

Breughel de Velours est l'un des Flamands dont les œuvres sont les plus multipliées et les plus répandues, surtout à l'étranger. Ses productions furent longtemps très estimées et très recherchées; on les payait des prix considérables, qu'elles n'atteignent plus maintenant, peut-être parce que les meilleures étant immobilisées dans les grands dépôts artistiques, il ne se présente plus dans les ventes que des tableaux

1 Pour les particularités de la vie de Breughel il faut consulter le *Supplément au Catalogue du Musée d'Anvers* (1863), p. 20 (article excellent de Van Lerius); Rooses, l. c., pp. 196 à 209; Vanden Branden, loc. cit., pp. 444 à 455.

d'un ordre inférieur ou d'origine douteuse. La Bibliothèque Ambroisienne, objet constant de la sollicitude du cardinal Borromée, en renfermait vingt, dont quatre, représentant les *Quatre éléments*, étaient considérées comme étant de la plus grande beauté. Les archiducs Albert et Isabelle réclamèrent souvent ses services ; le 22 juillet 1609 ils lui avaient demandé quatre tableaux et il dut aller à Bruxelles pour l'exécution de cette commande ; le peintre s'inspira souvent des châteaux de ces princes, de leurs villas, de leurs richesses artistiques, et ils se plurent à orner ainsi leur galerie qui a disparu de Bruxelles, mais qui a largement contribué à enrichir celles des rois d'Espagne, transformées aujourd'hui en ce splendide musée de Madrid, où l'on ne compte pas moins de cinquante-quatre Breughel, outre sept tableaux dont l'attribution est douteuse.

Il y en avait onze dans le cabinet de Rubens, parmi lesquels : Une *Fuite en Égypte*, une *Vue du Mont-Saint-Gothard*, une *Tête de mendiant*, un *Incendie*, un *Jésus-Christ tenté par le démon*, un *Portrait*, deux *Paysages*, une *Marine* en miniature, une *Vierge au lit de mort*, grisaille ; mais, dans cette énumération, il y a peut-être des œuvres de différents Breughel.

Le prince de Carignan, de la maison de Savoie, possédait un *Crucifiement*, qui fut payé 1,700 livres à la vente de sa collection. Dans la galerie des princes d'Orléans, au Palais royal, qui a été dispersée il y a une centaine d'années, il y avait trois tableaux peints sur cuivre : un *Paysage* rempli de chariots couverts ou découverts, un *Chemin montagneux* où circulait un chariot que l'on était obligé de pousser pour le faire avancer, une *Musique de chats*, outre une *Migration à Babylone*, deux *Paysages* et deux *Marines*. Les princes allemands ne recherchaient pas moins les Breughel et il y en avait trente-sept chez l'électeur palatin, dont les descendants sont devenus rois de Bavière. On voyait là *le Baptême de Saint Philippe*, *Saint-Jean prêchant dans le désert*, *Saint Phi-*

lippe baptisant l'eunuque de la reine Candace [1], etc. Dans la galerie de Dresde on remarquait déjà au siècle dernier, outre des tableaux dont la paternité doit être restituée aux Pierre Breughel : un *Paysage,* avec figures et chariots, et quatre compositions où *les Éléments* sont représentés par des figures allégoriques. Nous savons enfin que les tableaux de Vienne, qui sont au nombre de sept, proviennent en partie de l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, l'ami et le protecteur des Teniers, qui en avait six. Enfin, tel était le nombre des œuvres de Breughel que l'on en présenta en vente à Bruxelles, de 1774 à 1802, une soixantaine, dont quatre exécutées avec le concours de Josse De Momper.

La fleur, employée à la fois avec profusion et avec goût, voilà ce qui apparaît dans une foule de tableaux auxquels le nom de Breughel est attaché. Déjà à cette époque la botanique comptait en Belgique de nombreux adeptes et nos villes, Bruxelles notamment, montraient avec orgueil des jardins disposés avec art. Les peines que s'étaient données De l'Écluse et Dodonée pour répandre la culture des fleurs n'avaient pas été perdues, et l'on trouve un écho de l'engouement que les Belges montraient déjà pour elles dans la correspondance de Breughel. En 1605 il en envoya une quantité à Milan, à la fois rares et belles, parmi lesquelles il y en avait qu'il n'avait pas trouvées à Anvers; pour se les procurer, il avait dû se rendre à Bruxelles. Il était persuadé qu'elles émerveilleraient le cardinal Borromée. En parlant d'un tableau sur lequel il en a reproduit plus de cent espèces différentes, il cite parmi les plus connues la rose, la giroflée, la violette, le lis ; d'autres n'avaient jamais été vues en Italie.

L'acquéreur du tableau fut satisfait, comme en témoignent d'autres passages des lettres du peintre ; au surplus, il exé-

[1] Le même sujet se trouve au Musée de La-Haye, nº 244 ; le paysage est de Breughel, tandis que les figures sont de Hans Rottenhamer.

cuta des œuvres du même genre pour l'infante Isabelle et il en entreprit un, de sept pieds de hauteur sur quatre de large où devaient figurer un millier de fleurs. C'était un souvenir qu'il destinait à ses enfants [1]. A Madrid seulement on ne compte pas moins de sept tableaux uniquement consacrés à des reproductions de fleurs : tantôt elles sont posées dans un vase (nos 1256, 1257 et 1258), tantôt elles forment un bouquet (nos 1259 et 1260) ; ailleurs elles dessinent une guirlande, ici (no 1248) soutenue par des nymphes et des génies et encadrant un médaillon où Van Balen a peint une offrande à la Nature ; là (no 1254) ornée de fruits de Snyders et examinée par deux génies, de Rubens [2]. Quelquefois, comme à Vienne (no 731) et à Munich (cabinets, no 226) un monde d'insectes : hannetons, libellules, papillons, scarabées, anime ces fleurs et en relève les formes élégantes, les couleurs à la fois variées et brillantes. Seulement le tableau de Vienne étant daté de 1625, comme le tableau du même genre appartenant à M. Nichols et que Burger admira à l'exposition de Manchester, doit être de Jean Breughel le fils, le père étant mort dès le 12 janvier de cette année.

Ses amis exécutaient aussi des peintures de ce genre et, en particulier, François Snyders. Dans une lettre du 10 juin 1611 Breughel parle d'un vase de porcelaine, rempli de fruits que Snyders venait d'acheter et qu'il considérait comme une œuvre merveilleuse. Des amateurs en avaient offert 700 florins, mais l'artiste ne voulait pas la céder moins de 300 écus. Lui-même était alors occupé à un tableau où l'on voyait une guirlande de fleurs, il y avait travaillé avec grande diligence et en était très satisfait ; comme dessin et comme exécution. La question du prix ayant été débattue entre Bianchi et lui, il déclara que personne ne l'aurait pour

1 Lettre du 25 mars 1611.

2 A Ter-Vueren on voyait un panneau où des fleurs s'étalaient dans un verre ; des papillons s'ébattaient sur ce bouquet.

moins que 200 philippes, mais qu'en raison de leurs liaisons d'amitié il lui donnerait la préférence, en se contentant de 100 écus d'or. A ces conditions, ajoute-t-il, votre seigneurie peut se considérer comme bien servie [1]. Mais quant à deux autres tableaux que Bianchi voulait acquérir, le peintre refusait de les vendre à moins de 300 philippes, ne voulant pas accepter, disait-il, un salaire inférieur à la véritable valeur de ces œuvres.

Les productions végétales furent utilisées, par Breughel, sous toutes sortes de prétextes, pour déguiser les scènes religieuses. Sous ses mains, celles-ci perdent leur caractère austère ; elles revêtent, on peut le dire, un cachet moitié mystique, moitié aimable, qui porte plus à la rêverie qu'à la piété. Là, Jésus apparaît à la Madeleine costumé en jardinier, ayant près de lui une brouette chargée de légumes [2]; là une série de fleurs et de fruits dessine le nom de Marie (Munich, cabinets n° 202); ailleurs des guirlandes de fleurs et de fruits entourent une *Adoration des Mages*. L'enfant Jésus, reposant sur les genoux de la Vierge et ayant près de lui saint Joseph, est entouré d'anges, dont quatre couronnent de fleurs, entremêlés de fruits, la mère du Sauveur [3]; souvent elles encadrent la Vierge et l'enfant Jésus (Musée de Madrid n° 1249). Ce dernier sujet, dans la même galerie est tantôt caractérisé par l'inscription : *Ego flos campi*, « je suis la fleur des champs » (n° 1253), ou accompagné de deux anges (n°s 1251 et 1252). Le n° 1253, où la Vierge est représentée en buste et peinte en grisaille, a beaucoup de mérite, ainsi que le n° 1252, dont les figures sont de la main de Rubens [4]. On

1 Lettre du 3 février 1612.

2 Tableau des couvents supprimés, dépôt d'Anvers; dimensions, 5 pieds 3 pouces sur 6 pieds 5 pouces.

3 Tableaux réunis à Anvers en 1782. Dimensions : 3 pieds 10 pouces sur 10 pieds 9 pouces.

4 Le Musée du Louvre possède (n° 429) une œuvre de Rubens, où la

voit encore à Madrid, une autre Vierge avec l'enfant Jésus, placée dans une guirlande de fleurs, et qui fut envoyée en Espagne par l'infante Isabelle (nº 1250). Une autre, peinte sur cuivre et qui est au Musée de Dresde, fut étoffée par Sébastien Franck (nº 838) [1].

Breughel parle souvent dans sa correspondance de compositions de ce genre. Il en acheva une en l'année 1608. Une autre fut exécutée par lui, avec le concours de Henri Van Balen; il l'envoya en Italie vers le 12 octobre 1618 et en demandait 1450 florins, outre les frais de transport. Enfin il en peignit avec Rubens encore une, où les animaux, les oiseaux, ainsi que les fleurs et les fruits, étaient de lui et avaient été reproduits d'après des modèles vivants appartenant à l'infante Isabelle. Il la considérait comme la plus belle production qui fut sortie de sa main [2]. Quant à l'image de la Vierge elle avait été traitée par le grand maître anversois, d'après lui, d'une manière divine [3]. Ce beau tableau ne se plaça pas facilement, et je ne sais s'il est resté à Milan ou si c'est un de ceux que l'on voit à Madrid et à Paris. Envoyé en Italie, il fut recommandé à Bianchi, mais en le prévenant que si l'archevêque Borromée ne l'achetait pas, on le reprendrait ; puis on demanda à Bianchi d'essayer, dans ce cas, de le faire vendre à un monastère ou à un prince. Rubens, à cette époque, était parti pour Paris, où la reine Marie de Médicis voulait construire un palais qui serait orné de peintures du maître anversois, parvenu à l'apogée de la gloire.

La manie des collections scientifiques se développait à

Vierge et l'enfant Jésus, accompagnés d'un ange, se voient dans une guirlande de fleurs, peinte par Breughel, et où cheminent et voltigent des lézards, des papillons et d'autres insectes.

1 Le même sujet, attribué à Breughel et à Schut se trouvait au Musée de Tervueren ; il se voit actuellement à Lille (nº 90, avec figures de Franck).

2 Lettre du 5 septembre 1621.

3 Lettre du 11 février 1622.

cette époque et la Belgique comptait non moins d'archéologues que d'amateurs de beaux jardins et de plantes rares. Breughel a su utiliser les goûts qui naissaient de son temps et embellir ses tableaux de reproductions d'objets de toute espèce : animaux rares, coquilles, plantes, armes, médailles d'or et d'argent. Il se servit de toutes ces ressources pour les nombreux sujets allégoriques, les Eléments, les Saisons, les Sens, les Sciences et les Arts, etc., auxquels il ne cessa de travailler et où l'on ne sait qu'admirer, soit la variété des combinaisons enfantées par son imagination, soit la perfection avec laquelle les objets les plus variés, les plus dissemblables sont imités et figurés.

Les Quatre Éléments occupèrent Breughel à plusieurs reprises. Au mois d'août 1602 il avait terminé une composition consacrée au Feu et se préparait à l'envoyer à Milan; il y avait fait entrer des armes et autres objets de métal, surtout en or et en argent, ainsi que des allusions à l'alchimie et à la distillation. Il s'occupa ensuite de l'Eau, de la Terre, de l'Air, mais le Feu resta longtemps sans être achevé. L'artiste, mis en demeure de le terminer, s'excusa en alléguant les nombreuses occupations que lui imposaient les archiducs et les grands seigneurs; depuis un an, ajoutait-il, je n'ai plus rien promis à personne afin de pouvoir remplir mes engagements, et d'un autre côté, ayant atteint l'âge de 43 ans, je veux peindre un sujet pour mes enfants [1] Une autre série des *Quatre Éléments*, avec des figures de Van Balen, fut exécutée plus tard (en 1621, selon la signature du tableau dit l'*Air*), pour la Bibliothèque Ambroisienne, où elle figura longtemps, mais où l'on ne voit plus que le Feu et l'Eau, l'Air et la Terre sont restés à Paris, où tous les quatre avaient été transportés par ordre de Napoléon Ier.

L'Air est symbolisé par Uranie, assise sur des nuages s'éle-

1 Lettre du 10 juin 1611.

vant au-dessus d'une immense plaine; elle tient d'une main une sphère céleste et de l'autre un perroquet blanc; auprès d'elle le génie de l'astronomie observe le char d'Apollon et celui de Diane qui parcourent les cieux, et quelques petits génies poursuivent des oiseaux; à terre on voit d'autres génies, des instruments d'optique et une foule d'oiseaux. Quant à la Terre, c'est un beau paysage, dont l'avant-plan offre des massifs de grands arbres, à l'ombre desquels se tiennent : à gauche un cheval, un lion, un tigre; au milieu, un paon, à droite un loup; dans le fond : à gauche, le Père éternel, avec Adam et Eve, à droite, des oiseaux aquatiques sur un fleuve (Musée du Louvre, École flamande, n°s 58 et 59). Neptune et Amphitrite, accompagnés de leur suite et entourés de poissons représentent l'Eau, une forge encombrée d'objets de toute espèce, le Feu.

Les *Quatre Éléments* ont été payés 150 florins pièce. Ils se trouvent aussi à Madrid, où l'Eau et le Feu sont ornés de figures de Van Balen, la Terre et l'Air de figures de Henri De Clerck (n°s 1233 à 1235 et 1243). Il y en a aussi une reproduction au Musée de Lyon (n°s 89 à 92), où elle est venue en 1811 de la collection de Brunswick, d'où l'empereur Napoléon 1er, peu scrupuleux pour les droits d'autrui, l'avait probablement enlevée. Elle est exécutée sur bois et non achevée et néanmoins bien supérieure, dit-on, aux tableaux de Milan. *Le Feu* nous montre Vénus venant demander à Vulcain des armes pour Enée [1]; « cette toile seule, dit M. Clément de « Ris [2], exigerait à elle seule des heures d'attention. Il y a « au premier plan un casque en acier noirci, rehaussé d'ara- « besques d'or, et une poignée d'épée, qui ont dû demander

1 Il y a à Berlin (n° 678) une sorte de reproduction de cette composition. On y voit la *Forge de Vulcain*, où le Dieu reçoit la visite de Vénus ; des milliers d'objets d'armurerie et de ferronnerie, exécutés avec le soin le plus méticuleux, forment à cet atelier une décoration incomparable.

2 *Revue universelle des Arts*, t. XV, p. 14.

« des journées de patience et d'attention soutenue. Avant de « les peindre, Breughel indique exactement à l'encre le con- « tour de ces détails, sur un fond recouvert très légèrement « d'une teinte grise, transparente et uniforme. » L'œuvre est signée BRUEGHEL 1606.

Rottenhamer avait aussi étoffé une autre série, que Burger qualifie de « délicieuse [1] », et qui devrait plutôt être qualifiée de *Dons des Éléments*, c'est à elle que l'on peut rattacher des tableaux figurant dans divers musées, sous différents titres: l'un d'eux, que l'on a intitulé : *Les dons de l'Eau et de la Terre* et qui mérite plutôt le nom de l'*Abondance* (Musée de Vienne, nº 729), nous montre quelques figures allégoriques entourées de plantes et d'animaux de toute espèce, il est signé et daté de 1604, et Breughel y a eu également Rottenhamer pour collaborateur [2]. Ne serait-ce pas la composition ou une doublure de la composition que le peintre envoya à Milan en 1605 et où l'on voyait Cérès avec la corne d'abondance, accompagnée de quatre enfants réprésentant les Éléments, et placée sur un sol recouvert de fleurs, de fruits, d'animaux, de coquilles rares et d'objets de tout genre ?

Ailleurs on voit Flore, ici assise dans un jardin, au milieu de plantes et d'arbustes, et que l'on pare de fleurs, tandis que des amours descendent du ciel en jetant des fleurs (Musée de Munich, salles, nº 241, avec figures de Rubens ; galerie Durazzo Palaviccini, à Gênes), là recevant d'un génie une guirlande de fleurs (Musée de Dresde, nº 837, avec figures de Van Balen). Breughel et Van Balen ont aussi représenté : les Dieux de l'Olympe assis à table dans une forêt ; d'un côté Hercule et un satyre, entourés d'autres satyres, apportant

1 *Exposition de Manchester*, p. 227.

2 Le même sujet, mais en mauvais état, se voit à Madrid (nº 1236). — Au Musée de Bruxelles on voit un tableau dont le paysage est de Breughel, et au milieu duquel trône une femme assise sur un tertre et qui représente la Fécondité. Cette figure est de Van Balen.

Bacchus, tandis que de l'autre côté on aperçoit Minerve, entourée de nymphes faisant de la musique [1]. Ailleurs Bacchus est sur un char tiré par des boucs et entouré de son cortège ordinaire, dans lequel on remarque Silène, ivre comme d'habitude [2]; là on voit deux nymphes de Diane, avec des chiens et du gibier, se reposant dans un paysage; ou d'autres nymphes ramassant du gibier et le chargeant sur des mulets (Musée de Munich, cabinets, n°s 241, 215, 216 et 233, tous peints sur bois, sauf le deuxième, qui est sur cuivre; dans le n° 233, qui est signé BREUGHEL 1620, les animaux sont de Snyders) [3].

Le Musée de Munich possède aussi une belle suite sur cuivre, que nous intitulerons *les Saisons* et où les figures sont de Van Balen. Elle a été exécutée en 1616, date qu'on lit sur *l'Hiver*. Dans *le Printemps*, Flore est assise sur un tapis dans un magnifique jardin, dans le fond duquel se dessinent un village, une villa, un château éclairé par le soleil. L'*Eté* est représenté par Cérès, assise à l'ombre d'un arbre; l'*Automne* par Bacchus, assis sous un pommier chargé de fruits et entouré de satyres et de bacchantes; l'*Hiver* par un repas fait au coin du feu par un vieillard et une jeune femme; à l'arrière plan on entrevoit un canal couvert de patineurs (Cabinets, n°s 224 et 225, 231 et 232; l'*Eté* se retrouve au Musée de Dresde, n° 836; une *Automne*, au Musée de Bruxelles).

1 Il existe au Musée d'Angers un *Festin des Dieux*, dont les figures sont de Rottenhamer et les accessoires, ainsi que le paysage, de Breughel. L'exécution en est précieuse et habile et la conservation irréprochable. (*Revue universelle des Arts*, t. XXIII, p. 143).

2 Voir au Musée de Berlin (n° 688), une *Fête de Bacchus*, célébrée dans un paysage d'une incomparable fraicheur.

3 Les paysages avec satyres, nymphes ou naïades constituaient un des sujets favoris de l'époque. En 1782, on en mentionne où l'on voit, au milieu de fleurs de toute espèce, une nymphe et deux satyres (Dimensions : 7 1/2 pouces sur 9 1/2). A La Haye on remarque des naïades remplissant la corne d'abondance (n° 198) et une *Offrande à Cybèle* (n° 197); les figures sont de Henri Van Balen le jeune, le restant de Breughel.

Cinq tableaux exécutés en 1617, et intitulés *les Cinq Sens*, ornent aussi le Musée de Madrid (nos 1228 à 1232). La Vue y est symbolisée par Vénus et Cupidon, qui parcourent en l'admirant, une galerie remplie d'objets d'art de tout genre qui remplissaient les palais des archiducs Albert et Isabelle, à Bruxelles; pour représenter l'Ouïe l'artiste de l'école de Rubens, qui a peint les figures, nous montre une nymphe et un génie se récréant dans une salle artistique; un magnifique jardin, dans lequel se promène la déesse de l'Amour, à qui Cupidon offre des fleurs, présente un symbole du sens de l'Odorat; une table élégamment servie, et devant laquelle pose un satyre, représente allégoriquement celui du Goût; enfin, le Tact est figuré par Vénus embrassant Cupidon, tous deux assis dans une *armeria* ou salle d'armes. Une autre série, intitulée du même, se compose seulement de deux tableaux, dont l'un représente la Vue et l'Odorat, et l'autre l'Ouïe, le Goût et le Tact.

On trouve encore, à Madrid, un tableau intitulé *les Sciences et les Arts*, (n° 1239), où les figures sont de Stalbemt; un autre, très beau, où l'on voit un géographe et un naturaliste que quatre personnes interrogent (n° 1273). Breughel a aussi peint un panneau où il a représenté en allégorie la Peinture, la Sculpture et l'Architecture [1], et une quantité de sujets empruntés à la mythologie, comme *Diane au bain*, entourée de treize nymphes et surprise par Actéon (Musée de l'Ermitage, n° 514) *une Nymphe présentant une coupe à un Satyre* (Musée de Madrid, n° 1359); *Vertumne et Pomone*, le premier, sous les traits d'un vieillard, causant dans un verger (Musée du Louvre, n° 61); *des nymphes cueillant des fleurs* dans un bois (Musée de Brunswick); *des nymphes à la chasse* (Musée de Berlin) etc.

L'histoire de Latone, où l'on voit Latone et ses enfants

1 Ce sujet, avec figures de Van Balen, se trouvait dans la galerie des Granvelle, à Besançon.

insultés par des paysans, dont quelques-uns sont déjà changés en grenouilles (Musée de Francfort, nº 122, signé et daté de 1605 ; musée d'Amsterdam, nº 455) ; L'*Enlèvement d'Europe* (Musée de Vienne, nº 668, avec figures de Van Balen), *Orphée attirant les animaux par l'empire de la musique* (Musée de Madrid, nº 1247), la *Bataille des Amazones* (Musée de Berlin) et *Enée descendant aux Enfers sous la conduite de la Sybille de Cumes*, composition fantastique sur cuivre, avec plus de 200 figures (Musée de Vienne, nº 728), appartiennent à l'histoire légendaire de l'antiquité, tandis que la *Bataille d'Arbelles* et la *Continence de Scipion* nous montrent des scènes réelles. Dans le premier de ces épisodes on admire l'art avec lequel le peintre a distribué un nombre incalculable de personnages, et entre autres la famille de Darius se soumettant aux volontés du vainqueur (Musée du Louvre, nº 60 [1]) ; dans le second se déploie également un vaste paysage, animé par une infinité de figures : à droite, sur le devant, le général romain, entouré de ses soldats, remet au chef des Celtibères sa fiancée, qui avait été faite prisonnière. Ce tableau sur cuivre, un des chefs-d'œuvre de l'artiste, est signé : BRUEGHEL 1609 FEC. ANVERSA (Musée de Munich, cabinets, nº 245).

Dans la peinture religieuse un sujet surtout fut traité par notre peintre, avec une prédilection indéniable. Il lui fournissait, en effet, l'occasion de déployer ses qualités de paysagiste et d'animalier. Aussi le trouve-t-on, à Madrid seulement, en trois exécutions différentes, cataloguées sous les nºs 1240, 1242 et 1244. Dans toutes trois figure une quantité prodigieuse d'animaux, tandis que Adam et Ève sont représentés au pied de l'arbre de la science du bien et du mal. Le même

[1] Ce tableau, qui provient de l'ancienne galerie des rois de France, a fait l'objet d'une lettre de Michel Chappotin de Saint-Laurent à Dezallier d'Argenville, datée du 29 décembre 1747 et qui a été imprimée à Paris en une brochure de 24 pages in-12 et reproduite dans la *Revue universelle des Arts* (t. XVI, p. 35). Chappotin y discute longuement la question de savoir quelle bataille le peintre a voulu représenter. D'après lui le tableau est signé : BRUEGEL 1602.

tableau, un *Paradis terrestre*, se voit aussi à Paris (nº 58, avec figures de Van Balen), dans la galerie Doria, à Rome, dans la galerie Esterhazy, à Pesth, et à Berlin. Il y en a deux à La Haye (nºs 200 et 216), dont un (le deuxième) que l'on regarde comme le chef-d'œuvre du peintre et qui a été payé, en 1766, 7,350 florins ; il est vrai que les personnages, Adam et Ève, et un cheval blanc, qui se promène non loin d'eux, sont de Rubens [1].

Les autres épisodes de l'Ancien Testament présentent le même caractère. Tels sont : la *Naissance d'Ève*, à Francfort (nº 121) ; l'*Arche de Noé*, tableau où l'on voit le patriarche et sa famille entrant dans l'arche accompagnés d'une suite innombrable d'animaux de tout genre (Musée de Madrid, nº 1241) ; un *Combat des Israélites et des Amalécites* (Musée de Dresde, nº 833) ; *Samson mettant le feu aux champs des Philistins* (tableau vendu à la salle Saint-Georges, à Bruxelles, en 1775, de 3 pouces sur 2 pieds) ; *Abigaïl allant au devant de David* [2] et les *Disciples d'Emaüs*, objets traités l'un et l'autre comme paysages caractérisés, celui-ci par des fabriques ou édifices, celui-là par des accidents de terrain (tableaux réunis à Anvers en 1782, de 2 pieds 10 pouces sur 6 pieds 3 pouces) ; *Tobie prenant congé de sa mère*, près d'un grand étang où flotte une barque (Musée de l'Ermitage, nº 522) ; *Daniel dans la fosse aux lions*, dont il est maintefois question dans la correspondance de Breughel avec le cardinal Borromée et Hercule Bianchi, et qui est encore à Milan. Il y travaillait, comme il le dit dans une lettre du 27 août 1609, lorsqu'un de ses enfants vint à mourir. Pour dissiper sa tristesse, il lui fallut alors se livrer davantage à sa famille, et bientôt il lui arriva des ordres des archiducs. L'achèvement de plus d'une de ses œuvres s'ossocia à ses chagrins ;

1 Van Immerzeel, *De levens der Hollandsche ende vlaamsche Kuntschiders*, p. 96.
2 *La rencontre de David et Abigaïl* est aujourd'hui à Francfort (nº 243) ; les figures sont de la main de l'allemand Hanz Rottenhamer.

s'il eut aussi des heures de joie et de triomphe, sa vie, parfois abreuvée d'amertumes, ne fut qu'un long enchaînement de luttes et de travaux.

Parmi les scènes du Nouveau Testament, les sujets affectionnés sont également ceux qui prêtent à une grande mise en scène ou à un déploiement de perspective, comme l'*Adoration desMages* (Musée de Dresde n° 803; Musée de Vienne n° 725, merveille de délicatesse et de fini, datée de 1598, et où l'on voit plus de 200 personnages; église d'Anderlecht)[1]; *le Repos en Egypte* (Musée d'Amsterdam n° 454; musée de La Haye, n° 245, avec figures de Rottenhamer; musée de Lille, n° 89, avec figures de Van Balen), *Jésus-Christ prêchant le peuple,* où le Christ est placé sur le lac de Tibériade ou de Génésareth, dans une barque, (Musée de Dresde n° 820; musée d'Amsterdam, n° 459), tandis qu'à l'avant plan, se tient un marché au poisson singulièrement animé (Musée de Munich, cabinets, n° 246, signé BRUEGHEL 1598); *Jésus apaisant la tempête* (Bibliothèque Ambroisienne), *la Tentation de Jésus-Christ,* scène placée dans un pays montagneux (Musée de Vienne, n° 727[2]); *le Portement de la Croix* (Musée de Cologne, n° 610); *le Crucifiement* (Musée de Munich, cabinets, n° 206; musée des offices à Florence) *le Sauveur mort,* pleuré par les saintes femmes et saint Jean, avec une vue de Jérusalem qui se détache sur un ciel sombre, vue qui est évidemment de la main de Breughel, si les figures n'en sont pas (Musée d'Anvers); *le Christ délivrant les Ames du Purgatoire* (Musée de La Haye, n° 247, avec figures de Rottenhamer).

Les sujets que les vies des saints ont inspirés à Breughel lui ont servi à peindre, tantôt des paysages, tantôt des vues de villes ou de villages. Dans ce dernier genre on peut

1 *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. I, p. 66.

2 Le sujet se trouvait parmi les tableaux réunis à Anvers en 1782. Dimensions : 3 pieds 10 pouces sur 10 pieds 10 pouces.

classer un *Saint Martin* du musée de Munich (cabinets, n° 233) où on voit le futur archevêque de Tours donner à un pauvre la moitié de son manteau en présence de la foule, dans un village, au delà duquel on aperçoit, sur une colline, un moulin à vent. La *Prédication de saint Norbert* est une composition du même genre. La scène se passe à Anvers devant le portail de l'église Saint Michel, où une foule d'auditeurs écoute avec recueillement la parole du saint ; au fond on entrevoit la cathédrale et plusieurs rues de la ville. Ce tableau, vendu au musée de Bruxelles par Mme Dansaert-Engels comme provenant de l'abbaye du Parc près de Louvain et comme ayant été peint par Schoreel, est certainement une œuvre de Breughel, qui a orné l'abbaye de Saint-Michel, d'Anvers ; il porte, d'une manière frappante le cachet de notre artiste.

Breughel a traité en paysages la *Prédication de saint Jean*, *saint Hubert*, descendu de cheval, s'agenouillant devant un cerf portant sa croix entre les andouillers (Musée de Madrid, n° 1245 et 1246), un *saint Sébastien*, une *Tentation de saint Antoine* (Musée de Vienne, n° 727). Il parle dans sa correspondance de ces deux derniers sujets, qui se retrouvent sans doute à Milan. Un *saint Sébastien* fut exécuté en 1606 par le cardinal Borromée et fut, à ce qu'il semble, le résultat de la collaboration des deux frères Breughel. Le paysage et les objets secondaires sont de la main de Jean ; il fut aidé par un ami qui voulut bien travailler au tableau moyennant 4 philippes par jour et y employa quatre jours. C'était le maître de François Snyders et un des premiers peintres d'Anvers, détail s'appliquant parfaitement à Breughel d'Enfer [1]. *La Madeleine dans le désert*, que l'on mentionne au siècle dernier [2], représentait en réalité un magnifique paysage, orné de quadru-

1 Voir lettres du 27 août 1609 et du 21 mai 1610.

2 Tableaux rassemblés à Anvers en 1782. Dimensions : 3 pieds 10 pouces, sur 10 pieds 9 pouces.

pèdes et d'oiseaux ; à la gauche on voyait la sainte s'élevant dans les airs, soutenue par des anges.

Ces paysages historiés ne constituent que le petit nombre des tableaux du même genre dûs au pinceau de Breughel de Velours. Les compositions du peintre sont des plus variées et elles offrent un grand intérêt, car beaucoup d'entre elles sont probablement copiées d'après nature et nous présentent des sites du Brabant à l'époque d'Albert et Isabelle. Mais combien il est difficile pour un Belge d'aller étudier ces paysages à Madrid, à Munich, à Dresde, etc.; combien, d'un autre côté, il est pénible pour un étranger de retrouver les localités qui ont servi de modèle à l'artiste?

Le peintre nous montre parfois des villas luxueuses, tantôt de simples villas ou des villages. A Madrid il a représenté *le Parc de Bruxelles*, dans lequel l'infante Isabelle se promène accompagnée de dames et de cavaliers; des veneurs et des chiens y poursuivent des fauves. Une toile, qui sert de pendant à la précédente, nous montre un château baigné par un étang, et une campagne, où l'infante et les dames se divertissent (Musée de Madrid, n°s 1265 et 1264). Ailleurs on voit Albert et Isabelle, suivie de personnages de leur cour, causant à l'ombre d'un grand arbre, au milieu d'un site du même genre (n° 1270). Une vue de la maison de campagne de Deurne, avec figures, est mentionnée comme existante à Anvers, à la fin du siècle dernier, mais il serait difficile d'en retrouver des traces [1]. L'artiste n'a pas négligé sa ville natale. Au musée de Dresde on remarque le *Marché au poisson* d'Anvers, où une foule nombreuse anime la scène, et près duquel s'entrevoit l'Escaut (Musée de Dresde, n° 811). Dans la même galerie il y a d'autres ports (n°s 818 et 831), une ville baignée par un fleuve (n° 824), une grand'place, remplie de cavaliers et de chariots (n° 812, signée et datée de 1611).

1 Dimensions indiquées : 4 pieds 7 pouces sur 7 pieds.

Ici c'est un village situé sur une hauteur et ombragé, où passent des cavaliers et des voyageurs en voiture (Munich, cabinets, nº 230, tableau sur cuivre daté de 1610); là un marché animé par un grand nombre de personnages (Musée de Madrid, nº 1279; Musée de Munich, cabinets, nº 205); un village offrant d'un côté une église et de l'autre côté une auberge; avec un cavalier faisant l'aumône (Musée de Dresde, nº 515,); un autre baigné par un canal (Musée de Munich, cabinets, nº 214, signé et daté de 1615).

Les paysages de Breughel sont aussi variés que nombreux. Il n'affectionne spécialement aucun des aspects sous lequels la nature se présente; il les traite tous tour à tour. Quelquefois il reproduit une campagne où de nombreux paysans se livrent aux travaux agricoles (Musée de Madrid, nº 1276), mais plus souvent il nous montre un pays accidenté (Musée de Madrid, nº 1272, musée de Dresde, nº 810, daté de 1608, et nº 822), parfois entremêlé de vallons animés par des passagers (Musée de Madrid, nº 1267), parfois caractérisé par un vallon profondément encaissé (même Musée, nº 1268), ou par un ruisseau dont les bords sont couverts de cavaliers (même Musée, nº 1263 [1]).

Tantôt c'est une prairie où paissent des vaches (Musée de de Madrid, nº 1280; musée de Toulouse, nº 76[1]); tantôt un bouquet d'arbres où un fidèle prie devant une chapelle (Musée de Dresde, nº 826). Plus souvent on voit une forêt, mais cette forêt n'est pas solitaire et triste, le peintre aime à la peupler, à la représenter parcourue par des cavaliers, des chariots; souvent on aperçoit à l'arrière-plan la silhouette d'une ville, comme pour dissiper l'impression mélancolique que la vue des arbres pourrait inspirer (Musée de Munich, cabinets nºs 208 et 228; le dernier signé et daté de 1599; musée de Dresde, nº 821; musée de l'Ermitage, nº 513, daté de 1607;

1 Le même sujet, attribué à Breughel et Momper, se voyait à Ter-Vueren.

520 et 521; Musée de Florence, nº 858). Parfois aussi le bois est animé par des bûcherons et des mules chargées (Musée de Mayence, nº 59) ou sert de refuge à des animaux de tout genre et surtout à des oiseaux (Musées de Berlin et de Brunswick).

L'un des objets favoris de Breughel est une route, un chemin. C'est pour lui une occasion de placer des chariots et des voyageurs à pied ou à cheval; parfois une auberge attire une partie de ceux-ci et leur permet de s'arrêter, de causer, de se rafraîchir; parfois cette route est en partie bordée de maisons (Musée de Munich, cabinets, nºs 198, daté de 1610, et 200; musée de Dresde, nºs 807, daté de 1605, 829; musée de l'Ermitage, nºs 516, 517, 518, 523; musée de de Paris, nº 64; musée de Toulouse, nº 75; collection du comte de Beauffort).

Notre pays est aussi un pays de rivières et de canaux; le peintre nous les montre sillonnnés par des bateaux ou attirant la population qui y pêche, vend du poisson sur la rive ou se promène sur les digues (Musée de Dresde, nºs 828, 813, daté de 1612; 804, daté de 1604 musée de Paris, nº 63; musée de Madrid, nº 1263; musée d'Amsterdam, nº 456, daté de 1604; 457 et 458; musée de Munich, cabinets, nºs 201 et 220; musée de Berlin, etc. [1]). Ailleurs c'est un moulin à vent qui caractérise le paysage, où tantôt circulent une foule de personnages (Musée de Madrid, nºs 1266 et 1271), tantôt on ne voit qu'un paysan, portant sur le dos un sac de grains (Musée de Dresde, nº 823), ou une de ces vastes plaines, orgueil du Brabant (même Musée, nº 811, daté de 1611), ou un site accidenté, mais baigné par un lac où naviguent quelques

[1] Le relevé des catalogues de ventes, dressé par Hoet (t. Ier, p. 197, et t. II, p. 291), cite un Breughel de Velours, représentant le *Canal de Bruxelles*, avec chariots, bateaux, etc., qui fut vendu 310 florins à la vente du comte Wassenaar, à La Haye, en 1750. Dans le même recueil on cite un tableau attribué à Pierre Breughel, et où l'on voyait le *Heu* ou barque, qui allait d'Anvers à Willebroeck. Il fut vendu 20 florins seulement à Amsterdam, en 1716.

barques (même Musée, n° 814), ou par une mer tranquille (collection des Granvelle, à Besançon).

Ailleurs, c'est la pièce d'eau qui joue le rôle principal (Musée de Dresde, n° 809), et des nymphes, peintes par Van Balen, s'y livrent au plaisir de la pêche (Musée de Munich, cabinets, n° 217). Le peintre nous montre aussi, sur ses bords, un château en ruines (Musée de Dresde, n° 805, daté de 1605); une tour (même Musée, n° 808, daté de 1608); ou un temple abandonné, bâti sur un rocher (même Musée, n° 827). Breughel à peint aussi une vue de Tivoli, qui est au Louvre (n° 62); un hiver (Musée de Dresde, n° 819); le siège d'une forteresse (même Musée, n° 832).

Loin de négliger la figure humaine, de la faire oublier, en quelque sorte, dans la contemplation des beautés de la nature, il recherche les épisodes, il les multiplie, il les varie. Il nous a montré des voyageurs, des pêcheurs. Il a peint aussi une reine de Bohême partant pour la chasse (collection du comte Spencer, citée par Burger), et un cavalier poursuivant et ajustant un héron (Musée de Dresde, n° 806, signé et daté de 1605). A Madrid on le voit, dans plusieurs de ses compositions, suivre les traces de son père. Ici c'est un bal de paysans, où les figures sont de Van Hellemont; dans l'un de ces tableaux on remarque une longue file de paysannes dansant en se tenant par la main devant Albert et Isabelle (nos 1274 et 1275); là on voit des noces champêtres, où, d'un côté, un cortège conduit les mariés à l'église, et, de l'autre, les invités à la fête sont réunis autour de deux grandes tables, dont l'une est présidée par les archiducs (nos 1277 et 1278)[1]. Le sentiment de la pitié n'est pas oublié au milieu de ces souvenirs de joie et de luxe. L'artiste nous a montré aussi un riche bourgeois et une dame, suivis d'une jeune

[1] Une *Danse de village*, par Breughel, existait à Besançon dans la collection des Granvelle.

servante, visitant la demeure du pauvre et distribuant des secours à une famille indigente (Musée de Vienne, nº 730).

Nombre de paysages de Breughel sont mentionnés dans d'anciennes collections et il serait difficile d'en retrouver les traces. Il avait peint dans l'un l'*Histoire de Zachée,* dans un autre la *Charité du Samaritain* [1]; un très beau tableau de ce genre, considéré comme l'un des chefs-d'œuvre du maître, ornait autrefois le monastère des Dunes, près de Bruges [2]; lui-même nous parle, dans une lettre du 22 juillet 1609, d'un tableau de perspective qui devait coûter 2,200 écus et pour lequel sa femme et ses enfants avaient posé.

L'imagination s'effraie lorsqu'on songe que les nombreuses œuvres de Breughel (on peut sans exagération en compter trois cents) ont été exécutées en un peu plus d'un demi siècle [3]. Quelle activité incessante suppose un pareil labeur ? On s'étonne encore davantage en songeant à la quantité de personnes, d'animaux, d'objets qui y sont représentés ; au fini et à l'exactitude dont le peintre semble partout se faire un devoir. Ce fini est porté si loin que, pour l'apprécier à sa véritable valeur, il faut examiner les tableaux à la loupe, y suivre, en quelque sorte, le travail pas à pas.

Sans doute on peut reprocher à l'artiste d'avoir donné libre carrière à ses idées, d'avoir composé ses paysages plutôt que de s'attacher à reproduire fidèlement la nature.

1 Relevé des tableaux déposés à Anvers en 1782. Dimensions indiquées. 1 pied 10 pouces sur 2 pieds 3 pouces et 2 pieds 4 pouces sur 3 pieds 3 pouces:

2 *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 2e série, t. VI, p. 175. Ce tableau avait 3 pieds de haut sur 3 1/2 de large.

3 En ouvrant l'ouvrage consacré par Merlo aux peintres de Cologne (*Nachrichten von dem Leben und der Werken Kolnischer Kunstler*), on y trouve mentionnés (pp. 61-63) des Breughel conservés dans cette ville. René Ghessingh possédait deux tableautins sur cuivre représentant l'un l'*Adoration des Mages* et l'autre une *Fête de Paysans*, tous deux datant de la belle époque du maître ; un panneau sur bois, *la Construction de la tour de Babel*, avec d'innombrables figures, se voyait chez Raban Ruhl.

Il faut cependant reconnaître que souvent le peintre fait preuve d'un sincère amour de la réalité. Son *Banquet de Noces* de Madrid (n° 1287) est bien la reproduction exacte des usages et des costumes de son temps, comme le dit M. Rooses [1]. Le tambour marchant en tête du cortège, le fiancé accompagné de son ami, la fiancée entre ses deux chevaliers d'honneur, le bourgmestre qui se fait un devoir de venir les saluer, les paysans et paysannes célébrant la fête par des danses, les curieux hissés sur le mur du cimetière, constituent autant de particularités qui nous ramènent dans la patrie de notre artiste et à son époque.

On a reproché à Breughel de donner à ses paysages des couleurs un peu crues et surtout à ses lointains une teinte bleuâtre, trop vive pour nos climats, où l'humidité de l'atmosphère atténue les tons et éteint en quelque sorte les jeux de lumière. On ne doit pas oublier qu'il a passé en Italie plusieurs années de sa jeunesse, à une époque où l'engouement pour les maîtres de ce pays et leurs manières était plus grand que jamais, tandis que les traditions des Flamands primitifs se perdaient de plus en plus. Breughel est donc, sous plus d'un rapport, resté italien ; il s'est aussi laissé complètement envahir par la Renaissance et, dans ses peintures, il est plus païen que chrétien. Chez lui, le mysticisme disparaît pour faire place à une sorte de panthéisme qui glorifie tour à tour les différentes époques, les traditions religieuses des cultes les plus opposés, les objets de toute nature. De spécialité, il n'en a pas ; tantôt il touche à la peinture d'histoire, tantôt il est simplement animalier ou peintre de fleurs. Au besoin, il était portraitiste, car à sa mort on trouva chez lui un portrait du cardinal Borromée.

A toutes les époques apparaissent des natures de ce genre, qui traitent avec succès les sujets les plus variés et semblent

1 P. 208.

atteintes d'une sorte de fièvre de production. Les entraver, vouloir les cantonner dans une spécialité, c'est tenter l'impossible. A leur insu, elles constituent, dans leur milieu, une sorte de lien et de stimulant dont l'action est favorable aux efforts et aux travaux de tous. On ne pourrait nier que Breughel a contribué à faire connaître au dehors ses nombreux collaborateurs et que, dans son pays, l'esprit d'initiative dont il était doué a puissamment aidé à répandre le goût de la peinture des paysages, des fleurs, des animaux.

De même que les noms de Van Balen, de Sébastien Franck, sont presque inséparables du sien, de même on doit y rattacher ceux de Henri Van Steenwyck et de Josse De Momper, dont il étoffa souvent les tableaux ; sans parler de Rubens, avec lequel il fut si étroitement lié, son influence sur Snyders et sur Zeghers serait difficilement contestée. Il a été aussi l'ami du paysagiste Bril et Van Dyck a laissé de lui un portrait [1], qui reproduit admirablement sa belle figure, dont l'expression est à la fois mâle et pleine d'aménité. Les graveurs Wenceslas Hollar et Gilles De Sadeleer ont reproduit beaucoup de ses tableaux.

Il a lui-même gravé quatre pièces qui ont été imprimées par Sadeleer (elles sont signées *Sadeler excudit*). Parmi ses dessins, qui sont plus estimés que ses tableaux, on cite, dans le nombre : *la Bataille des Amazones* de la collection du prince de Carignan ; *la Fuite en Égypte*, une *Vente de poisson à Scheveningen*, datée de 1617, qui se trouvait dans la collection du comte de Vence et fut gravée par Cheidel ; une *Vue du temple de la Sybille*, qui faisait partie de la vente Julienne ; un *Concert de chats*, de la vente du prince de Conti en 1777. Au nombre de ses dessins que l'on a conservés, citons une *Vue d'Anvers prise de la Slyckpoorte* et où l'on voit au centre

1 Ce portrait a été reproduit dans l'ouvrage de Blanc, *Histoire de la peinture*, et dans celui de M. Rooses, *loc. cit.*, p. 196.

l'église NotreDame; la *Vue d'un bourg* traversé par un canal et par une rue remplie de passants, de cavaliers, de bétail; la *Vue d'un port, Neptune et son cortège* (Musée de l'Ermitage, nos 335, 336, 337 et 334), etc.

Interrogé par ses amis de Milan sur les graveurs des Pays-Bas qui pourraient se charger pour eux d'un travail, il cite en première ligne son ami Pierre De Jode, et ajoute que plus d'un jeune artiste d'Anvers entreprendrait avec plaisir un pareil labeur. Il y avait aussi, dit-il, à Rome et à Venise, des Flamands à la recherche d'occasions de ce genre, mais il serait préférable, d'après lui, d'utiliser les jeunes gens se rendant en Italie pour visiter cette contrée [1].

Dans sa correspondance, il s'occupe à plus d'une reprise des cadres des tableaux, de leur fabrication, de leur prix. L'or dont on les recouvre est de la même nature qu'en Italie; ce n'est pas de l'or faux ou simulé (*maginate*), mais de l'or battu en feuilles et appliqué [2]. Tantôt [3] il promet de faire confectionner des cadres tellement beaux que ce sera une chose rare à voir ; tantôt il s'étend sur le mode à employer pour obtenir un vernis sur lequel on fixe l'or. Il s'ingénia beaucoup pour parvenir à confectionner des cadres d'ébène paraissant dorés, ce qui lui coûta beaucoup d'efforts et de fatigues, car on n'en avait pas encore fabriqué de pareils à Anvers [4]. Ils coûtaient chacun 10 florins, outre 4 pour la dorure, tandis que ceux de bois ordinaire ne se payaient que 4 florins, outre 4 1/2 pour la dorure.

On a vu que Breughel eut plus d'une discussion au sujet de ses tableaux. Il était cependant accablé de commandes, de nombreux passages de sa correspondance le prouvent. Outre

1 Lettre du 1er août 1608.
2 Lettre du 14 mai 1609.
3 Lettre du 11 mars 1611.
4 Lettre du 21 mai 1610.

ses clients ordinaires, princes de l'église et membres de la maison d'Autriche, il était encore en relations avec le jeune frère *(fratellus)* de Maurice de Nassau (celui qui fut depuis le glorieux stadhouder Frédéric-Henri), pour qui il peignait deux tableaux en 1608, et il en envoyait à la grande foire de Paris. D'après quelques notes trouvées dans la Bibliothèque Ambroisienne, voici le prix de quelques-unes de ses compositions :

Un grand tableau de fleurs coûta 200 florins.

Une boucherie 150 florins.

Les Quatre Éléments 50 écus (ou 150 florins chacun), soit ensemble 600 florins.

Un *Saint-Sébastien*, d'après le Titien, 80 florins.

Le florin équivalait à un peu moins de 3 francs, de manière que 175 florins représentaient 500 francs. De même un philippe valait un peu moins de sept francs et 300 philippes constituaient l'équivalent de 2000 francs [1]. Donner pour un tableau 200 florins, soit 600 francs environ, c'était reconnaître à une œuvre une grande valeur. Du vivant de Breughel, on évaluait ses paysages à 120, 160 florins ; un tableau à épisode, comme *la Prédication de Saint Jean*, valait 300 florins ; ainsi en jugèrent Henri Van Balen, Pierre Goetkint et Adrien Van Stelbemt, qui étaient ses amis, mais qui étaient aussi artistes. A la fin du siècle, la valeur des tableaux de Breughel avait bien augmenté et, en 1691, Quellyn et Pierre Van der Willigen fixèrent la valeur d'un paysage à 200 florins, celle d'une *Tentation de Saint-Antoine* à 300 florins, d'une *Notre-Dame* à 600 florins, d'une *Prédication de Saint-Jean* à 800 florins. L'engouement persista pendant tout le XVIIIe siècle, mais ne se soutint pas et déjà, au commencement de ce siècle, le prix des Breughel avait baissé, surtout en France, parce que, selon ce que remarque de Burtin, on avait présenté sous son nom,

1 Criveili, *loc. cit.*, p. 105.

dans les ventes publiques, des productions d'un ordre inférieur, probablement dues à l'un de ses élèves ou de ses imitateurs.

Le talent de l'artiste n'en mérite pas moins une grande estime et la plupart des critiques ont décerné beaucoup d'éloges à notre Breughel. « Dans toutes ses compositions, a-t-on » dit de lui[1], il fait preuve d'une habileté supérieure, d'une » riche imagination, d'une touche fine et élégante, bien qu'un » peu sèche. Malheureusement la minutie des détails nuit sou» vent à l'effet d'ensemble et le coloris est chimérique et con» ventionnel. La nature n'a pas les aspects émaillés qu'il se » plaît à lui donner et qui fatiguent l'œil par le défaut d'har» monie, de simplicité et de vérité. » Ce jugement, porté par un critique qui a eu l'occasion de voir beaucoup de tableaux de nôtre peintre, est peut-être un peu sévère. Il faut tenir compte, pour apprécier l'œuvre et le talent d'un maître, de l'époque où il a vécu. On doit, de plus, pour assurer son mérite, le comparer à ceux de ses contemporains qui ont parcouru la même carrière. Ils sont rares ceux qui pourraient être cités comme ayant eu autant d'activité, comme ayant déployé autant d'originalité, brillé dans tant de genres différents, associé tant de fini à tant de fécondité. « Je ne connais pas de peintres, dit Cambry, dont les couleurs mordent plus » vivement sur la mémoire, que l'on me pardonne cette ex» pression. » Répétons-la, pour analyser le rang que Breughel doit occuper dans l'histoire de l'art, il faudrait entreprendre un examen minutieux de ses œuvres.

V

J'ai dit que deux des enfants de Jean Breughel se vouèrent à l'art de la peinture. Je veux parler de ses fils : l'aîné,

1 A. J. Wauters, *loc. cit.*, p. 314.

appelé Jean comme son père, et Ambroise. Le premier imita la manière et le genre de Breughel de Velours, aussi ses tableaux ont-ils été longtemps confondus avec ceux de celui-ci, dont ils ne constituent d'ailleurs que des réminiscences souvent heureuses. Longtemps on a cru que le père était mort seulement en 1642 et les biographes se sont tus sur le fils ; cependant Nagler connaissait son existence et dit de lui quelques mots [1], mais la vérité éclata lorsqu'on eut signalé dans les musées de Dresde et de Munich des tableaux datés de 1641 et 1642. Or, le père étant certainement mort en 1625, le doute n'était pas permis. Des recherches, faites depuis avec beaucoup de soin, ont permis de rétablir les principaux détails de son existence [2].

Le jeune Breughel fut baptisé le 13 septembre 1601. A la mort de son père il était parti depuis trois ans pour l'Italie, d'où il était revenu au mois d'août 1625 et où il vécut dans une grande intimité avec Van Dyck. A Gênes il se lia avec son cousin, le peintre anversois Luc De Wael, et en revenant par la France il rencontra à Paris le marchand de tableaux Pierre Goetkint, qui était rappelé dans sa ville natale par les couches de sa femme et la perdit de la maladie contagieuse, à peine de retour. Inscrit dans la gilde de Saint-Luc il y fut choisi comme doyen le 18 septembre 1629 et mena une vie obscure et tranquille, qui se prolongea très longtemps, car à la date du 23 mars 1678 il peignait encore. Les plus grands maîtres : Rubens, Van Thulden, Van Balen, Van Kessel, Van Diepenbeek ont étoffé ses paysages et témoigné par là combien ils avaient en estime sa personne et ses talents. Gonzalès Coquès a aussi travaillé avec lui, et lui, à son tour, a orné les tableaux de Josse De Momper le Jeune et de Pierre Van Loon, peintre d'architecture.

1 *Loc. cit.*, p. 132.

2 Voir à ce sujet Van Lerius, *Catalogue du musée d'Anvers*, supplément, p. 20 à 34 ; Siret, *Journal des Beaux-Arts*, année 1866, p. 162 ; Rooses, *loc. cit.*, p. 268 ; Van den Branden, *loc. cit.*, p. 455.

Outre ses trois tableaux datés, on n'a pas déterminé un grand nombre d'œuvres du second Jean Breughel; deux, qui sont datés de 1625 [1], ne peuvent être de son père, à qui plusieurs autres doivent aussi être enlevées parce qu'elles sont étoffées par un Van Hellemont [2]; or, on ne connaît pas d'artiste de ce nom ayant vécut dans la première moitié du XVII[e] siècle. Les tableaux avec les millésimes 1641, et 1642 sont des paysages. Ils nous montrent, le premier une taverne et un homme conduisant trois chevaux, le deuxième un massif d'arbres dans le lointain, le troisième une haute tour s'élevant sur le bord d'un lac, avec des pêcheurs à l'avant-plan (Musée de Dresde, n[os] 815, 816 et 817).

Les œuvres connues du second Jean Breughel ne sont pas indignes de celles de son père. Il est regrettable que l'on ait perdu la trace de plusieurs autres, dont on n'a retrouvé que la mention. Ainsi, en 1626, le duc de Savoie en acheta une et, en 1627, des fleurs de toute espèce furent peintes par Breughel pour encadrer une toile où Abraham Janssens avait représenté la déesse Flore. Quelques années après, il exécuta une composition où on voyait la bataille de Calloo près d'Anvers, gagnée en 1638 par les Espagnols sur les Hollandais. L'archiduc Léopold-Guillaume lui ayant commandé un tableau, on peut supposer que ce dernier est l'une des deux *Marie avec l'enfant Jésus* du Musée de Vienne dont on lui fait aujourd'hui honneur : la première Marie placée dans une guirlande de fleurs, qui est couverte d'une foule d'insectes (n° 734, jadis attribuée à Patinir); la seconde dans un paysage, la Vierge ayant près d'elle saint Joseph et à ses pieds une corbeille de fleurs et de fruits (n° 735).

Un certain nombre des tableaux catalogués à Madrid sous le nom de Breughel de Velours devraient probablement être partagés entre lui et son fils, mais je n'ai rien trouvé de posi-

1 Voir plus haut, p. 40.
2 *Ibidem*, p. 55.

tif à ce sujet, ni dans l'examen auquel M. Jean Rousseau a soumis les peintures flamandes de cette collection [1], ni dans le livre plus récent de M. Lucien Solvay [2]. Il faudrait également étudier avec soin les numéros du Musée de Madrid, classés comme rappelant le genre de Breughel de Velours: *des Fleurs dans un vase* (n°s 1283 à 1286), une *Vue du palais de Bruxelles*, où l'on voit l'infante Isabelle et sa suite (n° 1287); *Un Paradis terrestre avec la naissance d'Eve* (n° 1288).

Les critiques d'art [3] s'accordent pour considérer Jean Breughel, le deuxième, comme un imitateur de son père, à qui il reste inférieur. Il a moins de vigueur et son exécution est moins franche, moins accentuée. On a déjà mentionné, avec de très grands éloges, *la Foire de Boom*, dont il est parlé dans l'ouvrage de Burtin et qui est actuellement dans la galerie Appony, à Vienne; on l'attribue aujourd'hui à Jean II, ainsi que la toile signée Breughel 1661, qui fut vendue à l'Hôtel Drouot le 20 mars 1857, et plusieurs exécutions de sujet intitulé *Les Quatre Sens*.

Breughel habita tour à tour les paroisses de Saint-Georges, de Saint-Jacques et de Notre-Dame. Il n'occupa point la maison paternelle, mais il loua : le 28 septembre 1640, une habitation dite la *Tête de Bélier (het Ramshoofd)*, n° 28 de la rue du Jardin des Tireurs (*Schuttershofstraat*; puis un grand quartier de derrière dit *le Chant d'Oiseaux*), dans la rue des Arquebusiers (*Kolveniersstraat*), où de nos jours Guffens et Swerts ont séjourné.

Ce peintre était lié avec les familles De Jode et Marienburg, car sa belle-mère fut la marraine et Jacques De Jode, son oncle maternel, le parrain d'un de ses enfants. Lorsqu'il épousa, le 5 juillet 1626, Anne-Marie Janssens, fille du célèbre peintre Abraham Janssens, ce fut celui-ci et Breughel d'Enfer

1 *Bulletin d'art et d'archéologie*, t. VI, p. 329.

2 *L'art en Espagne*.

3 Charles Blanc, *Histoire des peintres*.

qui servirent de témoins à leurs noces. De ses enfants, cinq furent baptisés à Saint-Georges : Anne-Marie (dont les parrain et marraine furent Abraham Janssens et Isabelle Van Marienburg) le 8 avril 1627 ; Jean-Pierre (qui eut pour parrain et marraine, Jérôme Van Kessel et Marie Janssens) le 29 août 1628 ; Élisabeth (qui eut pour parrain et marraine Jacques De Jode et Élisabeth Jordaens) le 16 décembre 1629 ; Abraham le 28 novembre 1631 et Anne-Marie le 27 juillet 1633. Ses autres enfants furent Philippe, baptisé le 24 décembre 1635 ; Ferdinand, baptisé le 3 juillet 1637 ; François, baptisé en 1642 et qui vingt ans plus tard prit l'habit religieux à Groenendael ; Jean-Baptiste, baptisé le 26 décembre 1647. Il eut de plus deux enfants, dont un fils nommé Ambroise.

Breughel testa avec sa femme le 11 mars 1668 et paraît être mort dix ans plus tard.

Son frère Ambroise travaillait dans le même genre, il fut paysagiste, mais plus encore peintre de fleurs. Il fut baptisé le 10 août 1617 et eut pour tuteurs : d'abord Henri Van Balen, qui s'occupa beaucoup de son éducation, puis son frère Jean et David Teniers, avec qui il régla les comptes de sa tutelle au mois d'août 1641. Il devint franc-maître de la gilde de Saint-Luc en 1645 et remplit les fonctions de doyen de cette association en 1653 et en 1671. Il entra, en 1649, dans la chambre de rhétorique dite *de Violier* (la Violette) et jouit d'assez de considération pour être appelé aux fonctions le *wijckmeester* ou chef de la section de la ville où il habitait. Sa mort arriva le 9 février 1675. Il épousa, par contrat du 20 février 1649, Anne-Claire Van Triest, dont il eut quatre enfants ; il habita depuis cette époque la maison la Fontaine, située rue Haute, nº 11, que lui avaient donnée ses beaux parents : Michel Van Triest et Élisabeth Valcx. Anne-Marie Van Triest mourut le 28 août 1682 et fut enterrée près de son mari et de son beau-père, dans l'église Saint-Georges.

Ambroise Breughel fit son testament, probablement pour cause de maladie, dès le 10 septembre 1639 ; cette pièce est curieuse, à cause des quelques legs qui y sont mentionnés et qui devinrent probablement caducs. Il avait destiné à son beau-frère, le célèbre Teniers, un *Christ en croix*, peint par son père Breughel de Velours, et une cassette de dessins et d'esquisses; à l'un de ses tuteurs, Paul de Halmale, la chaîne d'or, avec médaille, donnée à son père par Albert et Isabelle; à son beau-frère, le peintre Jean-Baptiste Borrekens, le portrait de son père et de sa mère, par Rubens; à sa sœur Claire-Eugénie une aiguière dorée. A en juger par l'énumération de ces objets, on peut juger qu'Ambroise avait été favorisé par sa mère au détriment de son aîné et avait reçu d'elle les joyaux de la succession paternelle.

On sait peu de chose des œuvres d'Ambroise. La famille Van Balen possédait de lui deux petites peintures, exécutées sur toile et qui passaient pour très belles. Dans le pourtour de l'église Saint-Jacques se trouve une guirlande de fleurs, dans laquelle se dessinent la Vierge et l'enfant Jésus. A l'exposition de tableaux anciens qui se fit à Anvers en 1877 on admira un bouquet, qui était de lui et non de son père, comme on le croyait généralement [1].

On ignore ce que devint la postérité d'Ambroise, mais celle du second Jean persista à s'adonner à la peinture et cet artiste n'eut pas moins de cinq fils qui s'essayèrent à marcher sur ses traces. Jean-Pierre Breughel devint franc-maître à Anvers en 1645, et entra aussi dans la chambre de rhétorique; ensuite il habita Liége où il peignit, pour douze souverains, une guirlande de fleurs encadrant une statuette de la Vierge. Le regretté Van Lerius possédait de lui un

1 Voir sur ce peintre : Nagler, *loc cit.*, t. II, p. 130 ; Van Lerius, dans le *Catalogue du musée d'Anvers, supplément*, p. 25 ; Rooses, *loc. cit.*, p. 652 ; Vanden Branden, *loc. cit.*, p. 459.

petit tableau où l'on voyait les instruments de la passion et le mouchoir de Sainte Véronique, dans une guirlande de fleurs [1]. Jean-Pierre Breughel revint se fixer à Bruxelles, prit pour femme Elisabeth Bonnaerden et en eut un fils, nommé Jérôme-Pierre Breughel.

Abraham Breughel est peu connu dans ces contrées, tandis qu'il l'est beaucoup en Italie, où il séjourna pendant la plus grande partie de sa vie. Il habita surtout Rome, où il fut reçu dans la confrérie de Saint-Luc et où on lui donna le surnom de *Rhingrave* ou *comte du Rhin*, de même que sa prédilection pour Naples, où il mourut vers 1690, lui valut la dénomination de *Breughel de Naples*, il signait d'un B encadré d'un A, dans ce genre-ci AB [2].

Il se plaisait surtout à peindre des fleurs et des fruits, quelquefois placés dans des vases imitant le bas-relief. Il savait donner à ses compositions un ensemble pittoresque, qui charmait surtout Lucas Giordano, un des peintres les plus renommés de l'école napolitaine de cette époque. Plus d'une fois Giordano lui demanda d'orner ses tableaux d'ornements de sa façon. Son succès fut d'autant plus grand que jusque là on n'avait rien vu de semblable dans le midi de l'Italie et ses tableaux furent très recherchés par les collectionneurs, entre autres par le sieur Valletta. On s'accordait à trouver sa peinture d'une grande fraîcheur, ses couleurs belles et vives, ses fleurs et surtout ses roses vraiment charmantes. Mais son caractère se ressentit des louanges dont il était l'objet et dont il eut le tort de tirer vanité. Il mourut, dit-on, de chagrin de voir décliner son talent.

Il se maria à Naples et laissa trois enfants, dont l'existence

1 Vanden Branden, *loc. cit.*, p. 457.

2 Le *Catalogue du musée de Rotterdam* se trompe étrangement en plaçant la naissance d'Abraham en 1672 et sa mort en 1720. Comme nous l'avons vu, notre peintre fut baptisé en 1631.

ne répondit pas aux espérances qu'il aurait pu concevoir. L'aîné, Gaspar, fut aussi peintre de fleurs et de fruits et vivait encore au milieu du siècle dernier. Il eut le tort d'abandonner l'étude, de se laisser entraîner par des amis, de passer son temps dans l'inaction et les plaisirs. Il dépensa de la sorte sa part du patrimoine paternel, tandis que son frère Pompilius, qui était employé à la Banque du Saint-Esprit (*dello Spiritu Sancto*), entretenait sa mère, et que sa sœur, qui était très belle et fort honnête, vieillissait dans le célibat, vivant avec Gaspar et avec quelques amies, vendant peu à peu tout ce qui lui avait appartenu et ne conservant plus, à la fin, un seul souvenir du talent de son père[1].

Parmi les œuvres provenant des couvents supprimés et réunis à Anvers en 1782, il y avait un tableau d'Abraham Breughel, divisé en cinq médaillons représentant : celui du milieu la Vierge et l'enfant Jésus ayant au-dessus d'eux le Saint-Esprit et à l'entour d'eux quatre anges ; puis, sur les côtés : la Vierge en prières tenant l'enfant Jésus endormi, la Vierge embrassant son fils et ayant près d'elle saint Joseph ; la Vierge recevant de son fils un écheveau de fil, et saint Joseph, et enfin la sainte famille se reposant. Ces cinq médaillons étaient encadrés dans des guirlandes de fleurs soutenues par des anges ; le tableau, peint sur bois et sur fond d'or, est mentionné « comme précieux dans toutes ses parties et d'un colo- » ris très fini » [2]. C'est probablement le n° 668 du Musée de Cologne, intitulé *les Cinq Mystères du Rosaire* : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Jésus-Christ, la Présentation au Temple, Jésus parmi les Docteurs. Le n° 669 de la même collection représente *l'Éducation de la Vierge*, mais ici, comme dans le n° 668, les accessoires seuls, fleurs, etc.,

[1] Ces détails sont empruntés à Bernardo de Domenici, *Vite dei pittori, scultori ed architecti Napoletani* (Naples, 1844, 4 vol. in-8°), t. III, p. 563. — Voir aussi Nagler, *loc. cit.*, p. 130.

[2] Dimensions indiquées : 3 pieds 9 pouces sur 2 pieds 9 pouces.

sont d'Abraham Breughel : les figures du premier de ces tableaux sont probablement de Sébastien Franck, celles du second sont d'une main inconnue.

On conserve d'Abraham Breughel : à Rotterdam (n° 45), *des fleurs et des fruits*, avec un plateau en argent contenant des figues et une cuvette d'argent renfermant des roses et des *gladiolus*, et un plat de raisins, des pommes, etc. ; à Florence, une *Sainte Famille*, accompagnée de petits anges et entourée d'une guirlande de fleurs ; à Turin un *Mouchoir avec fruits et fleurs*. On attribue encore à Abraham une fête de paysans, où l'on fait couler du vin d'un énorme tonneau. Cette grande pièce, qui est exécutée en largeur, est dédiée à Gaspar Altiere, général des troupes du Saint-Siège, et porte cette indication : *J. Breugel in(venit) et pinx(it)*. Elle est cependant d'Abraham, au jugement de Heinecken, d'après qui ce peintre a gravé [1].

Ferdinand Breughel est peu connu ; il est cité, comme artiste, avec ses frères Jean-Pierre et Philippe, en 1662. Ce dernier, qui devint franc-maître à Anvers en 1655, fut envoyé par son père à Paris, le 23 octobre 1657, près de son parent, le célèbre graveur Jean Valdor. Il devait rester dans cette ville pendant trois ans pour suivre les leçons de Valdor, pendant que son frère Ambroise apprendrait près du même le commerce, l'arithmétique et la tenue des livres [2]. On perd alors leurs traces, tandis qu'un autre de leurs frères, nommé Jean-Baptiste, se fixait aussi à Rome, où on le surnomma Méléagre et où il travaillait encore en 1700. Il y a de celui-ci, à Turin, un joli tableau, où l'on voit une assiette chargée de figues et de pain. Il était bien inférieur à Abraham et jouissait cependant de quelque réputation [3].

1 *Dictionnaire des artistes dont on trouve des estampes* (Leipzig, 1789), t. III, p. 343.

2 Van den Branden, *loc. cit.*, p. 457.

3 Nagler, *loc. cit.*, t. II, p. 132 ; Vanden Branden, *loc. cit.*, p. 358 ; Rooses, *loc. cit.*, p. 452.

La quatrième génération des peintres du nom de Breughel a laissé moins de traces dans l'histoire de l'art que la troisième, dont les œuvres n'étaient, à leur tour, que des reproductions de celles de Breughel de Velours. Celui-ci avait marqué l'apogée de la gloire de la famille ; cette réputation éclatante s'effaçait de plus en plus chez ses descendants. A la fin du XVIIe siècle elle s'obscurcit tout à fait.

Le fils aîné du deuxième Jean Breughel était revenu à Bruxelles. C'est dans cette ville que la famille va s'éteindre au bout de trois générations. Jérôme-Pierre Breughel, fils unique de Jean-Pierre et de Catherine Bonnaerden, fut baptisé à l'église Sainte-Gudule, le 20 mai 1665 [1] ; il entra dans le métier des peintres comme « reconnu » en 1696, et y paya alors une somme de 50 florins du Rhin, probablement pour droit d'admission. Il était aussi paysagiste. De Catherine Wauters, qu'il épousa à Sainte-Gudule le 26 novembre 1690, il eut sept enfants qui presque tous moururent célibataires et furent enterrés à Sainte-Gudule : Gilles, baptisé le 20 janvier 1691, mort en 1727 ; Jean-Pierre, baptisé le 14 juin 1692 ; Barbe, baptisée le 2 avril 1694, morte en 1728 ; Corneille, baptisé le 16 août 1696, mort en 1730 ; Elisabeth, baptisée le 30 juillet 1698 ; Michel, Paul, baptisé le 21 juin 1701. Corneille fut aussi peintre et était doyen du métier lorsqu'il mourut, le 16 octobre 1730.

Le sixième enfant de Jérôme-Pierre Breughel, Michel, est aussi qualifié d'artiste-peintre en 1729. Il avait été baptisé à Sainte-Gudule le 20 juin 1703 [2] et épousa dans l'église de Finisterre, le 27 décembre 1727, Jeanne-Catherine Raimon ou de Raymond [3]. Il mourut le 6 décembre 1756, n'ayant eu

1 Il avait pour parrain et marraine George Ringler, représentant le curé de Wolverthem, George Bulincx, et Madeleine Minne.

2 Parrain et marraine : Michel Doré et Catherine Van Lack.

3 Témoins : Antoine-Wenceslas Raimon, père de la mariée, et Paul Breughel.

qu'une fille, Susanne-Marie-Catherine Breughel, baptisée le 7 septembre 1729 [1], morte le 1er février 1757, et qui testa, le 14 décembre 1756, en instituant pour son héritier universel sa mère. Celle-ci se remaria, le 1er novembre 1761, à Jean Doré [2], qui lui survécut, expira subitement le 10 novembre 1774, et reçut la sépulture dans l'église de Finisterre, où sa femme et son beau-père avaient également été enterrés.

Le tableau ci-après, dressé à l'imitation de celui que j'ai esquissé, il y a 25 ans, pour les Bouts [3], résume la généalogie des Breughel, cette généalogie où l'on rencontre tant de peintres.

On cite encore, mais sans pouvoir les rattacher à leurs célèbres parents : un François-Jérôme ou Pierre-Jérôme Breughel, auquel on attribue des pièces gravées représentant des marines, mais simplement signées *F. A. H. Cock exc (udit)*, et parfois datées de 1565 [4] ; Henri Breughel, miniaturiste, qui entra dans la gilde de Saint-Luc, d'Anvers, le 6 septembre 1654 [5], et Anne Breughel, peintre, d'après laquelle Jean Messager a gravé [6].

1 Parrain et marraine : Paul Breughel et Susanne Colet. Le testament de la dernière des Breughel ne contient aucune charge particulière ; seulement, Susanne-Marie-Catherine laisse à sa mère tous ses biens, ainsi que ceux de son oncle, feu Paul Breughel.

2 Témoins : Louis Doré et Charles Simon.

3 *Thierri Bouts ou de Harlem et ses fils*, p. 67 (Bruxelles, 1863, in-8°).

4 Heinecke, *loc. cit.*, t. III, p. 343. — Nagler, *loc. cit.*, p. 132, dit qu'il naquit à Breughel en 1665. Ne serait-ce pas le peintre Jérôme-Pierre, né à Bruxelles la même année.

5 *Liggeren*, t. II.

6 Nagler, *loc. cit.*

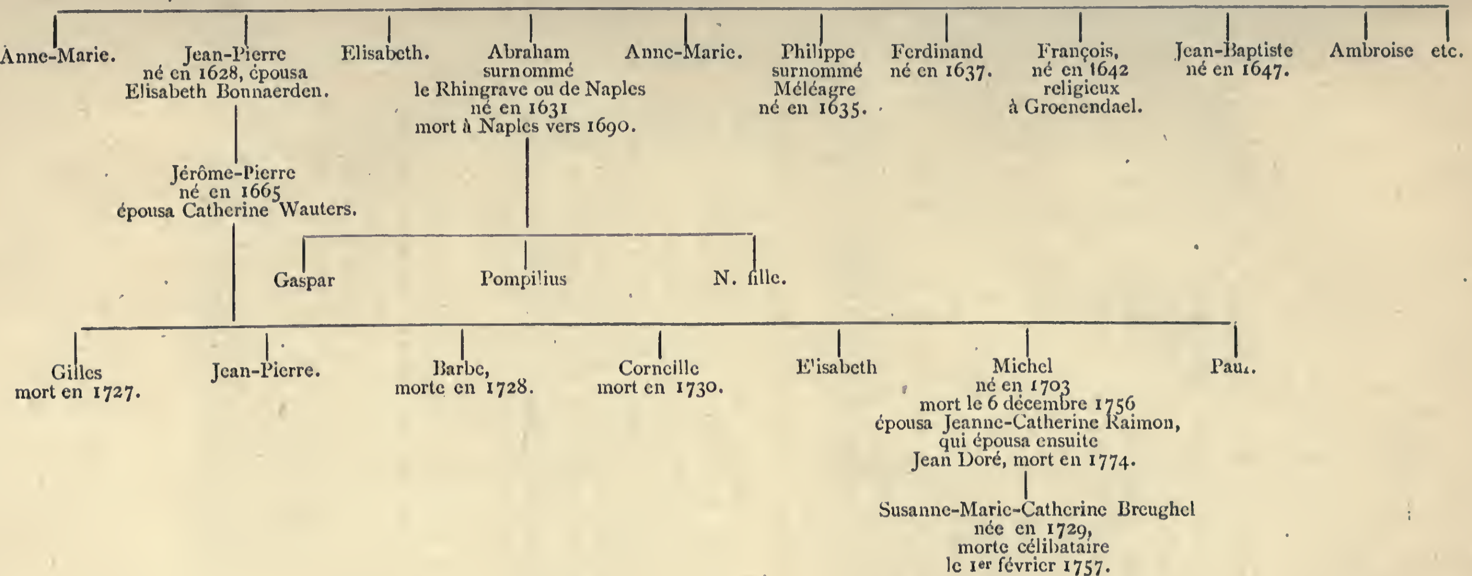
GÉNÉALOGIE

DES

ARTISTES DU NOM DE BREUGHEL

Pierre de Brueghel ou Breughel, dit Breughel le Drôle ou des Paysans
né vers 1525, mort le 5 septembre 1569
épousa **Marie Coecke,** morte en 1578

- Pierre Breughel dit d'Enfer, né en 1564-1565 mort en 1637-1638 épousa Elisabeth Goddelet, morte en 1638-1639.
  - Pierre, peintre né en 1589.
  - Marie.
  - Jacques.
  - Daniel.
  - Laurent.
  - Philippe.
  - Gérard.
- Jean Breughel dit de Velours, né en 1568 (?) mort le 12 janvier 1625 épousa 1° Isabelle De Jode. 2° Catherine Van Marienburg, morte en 1627.
  - 1. Jean Breughel né en 1601 mort vers 1678 épousa Anne-Marie Janssens.
  - 1. Paschasie épousa Jean Van Kessel.
  - 2. Pierre mort en 1625.
  - 2. Anne morte en 1609.
  - 2. Catherine épousa Jean-Baptiste Borrekens.
  - 2. Marie morte en 1625.
  - 2. Ambroise né en 1617, mort en 1675 épousa Anne-Claire Van Triest, morte en 1682 dont postérité.
  - 2. Anne épousa David Teniers le Célèbre, de qui entre autres enfants : David Teniers dit le Jeune.
  - 2. Claire-Eugénie, béguine à Malines morte en 1693.
- Marie vivait à Cologne en 1597.


Anne-Marie.
Jean-Pierre né en 1628, épousa Elisabeth Bonnaerden.
Elisabeth.
Abraham surnommé le Rhingrave ou de Naples né en 1631 mort à Naples vers 1690.
Anne-Marie.
Philippe surnommé Méléagre né en 1635.
Ferdinand né en 1637.
François, né en 1642 religieux à Groenendael.
Jean-Baptiste né en 1647.
Ambroise
etc.
Jérôme-Pierre né en 1665 épousa Catherine Wauters.
Gaspar
Pompilius
N. fille.
Gilles mort en 1727.
Jean-Pierre.
Barbe, morte en 1728.
Corneille mort en 1730.
Elisabeth
Michel né en 1703 mort le 6 décembre 1756 épousa Jeanne-Catherine Raimon, qui épousa ensuite Jean Doré, mort en 1774.
Paul.
Susanne-Marie-Catherine Breughel née en 1729, morte célibataire le 1er février 1757.

VI

Tandis que les Breughel se dispersaient sur plusieurs points de l'Europe, pendant qu'ils sortaient du pays pour aller travailler : les uns à Liége ou à Paris, les autres en Italie, la famille Teniers était venue d'Anvers se fixer à Bruxelles. David Teniers III, qui se qualifie le Jeune dans plusieurs actes de famille, habita une maison de la rue Haute [1], dans la même paroisse qui avait vu mourir le premier des peintres du nom de Breughel, son bisaïeul. En cette double qualité, il fit restaurer, en 1676, la sépulture de celui-ci, et en particulier le tableau de Rubens qui en constituait le principal ornement, *Jésus donnant les clefs à Saint-Pierre,* qui a été gravé par Pierre De Jode et Paul Pontius.

Au XVIIIe siècle, la décadence de la Belgique s'accentuait de plus en plus. Non seulement on ne s'y appliquait plus avec ardeur à l'étude des sciences et des arts, mais on n'y conservait pas ce culte des belles choses par lequel le pays se distinguait autrefois. Les corps ecclésiastiques montraient un empressement coupable à aliéner les chefs-d'œuvre qui leur avaient été donnés ou confiés dans des temps meilleurs. L'église de la Chapelle s'était déjà dépouillée, sous l'un ou l'autre prétexte, d'une toile de Rubens [2] ; les fabriciens

[1] A côté de l'impasse dit *de la Porte Rouge*. Voir un travail de de Brou, intitulé *Quelques notes concernant David Teniers le jeune, Jacob Van Ruysdael et Nicolas Berchem*, dans le *Bulletin d'Art et d'Archéologie* (t. II, p. 508) ; seulement il faut observer que ce David Teniers le jeune n'est pas le peintre célèbre de ce nom, mais son homonyme, son fils, mort avant lui, le 11 février 1685. Voir à ce sujet ce que j'ai dit de l'un et de l'autre dans l'*Art* (T. X, p. 115).

[2] Le maître-autel de l'église était jadis orné d'une *Assomption* du grand maître anversois ; vers l'an 1700, on l'aliéna à l'occasion des dégâts que le bombardement occasionna à l'église et on le vendit à l'électeur de Bavière; il

(c'étaient le curé Van Bevere, les marguillers Pins, Turck, Moris et De Pauw), profitèrent de l'extinction de la famille Breughel pour solliciter et obtenir du Conseil du Brabant, au mois de septembre 1765 [1], l'autorisation de vendre le *Christ donnant les clefs* à un peintre nommé Tassaert, pour la somme de 5,000 florins.

Jean Doré, le mari de Jeanne-Catherine Raimont, avec trois habitants de la paroisse, réclama contre cette vente. Le 12 octobre il se rendit, accompagné du notaire Van den Eynde, chez le peintre Tassaert, pour y réclamer le tableau, et il adressa ensuite au Conseil du Brabant une requête où il demandait que l'octroi accordé à la fabrique fut déclaré nul et subreptice et que, dans l'entretemps, le chef-d'œuvre de Rubens fut mis sous sequestre. Il rappela dans sa demande la gloire des maîtres flamands qui avaient, comme les Breughel, honoré par leur naissance la ville de Bruxelles, ou, comme Rubens et Teniers, attaché leur nom au monument consacré au chef de cette famille.

La cause, longuement débattue dans des écrits contradictoires, se termina par une sentence en date du 20 décembre 1766, moins favorable aux intérêts des arts qu'on ne l'aurait désiré. Cependant la fabrique n'avait aucun motif réel à alléguer : elle n'avait pas de grands travaux à faire exécuter et, située au milieu d'un quartier populeux, elle ne manquait pas de ressources. Les suppliants furent cependant déclarés non fondés, ni recevables en leurs conclusions, la Cour se considérant, sans doute, liée par l'octroi antérieurement accordé par elle à la fabrique [2].

Le véritable acquéreur était un amateur d'Amsterdam,

fut remplacé par une copie exécutée en 1711 par un peintre du nom de Vander Borcht et qui, à son tour, a été vendue lorsqu'on a restauré le chœur dans le style byzantin.

1 Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu me procurer le texte de cet octroi.

2 Voir, p. 77, le texte de la sentence du Conseil.

nommé Braamkamp, qui se servit de l'intermédiaire d'un certain Fouquet, à qui il paya une commission de 700 florins. En 1771, à la mort de Braamkamp, le tableau fut vendu, pour 4,000 florins, à Jacques-Emmanuel Van Lancker, d'Anvers. Depuis, il figura dans la magnifique collection formée par le roi des Pays-Bas Guillaume II, et enfin, après la mort de ce monarque, il devint la propriété de M. Mawson, de Londres, pour une somme de 18,000 florins [1].

Ainsi disparut de Bruxelles ce joyau artistique, qui a été remplacé par une copie. Le tableau enlevé, la famille éteinte, le souvenir des Breughel ne vécut plus que dans la mémoire de quelques amateurs. Disons cependant que leur nom a été donné par l'Administration communale à une rue, rue modeste qui va du boulevard de Waterloo à la rue aux Laines. On ne trouvera pas mauvais, je l'espère, que, malgré mon insuffisance sous plus d'un rapport, j'aie voulu consacrer une notice spéciale à cette famille célèbre, qui a séjourné tour à tour à Anvers et à Bruxelles, pendant deux siècles et demi [2]. Parmi les hommes remarquables qui en sont sortis, un surtout me paraît digne d'une mention spéciale. Comme homme et comme peintre, Breughel de Velours fut l'un des plus brillants représentants de sa nation au XVIIe siècle ; grâce à ce qui a été publié de sa correspondance, on retrouve, sous cette belle figure d'artiste, des sentiments de délicatesse qui l'entourent encore d'une nouvelle auréole.

ALPHONSE WAUTERS.

1 *Supplément au Catalogue du Musée d'Anvers*, p. 31.

2 Il existe une notice sur Breughel de Velours dans les *Lectures pour servir à l'Histoire des sciences, des arts, des lettres, etc., en Belgique*, par Goethals, t. IV, pp. 90 à 97, mais elle ne renferme guère que les faits déjà connus.



PREUVES

Joannes Doré, naemens Joanna Catharina Raimont, met hun gevoeght drij parochiaenen van Onse Lieve Vrouwe ter Capelle binnen dese stadt Brussel, supplianten ; den heere pastoir en de kerckmeesters der voirs. prochie, geinsinueerde. — 1766, 20 décembre.

Gesien in Haere Keyserlycke ende Coninckiycke Majesteyts Souvereynen Raede geordineert in Brabant de requeste der supplianten aldaer gepresenteert den 18e october 1765, met de welcke waere verthoont dat Joannes Breugel omtrent het eynde van de sesthiende eeuwe in de voorseyde kercke tot eeweghe gedachtenisse van syne ouders hadt doen oprechten eene tombe in den muer van eene syde capelle met een grafschrift gecapt in blauwen steen, als by het stuck in de voorseyde requeste gevoeght sub nº 1 ; dat den selven Joannes Breugel ter meerdere verheffinge der gedachtenisse der selve syne ouders, die grafstede hadt doen vercieren met eene aldercostelykste schilderye, verbeeldende Christum Onsen Saelighmaecker, gevende de sleutels aen den appostel Petrus, geschildert door den aldervermaersten ende inimitabelen Brabantschen Appelles P.-P. Rubens; dat David Teniers, eensgelyckx eenen der voornaemste schilders van dese landen [1], eenen der representanten van Peter Breugel, vaeder van den voornoemden Joannes Breugel, de voorgeseyde schilderye hadt vernieuwt ten jaere 1676, achtervolgens de inscriptie vervath in het voorgenoemdt stuck, de welcke aldaer was dienende, niet alleenlyck voor een eeuwigh monument van de gedachtenisse van dese twee overtreffende schilders van dese stadt, maer oock tot een ornement van de voorseyde kerke, ende selfs van dese stadt, die sigh beroemde van twee sulckdaenige groote meesters voortsgebracht te hebben, in sulcken voegen dat niet alleenelyck de huysvrouwe des suppliants, als representerende wylen Susanna-Maria Catharina Raimont [2], haere dochter, vermeynde verplicht te wesen voortestaen dit monument van de gedachtenisse desselfs voorouders, maer oock de gevoeghde parochiaenen hun grootelyckx gelegen

1 Il y a ici erreur manifeste; comme je l'ai dit plus haut, c'est David Teniers le jeune, c'est-à-dire David Teniers III, qui accomplit cette restauration.

2 C'est Susanne-Marie-Catherine Breughel qu'il faudrait lire.

lieten aen desselfs conservatie, als maeckende den roem ende luyster van hunne voorseyde parochiekercke ; dat sy des niettegenstaende vernomen hadde dat den pastoor ende kerckmeesters hun soo verre vergeten hadden dat sy, achterstellende de vercieringe van den tempel Godts aen eenen slordigen interest, verachtende de memorie van de weldoenders van hunne kercke ende verduysterende den glans van dese stadt, in de maendt septembre 1765, op sekere requeste bestaende in onwaere ende ten andere onbestandige voorwendsels in desen Souvereynen Hove ob ende subreptivelyck, de suppliante ongehoort, hadden weten te becomen permissie om die schilderye te vercoopen aen N. Tassaert, meester schilder binnen dese stadt, voor eene somme van vyff duysent guldens wisselgelt, den welcken, soo men verstont, de selve terstont te vernegocieren aen N. Fouquet, woonende in Amsterdam, mits eene provisie van seven hondert guldens; dat den suppliant voorders achterhaelt hebbende dat de voornoemde pastoor en de kerckmeesters die schilderye reets hadden genomen uyt de voorseyde grafstede ende gelevert aen den voornoemden Tassaert, sigh op den 12 october 1765, benevens den notaris Van den Eynde, hadt begeven ten huyse van den selven Tassaert, aldaer gereclameert de voormelde schilderye ende geprotesteert tegens de vervoeringe der selve, als by het stuck aldaer gevoeght sub n° 2 ; om twelck ten effecte te brengen hy suppliant sich benevens de gevoegde genootsaeckt vondt syn recours te nemen tot desen Souverynen Hove, den selven ootmoedelyck biddende gedient te wesen, verclaerende de permissie door den pastoor ende kerckmeesters der parochiale kercke van Onse Lieve Vrouwe ter Capellen binnen dese stadt tot de vercoopinge der voorberoepene schilderye in desen Raedt versocht ob ende subreptievelyck becomen, ende vervolgens nul ende van geenden weirde, hun t'ordonneren die onophoudelyck geheel ende onverhindert te produceren ende te doen herstellen in haere voorige plaetse ; de selve, des noodt, daer inne condamnerende in de costen, ende aengesien het te beduchten was dat sy deselve immiddels mochten doen transporteren uyt het landt om de reproductie dyer onmogelyck te doen schynen, interim aen de selve te ordonneren ende aen alle andere des behoorende van die te sequestreren op alsulcken plaetse als dit Souveryn Hoff daertoe soude gelieve te designeren, met interdictie van niet voorders te attenteren.

Het appointement op de selve requeste gemargeert den 18 october voorseyde, by 't welke 't Hoff, ordonnerende die te doen communi-

ceren aen partye, om daer tegens te seggen binnen acht daeghen naer de communicatie, op pene van naerdere provisie.

Gesien dyenvolgende de schrifture van rescriptie wegens de geinsinuerde tegens de voorseyde requeste gedient, met de welcke sy concluderende, hadden concludeert te hebben soo ende gelyck sy 't selve hadden gedaen, souden verclaert worden niet gefondeert noch ontfanckbaer, met heysch van costen.

Gesien voorders de schrifture van replique der supplianten, die naerdere replique der supplianten, versoeckende sustineringe ende sonder prejudicie dier ampliatie van naerdere rescripte der geinsinuerde, antwoordt met contrarie sustineringe der supplianten, by appointement van den 20 may 1766, gehouden voor ampliatie van naerdere replique, met ordonnantie van de selve te communiceren aen partye om daer tegens te dupliceren, gesien voorders de schrifture van duplique der geinsinueerde, ende eyndelyck die requeste civiel der supplianten, van den 5[e] augusti lestleden, met de schrifture van redenen van impertinentie volgens de geinsinuerde tegens de selve gedaen, ende op al geleth, 'T Hoff, rejicierende de requeste civiel der supplianten, verclaert de selve in de conclusie by hunne requeste *venue en cour* genomen niet gefundeert nochte ontfanckbaer, condemneert de supplianten in de costen, ten behoorelycke taxatie ende moderatie van de Hove, mitsgaeders in de pene hunder gerejicieerde requeste.

Aldus gedaen binnen de stadt Brussel den 20 december 1766.

Signé : D. de Villegas R. en V. *bene est*. Fiat 12.
Registre aux sentences du Conseil de Brabant (aux Archives du Royaume), n° 1050, f 127.





OBSERVATIONS

PRÉSENTÉES A LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

AU SUJET DE LA CONSERVATION DES

OBJETS DÉCOUVERTS

DANS LES TRAVAUX PUBLICS

ET POUVANT OFFRIR UN INTÉRÊT SCIENTIFIQUE OU ARTISTIQUE [1]



Messieurs et chers collègues,



Je n'ai pas la compétence voulue pour discuter les questions de droit que pourrait soulever l'avant projet de loi sur la conservation des monuments, que vient de nous communiquer notre collègue Me Benoidt.

Je me permettrai seulement de présenter, en archéologue, quelques observations au sujet des menus objets, offrant un intérêt scientifique ou artistique, découverts par suite de

[1] Ce mémoire a été présenté à la séance du 26 juillet 1887.

fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, sur les terrains appartenant à l'État, aux provinces, aux communes ou aux fabriques d'Église.

L'article 27 du cahier général des charges, clauses et conditions imposées aux entrepreneurs des travaux entrepris pour le compte de l'État belge dit ceci :

« Tous les objets d'antiquité, d'histoire naturelle ou de « numismatique trouvés dans les fouilles sont la propriété de « l'État et doivent être remis par l'entrepreneur ou par les « ouvriers ou fonctionnaires dirigeant les travaux.

« Il peut être accordé de ce chef par le Département de « l'Intérieur, une gratification proportionnée à l'intérêt que « représenteraient les objets trouvés [1]. »

Certes, si l'on exécutait les prescriptions de cet article, l'État pourrait avoir des garanties pour la conservation des objets trouvés.

Mais les exécute-t-on ?

Et puis, en admettant qu'on les exécute, aurait-on des renseignements précis sur le lieu de provenance des objets ou sur les milieux dans lesquels ils ont été découverts, de telle façon que ces objets puissent avoir toute la valeur scientifique désirable.

Je crois que l'on peut répondre négativement à ces questions pour bien des cas.

Généralement, lorsque des travaux s'exécutent pour le compte de l'État, l'on a à déplorer la perte ou la dissémination des objets que les fouilles ont mis au jour.

Ces faits regrettables ne sont que trop nombreux, hélas !

Je crois, Messieurs et chers collègues, qu'il est de mon devoir de vous en signaler quelques-uns.

1 Ministère des travaux publics. — *Cahier général des charges, clauses et conditions imposées aux entrepreneurs de travaux.* — Bruxelles 1881.

Lors du creusement du canal du Centre dans le Hainaut, des quantités d'ossements, de nombreux objets des âges de la pierre et de l'époque Romaine ont été découverts dans les travaux ; une grande partie de ces objets a été vendue ou donnée par les employés ou les ouvriers ; beaucoup d'ossements et des antiquités ont été recueillis par les entrepreneurs et entassés pêle-mêle dans des bureaux. Mais que sont devenus ces précieux documents ? — Dieu le sait !

Toujours est-il qu'à différentes reprises j'ai pris des informations aux Musées de l'État, et chaque fois il m'a été certifié que rien, absolument rien, provenant des travaux du canal du Centre, n'était entré dans nos collections publiques !

Je suis loin d'être le seul à déplorer ce mauvais état de choses qui subsiste parfois même malgré l'intervention de commissions spéciales nommées pour la surveillance des travaux.

Afin de vous en donner un exemple, je me permettrai de vous lire une partie du discours que M. le docteur Jacques a prononcé à la troisième séance générale du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenu à Namur en 1886, pour appuyer un vœu que j'avais présenté en séance de la première section du même Congrès [1].

« Tout le monde le sait, Messieurs, l'état des choses actuel « est loin d'être satisfaisant au point de vue de la conservation des monuments.

« Il y a peut-être quelque chose à faire pour remédier à « cette situation déplorable.

« Si la première Section a pensé qu'il faudrait demander « au Gouvernement l'institution d'une Commission spéciale,

1 Voir pages 121, 146 et suiv., du *Compte-rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique Historique de Belgique tenu à Namur, les 17-19 août* 1886.

« chargée de surveiller sévèrement les travaux et les fouilles
« ce n'est pas sans raison.

« M. le général Wauwermans nous a donné ce matin, en
« Section, une nouvelle preuve de l'incurie des pouvoirs
« publics pour les richesses archéologiques.

« A Anvers, une Commission avait été nommée par la
« ville, à l'époque de la construction des quais, dans le but
« de surveiller le travail du dragage de l'Escaut, et de re-
« cueillir tous les objets qu'on retirait du fleuve.

« Ce que l'on a ramené du fond de l'Escaut eut suffi à
« constituer un musée local d'une incroyable richesse.

« Des objets de toutes sortes, depuis les instruments en
« silex, perdus dans cet endroit par nos ancêtres préhisto-
« riques, jusqu'au revolver tombé la veille de la poche d'un
« passager montant à bord d'un transatlantique, tout s'y
« trouvait.

« Eh bien! Messieurs, savez-vous ce que le Musée
« d'Anvers a pu recueillir de ces épaves précieuses du
« passé?

« Rien, absolument rien! C'est incroyable, mais c'est
« vrai.

« La Commission de surveillance, qui avait été instituée
« avec les meilleures intentions du monde par la ville d'An-
« vers, n'a pas obtenu les pouvoirs nécessaires pour surveil-
« ler efficacement les travaux. Et à la connaissance de tout
« le monde, les ouvriers vendaient les pièces de monnaie,
« *par paniers,* les armes du Moyen âge et de la Renais-
« sance par tas et jetaient tous les objets auxquels, dans leur
« ignorance, ils n'attachaient aucune valeur !

« Le même fait, éminemment regrettable, se représentera
« à la première occasion, si nous, qui nous croyons la mis-
« sion de travailler à la conservation de nos monuments
« nationaux, nous ne prenons la résolution de faire cesser

« par tous les moyens possibles des abus aussi malheu-
« reux. »

Je crois, Messieurs et chers collègues, vous avoir suffisamment démontré par ces deux exemples que, dans la plupart des cas, lorsqu'il s'agit de fouilles, les prescriptions du cahier général des charges sont lettre morte, et que les commissions spéciales, nommées dans le but de surveiller les travaux exécutés par l'État ou les communes, restent impuissantes eu égard au peu de pouvoirs dont elles disposent. Voilà l'état actuel de la question pour ce qui a rapport aux objets à recueillir.

Voyons maintenant si, en admettant que les entrepreneurs ou les fonctionnaires dirigeant les travaux exécutent les prescriptions de l'article 27 du cahier général des charges, ils pourraient recueillir des renseignements précis sur le lieu de provenance des objets ou sur le milieu dans lequel ils ont été découverts.

Vous êtes tous là, Messieurs et chers collègues, pour répondre négativement *a priori*, car vous savez combien il faut de connaissances, de méthode et de scrupuleuse attention pour faire des fouilles ayant toute la valeur scientifique qu'on est en droit d'exiger. Certes, vous en conviendrez, ce n'est plus à des entrepreneurs ou à des employés, peu compétants d'ordinaire dans les questions d'art et de sciences, que dorénavant l'importante et délicate mission de recueillir les précieux documents fournis par les fouilles devra être confiée, mais bien à des spécialistes actifs, dont le dévouement aux sciences et aux arts aura été reconnu.

Maintenant, Messieurs, que nous avons pu constater le peu de garantie qu'offre l'article 27 du cahier général des charges au point de vue de la conservation de nos monuments nationaux, voyons si la loi récemment adoptée par le Sénat

Français [1], et dont nos législateurs Belges auront évidemment à s'inspirer pour rédiger leur projet, est de nature à donner à l'homme de science tous ses apaisements au sujet des fouilles :

Le chapitre III de cette loi est ainsi conçu :

« Art. 14. Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou « d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, « des ruines, pouvant intéresser l'Archéologie, l'Histoire ou « l'Art, sur des terrains appartenant à l'État, à un départe- « ment, à une commune, à une fabrique ou aux établisse- « ments publics, le Maire de la commune devra assurer la « conservation provisoire des objets découverts et aviser « immédiatement le Préfet du département des mesures qui « auront été prises.

« Le Préfet en réfèrera, dans le plus bref délai, au Minis- « tère de l'instruction publique et des beaux-arts, qui statuera « sur les mesures à prendre.

« Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, « le Maire en avisera le Préfet. Sur le rapport du Préfet et, « après avis de la commission des monuments historiques, le « Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra « poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en « partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de « la loi du 3 mai 1841.

« Art. 15. Les décisions prises par le Ministre de l'instruc- « tion publique et des beaux-arts, en exécution de la présente « loi, seront rendues après avis de la commission des monu- « ments historiques. »

Il résulte d'une première disposition comprise dans le chapitre III de la loi française, que « le Maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts. »

[1] *Projet de loi sur la conservation des monuments historiques adopté par le sénat Français, en première lecture les* 10 *et* 13 *avril et en deuxième lecture le* 1er *juin* 1886.

Je suis à me demander si pour la Belgique une disposition semblable, laissant aux autorités communales le soin de mettre en sûreté les objets découverts, serait de nature à garantir ceux-ci contre les pertes, les disséminations ou les ventes ? Et puis, si l'on se met au point de vue de la compétence requise pour recueillir méthodiquement les documents, est-ce que, à part certaines exceptions qui existent fort heureusement, la plupart de nos bourgmestres méritent plus de confiance que les entrepreneurs ou les fonctionnaires dirigeant les travaux entrepris par l'État ?

Les faits suivants qu'il est regrettable d'avoir à signaler vous montreront, Messieurs et chers collègues, le peu de compétence et de dévouement que l'on pourrait rencontrer auprès de nos administrations communales pour la conservation de nos monuments nationaux :

Un bourgmestre, se trouvant à la tête d'une commune du Hainaut, m'a certifié que l'un de ses prédécesseurs, peu soucieux de conserver les archives de sa commune, avait poussé le vandalisme au point de se servir de ces précieux documents pour allumer son feu !

C'est incroyable, mais c'est ainsi !

A la troisième séance générale du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenu à Namur en 1886, notre honorable vice-président, M. Van Bastelaer, s'exprimait ainsi au sujet de faits semblables à celui que je viens de signaler :

« M. Van Bastelaer. — Je ne veux accuser aucune com-
« mune en particulier, mais je puis dire que, dans bon nom-
« bre de communes, on ne prend aucun soin des archives,
« et je pourrai apporter des faits à l'appui de mes dires.

« Je connais des communes qui possédaient des archives
« précieuses au point de vue de l'histoire locale, et qui,
« aujourd'hui, n'en possèdent plus que des bribes.

« Je pourrais citer telles villes que je fréquentais, étant « enfant, dont les archives s'éparpillaient partout. Nous « recouvrions nos cahiers de ces précieuses paperasses.

« Un membre. — Il y a 40 ans de cela?

« M. Van Bastelaer. — Il y a vingt ans, dans une de ces « communes, les domestiques allumaient les feux avec ces « papiers.

« Et il y a dix ans, je suis allé dans un grenier où se trou- « vaient *conservé* ce qui restait de ces pauvres archives. Qu'y « ai-je vu? Des paperasses ouvertes jetées pêle-mêle, épar- « pillées sur les planches, tout comme de vieux journaux à « brûler. Les pauvres feuilles étaient mouillées, salies, moi- « sies, rongées par les souris! Le local ou plutôt le grenier « était ouvert à tout venant. Chacun était maître de faire ce « qu'il voulait de ces manuscrits [1]. »

Encore une fois, Messieurs et chers collègues, je vous demande si en présence de tels faits, il serait sage de confier aux autorités communales le soin de conserver les objets précieux découverts dans les fouilles.

La plupart d'entre elles, comme vous le voyez, sont sinon mal intentionnées, tout au moins indifférentes à la conservation de tout ce qui peut faire revivre les générations passées.

Et puis, admettons même que ces administrations soient bien disposées, combien y en a-t-il qui aient à leur tête des personnes assez versées dans les études scientifiques ou artistiques, pour juger de l'urgence ou de l'inutilité qu'il y a de faire des fouilles, ou bien encore pour prendre des décisions au sujet de la conservation ou du rejet d'objets qui viendraient à être découverts?

N'est-il pas clair qu'il faille confier à des hommes versés

1 Page 167 du *compte-rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenu à Namur, les* 17-19 *août* 1886.

dans l'étude des sciences et des arts une mission que les administrations communales ne sauraient remplir?

Lors du congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenu à Namur en 1886, j'eus l'honneur de présenter à mes collègues de la première section la proposition suivante que le mauvais état des choses me semblait justifier :

« Il existe en Belgique une commission spécialement char-
« gée par le gouvernement de veiller à la conservation des
« monuments. Cette Commission, composée de personnes
« des plus compétentes, s'acquitte admirablement de sa mis-
« sion et rend de puissants services aux arts et aux sciences.
« Malheureusement, je dois avouer que malgré tout le zèle
« de ses membres, elle ne suffit pas à la tâche, car un grand
« nombre d'objets autres que les monuments proprement
« dits, pouvant offrir un grand intérêt archéologique ou
« historique, se vendent, se donnent ou se perdent par les
« ouvriers, chaque fois que de grands travaux s'exécutent
« pour le compte de l'Etat ou des Communes.

« J'ai pour ma part à déplorer la perte d'une grande quan-
« tité d'objets des époques préhistoriques, mis au jour lors du
« creusement du canal du centre dans le Hainaut. Je propose
« qu'une commission spéciale soit nommée par le gouverne-
« ment, avec la mission de surveiller sévèrement les travaux
« entrepris par l'État et les Communes au point de vue des
« objets d'art et d'archéologie qui pourraient s'y rencontrer.
« Cette commission devrait être suffisamment nombreuse,
« pour que ses membres puissent exercer efficacement leur
« surveillance dans chaque province, dans chaque arrondis-
« sement, dans chaque canton même [1]. »

Cette proposition, appuyée par M. le Dr Jacques et M. le général Wauwermans, fut adoptée à l'unanimité par la pre-

[1] Voir pour les discussions auxquelles ce vœu a donné lieu : Pages 122,

mière section et transmise sous forme de vœu à l'assemblée générale du Congrès.

Dans cette assemblée, qui eut lieu le 18 août 1886, M. Kurth indiqua que c'était aux sociétés savantes provinciales de remplir le rôle qu'on voulait attribuer à la commission dont la première section demandait la création.

Mais M. le D[r] Jacques lui fit observer que, même quand des commissions spéciales avaient été nommées pour surveiller les travaux publics, elles étaient restées impuissantes eu égard au peu de pouvoirs qui leur avaient été donnés pour surveiller efficacement les travaux.

Traitant la question dans un même ordre d'idée, M. le général Wauwermans s'exprima ainsi dans la même assemblée :

« Quant aux sociétés archéologiques, je me permettrai de « vous faire remarquer, Messieurs, qu'elles ne jouissent « d'aucune espèce de pouvoir pour surveiller les travaux « publics ou les monuments.

« Lorsqu'on a exécuté la reconstruction des quais d'Anvers, « j'ai fait partie d'une commission chargée de rechercher « les faits et les objets remarquables que l'on pouvait cons- « tater dans le quartier, d'origine très ancienne, qu'il fallait « démolir. Il y avait là un intérêt archéologique de premier « ordre, car nous pouvions espérer arriver à fixer l'origine « si contestée du *burg* d'Anvers et de l'une des plus ancien- « nes villes du pays. La commission s'y voua avec ardeur, « mais il nous est arrivé fréquemment que, trouvant un « objet ou un fait intéressant, et n'ayant pas le pouvoir de « suspendre la démolition, l'objet était détruit avant que

146 et suiv., ainsi que page 159 du *compte-rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, tenu à Namur les* 17-19 *août*, 1886.

« nous ayons eu le temps de demander sa conservation. Nos « efforts ont été, de cette manière, infructueux dans la plu- « part des cas, et je me suis bien promis de ne plus accepter « de faire partie d'une semblable commission, à moins qu'elle « ne dispose de pouvoirs officiels suffisants.

« Dans les travaux d'Anvers de 1860, auxquels cette fois « j'ai pris part comme ingénieur, si des résultats considéra- « bles ont été obtenus, si des découvertes importantes de « paléontologie ont été faites, il faut l'attribuer sans doute à « la condescendance des officiers du génie, qui se sont prêtés « avec beaucoup de bonne grâce, à faciliter des recherches « auxquels la plupart étaient complètement étrangers.

« Pour qu'une commission, ou une société puisse obtenir « des résultats dans le sens qui a été indiqué, il faut non « seulement qu'elle ait la capacité scientifique suffisante, « mais il faut en outre qu'elle dispose de pouvoirs officiels.

« Ces pouvoirs sont difficiles a délimiter pour les travaux « publics, car l'exécution de certaines recherches demandées « par la commission peut enrayer la responsabilité de « l'ingénieur qui dirige les travaux, provoquer des deman- « des d'indemnités de l'entrepreneur, donner naissance à des « revendications de propriété, etc., toutes questions qu'une « société d'archéologie ne peut prétendre résoudre.

« La question ne peut être résolue d'une manière géné- « rale. Tout ce que l'on peut demander, c'est qu'elle soit « examinée avec bienveillance dans chaque cas et résolue « par des dispositions spéciales [1].

Il semble donc ressortir, Messieurs et chers Collègues, de tous les faits que je viens d'exposer, que la création d'une commission compétente et disposant de pouvoirs officiels

[1] Page 150 du *compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, tenu à Namur, les 17-19 août* 1886.

suffisants, s'impose absolument, si nous voulons préserver nos richesses scientifiques d'une perte certaine.

En admettant même que cette commission ne puisse disposer de pouvoirs assez grands pour faire arrêter des travaux ou faire exécuter des fouilles supplémentaires, elle pourra tout au moins recueillir les documents précieux que l'on découvre chaque fois, pour ainsi dire, que des ouvrages sont entrepris pour le compte de l'État, des provinces, des communes ou des fabriques d'église.

L'organisation d'une telle commission, composée d'un assez grand nombre de membres pour qu'elle puisse exercer une surveillance efficace sur tous les points du pays où des travaux publics seraient entrepris, ne serait pas, je crois, chose bien difficile, malgré toutes les exigences de la situation.

Il faudrait, me semble-t-il, comme conditions principales :

1° Que les membres de la commission de surveillance des fouilles eussent toute la capacité requise pour l'accomplissement de leur mission ;

2° Qu'ils disposassent de pouvoirs officiels suffisants ;

3° Qu'ils fussent répartis par tout le pays, afin de pouvoir exercer une surveillance prompte, active et immédiate sur les travaux publics.

Et bien ! Messieurs, je dirai avec mes collègues de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique : « Confions aux membres des Sociétés savantes du pays la mission de veiller à la conservation de tous les débris du passé » mais demandons au gouvernement qu'il les arme de pouvoirs officiels. En agissant ainsi, il m'est avis que les autorités feraient chose sage et utile.

Je suis du reste persuadé que l'on pourrait compter sur un entier dévouement de la part de nos confrères des sociétés savantes du pays, eux qui ont rendu déjà de si puissants services aux sciences et aux arts avec un désintéressement et une abnégation digne des éloges de tous !

Unissons donc nos efforts à ceux de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique comme à ceux de chacune des Sociétés savantes du pays et demandons au gouvernement qu'il remédie au plutôt à une situation que tous nous déplorons [1].

Émile de Munck.

[1] Le gouvernement pourrait, après avoir entendu l'avis des Sociétés savantes du pays, choisir dans leur sein, pour faire partie de la commission des fouilles, des membres habitant les provinces, les arrondissements et les cantons dans lesquels ils auraient à remplir leur mission lorsque des travaux y seraient exécutés. A part les frais de déplacement et les frais de conservation des objets découverts dans les travaux publics, les membres de la commission de surveillance des fouilles auraient à remplir leurs fonctions à titre purement honorifique.



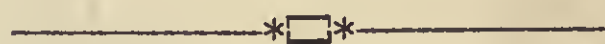


NOTICE

SUR

UNE HACHE DE L'AGE DU BRONZE

TROUVÉE A MATAGNE-LA-PETITE



Messieurs et chers confrères,


La hache de l'âge du bronze que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, a été trouvée à Matagne-la-Petite, dans la province de Namur. Cette petite commune de 350 habitants est située à environ trois kilomètres de la Meuse, vers Vireux, et à une lieue de Mariembourg.

La hache, ou *celt*, est à double ailerons et mesure 18 centimètres de longueur, ce qui est exactement la dimension des celts, d'une forme identique, que l'on a trouvés, il y a une trentaine d'années, dans le lac de Neuchâtel.





Hache à double ailerons

(2/3 de la grandeur)

trouvée à Matagne-la-Petite

A. Desaucourt. del

Les haches à ailerons n'étaient pas faites pour recevoir un manche transversal, et cependant il est à remarquer que ce mode d'emmanchement était déjà en usage, à l'époque de l'âge de la pierre. L'emmanchement était donc longitudinal et le manche en corne ou en bois.

Ce manche, préalablement fendu à l'une de ces extrémités, était alors introduit dans les ailerons. On l'attachait ensuite avec des tendons, puis on repliait les ailerons sur les deux sections du bois ou de la corne.

L'œillet placé à la partie supérieure de la hache était destiné à la suspendre à la ceinture, ou bien à l'accrocher dans les habitations.

La hache n'a pas été forgée, mais fondue dans des moules à coquilles.

Le moule de hache à ailerons, qui a été trouvé en Suisse, prouve à l'évidence que l'on en fabriquait dans l'Europe Occidentale.

Je n'essayerai pas, Messieurs, de déterminer l'époque où l'on commença à employer la fusion des métaux, dans des moules préparés à cet effet. Les savants sont loin d'être d'accord sur ce point.

Si l'on veut s'en rapporter à l'autorité de Pausanias, cet art aurait été inventé par Rhœcus et Théodore de Samos, qui vivaient 700 ou 800 ans avant notre ère.

Les tranchants des haches sont souvent martelés.

Le celt servait à fendre, à trancher ou à percer ; on s'en servait aussi comme arme de jet ou comme arme de main : la hache ayant été employée de tout temps comme arme de guerre.

Certains archéologues ont émis l'avis que le celt servait aussi à escalader : la pointe était enfoncée dans la muraille, puis l'assaillant s'en faisait un point d'appui pour monter au sommet du bâtiment qu'il s'agissait d'enlever.

Cette hypothèse paraît hasardée.

Peu de haches de l'âge de bronze ont été découvertes en Belgique.

Il n'en est pas de même en France, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Danemark et en Suisse, où l'on en a trouvé un nombre considérable. Dans ce dernier pays surtout, les cités lacustres de l'âge de bronze ayant été détruites par l'incendie, on a retrouvé au fond des lacs des objets que le feu avait épargnés ou qui y étaient tombés avant l'anéantissement de ces cités.

Je termine, Messieurs et chers confrères, en disant que j'aurai le plaisir d'offrir mon celt au Musée Royal d'Antiquités et d'Armures de Bruxelles, qui ne possède pas un spécimen de ce genre.

Simon De Schryver.





NOTE

SUR LES

ARMOIRIES DE DIEST



L'antique maison de Diest portait *d'or à deux fasces de sable*. Tous les anciens héraldistes et généalogistes sont d'accord là-dessus.

Quand Butkens relate dans son récit de la bataille de Woeringen que Bastin de Nedermolen, le porte-bannière d'Arnoul de Diest, fut tué au plus fort de la mêlée, il ajoute : « La bannière armoyée d'or à deux fasces de sable qu'il portait fut jetée à terre, mais incontinent relevée. »

Hemricourt, s'occupant de Jean de Montenaken qui épousa en premières noces Agnès, la fille de Thomas de Diest, donne à cette demoiselle les mêmes armoiries. Déjà en parlant des seigneurs de Diest il écrivait : « Portent d'or à deux

fasces de sable et crient : Diest ; » enfin à ceux d'Oignies, « du sang de Diest, » il attribue les mêmes armes [1].

Les cartons de Lefort[2], aux Archives de Liége, s'accordent avec Butkens et Hemricourt.

A ces témoignages joignons celui de deux monuments de Diest. Les armoiries de Henri de Diest, seigneur de Rivieren († 1459), sont blasonnées de la même façon sur une clef de voûte au pourtour nord du chœur de Saint-Sulpice. Il en est de même de celles de Henri, seigneur de Diest († 1385), peintes sur une clef de voûte au transept sud de Notre-Dame.

Nous avons vu, il y a quelques années, chez M. Van Tricht à Bruxelles, un manuscrit, copie faite au commencement du xvie siècle, d'un travail du xve, et où étaient figurés les blasons de différentes familles brabançonnes ; « Her Jan van Linter, » lisait-on sous un écu d'or à deux fasces de sable au lambel à cinq pendants de gueules. Jean de Linter appartenait à une branche cadette de Diest [3].

Dans le diplôme du 22 septembre 1687, par lequel l'empereur Léopold reconnaît Frédéric-Guillaume de Diest comme descendant de l'ancienne famille seigneuriale de ce nom et lui confère le titre de Chevalier de l'Empire, il est dit : « Ihnen zù permittiren sich entweder des Waffens der vorigen alteren Herrn von Diest benentlich zweyer schwartzen Balcken aùff eenen gùldenen Feldt, oder aber des von Simeon von Diesten angenohmenen Waffens eine blaùwe Rosen aùft einem weissen Felde zu bedienen, oder aùch selbige beide Waffen mit einander zù fùhren [4].

1 Miroir, Edit. Jalheau, pp. 207, 129, 216.

2 Lefort, XIV, 158.

3 Ce manuscrit provenait de la collection de Cuypers de Rymenam.

4 ..... De lui permettre de se servir ou bien du blason des anciens seigneurs de Diest, c'est-à-dire : deux fasces de sable dans un champ d'or ; ou bien de celui qu'avait adopté Simeon von Diest, c'est-à-dire : une rose (*fleur*) d'azur dans un champ d'argent ; ou bien de ces deux blasons en *parti*. — M. le baron

Mathilde de Diest († 1615), épouse de Gérard van Reede van Saesveld, seigneur de Nederhorst, portait d'or à deux fasces de sable, au franc-canton d'argent chargé d'une licorne de gueules [1].

Quant aux accessoires des armoiries de Diest, voici ce que nous savons là-dessus.

Le manuscrit mentionné plus haut somme l'écu d'une couronne à quatre fleurons, d'où s'élève un chapeau de tournoi muni à son sommet d'une touffe de six branches de bruyère fleurie.

A Saint-Sulpice, le cimier des armes de Henri de Diest-Rivieren est un plumail de sinople fixé dans un pommeau du même ; l'écu est timbré d'un casque de profil. Ce casque et ce cimier figurent également sur son sceau appendu à son testament reposant aux archives de la même église. A Saint-Sulpice deux griffons soutiennent l'écu ; ils ne figurent pas sur le sceau.

A Notre-Dame, les armes de Henri, seigneur de Diest, sont timbrées d'un casque muni d'un vol de sable.

D'après Hemricourt, Diest criait : Diest.

Nous avons trouvé les brisures suivantes des armoiries primitives : d'abord le lambel à cinq pendants de gueules de Jean de Diest-Linter cité plus haut ; en 1307, Jean de Diest, qui devint prévôt de Cambrai et évêque d'Utrecht, brise d'une bordure engrêlée [2] ; en la même année son frère Thomas brise d'un lambel à cinq pendants, et en 1339, d'un lambel à trois pendants ; Arnoul de Diest, troisième fils du seigneur Arnoul V, brise d'une bordure componée ;

de Pabst, qui a donné un extrait de ce diplôme (Héraut d'armes, 1869, p. 126) ne donne pas les armoiries du diplôme de comtesse de l'Empire délivré à Salomé-Jeanne de Diest par Charles VII, le 10 février 1743.

1 Communiqué par le Chev. Cam. de Borman.

2 Cette bordure ne figure ni sur son sceau d'évêque de 1328, chez Mathæi, *de Nobilitate* (p. 321), ni sur celui de Van Mieris (Pl. VI, nº 3).

Arnoul de Diest, dit de Westphalie, quatrième fils du même seigneur, emploie trois brisures différentes : en 1307, il hausse les fasces et met une cotice sur le tout ; en 1309, il place une étoile à six rais au canton dextre ; en 1313, il accompagna les fasces de sept merlettes en ourle placées 3, 2, 2 [1]. BUTKENS (*Trophées, II*, 95), blasonne son écu : d'or à deux fasces de sable, la supérieure chargée d'un écusson de gueules à la croix d'argent.

Un sceau inédit, dont nous possédons la matrice, brise les armes primitives d'une fleur de lis au chef dextre. Ce sceau porte la légende : † **S* Scabinorum dni de diest in villa de vorst.** Ils appartiennent au XIVe siècle et nous l'attribuons à Thomas, seigneur de Diest, le « très léal et très gracieux chevalier de noble sanc et de grande puissance [2], » qui par son mariage avec Catherine de Weyer, acquit les seigneuries de Weyer, de Meerhout et de Vorst. La fleur de lis est très probablement prise dans les armoiries de cette dame, qui portait de gueules à trois fleurs de lis d'argent, au lambel à trois pendants d'azur.

En 1432 la seigneurie de Diest tomba en quenouille ; elle passa successivement aux Heinsberg-Looz, aux Nassau et aux Juliers, pour revenir, en 1499, aux Nassau. Elle resta aux mains de cette dernière maison jusqu'à la Révolution Française.

A partir du XVIe siècle, Diest est toujours blasonné : d'ARGENT *à deux fasces de sable*. Les armes figurent sur la bannière de Diest accompagnant le blason des Nassau dans CHRISTYN, *Jurisprudentia* ; On les voit également dans la partie supérieure de la belle verrière de Nicolas Rombouts donnée par Engelbert de Nassau, seigneur de Diest, etc., à la cathédrale d'Anvers ; ici l'écu est tenu par deux femmes

1 D'après leurs sceaux respectifs aux archives de la ville de Diest.
2 HEMRICOURT. *Miroir*.

sauvages au naturel couronnées et ceintes de feuillage, et tenant une massue ; elles figurent de la même manière sur les *blasons* des Chambres de Rhétorique diestoises conservés au Musée d'Anvers et à l'hôtel-de-ville de Diest et sur ceux publiés par SILVIUS, *Spelen van Sennen,* et par VAN EVEN, *Het landjuweel van 1562*. Une verrière du XVIe siècle à Saint-Sulpice blasonne également d'argent à deux fasces de sable.

Une branche des d'Arschot écartelait autrefois de Diest et les de Looz-Corswarem le font encore ; tous deux prennent le champ d'argent.

Il faut croire que l'écu d'argent à deux fasces de sable avait revêtu au XVIIe siècle un caractère officiel, car le poète diestois, FRANÇOIS LYFTOCHT, dans son *Voorwinckel van Patientie,* imprimé en 1679 et 1681, nous dit :

't Is peerde-jaer-merdt zoo men siet,
Want dit den staeck met 't vaen bediet,
En zoo my dunckt 't is binnen Diest,
Dat *wit en swert* voor wapens kiest [1].

D'où naquit cette transformation des armoiries primitives ?

M. Pabst van Bingerden prétendit dans le *Héraut d'armes* (I. 118) que Gérard de Diest-Linter, dit *Bastinus* († vers 1200), brisa les armoiries paternelles en changeant de métal ; de Reiffenberg (*Rec. héraldique*) avait déjà avancé la même chose et s'appuyait sur un texte de Butkens. Mais cette assertion n'est pas soutenable après les détails que nous avons produits plus haut ; comment d'ailleurs admettre que

[1] C'est la foire aux chevaux comme l'on voit,
Car cela est indiqué par la perche munie du guidon,
Et à ce qu'il me semble c'est *la foire* à Diest,
Qui choisit pour armes (couleurs) blanc et noir.
Voorwinckel, II. 20. II Sinnebeeldt.

cette brisure d'une branche cadette, *n'ayant jamais possédé la seigneurie,* soit devenue le blason des seigneurs et de la seigneurie de Diest ?

Voici l'explication que nous proposons.

Ce que l'on appelle en héraldique les *hachures* ne reçut droit de bourgeoisie dans la science des armoiries que fort tard — dans le courant du XVIIe siècle pour quelques pays. Dans les armoiries de Diest telles qu'elles sont figurées sur les anciens sceaux, on voit sur les fasces des lignes en relief; mais ces lignes servent uniquement à accentuer le relief même de ces pièces héraldiques; elles font à peu près l'office du *diapré* des Anglais. Dans le plus grand nombre de cas, ces lignes sont disposées en diagonales croisées : elles se présentent ainsi sur les sceaux équestres d'Arnoul III († 1230), d'Arnoul IV († vers 1260) et d'autres seigneurs de Diest, aussi bien que sur ceux de la branche cadette de Linter, que sur les sceaux scabinaux de la ville (par exemple sur celui de 1372 publié par DE REIFFENBERG, *Rec. hérald*). Sur un sceau de Jean de Diest-Linter de 1253, les diagonales en bande de la fasce supérieure sont en outre ornées de globules ; sur celui de Vorst dont nous parlions plus haut, les bords des fasces sont encore *renforcés* par le graveur. Nous donnons ici ce beau sceau :



Qu'est-il arrivé ? Dans ce champ *uni* chargé de deux fasces marquées de diagonales croisées, les héraldistes ont vu plus

tard un champ *d'argent* qu'ils ont chargé de deux fasces de sable. Et Diest perdit ses armoiries primitives ; car c'est ainsi que les armes de la ville actuelle sont décrites dans le diplôme du roi Guillaume, du 21 janvier 1824, et dans celui de Léopold Ier, du 26 février 1844. Dans ce dernier, il est stipulé que la ville de Diest portera « d'argent à deux fasces (*sic*), l'écu timbré d'une couronne d'or et ayant pour supports deux griffons de même, le tout reposant sur un tertre de sinople. »

Nous émettons le vœu que l'antique cité brabançonne sollicite du Gouvernement un changement d'armoiries et qu'elle remette en honneur le blason que ses anciens seigneurs portèrent si noblement et si glorieusement sur plus d'un champ de bataille.

L'abbé POLYDORE DANIELS.





COMMUNICATION DE M. DE MUNCK

Découvertes d'antiquités préhistoriques aux environs de Lanaeken, Suetendael et Asch (Limbourg belge) [1]



M. de Munck montre à ses collègues quelques-uns des silex taillés de l'époque néolithique qu'il a découverts en 1884 et 1885 dans une région qui n'avait pas encore été explorée. Les différents points de cette région qui lui ont fourni le plus de débris de l'industrie primitive sont : le *Dousberg*, situé à l'ouest de Maestricht ; le lieu dit *Petit Lanaeken* (rive gauche du *Molenbeek*) [2]; les hauteurs situées au nord et à l'ouest de l'étang de *Kivith* (commune de Gellick) ; la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut à partir du hameau de *Berg* (commune de Gellick) jusqu'au hameau de *Roelen* (commune de Suetendael) ; les hauteurs situées à l'ouest du marais dit *Aschbroeck*

[1] Cette communication a été faite à la séance du 4 décembre 1887.

[2] Ce point a fourni des fragments de poterie dont la pâte grossière renferme de nombreux et gros grains de quartz.

(commune de Reckheim); enfin, la bruyère située entre *Asch* et la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut.

M. de Munck attire également l'attention de ses collègues sur des silex ouvrés découverts tout récemment par un de ses compagnons de recherches, M. G. Davin, sur la rive droite du *Molenbeek*, dans un jardin situé près du château ayant anciennement appartenu à la famille de Montaigne, ainsi qu'au lieu dit *De Pyn* (rive gauche du Molenbeek), à *Petit Lanaeken ;* sur la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut à *Roelen;* sur un monticule voisin de la mare dite *Lepelenvorm* (commune de Lanaeken) ; enfin dans les bruyères situées au sud-ouest de la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut entre Baelen-sur-Neth et le hameau de Postel.

Il résulte des différentes découvertes qui viennent d'être signalées, que l'homme de l'époque néolithique a séjourné dans la Campine tout aussi bien sur les plateaux élevés et arides, que dans le voisinage des sources et des cours d'eau.

M. de Munck n'a pas découvert de stations préhistoriques bien importantes dans la région qu'il a explorée, mais certains points, parmi lesquels le *Dousberg,* le lieu dit *Petit Lanaeken,* les hauteurs près du *Aschbroeck* et les bruyères entre *Berg* et *Roelen,* lui ont fourni assez de silex taillés pour qu'on puisse considérer ces localités comme ayant été habitées par l'homme de l'époque néolithique.

M. de Munck croit reconnaître parmi les matières employées par les peuplades primitives de la Campine pour la confection de leurs armes et de leurs outils les silex des assises de craie blanche et de craie tuffeau de Maestricht. Quelques objets cependant sont en silex d'une nature vitreuse, qui semble étranger à la région explorée.

C'est, a dit M. de Munck, à des géologues tels que MM. Ubaghs, Rutot et Van den Broek, qui se sont spéciale-

ment occupés de l'étude des terrains crétacés du Limbourg, ainsi qu'à la plupart de ses collègues des sociétés de géologie et d'anthropologie de Bruxelles, qui lui ont fait l'honneur de prendre en considération un vœu émis par lui au congrès de la fédération historique et archéologique de Belgique tenu à Namur en 1886, qu'il incombe de résoudre cette importante question de l'origine des matières premières employées par l'homme préhistorique. Question qui, une fois élucidée, fournira une base sérieuse pour l'étude de l'industrie, du commerce et des mouvements des populations préhistoriques.





SUR

UN MÉDAILLON

AYANT RENFERMÉ, D'APRÈS LA TRADITION,
L'HOSTIE CONSACRÉE PAR LE PAPE SIXTE-QUINT
AVEC LAQUELLE
LA REINE MARIE STUART COMMUNIA LE JOUR DE SA MORT
LE 8 FÉVRIER 1587.

Messieurs,

Le bijou sur lequel j'ai l'honneur d'attirer votre attention consiste en un médaillon en or émaillé de forme ronde de 48 millimètres de diamètre. La face antérieure présente un camée en coquille avec saint Pierre et saint André et l'inscription circulaire CREDO · INDEVM · PATREM · OMNIPOTENTEM · CREATOREM · CELI · ET · TERRE · ETIN · JESVM ✠ le tout circonscrit par un cercle d'émail de couleur rouge circonscrit à son tour par un autre cercle formé de chevrons d'émail de couleur bleue alternant avec des chevrons d'émail de couleur blanche, ce qui semble bien être du

XVIe siècle. La plaque opposée est ornée d'émaux en taille d'épargne. On voit le Christ en croix ; le côté du Sauveur est ouvert par une profonde blessure d'où s'échappent, ainsi que des mains et des pieds, d'abondantes gouttes de sang (émail rouge). Dans le fond sont indiqués des édifices surmontés de croix. Puis l'inscription circulaire suivante : XPS · PER · CRVCEM · INIMICOS · CRVCIS · DEVICIT ✠ (en nielle). A l'intérieur, au dos de cette même plaque, l'inscription FŒDERVNT · MANVS · MEAS · ET · PEDES · MEOS ✠ (en nielle) entoure un groupe formé des mains et des pieds sanglants du Crucifié (émail blanc et rouge) ainsi que les instruments de la passion (en nielle) au centre duquel se trouve un cœur d'où s'échappent des larmes de sang (émail rouge).

Le bijou est muni d'un système de fermeture assez particulier et pourvu d'une élégante bélière avec anneau.

D'après une tradition conservée dans la famille Bonaert [1], ce médaillon, véritable chef-d'œuvre de ciselure, a renfermé l'hostie consacrée par le pape Sixte-Quint avec laquelle la reine Marie-Stuart communia le jour de sa mort, le 8 février 1587. Le jésuite Hubert Bonaert [2], né à Ypres le 15 mars 1549, aurait accompagné en Angleterre le Père Keingiaert, son oncle, qui avait été choisi par le Saint Père pour remettre à la reine le bijou dont il est question avec l'autorisation de se communier elle-même. Les deux religieux déguisés en marchands, dit un auteur anglais, auraient réussi à pénétrer auprès de l'auguste prisonnière. Rappelons en quelques mots les faits historiques [3].

Marie Stuart ne revint en Écosse occuper son trône héré-

1 Cette famille est l'une des plus distinguées de la Flandre occidentale. Elle est originaire d'Ypres, (Voir *La Belgique Héraldique*, II, pp. 55-73.)

2 *La Belgique Héraldique*, II, p. 56.

3 Voir VAUGHAN, *Memorials of the Stuart Dynasty*. Lire également les pages émouvantes écrites par GUIZOT, dans son *Histoire d'Angleterre, etc.*, t. I.





Médaillon ayant appartenu à la Reine Marie Stuart

(GRANDEUR RÉELLE)

ditaire qu'en 1561, après la mort de son premier époux François II, roi de France.

Ses prétentions à la couronne d'Angleterre, sa politique catholique [1] et son second mariage avec lord Darnley [2], son cousin, furent les causes de troubles sans fin.

Les partis religieux et politiques n'ayant cessé un instant de déchirer ce malheureux pays, les catholiques, dont la situation s'était singulièrement aggravée par le soupçon qu'ils s'entendaient avec l'étranger et mêlaient la politique aux intérêts religieux, furent en butte à une violente persécution de la part de la reine d'Angleterre.

Enfin, tandis que l'indigne fils de Marie Stuart, après avoir négocié avec Élisabeth un traité d'alliance contre les puissances catholiques, montait sur le trône d'Écosse sous le nom de Jacques VI, sa mère infortunée, captive, transférée de prison en prison, et chaque jour plus étroitement resserrée, montait sur l'échafaud le 8 février 1587 par ordre de son ennemie acharnée la reine Élisabeth d'Angleterre, et en exécution d'une loi votée expressément par le Parlement contre « *toute personne prétendant à la succession qui aurait encouragé ou soutenu des complots, invasions ou tentatives contre la sûreté du royaume et la personne de la reine* [3]. »

Le Pape s'intéressa vivement aux malheurs de Marie Stuart et des catholiques d'Écosse et d'Angleterre.

Le R. P. Thomas Moniot, dans sa « *Vie du Bienheureux Pie Cinquième* » [4] dit que « *Le Saint Prélat, qui pleurait à chaudes larmes cette nouvelle et sanglante persécution des catho-*

1 Elle s'était unie à la grande alliance catholique conclue entre la France et l'Espagne.

2 Darnley était à la fois incapable et grossier, violent et faible.

3 Guizot, *L'Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 599.

4 *La vie du B. Pie Cinquième, de l'ordre des FF. Prêcheurs, Béatifié par Notre Saint Père le Pape Clément X, le* 27 *avril* 1672. *Tirée des meilleurs auteurs de sa vie*, p. 110.

liques, sollicita Philippe Second, l'Empereur et les Princes chrétiens, à secourir cette pauvre Reyne, qui gémissait incessament sous la pesanteur de ses fers ; et outre les ferventes prières qu'il lançait jours et nuits vers le ciel, afin que Dieu luy donna des forces dans de si rudes épreuves, il lui fit présent de vingt mille écus d'or, et lui escrivit une lettre de consolation. »

Il existe, a bien voulu nous écrire M. le Baron Kervyn de Lettenhove, un grand nombre de faits qui mettent hors de doute la communion de la pauvre reine. Voici ce que porte une relation de la mort de Marie Stuart, imprimée à Anvers en 1588 : « *Erat ei capsula in qua Eucharistiam privilegio Summi Pontificis asservabat.* » Mendoça rappelle, dans ses *Lettres à Philippe II*, que pendant son ambassade en Angleterre, il a su qu'une hostie consacrée avait été envoyée par le Pape à la prisonnière. Henri III, en annonçant sa mort, ajoute qu'elle a pu communier de ses propres mains. Enfin le fait est attesté par de nombreux historiens contemporains depuis Strada jusqu'à Brantôme.

Nous ne savons pas exactement comment et par suite de quelles circonstances le bijou retourna entre les mains du P. Keingiaert; on croit, toutefois, que Marie Stuart, avant de monter sur l'échafaud, a remis le bijou à l'une de ses fidèles compagnes afin qu'il ne tombât point entre les mains des protestants, et que celle-ci, par un scrupule de conscience et ne voulant pas conserver un objet qui avait contenu une hostie consacrée, l'aurait remis au P. Keingiaert.

Nous sommes en possession de deux copies de testaments olographes écrits en langue flamande. Dans le premier, fait à Bruges le 25 juin 1719, un certain F. Keingiaert ordonne que le bijou soit remis à M. Bonaert, seigneur de St Acaris, échevin de la ville d'Ypres.

Dans le second, fait à Ypres le 20 mai 1731, F. J. Bonaert, après avoir reconnu qu'il a reçu le bijou de sa cousine Keingiaert, ordonne à ses héritiers, dans le cas où il viendrait à

décéder avant elle, d'avoir à restituer le bijou à la dite cousine.

Voici ces deux pièces :

« *Le soussigné déclare comme il fait par ces présentes, à tous ses hoirs* [1] *que dès qu'il viendrait à décéder il devra être transmis à M. Bonaert, seigneur de Saint Acaris et actuellement échevin de la ville d'Ypres, une petite boîte fermant avec une écaille sur laquelle se trouve giselé Saint Pierre et Saint Paul et à l'entour ces mots : credo in Deum patrem omnipotenten, creatorem cœli et terræ et in Jesum, et de l'autre côté était d'or avec une croix au milieu ; laquelle (la boite) a servi à Marie Stuart, reine d'Angleterre, pour y déposer l'hostie sainte et se communier elle-même, laquelle permission elle a obtenue du pape lorsqu'elle fut enfermée dans une église ; y joignant tous les papiers y concernant et n'en réservant aucun lesquels sont écrits en Anglais et aussi une petite croix en argent laquelle repose près de la susdite petite boîte. Ceci étant par forme de testament ou d'extrême volonté.*

Bruges, le 25 *Juin* 1719.

(*Signé*) *F. Keingiaert.*

Reçu de cousine Keingiaert, un bijou en petite boîte ornée d'or et d'émail (il y a credo in Deum patrem omnipotentem creatorem cœli et terræ et in Jesum). Dans laquelle la reine d'Angleterre, Anne-Marie Stuart conserva l'hostie sainte pour se communier elle-même, laquelle permission elle avait obtenue du pape. Promettant par ces présentes de garantir la même dame Keingiaert de toutes interpellations. Au surplus dans le cas où Notre Seigneur viendrait à disposer de ma vie avant celle de ma cousine, j'exige que tous mes héritiers auront à restituer le susdit bijou à ma susdite cousine Keingiaert pour des raisons à moi connues.

Fait à Ypres, le 20 *Mai* 1731.

(*Signé*) *F. J. Bonaert.* »

Ce dernier semble avoir survécu à sa cousine, car le bijou est demeuré depuis dans la famille Bonaert [2].

[1] Héritiers en ligne directe.

[2] Il est actuellement la propriété de M. le Baron Raoul Bonaert de Nieuwenhove, aîné du nom.

Nous ignorons malheureusement ce que sont devenus *« les papiers écrits en anglais »* dont il est question dans le testament de F. Keingiaert (Bruges, 1719), mais nous pensons que le seul fait, capable de donner au bijou l'authenticité désirable, serait la découverte, dans les archives du Vatican, d'un bref du Pape Pie V ou d'une lettre de remerciement de Marie Stuart contenant une désignation suffisante de l'objet ou la mention du nom du P. Keingiaert ou du P. Bonaert. Les annales de la Compagnie de Jésus pourraient peut-être également nous fournir des renseignements importants sur ces deux religieux et sur la mission qui leur fut confiée.

De quel prix inestimable ne serait pas alors, pour un musée anglais, ce remarquable médaillon !

B[on] ALFRED DE LOË.



NOTE COMPLÉMENTAIRE

Avec M. le baron de Loë, je partage la conviction que le précieux médaillon dont il vient d'être question, a appartenu à Marie Stuart, reine d'Écosse.

Tout d'abord, la forme de l'objet répond à la destination qui lui est attribuée.

La provenance est encore confirmée par l'iconographie du camée. Les papes, en effet, se sont toujours plu à invoquer la protection du Prince des apôtres dans les circonstances solennelles. Quant à saint André, sa présence aux côtés de saint Pierre s'explique par ce fait, qu'il est le patron de l'Écosse [1].

[1] Le P. Cahier, les *Caractéristiques des Saints*, p. 647.

Si je passe à la confection du bijou, je constate qu'il rappelle, par les beaux émaux opaques, bleus et blancs, qui rehaussent la monture, ce que le XVI[e] siècle a produit de meilleur en ce genre. L'émail translucide rouge est aussi remarquable, tant par son éclat que par sa transparence.

Pour le camée, il est conçu dans le goût de la Renaissance italienne; c'est une œuvre d'un mérite secondaire, mais d'une exécution soignée.

Comment ce précieux souvenir est-il venu en la possession du P. Keingiaert ? M. le baron de Loë suppose que c'est par l'intermédiaire d'une personne attachée au service de la reine; je suis disposé à suivre son sentiment, d'autant plus qu'une circonstance semble m'y autoriser.

On conserve, au trésor de la *Chapelle riche*, à Munich, un petit triptyque orné d'émaux translucides représentant les mystères de la Passion et divers saints. Outre son mérite artistique qui est réel, cette œuvre a encore un prix tout particulier : celui d'avoir appartenu à l'infortunée reine d'Écosse.

« Sur la plaque d'argent de l'écrin en velours encore existant se trouve l'inscription : *Exsilii comes et carceris imago hæc Mariæ Stuardæ. Scot. Reginœ. fuit et cædis et si vixisset.* On lit encore cette inscription : *Elisabetha Vaux. D. D. R[mo] Aquaviva Jesu. Gen. prœp[to]* 1 ».

La dame d'honneur, Élisabeth Vaux, qui avait fait don du triptyque de sa maîtresse au Général des Jésuites, a pu remettre également la custode eucharistique au P. Keingiaert.

Pas n'est besoin de faire remarquer que la préférence accordée aux jésuites dans sa distribution des souvenirs pieux de Marie Stuart, s'explique par le dévouement inaltérable qu'ils professèrent pour sa personne aux jours de sa captivité.

Quant à la transmission du triptyque, elle n'est pas non plus appuyée par des documents, mais par une tradition des plus respectables.

1 5[e] livraison XX. planche. *Kunstwerke aushewählt aus den Schatze der Reichen Capelle in der Kœniglichen Residenz zu München* etc. von Fr. X. Zettler. Leonhard Enzler Custos. der Reichen Capelle. L. Stockbauer. München MDCCCLXXIV.

Le Général des Jésuites, Aquaviva, fit don du triptyque au Pape Léon XI [1]. Ce dernier se dessaisit à son tour de cette insigne relique en faveur de Maximilien Ier de Bavière, qui était parent avec Marie Stuart, tant de son côté que de celui de sa femme.

L'iconographie, se faisant l'écho de l'histoire, nous montre la Reine d'Écosse portant avec elle la précieuse custode avant de mourir.

On connaît quatre tableaux à peu près semblables, rappelant les derniers moments de Marie Stuart. La première de ces représentations se trouve dans la collection royale à Windsor ; la seconde, à Blair's collège, était autrefois à Douai, dans le collège écossais, auquel elle avait été offerte par Elisabeth Curle, en 1620 ; la troisième est à Cobham-Hall, la résidence du comte de Darnley, où elle figure dans un inventaire daté de 1672. Il existe un quatrième tableau qui a appartenu au comte Godolphin et dont on a perdu les traces depuis 1805. Heureusement un écrivain, signant *D. H.* dans le *Gentleman's magasine*, nous en a laissé une description détaillée [2].

Il commence par une citation du récit de l'exécution de la reine, envoyée de Fortheringay à lord Burghley, et imprimé dans l'histoire de Fortheringay d'après les manuscrits Harleian.

Il constate que ce récit est parfaitement d'accord avec le tableau.

« ... Au milieu apparaît la reine agenouillée sur un petit échafaud bas, recouvert d'un coussin, elle porte un jupon et une jaquette. Une de ses femmes lui a serré autour de la tête et attaché à la nuque un linge « *Corpus Chiisti* » en pointe. Le bourreau portant une veste noire et un long tablier blanc, soulève au-dessus d'elle une courte hache... Derrière ceux-ci on voit le comte de Kent et Shrewsbury, tenant chacun un bâton blanc. Le R. P. Fletcher, est devant elle, lisant les dernières prières dans un livre, et suivi de six gentilshommes. »

Au-dessus de cette scène l'inscription « AULA FODINGHAM », en lettres majuscules. Derrière la reine se trouvent deux de ses femmes, l'une joignant les mains sur la poitrine, l'autre tenant un mouchoir dans ses mains. »

1 Il mourut en 1605.

2 *La Chronique des Beaux-Arts*, avril 1888. L'auteur de cet article s'est inspiré d'un article du *Times*, du 7 février dernier.

Dans tous ces tableaux le nombre des figures prenant part à l'exécution et leurs attitudes sont différentes.

En terminant cette note, nous ajouterons qu'un grand mouvement se produit en faveur de la réhabilitation de l'infortunée rivale d'Elisabeth.

L'histoire accomplit sa tâche avec impartialité, l'admiration et la piété nous réservent d'autres manifestations.

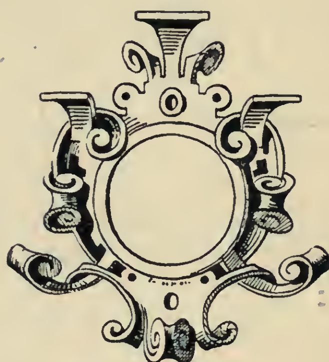
« On prépare pour l'hiver prochain, dit un correspondant du *Times* [1], une exposition de tableaux et d'objets ayant appartenu à la famille des Stuart. Un grand nombre de catholiques font partie du comité de cette exposition, placée sous le patronage de la reine.

Citons lord Clifford, lord Arrundell, lord Herries, le duc de Norfolk et le P. Stevenson, de la Compagnie de Jésus. »

J. Destrée.

1 Cité dans le *Bien Public* du 14 avril courant.









L'ARMURE DE PARADE

DE

L'ARCHIDUC ALBERT

(MUSÉE DE VIENNE)

I

Jusqu'à la fin du siècle dernier, une des principales curiosités de Bruxelles était le fameux Arsenal Royal où se trouvaient réunies les armes des princes et des anciens gouverneurs des Pays-Bas.

A l'approche des Français, au mois de juin 1794, les Autrichiens emportèrent dans leur retraite ces monuments précieux à tant de titres. On ignora assez longtemps à Bruxelles le sort réservé à ces riches dépouilles [1].



1 On peut consulter sur l'ancien Arsenal de Bruxelles :

1° *L'Arsenal royal de Bruxelles*, par M. Th. Juste, membre de l'Académie (*Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles, des sciences, lettres*, etc., 28e année — 2e série. Tome VIII, page 269);

2° Un travail publié par M. [illegible] sur les armes et objets de même [illegible]. (*Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, [illegible].)

3° A la Bibliothèque royale. — Le manuscrit nº [illegible].

4° Inventaire publié en [illegible], dans le *Recueil encyclopédique belge*, tome III,

L'ARMURE DE PARADE

DE

L'ARCHIDUC ALBERT

(MUSÉE DE VIENNE)

Phototypie d'Alexandre Drains.





L'ARMURE DE PARADE

DE

L'ARCHIDUC ALBERT



I



Jusqu'à la fin du siècle dernier, une des principales curiosités de Bruxelles était le fameux Arsenal Royal où se trouvaient réunies les armes des princes et des anciens gouverneurs des Pays-Bas.

A l'approche des Français, au mois de juin 1794, les Autrichiens emportèrent dans leur retraite ces monuments précieux à tant de titres. On ignora assez longtemps à Bruxelles le sort réservé à ces riches dépouilles [1].

[1] On peut consulter sur l'ancien arsenal de Bruxelles :

1° *L'Arsenal royal de Bruxelles*, par M. Th. Juste, membre de l'académie. (*Bulletin de l'Académie royal de Bruxelles, des sciences, lettres*, etc. 28e année. — 2e série. Tome VIII, page 226).

2° Un article publié par M.Marchal sur les armes et objets du même *Arsenal*. (*Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, 1859.)

3° A la Bibliothèque royale. — Le manuscrit n° 19030.

4° Inventaire publié, en 1834, dans le *Recueil encyclopédique belge*, tome III,

En 1801, le conseiller d'état Limpens, originaire des Pays-Bas, dans une lettre adressée le 30 août au comte de Collaredo, ministre des conférences et du cabinet de S. M. I. s'exprimait en ces termes :

« J'ai ouï dire que S. M. l'Impératrice Reine se plaisait à former à Laxembourg, pour l'instruction de S. A. R. l'Archiduc, le jeune prince héréditaire, un modèle de forteresse en grand qui fournissait très scientifiquement les plans des diverses fortifications, telles qu'elles étaient aux divers âges de l'histoire ; que dans cette heureuse imagination, si propice à l'érudition du jeune prince, son auguste mère avait fait entrer l'idée de placer dans ce musée militaire, un salon d'ancienne chevalerie. Or, je viens de reconnaître que les monuments les plus curieux de l'arsenal royal de Bruxelles, que l'on croyait dispersés et perdus à la débâcle du château de Wurtzbourg, où ils étaient réfugiés lorsque les Français l'ont pris, se trouvaient à Egra, où un officier autrichien les avait fait transporter, quoiqu'il ne conste pas qu'il en eût donné avis au conseil aulique de guerre. Et comme ces effets, qui sont des armures précieuses autant que curieuses, puisqu'elles ont servi à l'usage de nos anciens souverains des Pays-Bas ou de leurs généraux et représentants, et que ce qui s'en trouverait à Egra doit compléter et faire un ensemble avec ce qui s'en trouve encore ici, je crois être de mon devoir d'en présenter à V. E. les deux listes ci-jointes, d'après lesquelles on pourra facilement juger si et quelles de ces pièces précieuses, surtout pour leur antiquité, pourraient concourir à l'utile plan de S. M. et faire en consé-

page 228, d'après une liste extraite des archives de l'abbaye de Saint-Pierre lez-Gand, reposant à la préfecture de l'Escaut et copiée en 1812. Le ms. 19030 concorde, pour la plupart des articles, avec la liste extraite des archives de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand ; celle-ci doit être antérieure à la dispersion des collections de l'arsenal et c'est de loin la plus exacte. Les listes du conseiller Limpens offrent, à notre avis, peu de garantie.

quence les poursuites et les devoirs requis pour les recouvrer et les réunir ici.

Vienne, le 31 août 1801.

A S. E. le Comte de Collaredo, Ministre des Conférences et du Cabinet de S. M. I.

Nous ignorons quelle suite fut donnée à la proposition du conseiller Limpens. Les circonstances étaient d'ailleurs peu favorables pour obtenir une restitution.

En 1845, M. le chevalier Marchal entretint l'Académie royale de Bruxelles, dans une notice trop courte, des objets qu'il avait vus avant 1794 dans l'arsenal de la capitale des Pays-Bas autrichiens, et il ajouta : « J'ai revu la plupart des objets de ce Musée en 1809, au Ritters-Schloss ou Château de Chevalerie, qui est l'un des pavillons du palais impérial de Laxembourg près de Vienne. Je les ai parfaitement reconnus. »

Deux ans plus tard le gouvernement autrichien, à la suite de négociations entamées par le cabinet de Bruxelles, s'engagea à restituer des archives qui avaient été enlevées à la fin du siècle dernier. Depuis lors elles se trouvent réintégrées dans leur ancien dépôt. S'inspirant de ce précédent, M. Th. Juste appela l'attention de la Commission directrice du Musée pour obtenir, par l'intermédiaire du gouvernement, le renvoi à Bruxelles d'un certain nombre d'objets faisant partie de l'ancien arsenal royal.

Bientôt après, l'Etat belge fit faire d'actives démarches à Vienne. Les fonctionnaires autrichiens témoignèrent beaucoup d'empressement, mais toutes les recherches furent stériles. Ceci résulte d'ailleurs fort clairement d'une note verbale du Ministre impérial des affaires étrangères adressée à la légation belge que nous résumons ci-dessous :

A la suite du pillage qu'a subi l'arsenal de Vienne en 1848,

les armes anciennes avaient perdu leurs étiquettes. Il était devenu impossible d'identifier ces pièces avec les listes qui avaient été envoyées de Bruxelles. Pour les armes conservées au château de Laxembourg, l'identité d'une partie de cette collection avec les pièces dont le gouvernement belge désire le retour n'avait pu être non plus vérifiée ; à Egra les recherches avaient été également infructueuses.

Le public belge ne put jamais se résoudre à voir le pays privé sans retour des trésors dont nos ancêtres étaient si fiers. Dans le courant du mois de décembre 1878, M. J. De Paepe adressa à la Chambre des représentants une pétition pour obtenir de nouvelles démarches auprès de la cour de Vienne en vue de récupérer les objets précieux de l'arsenal royal de Bruxelles. A notre connaissance, cette requête ne reçut pas de suite.

Il nous tarde maintenant de présenter au lecteur un des souvenirs les plus intéressants de l'ancien *Armerial real* de Bruxelles.

Mais auparavant qu'il nous soit permis d'exprimer nos sincères remerciements à M. le capitaine W. Boeheim, conservateur de l'arsenal de Vienne, qui a eu l'obligeance de faire photographier l'armure reproduite dans le présent article. M. le capitaine Van Vinckeroy et M. Van Clemputte, attaché aux archives du royaume, nous ont fourni également d'utiles renseignements.

II

Le Musée royal des Antiquités et des Armures possède quatre pièces de l'armure du cheval que l'Archiduc Albert montait à son entrée à Bruxelles et à la bataille de Nieuport [1].

[1] P. 99. *Catalogue des armes et des armures*, par E. Van Vinckeroy, capitaine au régiment des carabiniers.

Nous les citons d'après le catalogue :

1° le pommeau de selle;

2° un demi troussequin ;

3° un dessus de tête ;

4° une pièce indéterminée, la barbe et le chanfrein font défaut. Des pièces portées par l'Archiduc, le Musée n'a conservé qu'une paire de gantelets.

Le catalogue mentionne, p. 99, deux gantelets en acier bruni et gravé au même décor ; ce sont évidemment des pièces de rechange, puisque l'armure de Vienne en est également pourvue, mais il y a de légères différences dans le système; les gantelets (de Vienne) semblent être à charnière.

Quant à l'armure du prince, elle nous était déjà connue, en partie du moins, grâce à un portrait de l'Archiduc, qui se trouve au Musée royal de peinture et de sculpture de Bruxelles.

Le prince est représenté debout, vêtu de la cuirasse, les tassettes retombent sur ses chausses bouffantes. Il porte la fraise et des poignets brodés à longs godrons. Il tient dans sa main droite le bâton, insigne du commandement, tandis que sa main gauche repose sur la garde de son épée. Le fond du tableau nous montre une ville fortifiée. La toile étant accrochée très haut et à contre-jour, il ne nous a pas été possible de nous faire une idée exacte de cette vue. Nous croyons cependant qu'elle doit représenter la ville d'Ostende. S'il en était ainsi, le tableau aurait été exécuté, selon toute probabilité, à la suite du siège mémorable de cette place, et pour perpétuer le souvenir d'un triomphe acheté au prix de tant de sacrifices.

Dans le portrait qui forme le pendant de celui qui vient d'être décrit, l'Archiduchesse Isabelle apparaît dans un costume d'une richesse incomparable, et couverte de ses plus précieux joyaux. Voilà deux tableaux officiels faits sur com-

mande, et qui peuvent être consultés à titre de documents.

Les pièces reproduites dans le portrait du Musée royal de peinture appartiennent apparemment à l'armure de prix qui est renseignée dans les inventaires en termes généraux :

« Les armes de parade en acier de feu l'Archiduc Albert, aussi armé de pied en cap, avec l'armure pour son cheval *du même travail*, estimé quatre mille florins. »

M. le capitaine Van Vinckeroy avait déjà constaté l'identité de l'ornementation des pièces de l'armure avec celle de la cuirasse figurée dans le tableau dont il s'agit.

Mais qu'était devenue la précieuse armure de l'Archiduc? Le catalogue de l'Arsenal de Vienne mentionne, sous le n° 1595, une armure qui aurait appartenu à l'Archiduc Albert, mais l'auteur de cet ouvrage émet lui-même des doutes sur la valeur de cette attribution.

« Cette armure [1] est ornée de bandes gravées et dorées. Le reste de la surface est pourvu de fines cannelures repoussées. Cette armure, d'après les anciens catalogues de l'Arsenal de Bruxelles, a coûté 24,000 florins [2]. La forme de cette armure, extrêmement belle, qui correspond à une époque antérieure, rend pourtant cette donnée douteuse en une certaine mesure ». M. le Directeur Ilg, des musées impériaux, confirmait encore cette opinion dans une lettre en date du 18 mars 1880 adressée à M. le capitaine Van Vinckeroy. « L'origine personnelle en est extrêmement douteuse, et il n'existe rien dont on puisse déduire qu'elle ait été acquise en 1794 ».

Lors d'un voyage à Vienne, au mois de juin dernier, nous nous rendîmes à l'arsenal, muni de plusieurs frottis repro-

1 Uerbersicht des K. K. Hof-Waffen-Museums im K. K. Artillerie Arsenal. Vienne 1886, par W. Boeheim.

2 Le prix de l'armure donné par la liste provenant des archives de l'abbaye St-Pierre est loin de concorder avec celui cité par M. le capitaine Wendelin Boeheim. Nous nous bornerons à signaler cette divergence à défaut d'éléments pour faire choix entre les deux versions.

duisant des motifs de décoration de l'armure du cheval de l'Archiduc, dans l'espoir d'arriver à une identification. Dans une des salles de l'étage, nous rencontrâmes bientôt, classé sous le n° 1061, l'objet de nos recherches ; près du socle se trouvait le chanfrein du cheval.

La hauteur totale de l'armure est 1^m67, celle du plastron 0^m40, la périphérie du corps, c'est-à-dire au milieu du corps au-dessous du plastron 0^m80. Le chanfrein est haut de 0^m60 et la longueur mesurée d'un bord à l'autre est de 0^m54, à sa plus grande largeur.

La reproduction phototypique annexée au présent article, nous dispense d'en faire une minutieuse description. En plaçant sous cette armure la figure bien connue de l'Archiduc, on ne laissera pas d'être quelque peu surpris de l'attitude étrange que le hasard lui a donnée. Le prince espagnol est posé, non en capitaine mais comme un héraut d'armes, dans le goût du XVIe siècle; et en guise d'écu on lui a donné le chanfrein [1] de son cheval.

L'armure de l'Archiduc et celle du cheval sont faites d'une tôle d'acier brunie et décorée de médaillons alternant avec les lettres I et S enlacées. Les sujets des médaillons et du cartouche intérieur de la lettre S représentent des trophées d'armes, d'instruments de musique, et des satyres se terminant en gaîne. Tout le décor a été exécuté au moyen du ciselet et doré au feu. Vu à une certaine distance, ce travail produit un effet des plus harmonieux. Est-ce une œuvre d'un armurier du pays ou a-t-elle été exécutée en Espagne ? Pour le moment nous ne sommes pas à même de résoudre le problème, faute de point de comparaison.

1 Le plastron est pourvu du faucre. L'armet présente cette particularité intéressante d'être muni du côté de la face droite d'une petite fenêtre « qui pouvait servir à donner de l'air au cavalier pendant l'intervalle de deux courses. » M. A. Verreyt possède un armet du XVIe siècle qui offre la même disposition. Il a figuré à l'Exposition nationale en 1880. (*Catalogue officiel d'industrie d'art*. I., n° 44.)

Le lecteur a sans doute remarqué l'emploi ingénieux des initiales de la noble archiduchesse Isabelle.

Le fait de reproduire sur une armure un chiffre connu n'est pas isolé. Dans une enluminure qui représente un tournoi célèbre qui eut lieu à Bruges au XIVe siècle [1], on remarque un chevalier armé de toutes pièces ; sur les couvertures de son cheval l'artiste a semé la lettre G, initiale du seigneur de la Gruuthuse, qui se distingua dans cette fête mémorable. Dans une miniature qui nous montre l'entrée de Louis XII à Gênes, l'enlumineur s'est plu à décorer l'armure du prince et celle de son cheval d'un semis d'A surmontés d'une couronne en honneur de la duchesse Anne qui, par son mariage, venait d'unir les destinées de la Bretagne à celles de la France [2]. Cet artiste, contemporain du prince français, a-t-il reproduit un objet existant ou a-t-il fait œuvre d'imagination? Si l'armure de Louis XII existait encore, la vérification se ferait d'elle-même. D'ailleurs, n'y a-t-il pas dans le fait de reproduire le chiffre de sa « dame », un trait bien en harmonie avec les mœurs chevaleresques d'autrefois. De la part de l'archiduc Albert, ce témoignage d'attachement envers l'archiduchesse Isabelle n'était pas une démonstration de respect dépourvue de signification. L'histoire qui cite toujours sans les séparer les noms de ces deux nobles princes, a conservé le souvenir de leur union entourée de tant de dignité.

J. DESTRÉE.

1 Cette œuvre, une merveille de finesse et de goût, se trouve dans le livre d'Heures de Hennessy, connu également sous le nom d'Heures de Jeanne la Folle. Il repose à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles.

2 *Voyage de Gênes*, par Marot. Bibliothèque nationale franç.-ms. 5091. Cette miniature a été reproduite plusieurs fois. — Voir Leroy de la Marche — *les Manuscrits et la Miniature*, p. 239.





A PROPOS

DE LA

VILLE DE LÉAU

DE SON ANCIENNETÉ, DE SON NOM ET DE SES ORIGINES.



Combien de fois, à propos d'une localité, s'est-on posé cette question : Quelle est son origine, de quel temps datent ses commencements? Cette interrogation reste presque toujours sans solution et peut être considérée comme inutile. En effet, la plupart des agglomérations d'habitations, villages comme villes, remontent à une époque très reculée et se sont développées insensiblement, arrivant à l'importance ou à la grandeur après de longs siècles passés dans l'obscurité. Parfois la situation de la localité change, le centre de l'agglomération se déplace ; mais, presque toujours, les sites heureusement choisis restent habités, malgré les événements les plus fâcheux, malgré les guerres, malgré les commotions physiques du globe.

La petite ville de Léau, si connue par ses richesses artistiques, offre une nouvelle preuve de cette vérité. Son histoire,

écrite à l'aide de documents, ne s'ouvre qu'au commencement du XIIe siècle ; mais dès lors elle avait pris de l'extension, il y avait déjà une bourgeoisie, des murs et des portes en défendaient l'accès. A défaut de documents, des traditions et des restes d'antiquités lui fournissent un passé beaucoup plus reculé. Si les traditions, bourrées de noms et de faits impossibles à accepter, doivent être rejetées, les antiquités méritent plus d'attention. Elles résultent de détails que j'ai fait connaître par la notice que j'ai consacrée à Léau dans la livraison, récemment parue, de l'ouvrage intitulé *la Belgique ancienne et moderne,* livraison consacrée au canton de Léau.

Il existe près de cette ancienne ville, à mille mètres de distance vers le N.-N.-E., un endroit où le sol s'élève légèrement, dominant les prairies s'étendant dans la direction de Saint-Trond et qui ont remplacé la *Venne* ou *Vinne,* marécage ou plutôt lac fort étendu, dont le desséchement a été opéré il y a une quarantaine d'années. Cette éminence s'appelle *de Castelbergh, la Montagne du Château.* Aucun des nombreux documents qui s'occupent de Léau n'y mentionne l'existence d'une forteresse, d'un castel ; mais un chroniqueur du siècle dernier, nommé Opstadt, atteste qu'il y avait là des substructions, qui ont été comblées au commencement du siècle dernier, afin d'en dérober l'accès aux vagabonds [1].

Il y a donc là des constructions à retrouver, à examiner, et au sujet desquelles l'imagination peut se donner carrière. Ont-elles, comme on le disait jadis, servi de barrière contre les Éburones [2], sont-elles romaines? Proviennent-elles d'un

1 Voir *Canton de Léau*, pp. 11 et 221.

2 *Extra portam amplissimus quidam lacus est, ad quem asserunt olim fuisse validam arcem, limitaneum in Eburones propugnaculum, cujus etiam nunc deserta quædam supercunt vestigia.* Guicciardin, *Totius Belgii descriptio*, p. 352 (édit. de 1660.)

castellum, d'une simple *villa?* C'est ce que des fouilles seules pourraient décider. Quoi qu'il en soit, la contrée abonde en souvenirs se rapportant à l'antiquité. Près de Léau, dans le territoire que la paroisse englobait primitivement, se trouve le village de Geet-Betz, dont le nom rappelle celui du peuple des Béthasiens, cité par Tacite, par Pline et par de nombreuses inscriptions [1], et Rummen, antique baronnie, ancien atelier monétaire, qui compte parmi ses dépendances une ferme, aujourd'hui démembrée, appelée *Rome, Roma,* de temps immémorial [2].

On pourrait peut-être attribuer la position exceptionnelle que Léau occupa jadis à ce fait qu'elle a remplacé une bourgade belgo-romaine, dont le centre se trouvait au *Castelbergh,* tandis que celui de la ville nouvelle était déterminé par l'église Saint-Sulpice. L'emplacement de cette dernière est sillonné par le chemin de fer de Tirlemont à Saint-Trond, ou l'on a retrouvé un grand nombre de débris remontant au moyen âge. Saint-Sulpice, qui cessa d'être la paroisse de la ville au XIIIe siècle, en resta le lieu principal d'inhumation jusqu'au XVIIe ; acquise alors par le gouvernement espagnol, d'une communauté religieuse, elle fut transformée en bâtiment militaire et disparut lorsque Léau cessa d'être considéré comme place de guerre.

Dans l'origine, ce n'était pas un temple ordinaire. Elle était le centre d'un doyenné de l'évêché de Liége, et la juridiction spirituelle du curé s'étendait sur des villages constituant aujourd'hui quatre communes distinctes : Léau, Geet-Betz, Budingen et Halle-Boyenhoven. A ce propos, ajoutons-le, on ne doit pas confondre la paroisse et la ville et, circonstance singulière et méritant d'être notée, celle-ci n'englobait pas dans ses premières murailles l'église primitive. Comme à Jodoigne, où

1 Voir *Canton de Léau*, p. 167.
2 Voir *Ibidem*, p. 185.

l'église Saint-Médard était hors de l'enceinte de la franchise [1], comme à Anvers, où l'église Saint-Michel, temple primordial de la cité, était éloigné vers le sud [2], comme ailleurs encore, l'église fut laissée hors des murs lors de la construction de l'enceinte urbaine. On peut en conclure que les murs de plusieurs de nos villes ont été édifiés par les habitants, à l'aide de leurs seules ressources et sans le concours des communautés ecclésiastiques qui y prélevaient la dîme ou y nommaient le curé.

On a tenté de nombreuses explications du nom de Léau, en latin *Lewis* où *Lewes*. On en a cherché la signification dans le flamand, en le rapprochant de *ley* ou *leyde*, courant d'eau, ou de *lede, lee*, passage. Ces explications semblent tout à fait illusoires, car dans une grande vallée comme celle de la Gette, où est le site qui ne soit pas arrosé par un ruisseau et traversé par un chemin? Et pourquoi Léau aurait-il spécialement adopté une désignation de ce genre? La toponymie, telle qu'on la comprend actuellement, ne se contente pas de déductions aussi vagues. On peut remarquer que le nom de *Lewes* se retrouve sur d'autres points de la Belgique (Leeuw-Saint-Pierre, Dender-Leeuw, Gers-Leeuw, Op-Leeuw, etc.) et même dans d'autres pays (l'Angleterre, l'Ecosse par exemple). De là à rechercher son origine dans un temps où la même race peuplait à la fois les deux rives de la mer du Nord, il n'y a qu'une transition naturelle. On peut donc considérer cette dénomination comme due à un peuple qui, antérieurement à la conquête romaine, a occupé à la fois la Gaule et les Iles Britanniques, et la faire remonter

1 Voir Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Jodoigne, p. 10.

2 La paroisse ne fut transférée de Saint-Michel à Notre-Dame qu'en l'an 1124. Voir deux diplômes de l'évêque Burchard dans les *Opera diplomatica*, t. I, pp. 85-87. Dans l'origine cette paroisse était immense, puisqu'elle englobait le village de Lillo.

à une époque où la race germanique n'avait pas encore opéré son immigration dans nos contrées.

Comme on le voit, l'histoire locale peut fournir des arguments à des thèses peu répandues ; mais, pour en tirer d'heureuses conséquences, il faut examiner les faits sans accepter aveuglément les idées reçues et en les soumettant tour à tour à un examen sérieux. Ainsi on a cru longtemps et j'avoue avoir partagé cette erreur, que Léau était la localité à laquelle s'appliquait un incident de la légende de saint Landoald et celle où l'on avait battu monnaie à l'effigie de saint Lambert ; devenu plus défiant, j'incline à croire que, dans l'un et l'autre cas, il s'agit de Gors-Leeuw, village de la province du Limbourg, où l'on suivait la coutume de Liége, tandis que les villages voisins se réglaient sur la coutume de Looz. A Léau [1], on ne rencontre rien de pareil, la juridiction y était de temps immémorial au duc de Brabant, la coutume ne différait guère de celle de Louvain, et l'histoire nous montre les habitants presque toujours en butte avec ceux du pays de Liége. Autant de motifs pour ne pas accepter une assimilation que rien ne justifie.

Alphonse Wauters.

1 Voir Canton de Léau, p. 11.







PROPOSITION

A LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

POUR

L'ORGANISATION D'UNE EXCURSION GÉOLOGICO-ARCHÉOLOGIQUE

A FAIRE

A MAESTRICHT

EN SEPTEMBRE 1887

DE CONCERT AVEC LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES

ET LA

SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'HYDROLOGIE [1]

Messieurs et chers collègues,

Avant de vous proposer de prendre part à l'excursion scientifique que comptent organiser pour le mois de septembre prochain, la Société d'Anthropologie et la Société Belge de Géologie de Paléontologie et d'Hydrologie, je crois utile de vous faire l'historique d'une question importante d'archéologie préhistorique à résoudre et qui motive cette excursion.

Je n'avais encore étudié, depuis 1878, qu'une partie des sta-

[1] Ce travail a été lu en Séance du 26 juillet 1887.

tions préhistoriques du Hainaut et du Brabant, ainsi que certaines matières premières employées par l'homme des âges lithiques pour la fabrication de ses armes et de ses outils, matières que l'on rencontre à l'état naturel dans les différentes assises des terrains crétacés du Bassin de Mons, lorsqu'en 1883 je fus appelé à Saint-Nicolas, par M. le Dr Van Raemdonck, à l'effet de lui indiquer quels étaient les lieux de provenance des matières premières dont étaient fabriqués les armes et les outils préhistoriques, découverts par lui au pays de Waas.

Bien que fort sceptique, et toujours disposé à ne m'avancer qu'après avoir étudié une question de ce genre plusieurs fois et sous toutes ses faces, je fus tellement frappé par l'identité des caractères macroscopiques de certains silex taillés recueillis au pays de Waas, avec ceux des ateliers et des stations préhistoriques de Spiennes et d'Obourg, que je désignai immédiatement, certains objets dont la matière me paraissait provenir de ces dernières stations.

Il semblait découler de là que les peuplades primitives, qui séjournèrent en Flandre, eurent des rapports commerciaux avec celles qui habitaient les centres industriels antéhistoriques du Hainaut.

Une opinion semblable à la mienne avait déjà été émise par M. l'ingénieur Cornet au sujet des silex taillés recueillis à Rupelmonde en 1876 et 1877. Mais, considérant que la question était fort délicate et difficile à résoudre, je voulus m'assurer par moi-même de l'identité des silex recueillis au pays de Waas, avec ceux des stations préhistoriques et des gisements de matières premières du Hainaut. Je recueillis dans ce but toutes les variétés de silex renfermées dans les assises crétacées de Spiennes et d'Obourg, ainsi que des spécimens taillés provenant des stations préhistoriques, je les étudiai, je les comparai, j'observai les différentes formes d'altération qu'ils subissent par l'action du temps, et je

finis par reconnaître les différentes variétés du silex de Spiennes et d'Obourg d'une façon assez précise, pour pouvoir désigner les lieux d'origine des nombreux objets, provenant des différentes stations préhistoriques, que j'avais découvertes dans le Hainaut et le Brabant.

Lorsqu'au Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, tenu à Namur en 1886, M. le Dr Van Raemdonck communiqua à ses collègues les silex taillés qu'il avait recueillis au pays de Waas, je fus de nouveau frappé des traits de ressemblance qu'ils offraient avec ceux des stations préhistoriques que j'avais découvertes dans le Hainaut et le Brabant.

Cependant, je n'osai encore me prononcer d'une façon aussi positive, au sujet de leur lieu d'origine, que je ne l'avais fait pour ceux de mes stations. Celles-ci, peu éloignées les unes des autres et disposées suivant une ligne partant de Mons pour se diriger vers Bruxelles, m'avaient toutes fourni des silex de Spiennes et d'Obourg ; en outre, j'avais rencontré ces mêmes matières éparpillées sur les territoires des communes de Mons, St-Symphorien, Bray, Binche, Buvrines, Havré, Obourg, Nimy, Mézières, St-Denis en Brocqueroie, Casteau, Thieusies, Gottignies, Houdeng, Rœulx, Mignault, Naast, Ecaussines, Henripont, Haut-Ittre, Braine-le-Château et Boitsfort [1].

Dans ces conditions, il ne pouvait y avoir aucun doute pour moi au sujet de la provenance du silex, car tous les débris d'armes et d'outils délaissés par l'homme préhistorique, depuis Spiennes et Obourg jusqu'au centre du Brabant, m'avaient permis de suivre avec certitude, depuis leurs gisements, les matières premières exportées par les peuplades des âges lithiques.

[1] De nouvelles recherches m'ont fait découvrir tout récemment encore des silex de Spiennes et d'Obourg à Jurbise, Masnuy-St-Jean et Braine-le-Comte.

Mais il n'en est pas de même pour le pays de Waas, et nous devons attendre avant de nous prononcer d'une façon définitive, ou bien, qu'on ait rencontré des silex de Spiennes et d'Obourg depuis le centre du Brabant jusqu'au pays de Waas, ou bien que, par des analyses chimiques et des études micrographiques des roches taillées recueillies en Flandre, l'on soit parvenu à désigner leurs lieux de provenance d'une façon plus positive encore qu'on ne l'aurait pu faire par l'examen à l'œil nu [1].

Ce que je viens de vous dire, Messieurs, au sujet de la difficulté qu'il y a à se prononcer sur la provenance des silex recueillis aux stations préhistoriques du pays de Waas, se présente dans bien des cas, surtout lorsque dans nos stations des âges lithiques l'on rencontre des roches étrangères au pays, roches dont il serait cependant utile de retrouver le lieu d'origine afin de se rendre compte de l'importance des rapports commerciaux ou des migrations, des différentes peuplades des âges de la pierre.

Cette délicate question de la provenance des roches, qui a si souvent préoccupé les archéologues s'intéressant aux études des temps préhistoriques, fut longuement débattue au dernier congrès de la *Fédération Archéologique et Historique de Belgique* et il fut décidé que la proposition suivante, que j'eus l'honneur de faire à la première section de ce Congrès, serait transmise sous forme de vœu en assemblée générale :

« Le grand intérêt qu'il y aurait pour les sciences préhis-
« toriques à voir résoudre la question de la provenance du
« silex, m'engage à demander à la section de présenter à
« l'assemblée générale des membres du Congrès le vœu
« suivant :

« Que des études approfondies se fassent sur les matières

1 Voir page 58 du *Compte-rendu des travaux du congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique* tenu à Namur les 17-19 août 1886 et *Bulletin de la société d'Anthropologie de Bruxelles*, T. V. p. 385.

« premières employées par l'homme des âges de la Pierre « pour la fabrication de ses armes et de ses outils, ainsi que « sur les roches taillées par lui et recueillies aux stations « préhistoriques.

« Des annalyses microscopiques de ces roches, l'étude de « leur constitution minéralogique, des fossiles qu'elles ren- « ferment, des différentes formes d'altération qu'elles présen- « tent, pourraient nous aider à désigner leurs lieux d'origine « d'une façon plus positive qu'on ne l'a fait jusqu'ici en « Belgique.

« En nous fixant exactement sur la provenance des diffé- « rentes roches ouvrées par les préhistoriques, roches que « l'on rencontre répandues par tout notre pays, nous en « arriverions à élucider quantité de questions d'archéologie « préhistorique et peut-être quelques-unes d'entre celles « ayant rapport à l'industrie, au commerce et aux migra- « tions de nos populations primitives.

« Aucun travail complet n'a encore été tenté jusqu'ici en « Belgique, dans le but de résoudre les questions importantes « et il serait à désirer qu'il s'exécutât un jour.

« Rien n'empêche que nous en posions les bases dès à « présent ; il nous faudrait pour cela le concours de tous nos « spécialistes en matière d'Archéologie préhistorique, secon- « dés par des géologues, des minéralogistes, des chimistes « autorisés, ainsi que l'intervention d'un comité ou d'un « corps savant appelé à diriger le travail, en lui donnant de « la méthode et de l'unité. La société d'anthropologie de « Bruxelles, comptant parmi ses membres des savants auto- « risés et tenant ses séances au centre du pays pourrait, me « semble-t-il, mieux qu'une autre, entreprendre de diriger « un tel travail.

« Des spécimens des roches taillées par l'homme préhis- « torique, des échantillons des matières premières dont il a « pu faire usage et spécialement de celles provenant des

« gisements exploités par lui devraient être réunis, étudiés,
« comparés et classés définitivement.

« Alors seulement, nous appuyant sur des données positives et véritablement scientifiques, nous pourrons marcher « de l'avant sans risquer d'aller à l'aventure » [1].

Après avoir été soumis, discuté et adopté en assemblée générale des membres de la Fédération, il ne restait plus qu'à transmettre ce vœu aux sociétés fédérées afin que l'une d'elles le réalisât.

Le 4 octobre 1836 j'en fis donc part à mes collègues de la Société d'Anthropologie de Bruxelles en les priant de bieu vouloir discuter, s'il y avait lieu, pour cette Société de le réaliser. Il fut admis en principe que la Section d'Archéologie préhistorique pourrait se charger de la direction des études. Le 31 janvier 1887, une Commission de trois membres fut nommée [2] pour organiser et diriger les excursions.

Enfin, sur la proposition de M. le docteur Jacques, la Société d'Anthropologie décida, en séance du 27 juin 1887, qu'une excursion qu'elle organiserait de concert avec la Société Belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie se ferait dans le courant du mois de septembre, dans le but d'étudier les gisements crétacés de Maestricht, les ateliers préhistoriques de taille du silex, ainsi que les nombreuses stations de l'âge de la pierre polie, découvertes par M. C. Ubaghs.

C'est à cette excursion, Messieurs et chers collègues, que j'ai tenu à vous convier, dans le but surtout de cimenter l'union qui doit, dans l'intérêt de la science, régner entre nos sociétés bruxelloises.

Ceux d'entre nos collègues qui ne s'intéresseraient pas aux

1. Voir page 120 du *Compte-rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique* tenu à Namur les 17-19 août 1886.

2 Cette Commission est composée de MM. A. Rutot. E. Van den Broeck et Em. de Munck.

antiquités préhistoriques trouveront du reste à Maestricht et aux environs d'autres souvenirs des temps anciens :

Ils pourraient parcourir les célèbres carrières souterraines de Saint-Pierre, dont l'origine remonte, paraît-il, à l'époque Romaine, ainsi que les anciennes routes de Tongres à Juliers, de Tongres à Nimègue et de Maestricht à Aix-la-Chapelle, aux abords desquelles de nombreuses découvertes d'antiquités Romaines ont été faites ; visiter la belle cathédrale de Saint-Servais, dont les plus anciennes parties remontent aux xe et xiie siècles ; le trésor de cette cathédrale ; l'église de Notre-Dame, remarquable par son chœur en style roman ; la pittoresque porte de l'Enfer [1] ; plusieurs églises en style ogival ; l'hôtel-de-ville et le pont sur la Meuse, dont la construction remonte à 1683 ; le Musée de la Société Archéologique ; les collections scientifiques de M. C. Ubaghs ; le beau bas-relief en terre cuite de l'époque Romaine qu'elles renferment ; enfin, la riche galerie de tableaux anciens appartenant à M. Alex. Philips qui, j'en suis persuadé, se fera un plaisir de nous en faire les honneurs.

Emile de Munck.

[1] Voir en regard de la page CXLIV de la 1re livraison du tome Ier des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, une eau-forte représentant *La Porte de l'Enfer* (*Helpoort*) et accompagnant le compte-rendu de l'excursion à Maestricht.







LA

PREMIÈRE ENCEINTE

DE

BRUXELLES

(A PROPOS DU DÉGAGEMENT DE LA TOUR DITE « LA TOUR-NOIRE »)

Lorsque la démolition du quartier de la rue de la Vierge Noire, à Bruxelles, projetée depuis plusieurs années, fut mise à exécution au mois d'octobre 1887, la pioche des démolisseurs ne tarda pas à remettre au jour une tour en pierres enclavée dans le pâté de maisons dont la façade regardait la place de la Grue, tour dont le public ne pouvait soupçonner l'existence.

On venait de dégager ainsi un reste fort important appartenant incontestablement à la première enceinte de Bruxelles.

MM. Henne et Wauters avaient décrit succinctement le contour de cette enceinte dans leur inimitable *Histoire de Bruxelles* parue en 1845, ouvrage auquel nous ferons de très

nombreux emprunts dans le cours de cette notice, en rendant une fois de plus hommage à ses auteurs, pour la précision et le nombre des faits intéressants que nous y avons puisés.

« La plus grande étendue de la cité était, en longueur de 1350 m. depuis la porte Sainte-Catherine jusqu'à celle de Coudenberg et de 650 m. de largeur du Warmesbroeck à la porte d'Overmolen, proportions considérables eu égard à l'état des villes voisines à la même époque et au peu d'extension de la culture des campagnes. Bruxelles à cette époque (XIe siècle) était déjà peuplée et florissante.

Toutefois, il n'est pas prouvé que la maçonnerie du mur soit du même temps. C'est en effet un ouvrage admirable, trop régulier et trop imposant pour dater de cette époque ; mais l'emploi exclusif du plein cintre ne permet pas de le rejeter en deçà des premières années du XIIIe siècle.

Cette construction dont quelques parties défient encore après huit siècles d'existence, les injures du temps, et dont le développement total dépasse 4000 mètres, consistait en de larges fossés et en un mur de grosses pierres, espèce de silex [1], superposées dans leur forme brute et jointes par un ciment d'une dureté extraordinaire.

1 C'est une erreur ; voici des renseignements que nous devons à l'extrême obligeance de M. Rutot, conservateur au Musée royal d'Histoire Naturelle à Bruxelles, auquel nous avons soumis des fragments de la pierre employée pour la construction de la première enceinte de Bruxelles : « J'y ai reconnu, sans le moindre doute », dit notre savant confrère « les grès à *Nummulites variolaria* de la partie inférieure de l'étage Wemmelien. Ces grès qui affleurent à mi-côte sur les côteaux à l'ouest de Bruxelles, ont été très activement exploités au moyen âge et j'ai reconnu des traces évidentes d'anciennes exploitations au lieu dit *Eykelenberg*, à mi-distance entre Berchem-Sainte-Agathe et Dilbeek ; à Dilbeek même, près du château ; au sud de Schepdael ; au sud d'Assche ; à Parys (nord de l'ancienne abbaye d'Afflighem). Enfin des traces d'exploitations ont été reconnues encore par moi au nord de Bruxelles, à Neder-Over-Hembeek (où j'ai encore constaté un affleurement de la pierre) et entre Saint-Gilles et Forest, près la campagne de M. Mosselman.

Lors des travaux de la nouvelle prison de Saint-Gilles, les mêmes bancs de grès ont encore été largement mis à découvert. La même pierre a été et est encore rarement exploitée dans la Flandre orientale, autour de Lede et de Baeleghem. Vers le nord-ouest, le sable qui renferme les bancs de grès s'enfonce sous le sol, et les puits artésiens que l'on creuse entre Assche jusque Mendonck vont chercher leur eau dans la même couche.

Disons encore que la même pierre existe à l'est de Bruxelles, sur le plateau entre

Au-dessus des pierres règne dans tous les débris encore existants, une construction peu élevée en briques, addition de temps plus rapprochés de nous.

La muraille était épaisse de 84 centimètres et y compris les arcades cintrées qui la renforçaient à l'intérieur, de 2m21, soit 7 pieds (*Collection des anciennes portes de Bruxelles*, p. 10.)

D'espace en espace s'élevaient des tours et sept portes facilitaient la communication avec le dehors. On les appelait : porte Sainte-Gudule depuis Treurenborch (*Château des pleurs*), parce qu'au xvie siècle, elle devint une prison d'Etat; porte de Coudenberg ou de Froid-Mont; Steenporte, (*porte de pierre, ancienne prison criminelle*); porte de Saint-Jacques ou du Moulin-Supérieur (*Overmolen*), près l'Eglise actuelle de Bon-Secours; portes de Sainte-Catherine, de Laeken et de Malines [1].

Chacune d'elles était défendue par un bâtiment massif, crénelé, percé d'une porte et de petites ouvertures.

L'enceinte s'appuyait à la Senne en aval du pont de la rue de l'Evêque, se dirigeait à l'Est par le Fossé-aux-Loups pour enclore Sainte-Gudule, coupait la rue dite Treurenberg, allait en ligne droite au sommet de la hauteur jusque près de la place Royale où elle formait un coude entourant le château des Ducs de Brabant, le manoir des châtelains et l'abbaye de Coudenberg, puis redescendait la hauteur en deçà de la rue

Haeren et Neder-Ockerzeel, au nord de Cortemberg; mais le grès en question n'est pas l'unique but de l'exploitation; celle-ci s'adresse plutôt aux grès laekeniens et aux grès bruxelliens situés plus bas en bancs serrés.

Des deux échantillons remis, l'un a le grain plus grossier que l'autre; c'est qu'ils proviennent de deux niveaux différents. Le plus grossier a été pris un peu au-dessus du gravier à *Nummulites variolaria*, base de l'étage; le moins grossier a été pris dans un niveau supérieur. La pierre est un grès calcareux fossilifère, à grain assez grossier, renfermant d'assez nombreux grains de glauconie.

En somme, c'est un sable calcareux, grossier, glauconifère et fossilifère, durci et agglutiné par un ciment calcareux. Les ruines de l'abbaye d'Afflighem sont en grès, pris dans les exploitations de Parys. Pris à l'état frais, dans la carrière, le grès à *Nummulites variolaria* dont il est ici question, est d'un gris bleuâtre. »

1 Au lieu *de Malines*, lisez *de Wolf*.

de Ruysbroek qu'elle coupait dans la direction de la Steen-porte, suivait la rue des Alexiens, celle des Bogards, traversait, à Bon-Secours, le chemin d'Anderlecht, franchissait ensuite la Senne au moyen d'un pont encore existant [1] et englobant l'ancien château Saint-Géry, tournait autour de l'île de ce nom, longeait la rivière et venait enfin la rejoindre près du pont de la rue de l'Evêque. Plusieurs parties de cette construction subsistent encore et un grand nombre de rues indiquent facilement la direction des fossés [2]. »

1 Ce pont a été démoli lors de la construction des nouveaux boulevards.
2 Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. I, p. 17.





PREMIÈRE PARTIE

LA TOUR-NOIRE

La presse s'empara immédiatement de la découverte de cette tour et commit à ce sujet plusieurs erreurs.

On prétendit que la tour était complètement inconnue et que sa découverte était une véritable révélation.

D'autres journaux, tout en la considérant comme un vestige de la première enceinte de Bruxelles, crurent y reconnaître la Porte-Noire, c'est-à-dire la première porte de Laeken, ou une dépendance servant d'habitation à quelque gardien ou concierge de la porte.

On alla plus loin; la tour devait remonter à la fin du XIIIe ou tout au commencement du XIVe siècle !

La presse contestait d'ailleurs tout caractère architectural à la construction, et elle était à peu près unanime pour en

proposer la démolition avec celle des masures qui l'entouraient.

Le 30 octobre, la Société d'Archéologie alla visiter les restes de la tour et malgré le plâtras qui recouvrait encore les maçonneries, on pût se convaincre de la valeur des précieux restes de nos premières murailles.

La tour que l'on venait de mettre au jour n'était pas complètement inconnue comme on semblait l'avoir supposé; car si la façade qu'on y avait accolée et si les maisons qu'on y avait adossées de part et d'autre la dérobaient à la vue du côté de la place de la Grue, il n'en était pas de même du côté de la cour intérieure. Les habitués de l'estaminet *« In den Toren »* (*« A la Tour »*) enseigne bien visible, ne pouvaient douter d'ailleurs que leur établissement ne fut un reste de vieilles fortifications sans que toutefois, ils pussent avoir songé à l'époque de sa construction. Ce n'était pas la Tour-Noire non plus, ni même une dépendance de la Porte-Noire (ancienne Porte de Laeken), mais une simple tour de l'enceinte — bâtie, croyons-nous, vers le milieu du XIIe siècle et non au XIIIe ni au XIVe siècle. La tour était du reste parfaitement connue des archéologues, car elle est indiquée sur tous les plans de Bruxelles depuis le XVIe siècle ; plusieurs de ces plans figurent au Musée Communal de la ville. On la remarque :

1°) Sur un plan de la ville de Bruxelles avec les attaques de 1708.

2°) Sur le grand plan de Martin de Tailly, gravé par N. Van der Horst en 1748, intitulé *Bruxella, nobilissima Brabantiæ civitas* et dédié à Philippe IV.

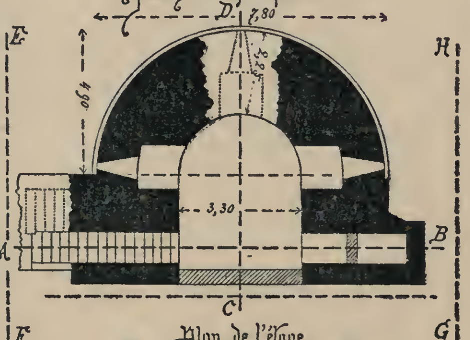
3°) Sur un grand plan manuscrit sans nom d'auteur paraissant dater de la fin du XVIIe siècle.

4°) Sur le plan routier de la ville de Bruxelles et de ses environs en 1812.

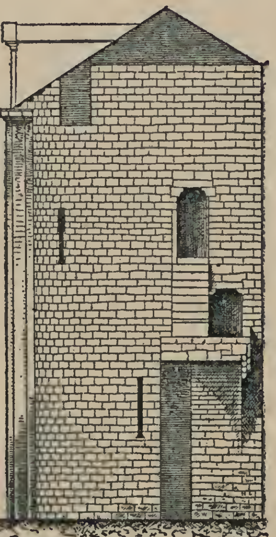
Pl. V.

La Tour Noire (1888)

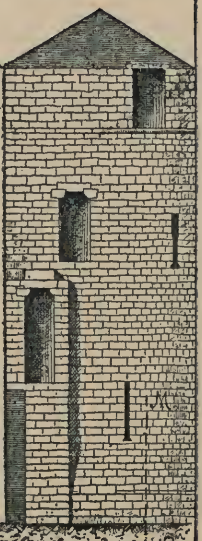
d'après les documents et relevés de Mr Jamaer architecte de la ville.











Légende.
Moellons.
Briques.

Échelle de 0m,005 pour 1 mètre.

P. Combaz del.

Ces 4 plans existent au Musée Communal.

5°) Sur le plan de Bruxelles dans l'ouvrage de Guicchardin : *Description des Pays-Bas*, Anvers 1582 et 1588.

Le plan n° 5 n'est qu'une reproduction de celui de l'ouvrage : *Civitates orbis terrarum*, par Braun, Cologne 1576.

6°) Sur un dessin appartenant en original à Monseigneur le Duc d'Aremberg, dont les archives de la ville possèdent une fort belle copie et qui a été reproduit par MM. Collinet et Loran dans leur ouvrage portant pour titre : *Restes de notre art national*, tome II, année 1874. Nous dirons ici en passant que ce dessin de la tour est purement fantaisiste.

La tour à laquelle nous donnerons dans le restant de cet article le nom de Tour-Noire, nom de baptême déjà reçu dans le public et consacré par lui, est loin de manquer de l'intérêt que les journalistes semblaient lui contester.

Une simple description suffira pour le démontrer.

La tour affecte en plan [1] la forme d'un demi cercle tourné vers la campagne et se termine du côté de la ville par un mur plan. Cette forme semble caractéristique des constructions de notre pays, car on la retrouvait même dans la seconde enceinte de Bruxelles et dans les remparts démolis de Bruges (voir le *Plan de Marc Gheeraert 1562*.)

La base de la tour présente, à partir d'une certaine hauteur au-dessus du fossé, une surface inclinée facilitant le ricochet du projectile contre l'assaillant qui s'approchait du pied de la tour pour saper.

Elle est subdivisée en deux étages séparés par une voûte de 35 centimètres d'épaisseur. L'étage inférieur voûté est ouvert du côté de la rue du rempart suivant une arcade en plein cintre, indice certain d'une origine romane ou remontant

1 Voir les planches.

tout au plus à l'époque de transition (XIe siècle à la fin du XIIe.)

Dans cet étage inférieur, on remarque :

1°) Sur les faces latérales, près du fond circulaire, deux niches avec créneaux permettant de tirer le long du parement extérieur des murs de l'enceinte adjacents.

Il devait exister une niche pareille suivant l'axe du bâtiment, mais la tour ayant été percée d'une porte donnant sur la place de la Grue, lorsqu'on l'a transformée en logement, il ne reste aucune trace de ce créneau.

2°) Deux escaliers, près de l'arcade d'entrée, situés l'un à droite, l'autre à gauche, qui conduisaient de part et d'autre, à la plate forme de mur d'enceinte, sous une voûte plate percée dans l'épaisseur du mur de la tour.

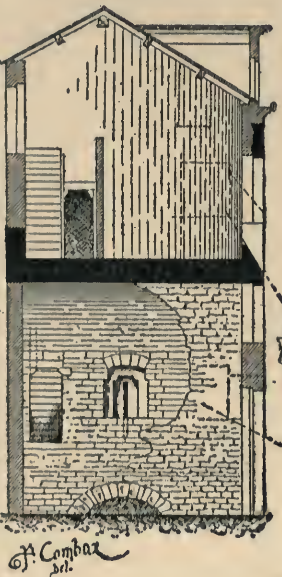
Le seuil de ces escaliers se trouve actuellement à 2^m,00 au-dessus du sol intérieur de la tour. Nous croyons qu'anciennement ce sol était ou plus bas ou plus haut, ce dont on pourrait s'assurer en exécutant quelques fouilles. Si le sol était plus bas, l'architecte en a agi ainsi à dessein afin d'empêcher l'assaillant qui serait parvenu dans la ville par une percée dans la tour, d'avoir un accès trop facile à la plateforme du mur d'enceinte par les escaliers. S'il était plus haut, le ressaut aurait été du côté de la rue du rempart et toute la partie inférieure de la tour remplie de terre aurait pu mieux résister au bélier. Cette seconde disposition est plus probable que la première parce que les niches des créneaux du rez-de-chaussée sont presque à la même hauteur que les seuils des escaliers.

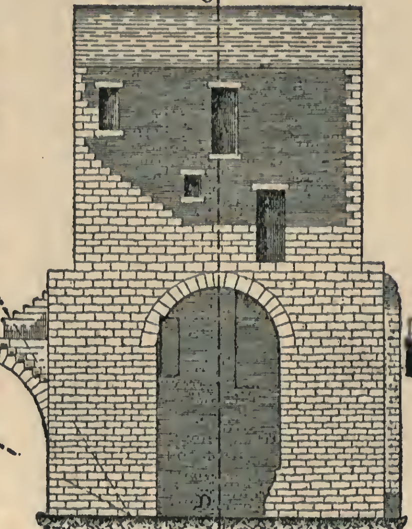
Cette opinion est corroborée par l'examen des maçonneries.

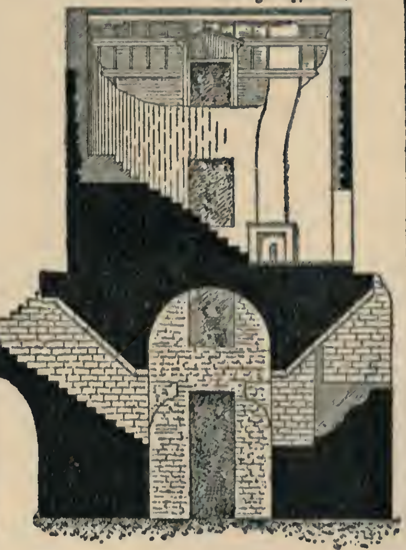
En se plaçant devant la face intérieure de la tour, on remarque que le jambage de droite de l'arcade ne descend pas jusqu'au sol ; une partie de maçonnerie qui en dépasse

La Tour Noire.

Pl. VI.







l'aplomb pourrait être le reste du mur de fermeture de la partie inférieure de l'arcade.

En outre, le déblai exécuté depuis peu, indique fort bien sur le parement intérieur de la tour les parements taillés et par conséquent nus, et la partie inférieure grossièrement ébauchée, déterminant ainsi le niveau intérieur du bâtiment[1].

Les déblais commencés montrent sous la partie droite de la tour une amorce d'arceau en décharge dont le dessous est rempli de terre ; il faut attendre pour se prononcer sur la destination de cette voûte.

Le second étage de la tour n'est pas voûté, mais recouvert d'une simple toiture dont le faîtage est formé d'une poutre avec semelles à moulures datant du XVIe siècle. Toute cette partie supérieure a été fortement dégradée depuis que la tour est devenue une habitation particulière.[2]

On ne pouvait arriver à l'étage supérieur que par la plate-forme du mur d'enceinte, au moyen d'un escalier en pierre de neuf marches à ciel ouvert ; cet escalier existe presque en entier du côté qui regarde l'église Sainte-Catherine. Le mur de parapet du rempart couvrait les défenseurs placés sur l'escalier ; son cordon incliné s'appuyait à la tour et à la partie horizontale du parapet du mur de la courtine.

De l'étage supérieur, qui était jadis voûté[3] et formait magasin de projectiles, on montait à la plate-forme de la tour au moyen d'un escalier encore intact composé de treize marches[4]. Cette plate-forme formait chemin de ronde tout autour

1 Le sol de la rue du Rempart était probablement aussi, plus bas que son niveau actuel.

2 Le gros mur de la tour a été aminci pour agrandir le logement, mais on retrouve la trace de deux créneaux. Il devait y en avoir trois comme à l'étage inférieur. Ceux de l'étage supérieur ne correspondent pas à l'aplomb des créneaux de l'étage inférieur.

3 Voir plus loin : la description de la tour voisine de l'ancienne Steenporte où l'on retrouve la voûte du second étage.

4 Deux de ces marches sont modernes : ce sont les deux supérieures, les autres sont contemporaines de la tour.

de la construction, et les défenseurs y étaient couverts au moyen d'un parapet en pierre avec créneaux profonds analogues à ceux des courtines. La partie supérieure de la tour en briques et les remplissages de même nature du côté de la ville ont été ajoutés après le déclassement de la première enceinte, au XVIe siècle, mais l'on constate parfaitement encore l'un de ces créneaux dans la partie de la tour adjacente à l'escalier conduisant au 1er étage. (Voir Pl. I.)

Sur la gauche de la planche I nous avons figuré les bandeaux des portes ; le bandeau à demi boudin est ancien, celui à cavet qui ne se remarque qu'une seule fois est du XVIe siècle, à notre avis [1].

La construction des courtines entre les tours n'était pas moins remarquable, elles formaient escarpe voûtée à un ou deux étages de locaux [2] avec créneaux percés dans le mur de masque. On en voit un pan encore entier dans les restes de l'enceinte, au fond du jardin de M. le Doyen de Sainte-Gudule, rue du Bois Sauvage, n° 14, (Treurenberg) et près du Musée d'Histoire naturelle.

La description précédente et les dessins de la Tour-Noire dans son état actuel, qui accompagnent le présent travail [3] (V. Pl. V et VI.) montrent donc toute l'importance qu'il y avait à conserver ce spécimen curieux, et à saisir l'occasion presque unique de procéder à la restauration d'une partie d'enceinte de ville datant de l'époque romane ou de transition, point que nous déciderons plus loin.

La Société d'Archéologie de Bruxelles, la Société centrale d'Architecture et le Comité de Bruxelles-Attractions s'adres-

1 Voir plus loin la description de la tour de la Montagne du Parc.

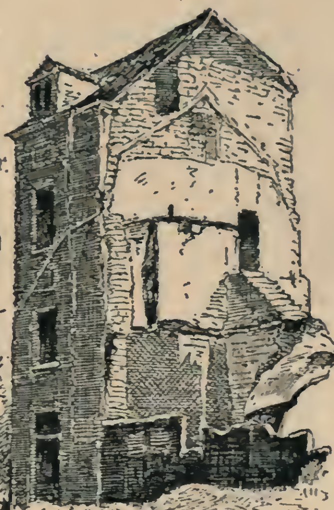
2 Près de la Tour-Noire les courtines n'avaient qu'un étage de voûtes, près du Treurenberg on en remarque deux.

3 Nous devons les plans et coupes de la Tour-Noire dans son état actuel à l'extrême obligeance de M. Jamaer, architecte de la ville ; qu'il reçoive ici l'expression renouvelée de nos plus sincères remerciements.

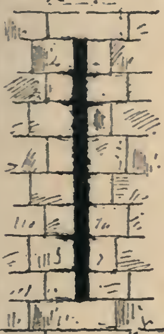
Pl. 1

La Tour Noire.

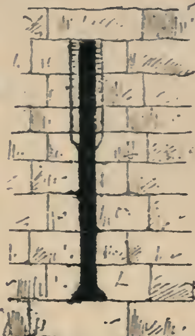
① Vue extérieure.
② id du côté intérieur.



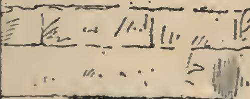
Créneau
Etage inférieur

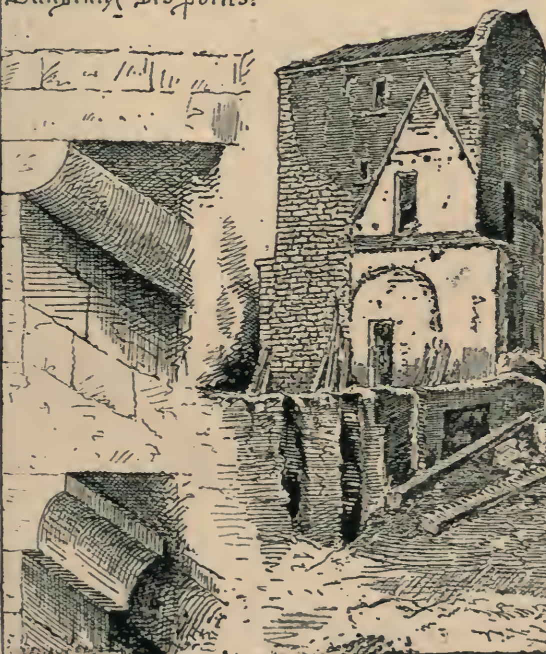


Créneau
Etage supérieur



Bandeaux des portes.





Emplacement des créneaux.



sèrent immédiatement à l'administration communale pour demander la conservation de ce fragment d'architecture militaire et M. le Bourgmestre Buls prit vigoureusement en mains la défense de notre cause.

Le projet de restauration fut discuté dans la séance du conseil communal du 27 février 1888. L'honorable bourgmestre de la capitale s'attacha tout d'abord à réfuter les objections principales faites contre la restauration projetée par le Collège [1].

Ces objections étaient les suivantes :

1° Les restes de la Tour-Noire sont des débris trop informes pour mériter une restauration. Cette restauration sera en réalité une construction nouvelle.

L'inspection des lieux, dit M. Buls, la valeur des restes existants, et les documents que l'on possède, permettent d'assurer que la restauration projetée par M. Jamaer, architecte de la ville, donnera fidèlement et sans qu'il soit nécessaire de rien ajouter d'important à ce qui existe, une tour de la première enceinte.

2° Cette restauration de la Tour-Noire ne présente pas assez d'intérêt pour justifier la dépense qu'elle entraînera.

Cette objection soulevait une question de principe traitée magistralement par M. le Bourgmestre, qui fit ressortir l'intérêt des sacrifices faits par la ville à maintes reprises pour la conservation de tout ce qui se rattachait aux souvenirs de l'ancien Bruxelles et notamment les dépenses pour la restauration des maisons de la Grand'Place.

« Quel est le bruxellois, disait M. Buls, qui fier de la

1 Nous pensons qu'il est utile de reproduire ici succinctement cette partie de la séance dans laquelle la question a été traitée à un point de vue tout à fait élevé et sous lequel on n'a pas l'habitude d'envisager les questions de ce genre dans les conseils communaux, témoin les destructions des anciennes portes de ville d'Anvers et la démolition de la Tour-Bleue dans la même ville, faites sans motif sérieux.

prospérité de sa ville natale, ne verra avec un vif intérêt les jalons du passé qui marquent les étapes successives des agrandissements de Bruxelles?

Qu'on s'imagine le puissant intérêt et l'aspect saisissant que présenterait notre ville, si nos pères tout en renversant les murailles qui étreignaient l'expansion de la cité, avaient isolé, en les conservant, les portes si curieuses et si pittoresques des deux enceintes. Notre commune serait semée de monuments originaux, de spécimens de l'architecture d'autrefois, tranchant par leur aspect fruste et étrange sur l'uniformité des constructions modernes, et l'étranger viendrait les contempler, comme il va à Nuremberg et à Rouen voir les vieux remparts et les tours majestueuses de l'ancienne enceinte.

Mais, si nous devons regretter amèrement que tous ces témoins du passé aient disparu, tâchons au moins, alors qu'il en est temps encore, de préserver les rares constructions anciennes que la pioche des démolisseurs n'a pas encore fait évanouir.

Pourquoi hésiterions-nous à profiter de la seule occasion qui se présentera peut-être de préserver de la destruction un fragment de nos remparts du XIe siècle [1], alors que notre ville offre à peine encore quelques restes de cette époque reculée.

Ce qui n'est pas encore détruit de nos remparts de la première et de la deuxième enceinte [2], appartient à des particuliers; nous serons impuissants à les préserver de la destruction et ces vénérables témoins d'un passé de luttes une fois disparus, le souvenir de leur existence s'effacera bientôt de la mémoire des habitants de la ville. Cela ne sera-t-il pas

1 M. Buls se base ici sur l'opinion de Gramaye pour faire remonter la première enceinte au XIe siècle ; nous discuterons cette opinion dans la deuxième partie de notre travail.

2 Il ne reste de la deuxième enceinte que la Porte de Hal, aujourd'hui Musée de l'État.

éminemment fâcheux et l'affection que les citoyens attachent à leur cité ne s'en ressentira-t-elle pas?

L'amour filial pour le lieu natal n'est-il pas d'autant plus puissant que ce dernier a conservé plus de souvenirs du passé? Les pierres parlent à l'esprit; elles racontent les souffrances, les luttes, les triomphes des ancêtres; elles donnent un corps et une scène aux faits des chroniques; elles excitent la curiosité de la jeunesse et la rendent avide de connaître les événements dont elles ont été les témoins muets; elles évoquent pour ceux qui connaissent l'histoire, le tableau des faits qui se sont déroulés devant elle; elles rattachent le présent au passé et font résonner un accent vénérable et original qui tranche sur l'uniformité et la banalité de la vie moderne. »

M. Buls terminait son discours en faisant remarquer que l'administration communale d'Anvers, qui avait soulevé la réprobation de tout le pays en démolissant la Tour-Bleue et la porte d'Alençon, semblait également avoir reconnu ses erreurs antérieures, puisqu'elle avait décidé la conservation du Steen, malgré tout ce qu'il aurait de gênant pour les communications le long des quais.

Après une vive discussion dans laquelle les opposants ne purent appuyer leurs assertions que sur l'opportunité de la dépense, la question dè la conservation de la Tour-Noire mise aux voix, fut résolue affirmativement par 16 voix contre 10 et un crédit de 40,000 francs fut accordé pour la restauration.

***

La restauration d'un monument ancien étant décidée, le premier point à résoudre est la détermination de l'époque précise de sa construction.

Ce point résolu, l'examen des restes et celui de construc-

tions contemporaines encore debout ou tout au moins de documents relatifs à des monuments de la même époque, permettront de résoudre les problèmes qui se rattachent à la restauration projetée.

Nous sommes ainsi amenés incidemment à fixer la date de construction de la première enceinte de Bruxelles. Faute de document indiquant la date précise, nous serons conduits à étudier en détail cette première enceinte et les monuments avoisinants élevés à date connue. Nous poserons ainsi des jalons, et nous fixerons les limites d'âge entre lesquelles cette enceinte a dû être élevée par nos pères.

Le document le plus ancien faisant mention d'une date concernant les premiers remparts de notre ville est une vieille poésie allemande citée par Gramaye sous la rubrique : *Post annum 1040*.

« *Producta autem veteris castri pomeria, structaque quœ nunc interiora vocantur, invenio sub Lamberto II comite. — Patuit tum oppidum portis 8, munitum turribus plusquam 24*[1]. »

Lambert II dit Balderic, frère de Henri-le-Vieux, n'eut qu'un règne très court (1046-1063).

La citation est précise, et il semble que la date de la première enceinte de Bruxelles soit ainsi fixée, mais, le document cité (*Ex indiculo veteri ubi id rythmo Teutonico expressum* , dit Gramaye,) nous paraît sujet à caution.

D'abord, nous n'avons pu retrouver l'original de ce document pour en vérifier la valeur ; ensuite l'examen des maçonneries de l'enceinte ne nous permet pas d'en faire remonter la construction jusqu'à l'époque indiquée. La maçonnerie est faite par assises si régulières, que nous ne pensons pas pouvoir la faire remonter jusqu'au milieu du XIe siècle.

Du reste, Lambert II et sa femme Ode séjournaient d'or-

[1] *Bruxella cum suo comitatu* par J. B. Gramaye. Bruxelles, chez Jean Mommaerts 1606, in-4°, édition originale.

dinaire dans le palais de l'île Saint-Géry [1]; ce palais ne fut abandonné que sous leurs successeurs qui se transportèrent dans le château bâti peu après à Caudenberg. C'est à Henri II ou à Henri III que l'on croit pouvoir faire remonter la construction de ce castel, mais il est certain que pendant les premières années du règne de Godefroid Ier (1095) il existait sur la montagne de Caudenberg, un château dont les maîtres étaient châtelains héréditaires de Bruxelles et une congrégation de prêtres qui servaient de chapelains aux comtes [2]. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. I, p. 26.)

Il est à remarquer que les archives de la ville et celles de Sainte-Gudule ne remontent pas jusqu'à cette époque; la première mention du château n'y date que de 1259 [3].

Or, si l'on consulte les plans de la ville au XVIe siècle (plans de Braun et Guicchardin) où la première enceinte est marquée toute entière, on constate que par son tracé cette enceinte enveloppait complètement, en faisant un grand crochet, le Caudenberg et le château des comtes de Louvain plus tard ducs de Brabant.

Un pareil tracé ne se comprendrait pas si la construction de l'enceinte avait été antérieure à l'établissement du château du Caudenberg.

Si l'enceinte avait été établie en 1046, son tracé à partir de l'angle de la rue d'Isabelle et de la rue Ravensteen, aurait dû être prolongé en ligne droite au travers de la place Royale pour se raccorder à la portion du mur située derrière le Musée, contre la rue de Ruysbroek.

L'existence du grand crochet autour du château, la tra-

1 Traxerunt que Lambertus seu Baldericus et Oda sua conjux moram Bruxellæ in curia circa flumen prope Cappellam S. Gaugerici (A. THYMO).

2 Acte de 1107, BUTKENS, t. I p. 38. — GRAMAYE (ad. an. 1130) dit que Godefroid I fit don à l'église de Caudenberg d'une parcelle de la vraie Croix.

3 Domum inter domicilium domini ducis et castrum castellani in loco qui dicitur Borchdal. (L. E. de 1259. — Archives de Sainte-Gudule).

versée de la rue de Namur où l'on rencontrait la porte dite de Caudenberg sont pour nous une preuve évidente que la maçonnerie ne saurait remonter au delà des premières années du XIIe siècle. Nous arrivons ainsi à fixer une limite inférieure à son âge [1].

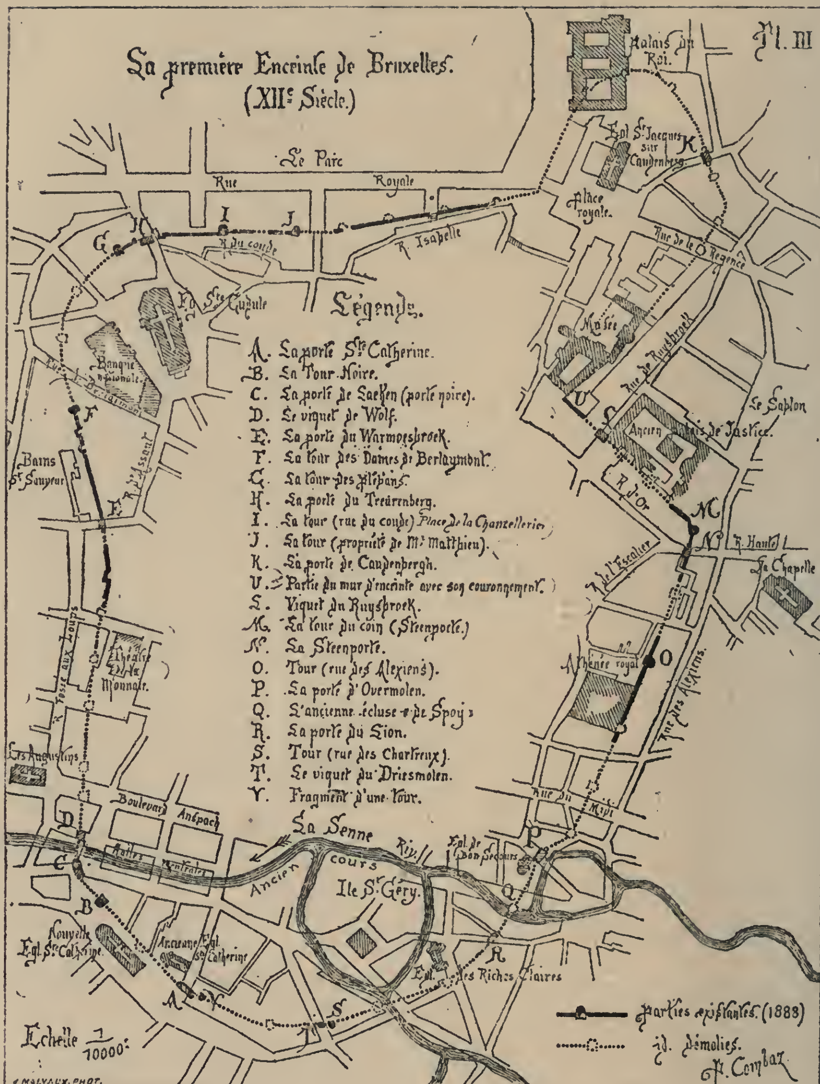
Peut-être que Bruxelles n'était à son origine, comme bien des villes du pays, entourée que d'un rempart en terre précédé d'un fossé, obstacle défensif et même préventif pour soustraire la partie basse de la ville aux inondations fréquentes d'un cours d'eau tel que la Senne, navigable à cette époque, et devant avoir une importance bien plus considérable qu'aujourd'hui et, que c'est de ce rempart en terre qu'il est question sous Lambert II.

Aux considérations précédentes, il convient d'ajouter que pendant le XIe siècle, les comtes de Louvain avaient fixé leur résidence au château de Louvain. Henri I y fut assassiné en 1044, et Henri III améliora le château pendant son règne. Il serait donc étonnant que ces comtes eussent doté Bruxelles d'un rempart magnifique en pierre alors que leur propre ville ne fut ceinte de murailles qu'en 1156 [2].

1 Si l'assertion du texte de Gramaye était exacte, on ne devrait tout au plus considérer la date qu'elle donne, que comme l'époque où l'on commença l'exécution du projet d'enceinte. Les travaux durent être abandonnés pour n'être repris sérieusement qu'au XIIe siècle.

2 Les premiers remparts de Louvain datent de 1156, d'après Boonen, dont les renseignements sont toujours fort exacts ; il prétend avoir vu des documents originaux qui attestent le fait. Diveus les fixe à l'an 1161. La divergence n'est pas grande comme on le voit. (VAN EVEN, *Louvain monumental*, 1860.)





Pl. III
La première Enceinte de Bruxelles.
(XIIe Siècle.)
Le Parc
Rue Royale
R. du coude
R. Isabelle
Palais du Roi.
Egl. St Jacques sur Caudenberg.
Place royale.
Rue de la Régence
Musée
Rue de Ruysbroek
Le Sablon
Ancien Palais de Justice.
R. d'Or
R. Haute
La Chapelle
R. de l'Escalier
Athénée royal
Rue des Alexiens
Rue du Midi
Ste Gudule
Banque nationale.
Bains St Sauveur
Fossé aux Loups
Théâtre de la Monnaie.
Les Augustins
Boulevard Anspach
Halles Centrales
Légende.
A. La porte Ste Catherine.
B. La Tour Noire.
C. La porte de Saeken (porte noire).
D. Le viquet de Wolf.
E. La porte du Warmoesbroek.
F. La tour des Dames de Berlaymont.
G. La tour des Aleppans.
H. La porte du Treurenberg.
I. La tour (rue du coude) Place de la Chancellerie
J. La tour (propriété de Mr Matthieu).
K. La porte de Caudenbergh.
U. Partie du mur d'enceinte avec son couronnement.
L. Viquet du Ruysbroek.
M. La tour du coin (Steenporte.)
N. La Steenporte.
O. Tour (rue des Alexiens).
P. La porte d'Overmolen.
Q. L'ancienne écluse « de Spoy »
R. La porte du Sion.
S. Tour (rue des Chartreux).
T. Le viquet du Driesmolen.
Y. Fragment d'une tour.
La Senne
Ancien cours Riv.
Ile St Géry.
Egl. de Bon Secours
Nouvelle Egl. Ste Catherine.
Ancienne Egl. Ste Catherine
Egl. des Riches Claires
Echelle 1/10000e
Parties existantes (1888)
id. démolies.
P. Combaz
MALVAUX. PHOT.

DEUXIÈME PARTIE

LA PREMIÈRE ENCEINTE DE BRUXELLES.

Précisons encore, s'il est possible, et dans ce but parcourons les remparts de la première enceinte, en suivant les restes encore nombreux que renferment divers pâtés de maisons, dans les quartiers non transformés depuis vingt-cinq ans.

Commençons notre promenade par la porte Sainte-Catherine [1] située non loin de notre Tour-Noire, en prenant comme guide le plan de Braun et l'*Histoire de Bruxelles* de MM. Henne et Wauters. (Voir tome III, p. 183.)

La porte Sainte-Catherine était placée à l'extrémité et dans l'axe de la rue du même nom ; elle est citée en 1263 dans les archives de Sainte-Gudule.

Le bâtiment se composait de trois greniers ou chambres superposées servant de grenier à blé en 1464 et de magasin à poudre jusqu'en 1566.

On y arrivait par un pont en pierre dont le magistrat ordonna la démolition le 19 septembre 1562.

La porte elle-même fut abattue en 1609.

Il reste encore dans les caves de l'estaminet « *A la Couronne* » rue Sainte-Catherine, N° 40, de nombreux vestiges de la courtine adjacente à la porte et même des fragments d'une des tours de l'enceinte.

Derrière la porte, on trouvait l'église Sainte-Catherine d'abord simple chapelle dépendant de la paroisse de Molenbeek, mentionnée en 1201.

[1] Voir le plan de l'enceinte au 1/10000 et le plan de Braun. (Pl. II et III.)

A l'ouest de la Senne, entre la rue Sainte-Catherine et le pont des Vanniers (aujourd'hui la façade nord des Halles centrales), on vendait la tourbe provenant des prairies de Vilvorde. Ce quartier ne fut habité qu'au XIVe siècle.

Le rempart englobant le quai s'étendait de la porte Sainte-Catherine à la porte Noire placée sur la rive gauche de la Senne. Ce rempart était interrompu par deux tours, parmi lesquelles notre Tour-Noire. Sur le plan de Guicchardin, l'une des tours, celle qui est la plus rapprochée de la porte Sainte-Catherine, est sans toiture, c'est-à-dire à rempart découvert, l'autre est couverte d'un toit conique.

***

La porte Noire était d'abord appelée la porte de Laeken, nom sous lequel la renseignent les archives de Sainte-Gudule en 1292. Elle ne reçut le nom de porte Noire [1] qu'au XVIe siècle (1520). En 1439, on y conservait de la poudre (*Luyster van Brabant*, 2e part., p. 108.)

Sa démolition, décidée en 1571, fut effectuée en 1573. Les matériaux de démolition servirent à construire l'écluse du petit Willebroek.(Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 188.)

La porte Noire se trouvait en face et dans l'axe de la rue de Laeken.

On le voit, la tour mise à découvert en 1887, n'était ni la porte Noire, ni une dépendance de cette porte.

***

[1] Peut-être à cause de la noirceur des murs due à l'humidité des eaux du *fossé des Dames Blanches* qui baignaient les pieds de la porte, ou par opposition à une autre partie des fortifications de Bruxelles qui aurait porté le nom de *blanche ?*


Pl. II

Près de la Senne, sur la rive droite, et en regard de la porte Noire, il y avait une poterne (petite porte souvent réservée uniquement aux usages militaires) appelée le viquet de Wolf (*S' Wolfswyket*). (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 194.)

La tour en fut louée en 1576.

En 1577, on conçut l'idée d'ouvrir une rue derrière la maison du trésorier Vanderbeken, adossée au fossé de Wolf (*S' Wolfssgracht*) et d'abattre la poterne, mais le projet fut abandonné et la démolition de la poterne n'eut pas lieu.

Au XVIIe siècle, la poterne encore debout, porte le nom de viquet Saint-Jean parce qu'une partie du rez-de-chaussée avait été convertie en une chapelle dédiée à Saint-Jean de Latran.

La chapelle fut enfin démolie le 26 août 1816.

Nous ne parlerons que pour mémoire du siège de Bruxelles en 1213 auquel les chroniques [2] rattachent un combat qui aurait eu lieu entre Flamands et Brabançons, hors de cette partie de l'enceinte, ce fait n'étant pas prouvé.

***

L'enceinte au delà du viquet de Wolff était précédée d'un fossé plein d'eau alimenté par la Senne et par les sources souterraines. Tout le terrain extérieur ne fut pendant longtemps qu'un assemblage de prairies, de jardins et de cultures qui ont laissé leurs noms aux rues du quartier (*Meyboom, rue du Marais, rue aux Fleurs, montagne aux Herbes-Potagères*, etc.). On n'y avait accès que par la poterne précédente et par une poterne à mi-côte : le viquet aux Herbes-Potagères (*Waermoes poort*).

Le nom moderne de *Fossé-aux-Loups* donné au fossé plein

[1] Op de Zenne buten r'Swolfswyket, 1393. (Archives de la ville.)

[2] Bibl. roy. de Bruxelles, mss. n°s 11641 et 13473, cités par MM. Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. I, p, 47.

d'eau, est une traduction vicieuse du mot *Wolfsgracht* que l'on aurait dû traduire : *fossé de Wolf*, dénomination qu'il reçut vers la fin du XIIIe siècle du nom d'une habitation appartenant à un sieur Jean Wolf. (Henne et Wauters.)

Auparavant, on l'appelait simplement *le fossé :* de *gracht* ou *de grecht.*

De la portion d'enceinte entre le viquet de Wolf et la poterne des Herbes-Potagères, nous ne connaissons pas de restes; mais nous nous rappelons avoir vu démolir au moment de la construction du nouveau boulevard central, une tour très haute située dans la propriété de M. Dumortier. Lors de la reconstruction récente de l'hôtel des Monnaies (1886) on a mis à nu le fossé tourbeux de la première enceinte et une partie des fondations du mur. Ce fossé fort large formait un vaste étang dont deux parties longues chacune de 160 pieds, furent cédées par la ville à un particulier en 1434.

***

La porte aux Bettes ou *Herbes-Potagères*, barrait la montagne actuelle de ce nom, un peu en arrière de l'établissement actuel des bains Saint-Sauveur.

Elle était de peu d'importance et portait aussi le nom de poterne (*viquet*) [1].

En 1555, elle servit de dépôt d'archives au Conseil de Brabant. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 212.)

Elle fut abattue en 1563, aussi ne la retrouve-t-on pas sur le plan de la ville dressé pour l'ouvrage de Guicchardin.

***

1 Le *viquet de Waermoesbroek* n'existait pas lors de la construction de la première enceinte. Il ne fut ouvert que plus tard (Voir plus loin).

A partir de la montagne aux Herbes-Potagères, l'enceinte remontait le coteau et le contournait jusqu'au haut de la rue de Treurenberg, en suivant dans les pâtés de maisons un tracé à peu près parallèle à la rue des Comédiens; elle recoupait la rue de Berlaimont [1], et les bâtiments du fond de la Banque Nationale et, traversant le jardin de M. le Doyen de Sainte-Gudule, rejoignait de là le Treurenberg à hauteur de l'établissement portant pour enseigne *la Porte-Verte.*

De cette portion d'enceinte, il reste de nombreux fragments; à partir de la montagne aux Herbes-Potagères, un certain nombre de jardins des maisons de la rue des Comédiens et de la place de Louvain ont leur mur de fond élevé sur les restes des remparts. On aperçoit ces remparts et une tour assez mal conservée, notamment du terrain vague (ancien fossé) longeant l'établissement des bains Saint-Sauveur, (montagne aux Herbes-Potagères, n° 31).

Au fond de la propriété de M. Otto, rue des Comédiens, n° 35, on retrouve même intacte une tour et une portion de mur adjacente.

Cette partie présente d'ailleurs une histoire pleine d'intérêt. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 213 et suiv.)

Au XIVe siècle existait, en cet endroit l'hôtel de T'Serclaes, appelé auparavant l'hôtel de Wavre. C'est sur cette propriété que la comtesse de Berlaimont, Marguerite de Lalaing, fonda, en 1624, un cloître de chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin.

La propriété était jointe par une autre non moins importante : le couvent des Bénédictines anglaises, fondé en 1599, et situé au fond de l'Etengat. Le jardin et le vivier

1 La rue de Berlaimont s'appelait primitivement *impasse de l'Etengat* (*Trou à manger*). Ce nom qu'on lui donnait déjà au XIIIe siècle provenait, d'après Foppens et Mann, de ce que les ouvriers employés à la construction de Sainte-Gudule s'y réunissaient pour prendre leurs repas.

Le percement de la rue de Berlaimont ne date que de 1798.

allaient d'un côté jusqu'à la rue ou place dite le *Gracht* (le haut de la rue des Comédiens), de l'autre jusqu'à la rue d'Assaut. Le noviciat était établi dans une des tours du rempart.

Ces deux propriétés étaient bâties en partie sur les remparts de la première enceinte et l'on aperçoit encore dans la propriété de M. Otto, la tour contre laquelle est adossée l'escalier par lequel les Dames de Berlaimont descendaient dans le fossé converti probablement alors en jardin d'agrément.

Le rempart adjâcent formait terrasse haute, son couronnement fut refait au XVIIe siècle comme l'indique le profil des moulures, et, comme on y avait adossé des terres du côté intérieur, le mur fut renforcé par deux énormes contreforts encore intacts.

On retrouve également sous les magasins de M. Otto, deux réservoirs recueillant les eaux des sources qui coulent sous le plateau de Sainte-Gudule. Ces eaux alimentaient jadis le fossé jusqu'au viquet de Wolf.

Le fossé fut concédé d'abord au chevalier Nicolas Swaef, propriétaire d'une maison voisine. Plus tard, en 1526, le rempart et les fossés voisins furent accordés pour un terme de 50 ans, à Jean de Nuwenhove, qui habitait une maison au fond de l'Etengat; mais déjà en 1538, le fossé était vendu pour 500 florins à Henri Stercke, conseiller et receveur général du Duché de Brabant, à condition de ne pas endommager le rempart ni les tours et de ne pas combler les fossés auxquels il devait donner accès en cas d'incendie.

Toute la partie supérieure du fossé au-delà de l'emplacement des réservoirs dont il est fait mention ci-dessus était à sec et s'appelait le *fossé au sable*.

***

La partie du mur la plus voisine de l'Etengat séparait le

couvent des Bénédictines anglaises d'une troisième propriéte : *la maison de Saventhem.*

Celle-ci occupait l'emplacement de la Banque Nationale ; elle possédait des jardins tant devant que derrière *« vieille tour, écuries y bâties et deux sorties, l'une vers la montagne Sainte-Elisabeth, l'autre vers Sainte-Gudule. »*

***

Nous avons cité plus haut le nom de T'Serclaes, dont la famille habitait l'hôtel de Wavre. Cette partie de nos remparts est célèbre par le fait d'armes de 1356.

Louis de Maele, comte de Flandre, allié au comte de Namur et aux Liégeois, avait fait irruption dans le Brabant. Les Flamands s'approchent de Bruxelles, et au nombre de 100,000 dit-on, prennent position sur les hauteurs entre les villages d'Anderlecht et de Molenbeek, près du hameau de Mortebeek, dans la plaine appelée *la Haute Culture* (*den Hoogen Couter*) au lieu dit *Scote* ou *Scheut.*

Les Brabançons, au lieu d'attendre l'ennemi derrière leurs murailles, veulent protéger leurs faubourgs et s'avancent à la rencontre de leurs adversaires.

La bataille eut lieu le 17 août (*Corpus Chronic. Flandriæ*) ; elle fut désastreuse pour les troupes du Brabant ; beaucoup de bourgeois qui avaient échappé au fer, périrent dans la retraite vers la ville ou se noyèrent dans la Senne, les marais et les étangs voisins. Le duc poursuivit les fuyards, pénétra en ville par la porte Sainte-Catherine à laquelle il mit le feu, planta sa bannière *« A l'Étoile »* sur le Marché et se rendant au palais de Caudenbergh, prit immédiatement toutes les mesures pour assurer sa conquête [1]. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t., I, p. 118.)

1 « En de Vlaminghen volchden al vechten tot Zinte-Kateline poorte die

Il ne devait cependant pas jouir longtemps du fruit de sa victoire; la ville fut reprise et les Flamands furent expulsés la même année par l'énergie d'Evrard de T'Serclaes.

Ayant appris que la garde des remparts conquis se faisait avec mollesse et négligence, Evrard de T'Serclaes résolut de tenter un coup de main.

Le 24 octobre 1356, ayant réuni quelques brabançons intrépides, il traverse pendant la nuit le Warmoesbroeck, et escalade la muraille non loin de la Chapelle Saint-Laurent, au fond de l'Etengat où se trouvait la demeure de sa famille.

Les hardis compagnons qui le suivent grossissent en nombre pendant la route, se portent jusqu'au marché, arrachent l'étendard de Flandre et se dispersent en ville en criant : *Brabant au Grand Duc !*

Les habitants prennent les armes et les Flamands surpris et éperdus fuient en toute hâte vers la porte Sainte-Catherine. La porte étant fermée, quelques-uns se précipitent du haut des remparts, tandis que les autres mettent bas les armes. Le Brabant était désormais perdu pour Louis de Maele; Jeanne et Wenceslas rentrèrent à Bruxelles, terminant la guerre par le traité d'Ath (1357) [1].

***

verbranden zy..... en grave Lodewyc quam binne Brusele en stac zyne banniere in de sterre op te marct. »

Biblioth. royale, Manuscrit n° 18001.

1 Immédiatement après la paix, les principales communes du Brabant, Louvain, Bruxelles, commencèrent la construction de nouvelles fortifications. La plupart de ces villes avaient vu dans les dernières années s'agrandir considérablement les faubourgs devant leur première enceinte. En cas de siège, ces faubourgs sans défense étaient dévastés impunément, et l'assiégeant y trouvait des couverts pour s'approcher de cette enceinte. Il en fallait une seconde enveloppant toute l'agglomération.

L'historien Foppens prétend que c'est en mémoire du fait d'armes de 1356

En remontant le long de la côte on arrivait, comme nous l'avons vu plus haut, à la partie du rempart précédée d'un fossé sec. En ce point, ce fossé s'appelait le *fossé au Sable.* Contre l'enceinte, derrière le marais qui occupait la rue du Bois-Sauvage, longeant Sainte-Gudule, les seigneurs d'Evere bâtirent plus tard un hôtel qui passa aux de Bergues en 1455 (1456 N. S.). Ils furent autorisés à pratiquer une ouverture dans le mur, et ils obtinrent même plus tard la jouissance des remparts et des fossés depuis le Treurenberg jusqu'à l'Etengat. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 288.)

En 1486, ces fossés n'étant bordés que d'une haie, on remplaça celle-ci par un mur lorsque, pendant son voyage, l'empereur Frédéric III vint à Bruxelles et occupa l'hôtel de Bergues.

En 1637, cet hôtel fut morcelé pour le percement de la courte rue Neuve (rue de la Banque).

Les jardins s'étendant en dehors de l'enceinte furent vendus et l'on y bâtit les maisons qui occupent le côté droit de la montagne des Oratoires.

(il dit erronément de 1376), dans lequel s'étaient distingués les marmitons et les cabaretiers, qu'on nommait alors *Spits-fieltjens,* que l'on a vu pendant de longues années deux figures de marmitons avec leurs broches au haut des pignons de la Porte de Flandre. Cette porte faisait partie de la deuxième enceinte commencée en 1357 et terminée en 1379.

La date de 1357 est clairement indiquée par Ed. De Dynter (traduction de Jean Vauquelin au xve siècle), dans la chronique qu'il présenta à Philippe-le-Bon en 1447 et dans laquelle il raconta la reprise de la ville par Evrard de T'Serclaes.

1356. « Et par une nuit, secrètement s'en vint passer les fossés en ung lieu dont il avoit le congnissance, lequel lieu est nommés Wermoesbroek, et monta par eschielles sur les murs et finablement fist tant qu'il fut oultre et entra en la ville atout che il avoit de gens. Et à ce temps, les nouviaulx murs qui maintenant y sont, ne les nouviaux fossés n'y estoient point car ilz furent encommenchiés l'année après. »

(*Chronique de De Dynter*, par P.-F.-X. De Ram, Brux., 1854-60. Tome 3, p. 548).

Voir aussi les *Brabantsche Yeesten* de De Clerk, édités par Willems, 1845. Tome II, Livre VI.

L'hôtel « *avec jardin, eaux, édifices, deux grandes tours aux vieilles murailles de la ville, aussi ladite vieille muraille, depuis l'héritage des pasteurs de Sainte-Gudule jusqu'à la nouvelle rue* » devint successivement la propriété du duc Charles de Lorraine (1641) et de Marie de Cusance (1643).

Il fut morcelé de nouveau en 1804 par le percement de la rue de Ligne.

***

Au delà de la rue de Ligne, se trouve rue du Bois Sauvage, n° 14, l'habitation de M. le Doyen de Sainte-Gudule : c'était, depuis le XVe siècle, l'habitation des plébans de la Cathédrale; à cette propriété est restée attachée la jouissance d'une partie des remparts, et c'est encore aujourd'hui un reste assez bien conservé de la première enceinte. Une vue dessinée par Lauters, s'en trouve dans l'*Histoire de Bruxelles*, t. I. On y remarque une tour et une portion de courtine d'une architecture absolument semblable à celle de notre Tour-Noire, mais fortement dégradées par des annexes des XVIe et XIXe siècles. La partie réellement intéressante est la portion d'enceinte attenante : une partie du mur de parapet de la courtine s'est conservée à peu près intacte et l'on y remarque les deux étages d'arceaux superposés et un créneau entier dans le mur de parapet.

***

Le Treurenberg (*Montagne des Pleurs*) était barré à mi-côte par la porte de la ville (la porte Sainte-Gudule).

Cette porte ne reçut son nom de *Château des pleurs* (*Treurenborg*) qu'au XVIe siècle, alors qu'elle servait de prison d'Etat (1567).

Plusieurs personnes de distinction y furent enfermées, entre

autres : Van Straelen, bourgmestre d'Anvers, et le poète Houwaert. Au XVIIe siècle le bâtiment servit de prison pour dettes.

Il fut démoli en 1760 (14 avril). (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 290.).

***

Le rempart passe ensuite sur la droite du Treurenberg et se continue presque en ligne droite jusqu'à la place des Palais actuelle, parallèlement à la rue Isabelle.

Cette partie de l'enceinte, longée à l'extérieur par le parc des ducs de Brabant, n'était percée d'aucune issue.

Elle se composait de courtines reliant un certain nombre de tours placées de distance en distance. Le mur épais des remparts a été utilisé dans la construction de la plupart des maisons situées derrière la rue du Gentilhomme (petite rue de l'Écuyer) et derrière la rue Isabelle. On en retrouve plusieurs fragments.

***

Des tours nombreuses, intercalées dans le rempart, il en reste deux situées, l'une à gauche de la montée de la Montagne du Parc, dans le fond de la propriété de M. Matthieu, banquier, rue Royale, N° 36 ; l'autre, place de la Chancellerie, N° 9 ; cette dernière est entièrement modernisée.

La tour de M. Matthieu est une des plus hautes et des mieux conservées.

On y pénètre du fond des remises de la propriété, par une ouverture moderne percée dans le mur, épais de 3 mètres.

Au-dessous du plancher se trouve une cave qui a été convertie en partie en citerne à une époque récente. On y remarque un grand anneau de fer enchâssé dans le mur, ce

qui semblerait assez indiquer que l'on s'en est servi dans la suite, comme prison. Au-dessus se profile l'ancienne voûte en plein cintre, avec cordon saillant en boudin, à peu près à hauteur des naissances des voûtes.

Cette partie inférieure, pensons-nous, était entièrement remplie de terre jusqu'à une certaine hauteur, de manière à former ressaut vers l'intérieur de la ville : disposition analogue à celle de la Tour-Noire.

On ne peut apercevoir aucune trace de créneaux dans cet étage, attendu que les murs sont plafonnés, mais les créneaux, au nombre de trois, doivent s'y trouver comme à la Tour-Noire.

Ce premier étage communiquait avec la plate-forme des courtines adjacentes au moyen de deux escaliers situés l'un à droite, l'autre à gauche. Ces escaliers sont détruits, seule l'entrée de l'escalier de droite subsiste encore. Celle de gauche a disparu lorsque le propriétaire actuel de l'immeuble a installé dans la tour, l'escalier en bois qui mène aux différents étages.

Le second étage est voûté, mais la voûte est en briques et en forme d'anse de panier. C'est évidemment une partie reconstruite au XVI[e] siècle, comme le témoigne, d'ailleurs, une cheminée de l'époque, placée dans une des chambres de cet étage. Le pourtour du second étage jusqu'à la naissance de la voûte est ancien ; ce mur est également percé de trois niches avec créneaux, d'une conservation parfaite.

Les niches au lieu d'être voûtées, ont leur toit formé de grosses pierres supportées par un double boudin en encorbeillement (Voir Pl. IV).

Du second étage, deux couloirs percés dans les murs de la tour permettaient d'arriver de plein pied sur la courtine ; c'est une disposition pareille à celle que nous avons trouvée dans la Tour des Plébans.

L'une de ces portes présente ici encore comme support de

Pl. IV

Portion du mur d'enceinte (près le Musée d'Hist. naturelle.)

Profil du mur. Coupe A B.

Créneau dans la Tour (chez M. Matthieu.)

Vue intérieure

La Tour d'angle près de la Steenporte. Vue prise à l'intérieur de la ville. (1888)

Vue de la Steenporte. Agrandissement du plan de Bruxelles par Braun. (1576.)

A. Constructions du 16e ou 17e siècle

B. Briques modernes.

C. Moellons (12e siècle)

La Tour d'angle. profil extérieur

La Tour d'angle. Croquis du plan de la tour. (à hauteur du 1er Étage)

Plan du mur à hauteur des arcades (rez de chaussée)

H. Combaz

linteau, une console avec moulure à cavet. Comme toute la partie supérieure de la tour est du XVIe siècle, nous pouvons conclure maintenant que la même moulure à la Tour-Noire n'appartient pas à la construction primitive.

La tour de la place de la Chancellerie est de beaucoup moins intéressante, elle est presque entièrement en briques, signe certain de son peu d'antiquité.

Entre les deux tours se profile une partie du mur d'enceinte malheureusement fort dégradée : les arceaux ont disparu et il n'en reste plus que deux contreforts visibles au fond des jardins des maisons de la place de la Chancellerie. Dans le mur du parapet, on remarque les traces de créneaux.

***

La portion de cette partie de l'enceinte, près de la rue Isabelle, est figurée dans les volets d'un triptyque du Musée royal de peinture représentant les portraits de Philippe-le-Beau et Jeanne-la-Folle.

Une étude sur ce tableau accompagnée d'un dessin a paru, en 1887, dans le journal « *La Fédération artistique.* »

***

Il est à remarquer, que le terrain extérieur et intérieur de cette portion de l'enceinte, a été complètement modifié par l'établissement de la rue Royale en 1776. La place Royale fut exhaussée d'au moins 3 mètres [1] ; et l'on remblaya la partie du vallon du Borgendael à sa traversée avec la rue Royale. Ce vallon contournait l'église actuelle de Caudenbergh, pas-

[1] Ainsi que le témoignent les sous sols des maisons de la Montagne de la Cour, entre autres la maison, n° 81, habitée aujourd'hui par M. Suffell, changeur.

sait par les bas fonds du parc et se prolongeait vers la rue Isabelle, le fond de la Montagne des Aveugles et l'Université. Il s'appelait *de Vlade* (1295).

A l'extérieur on trouvait donc jadis un terrain en pente douce vers la campagne, devenu plus tard au XIIIe siècle, le parc des Ducs de Brabant. Le Parc n'était pas d'ailleurs, comme on le croit, un reste de l'ancienne forêt de Soignes, car il est constant que la plupart des bois qui couvraient la colline de Bruxelles étaient défrichés, lorsque les Ducs de Brabant étendirent leurs jardins sur le Caudenberg. A l'époque de la construction de la première enceinte, le terrain extérieur était donc entièrement dénudé.

***

Au haut de la montagne de Caudenberg s'étendait, vers le nord, la vallée du Borgendael. Contre ce vallon, près de l'emplacement qui fut plus tard le palais des ducs de Brabant, s'élevait à la fin du XIe siècle le castrum des châtelains. C'était une forteresse d'étendue restreinte mais d'un aspect imposant. Il menaçait ruine lorsqu'il fut rebâti par Jean II, d'après Mann ou Jean III d'après Gramaye. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 318.)

Ce château est cité en 1229 par le châtelain Léon II. « *Juxta castrum nostrum apud Frigidum montem.* » (*Opera Diplom.* T. I, p. 775.) Il fut abandonné lorsque les châtelains furent dépossédés de leurs anciennes prérogatives et au XIVe siècle ce n'était plus qu'un monceau de ruines appelé le *vieux château* (*berch die men heet d'Oudeborch*).

Sanderus, Gramaye et Frickx disent qu'on en voyait encore des ruines de leur temps.

Le château était entouré par les murailles de la première enceinte qui se prolongeaient en travers de la place des Palais

actuelle et recoupaient la cour de l'ancienne école militaire (aujourd'hui le jardin du palais du Roi) en englobant la chapelle de Caudenbergh, pour aboutir à la rue de Coudenbergh (rue de Namur), barrée par la porte du même nom.

La grande vue de l'ancien palais des ducs de Brabant par J. Van de Velde, gravée par Visscher pour l'ouvrage de Sanderus [1] et, sa reproduction dans *Bruxelles à travers les âges*, par H. Hymans, montrent sur la gauche du dessin une partie des murailles adjacentes à la porte de Coudenbergh.

Une tour est encore entière et la plate-forme en est à ciel ouvert.

La porte de la ville est une grosse tour de forme analogue à toutes les autres, terminée carrément du côté intérieur et flanquée de tourelles contenant probablement les escaliers. Elle est couverte d'un toit.

Entre le couvent de Coudenbergh et les murs d'enceinte, on trouvait à l'époque de la construction de la première enceinte un étang encore renseigné en 1441 sous le nom de *Den Poel van Coudenberg* (*Archives de Sainte-Gudule*). Cet étang contenait les sources du Borgendael.

La porte de Coudenbergh servit de prison d'État au duc d'Albe, puis de dépôt des Archives du Brabant pendant le XVII[e] siècle. Sa destruction réclamée par les particuliers dès 1754 fut obtenue et exécutée en 1761 [2]. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 384.)

***

De la porte de Coudenbergh, le rempart se prolongeait en courbe pour se rabattre le long du côteau vers le fond du Ruysbroek.

1 SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ*, 1650.

2 Au mois de mai 1888, en construisant un égout rue de Namur, on a mis à découvert en face de la maison portant le n° 20, les fondations de l'ancienne porte de Caudenberg.

Contre les remparts du côté de la partie haute de la rue de Ruysbroek se trouvent actuellement les écuries de la Cour; cet emplacement avait déjà cette destination au XIVe siècle.

Plus bas sur la place des Bailles, en tournant le dos au palais des Ducs, on trouvait une impasse (rue de la Régence actuelle). Les maisons du fond s'étendaient jusqu'à l'enceinte et elles formèrent, sous Philippe-le-Bon, la Cour des Comptes. En 1503, les Archives de cette administration furent déposées dans l'une des tours, depuis nommée *Tour des Chartes*. La tour des Chartes menaçait ruine lorsqu'elle fut démolie en 1761. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 380.)

Entre les remparts et la Montagne de la Cour, on trouvait aussi, au XIVe siècle, un hôtel bâti en 1337 par Guillaume de Dudenvoorde, modifié et appelé depuis *le vieux* ou *petit hôtel de Nassau*, brûlé à deux reprises différentes en 1625 et en 1701, puis transformé au siècle dernier par Charles de Lorraine. Le Musée d'Histoire naturelle occupe l'emplacement de cet hôtel; il repose en partie sur les fondations des vieux murs d'enceinte.

Les murs du rempart, derrière l'hôtel de Nassau, ont laissé aussi des traces sous les bâtiments de la Bibliothèque royale.

***

Toute la partie de la rue de Ruysbroek [1] attenante au rempart ne fut longtemps que la berge des murailles.

Le 13 novembre 1377 la plus grande partie de ces fossés fut cédée à la ville, depuis la tourelle de la porte de Couden-

1 Le nom de Ruysbroek est fort ancien, il est renseigné en 1286. Ce nom provient, dit-on, du bruit des sources que l'on y voyait sourdre et qui à cette époque étaient en partie captées par une fontaine ou pompe portant le nom de Fontaine Saint-Jacques.

berg jusqu'au bien acheté par Arnould de Grève de Goyck au chevalier Walter Pipenpoy.

Au bas de la rue, le rempart était anciennement percé d'une poterne appelée *la porte* ou *le guichet du Ruysbroek* (cité en 1286 dans les Archives de Sainte Gudule). La voûte et les contreforts du passage furent démolis en 1540 pour faciliter le passage de l'Ommegang, sur la requête des maîtres d'église de Notre-Dame du Sablon.

Le guichet et un pan de mur adjacent furent abattus en 1606 en faveur des Jésuites qui voulaient bâtir leur église le long de la rue de Ruysbroek (emplacement du vieux palais de Justice). (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 139.)

Au bas de la rue de Ruysbroek, la première enceinte de la ville présentait un retour brusque à angle droit avec sa direction précédente, et elle remontait parallèlement à la rue d'Or pour se raccorder à la Steenporte située au haut de la rue de l'Escalier.

Au coude à angle droit de l'enceinte dont il a été question ci-dessus, on retrouve près du Musée d'Histoire naturelle, une portion de courtine tout à fait complète et d'une conservation remarquable, due aux maisons que l'on a élevées sur ce mur au XVIe siècle.

Ce morceau est un spécimen peut-être unique de mur de parapet du XIIe siècle (Voir Pl. IV).

Le couronnement ou parapet de la courtine était percé de grandes ouvertures de 1^{m}00 de profondeur et de 1^{m}00 de largeur par lesquelles on laissait tomber sur l'assaillant des pierres ou d'autres matériaux pondéreux. Entre les ouvertures, distantes de 3^{m}00 à 3^{m}10 d'axe en axe, c'est-à-dire dans les merlons, on retrouve, suivant l'axe, un créneau par lequel on pouvait en même temps, mais sans se découvrir, tirer des flèches sur l'ennemi.

Au moment de la construction des maisons qui surmontent le mur, celui-ci ne devait pas être fort dégradé, car on

retrouve encastrées dans la maçonnerie de briques, quatre pierres blanches à pan coupé, formant la couverture de l'un des merlons. Le mur est donc complet, et il est probable que le couronnement du parapet des tours était de même forme.

***

La Steenporte paraît avoir toujours servi de prison.

Cédée à la ville en 1759, elle fut démolie l'année suivante et la dépense s'éleva à 12.000 florins. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 148.)

Un chronogramme placé sur la maison attenante à l'allée des Géants, maison bâtie en 1760 sur l'emplacement de la Steenporte rappelle cet événement :

tanDeM pULCher faCtUs.

Il ne reste plus que quelques traces de cette inscription faite au moyen de lettres en fer en forme d'ancres, et l'inscription est indéchiffrable. Il serait certes à souhaiter que la Ville la rétablit.

***

Dans le fond de l'une des impasses de la rue d'Or, n° 34, on retrouve une vieille tour, bâtie en pierres blanches, excepté la partie supérieure qui a été restaurée à une époque assez récente. Cette partie de nos remparts est-elle un reste de l'ancienne Steenporte ou une tour voisine de la porte ?

D'aucuns prétendent que c'était la tour dans laquelle on

enfermait les prisonniers [1] et en effet un petit vestibule semble avoir conduit de la porte de la Ville à l'étage de la tour, mais, ce passage est moderne.

D'après une autre opinion, la Steenporte barrait la rue Haute, car les souterrains de la prison communiquent avec une des maisons de l'allée du Hibou, rue des Alexiens. Malgré nos recherches, nous n'avons pu vérifier ce dernier fait.

La tour dont il est question ci-dessus fait partie de l'habitation de M. Pierre Baes, membre de notre Société.

Notre honoré collègue, avec son obligeance bien connue, nous a permis d'en faire la visite détaillée.

Cette construction présente beaucoup de ressemblance avec la Tour-Noire.

Elle formait le coin de l'enceinte et se trouve à 50 mètres à gauche de la rue de l'Escalier, elle ne pouvait donc faire partie de la Steenporte comme on l'a supposé. Du reste, le doute disparaît à l'inspection du plan de Guicchardin dont nous reproduisons cette partie en croquis agrandi. (Pl. IV).

On retrouve, dans la tour, l'étage inférieur voûté et ouvert vers la rue du rempart et percé de 5 niches à créneaux. Sous cet étage inférieur se trouve la cave actuelle probablement remplie de terre jadis.

Au-dessus de cet étage, s'en trouve un second pareil à celui de la Tour-Noire, mais il est voûté; la voûte supérieure de la Tour-Noire a donc été démolie : cela est certain.

La plate-forme qui surmonte la tour conserve une partie de son mur de parapet : ce parapet à 0^m60 d'épaisseur. La toiture et le haut du mur du parapet sont modernes.

Nous donnons la vue intérieure de la Tour de la Steenporte dans la planche IV.

Ce qui différentie la Tour de la Steenporte de la Tour-Noire, ce sont les communications. On avait ici accès aux différents

[1] D'après une légende, Agneessens y subit la captivité avant de monter à l'échafaud, mais aucun document connu ne confirme la légende.

étages par une tourelle latérale accolée à droite de la gorge de l'ouvrage. Nous avons parcouru l'escalier dans sa partie supérieure, du 1er au 2me étage et jusqu'à la plate-forme. La partie inférieure est masquée par des constructions dans lesquelles nous avons pu pénétrer ; nous avons constaté que le pied de la tourelle est un massif de maçonnerie plein.

***

Sur la droite de la Steenporte, l'enceinte continuait presque en ligne droite le long de la rue des Alexiens et de la rue des Bogards, jusqu'à l'église actuelle de Bon-Secours.

On voit encore des restes du mur attenant à la Steenporte dans le fond de toutes les maisons de la montagne des Géants.

D'autres restes ont été démolis lorsque l'on a percé la rue de Bavière en 1696. Un pan de mur encore intact a été cependant mis à nu lors de la construction du nouvel Athénée (1884). On ne peut assez louer l'heureuse idée que la Ville a eue de le conserver et de le faire restaurer ; il se trouve dans la cour du nouvel Athénée. Ce pan de mur touchait à la rue Val-des-Roses aujourd'hui supprimée, mais percée jadis uniquement pour avoir accès au rempart.

En 1394 une des maisons de cette impasse appelée *Plattendael* avait la jouissance d'une tourelle (*tornellum*) de l'enceinte.

Le 1er juin 1606 le contrôleur de la cour fut autorisé à y démolir une autre tourelle.

La portion d'enceinte dont il vient d'être question a fait l'objet d'une vue qui fait partie des planches de l'*Histoire de Bruxelles*. Elle est encore visible de l'ancien jardin des Arbalétriers placé dans les fossés, sur le côté de la rue des Alexiens, n° 10b, devenu aujourd'hui l'École des Petits-Frères. En pénétrant dans l'établissement, on aperçoit vers le haut,

du côté de la rue de Bavière, une tour couronnée d'un toit en tuiles assez bien conservée. Elle n'offre pourtant rien de particulier. La seconde tour représentée sur le dessin de M. Lauters ne se voit plus; nous pensons qu'elle a été démolie depuis peu.

Le fossé sur la berge duquel a été bâti plus tard un côté de la rue des Alexiens, étant sur la pente, n'était pas rempli d'eau.

On l'appelait *le fossé sec* (*de drooge Heergracht*).

C'est de la partie de ce fossé, située sous la Montagne des Géants, que partent les sources qui alimentent les fontaines du Manneken-Pis et de l'Hôtel de Ville.

Une galerie souterraine conduisant aux sources appartient à la ville ; les réservoirs offrent encore dans quelques parties des restes du style ogival.

En 1388, après la construction de la seconde enceinte, les échevins cédèrent aux arbalétiers de Saint-Georges toute la partie supérieure du fossé depuis la demeure de Henry Calays jusqu'à la Steenporte.

***

Au bas de la pente, nous rentrons dans la partie basse de l'enceinte, laquelle était de nouveau précédée de fossés pleins d'eau.

Au coin de la rue Neuve (rue de l'Étuve), et de la rue des Grands Carmes se trouvait le couvent des Pères du Mont-Carmel bâti en 1249 sur un terrain adossé aux remparts. Ce couvent fut détruit en 1797.

Plus loin, à l'extrémité de la rue du Marché-au-Charbon, on rencontrait une porte de l'enceinte : *la porte d'Overmolen* (*porte du moulin supérieur*). Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 163.)

On l'appelait aussi *porte Saint-Jacques* au XVIe siècle.

Elle fut abattue en 1574 en vertu de résolutions du ma-

gistrat des 18 et 21 mai. La démolition coûta 88 florins du Rhin, les matériaux furent vendus à l'exception toutefois d'une partie de pierres bleues qui servirent à réparer les fondements des moulins de Paepsem. Il est probable que ces pierres bleues provenaient de restaurations effectuées après le XIII[e] siècle au moins, car on ne rencontre aucune pierre de cette espèce dans la construction primitive.

Tout contre la porte, à l'emplacement de l'église de Bon Secours, était le couvent de Saint-Jacques avec sa chapelle fondé, croit-on, au XII[e] siècle. Cet hôpital s'étendait jusqu'à l'ancien coin des Teinturiers primitivement appelé simplement *Le Coin.*

***

L'enceinte partant de Bon Secours longeait le bras de la petite Ile de la Senne, traversait la rivière et la rue des Sœurs Noires pour se couder autour de l'Église des Riches Claires et continuait à longer le côté droit de la rue Saint-Christophe jusqu'à l'intersection de cette rue avec la rue Vinquet (aujourd'hui rue des Chartreux).

Derrière les maisons du Coin, on voyait jadis les restes d'une dépendance de la vieille enceinte, appelée dans les actes *la Vieille Ecluse* ou *de Spoy* [1]. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 166.)

Un dessin dans l'*Histoire de Bruxelles* nous montre cette écluse ; rien n'y indique qu'elle aît servi à retenir les eaux. C'était un pont à deux arches dont la pile avait la forme

1 Toute cette partie du vieux Bruxelles a fait l'objet des études à l'aquarelle de l'un de nos peintres les plus estimés feu Van Moer. La collection de ces précieux documents originaux a été acquise par la ville et se trouve exposée au Musée Communal. Il serait à désirer que l'on en fit une publication qui aurait le grand avantage de laisser une trace d'un travail aussi considérable, travail qui disparaîtrait sans retour si par malheur un incendie venait à détruire ces dessins.

d'une tour fortifiee. L'une des arches était profondément engagée dans les maisons de la rive, ce qui prouve que l'on avait rétréci considérablement la rivière en ce point.

Le 13 août 1373, les receveurs communaux donnèrent à cens moyennant six deniers nouveaux par an à Jean Vandenhane dit Vylein « *la tourelle près de la vieille écluse, du côté de Molenbeke près l'Étuve.* »

***

La rue des Sœurs-Noires était autrefois dite *la rue du Vieux Château* (*Oude Borchstrate*), et elle conserva ce nom jusqu'au xve siècle. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 167.)

Cette rue partait du Haut-Pont [1] et aboutissait à la rue d'Anderlecht; elle était fermée en son milieu par une poterne dite *la porte* ou *le guichet du Lion.*

Le guichet fut démoli en 1594 parce qu'il gênait la circulation et les matériaux servirent à réparer les remparts.

Ce terrain sur lequel s'établirent au xive siècle [2] les Sœurs Noires qui laissèrent leur nom à la rue était appelé *le Connynberg* (*la montagne aux Lapins*), c'était en effet la garenne des premiers comtes lorsque ceux-ci venaient chasser autour de leur château de l'Ile Saint Géry. Les terrains appartenant plus tard aux ducs de Brabant s'étendaient fort loin à droite et à gauche de la rue d'Anderlecht et formaient un parc; ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que plus tard tous ces terrains étaient tenus en fief ou à cens des mêmes ducs.

***

[1] Le *Haut-Pont* ainsi nommé à cause de sa situation relativement à l'Ile Saint-Géry était aussi nommé le *pont des Juifs, de Saint-Géry* ou *des Frères* et plus tard le *pont Sainte-Claire* (contre l'église des Riches-Claires actuelle).

[2] En l'an 1300, d'après Gramaye, 1314 d'après le théâtre sacré du Brabant 1350 ou 1368 d'après Mann.

La rue des Chartreux portait primitivement le nom *du Viquet* ou *du Drieschmolen.* Au point où elle recoupait le fossé du rempart, il y avait un pont et il paraît même y avoir eu une poterne dite *Driesmolen Wyket,* renseignée en 1290 dans les Archives de Sainte Gudule. (Henne et Wauters, *loc. cit.,* t. III, p. 502.) — On retrouve dans la maison N° 32 de la rue des Chartreux les restes d'une tour dont l'intérieur est occupé en partie par l'escalier de la maison.

Les arquebusiers s'établirent en 1477, au moment de leur formation et avec l'autorisation de Marie de Bourgogne, contre les remparts de la ville, entre le couvent des Sœurs-Noires et la rue du Viquet.

Cette portion des remparts ne fut abattue qu'en 1653.

***

De la rue du Viquet à la porte Sainte Catherine, notre point de départ, l'enceinte traversait le pâté actuel de maisons, suivant un tracé, que sur les plans modernes, on représente fortement brisé, tandis que ces brisures n'apparaissent pas sur les plans anciens en perspective.

Les fossés de ce rempart furent inoccupés jusqu'en 1563. En 1570 on démolit le vieux rempart depuis le jardin des Couleuvriniers (*Arquebusiers*), jusqu'à la tour de Maître Matthieu Van Cottem. Un pan de mur subsistait encore en 1845 dans l'auberge dite « *des Trois Chandeliers* ». Ce fossé s'appelait *des dames* ou *des demoiselles blanches.* (Henne et Wauters, *loc. cit.,* t. III, p. 503.)

On le voit, il reste donc de nombreux fragments de la première enceinte de Bruxelles : huit tours qui s'élèvent encore au-dessus du sol de toute leur majestueuse hauteur, deux autres incomplètes, noyées dans les bâtisses, et un grand nombre de portions de courtines dont quelques-unes intactes.

***

Si après cette longue promenade le long des remparts nous jetons un coup d'œil sur l'extérieur, nous remarquons quelques établissements intéressants par la date de leur érection et qui vont nous servir à fixer la date de la construction de l'enceinte. Ce sont, d'après MM. Henne et Wauters :

1°) Le couvent des Dames blanches à l'emplacement de la rue de Jéricho, presque vis-à-vis de la porte Sainte Catherine, et dont la fondation remonte à 1238 ;

2°) Vis-à-vis de la porte de Laeken, le béguinage appelé de la Vigne datant au moins de 1245 (Sanderus, T. III, p. 227).

Le Béguinage avait son église particulière et indépendante de toute paroisse (1252), son moulin à eau (1290), et son infirmerie pour les pauvres malades (1294).

Diverses concessions lui furent faites par Jean Ier en 1271 et 1275.

3°) L'église de la Chapelle (en dehors de la Steenporte) dont la première pierre fut posée par le duc Godefroid, en 1138 (Diplôme daté d'Yssa ou Yssche le 20 décembre 1134 et par lequel il faisait une donation à l'Eglise). Ces libéralités furent confirmées en 1138 lors de la construction et augmentées en 1141 par Godefroid III [1] ;

4°) L'asile de Lépreux et l'oratoire Saint Pierre à Obbrussel (partie de la rue Haute près de la porte de Hal), qui sont mentionnés en 1174 [2] « *prœter leprosos quibus extra oppidum secundum tenorem exinde factam, cimeterium cum oratorio a vobis indultum est* » ;

5°) Les Bogards qui s'établirent en dehors des remparts en 1277.

Si l'on met en regard ces différentes dates, n'en ressort-il pas clairement que certes l'enceinte est antérieure à la date

1 Op Diplom. T. I, p. 668 et 691. T. IV, p. 199.

2 Bulle du pape Alexandre III, op. diplom. T. II, p. 1179.

de la fondation de ces constructions importantes placées *extra muros*. Si l'enceinte était postérieure, son tracé les eut certes englobées, comme il l'a fait pour le château et la chapelle primitive du Caudenberg.

La citation soulignée relative à la fondation de la chapelle Saint Pierre nous semble même plus précise encore. La chapelle se trouve, dit le diplôme, *extra oppidum* c'est-à-dire en dehors des remparts ; la date de 1174 nous semble donc être la limite extrême de la construction des premiers murs de Bruxelles.

La fondation de l'église de la Chapelle date il est vrai de 1138, mais ce n'était primitivement qu'une simple chapelle, (le chœur de l'église actuelle) qui ne s'agrandit que plus tard au xve siècle par la construction de la nef.

Les remparts sont-ils antérieurs, postérieurs ou contemporains de la petite chapelle primitive ? C'est là un point douteux et fort difficile à déterminer.

Mais si l'on veut se reporter à ce que nous avons dit plus haut, nous pensons cependant avoir démontré autant qu'il était possible de le faire, que la première enceinte ne pouvait être antérieure à l'an 1100, époque de la construction du Castrum du Borgendael (*Vallée du château*) englobé par les murs de la ville, ni postérieure à 1174, époque où la ville est désignée clairement sous le nom d'oppidum.

Ces remparts ont été construits, pensons nous, vers le milieu du xiie siècle et le moment était bien choisi : le Brabant jouissait alors d'une paix profonde succédant à une période troublée qui ne s'était terminée que vers 1150.

Pendant tout le xie siècle, on avait beaucoup guerroyé : la guerre était dans les mœurs et sauf pendant les quelques moments de calme laissés par la Trêve de Dieu, on ne trouvait aucune sécurité dans les campagnes. Les grands propriétaires élevaient des châteaux forts dans leurs domaines, et entouraient de remparts les bourgades les plus importantes

de leurs états. Il fallait se presser: on se contentait d'enceindre les villes de remparts en terre avec palis ou haies vives (premières fortifications de Louvain et de Bruxelles). Cet état de choses dura quelque temps ; au commencement du XIIe siècle, l'anarchie était encore très grande dans le pays et plusieurs diplômes mentionnent les exactions des Seigneurs qui s'emparaient à main armée de tout ce que possédaient les monastères et les corporations religieuses et qui emmenaient leurs sujets en captivité. Tout à coup le calme naquit vers 1150 [1] ; en 1156, on entoure Louvain de murs en pierre ; pourquoi ne fixerait-on pas la même date aux murs en pierre de Bruxelles élevés sur des portions de rempart en terre déterminant un tracé général avec fossé auquel on ne put apporter que des modifications légères pour ne pas augmenter la dépense déjà si coûteuse d'une enceinte aussi étendue.

Le plan qui accompagne notre travail représente à l'échelle du 1/10000 l'enceinte de Bruxelles d'après les relevés sur les lieux ; les parties en noir plein indiquent les portions encore debout ; les parties pointillées et les portes n'existent plus. Nous avons marqué également les emplacements probables des tours, d'après le plan perspectif de Braun, afin de faire connaître l'ensemble de ces fortifications vraiment remarquables pour l'époque.

***

Le mur et les portes appartiennent au XIIe siècle, quelques

[1] Le continuateur de Sigebert dit : *Bella multa, quæ instigante diabolo, concitata fuerant, et seditiones sopitæ quieverunt.* Voyez aussi *Auctuarium* Afflighem ad an. 1152. *Chronicum*, S. Bavonis abbatum apud Desmet. *Corpus Chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 558.

poternes cependant ne furent ouvertes que plus tard ; probablement vers la fin du siècle suivant ou au commencement du XIV[e] siècle lorsque l'industrie florissante de la draperie et l'établissement des foulons et des drapiers en dehors de la porte d'Overmolen exigèrent un premier agrandissement. MM. Henne et Wauters en font la description dans l'*Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 69, et t. III, p. 508. Nous résumons ce qui touche à ces nouveaux remparts.

Cet agrandissement fut désigné plus tard sous le nom de *parva fossata*. Les petits remparts partaient de la Senne en amont, près du vieux marché (place Lebeau aujourd'hui) et englobaient les prairies où se trouvaient les châssis à sécher les draps (la rue des Foulons est citée dès 1303). Ils longeaient la Sennette jusqu'à la rue d'Anderlecht, dont cette partie portait alors le nom de La petite Croix (*Ten Cruyskene*).

Au point de croisement de la Sennette et de la rue d'Anderlecht, près de l'extrémité de la rue Camusel, il y avait autrefois une poterne (*Wyket geheeten ten Cruyskene : Livre censal* de 1491) dite de *la Petite Croix*.

Le rempart suivait probablement ensuite le coude de la Senne pour aboutir près de la rue du rempart des Moines, à l'extrémité de la rue des Chartreux.

La rue du rempart des Moines formait autrefois sur toute sa longueur, les glacis de l'enceinte des Petits Remparts et cette portion protégeait le monastère de Jéricho ou des Dames Blanches.

Son nom actuel de *Papen Vesten* ne date que du XVII[e] siècle.

A l'entrée de la rue du Rempart des Moines, à peu près au point de croisement avec la rue de Notre-Dame du Sommeil, se trouvait le pont de la Leye (*Leybrugge*) qui a disparu depuis la conversion du fossé en aqueduc. Ce pont donnait accès au dehors de cette partie de la ville qui ne présentait

cependant encore au siècle dernier que des jardins entourés de ruisseaux infects.

***

A la traversée du rempart des Moines par la rue de Flandre, on trouvait la *Verloren cost port* ou *Porte à peine perdue.* (Voir la vue de cette porte dans l'*Histoire de Bruxelles.*)

La *Porte à peine perdue* comme l'indique son nom, a dû être construite seulement au moment de l'agrandissement, de 1357, qui formait une nouvelle enceinte parallèle à la première, suivant la ligne de nos boulevards actuels.

Devant l'emplacement de cette porte, il y avait sur le fossé un pont déjà cité en 1317 [1] et désigné plus tard sous le nom de pont du milieu ou de pont Philippe.

La porte fut construite en 1360 pour fortifier les abords du pont.

La chronique de Van Assche citée par de Bleye fait remonter, par erreur, la construction de la *Verloren cost port* à 1463 ; cette date est celle d'une reconstruction. C'est la porte reconstruite qui est représentée dans l'*Histoire de Bruxelles :* on y voit un bâtiment massif surmonté d'un petit clocher avec une cloche à heure [2]. Il servit longtemps d'arsenal.

Un incendie dans la nuit du 27 au 28 mars 1727 détruisit cette porte.

Avant le XVIIe siècle, tout l'extérieur était encore inhabité, on n'y rencontrait que des jardins et des ruisseaux dont

1 Archives de Sainte-Gudule : *Super steenwech sicut itur versus Molenbeke inter ambos pontes ibidem* 1317.

2 Fondue en 1607 par Tondeur de Nivelles, son poids était de 1800 livres.

les derniers, près de la rue du Houblon, existaient encore en 1829.

***

Du pont Philippe, les petits remparts se dirigeaient le long du Marché aux Cochons, recoupaient l'emplacement du canal, la rue du Canal (ou rue des Baraques) et avaient un aboutissant à la rue de Laeken : la petite porte de Laeken (*Cleyn Laeken Poirtken*.)

Ces remparts protégaient ainsi le Béguinage qui avait pris une grande extension et qui dès 1271 possédait son moulin rue de Laeken. Ils furent cédés par la ville et détruits peu après 1450, mais leurs fossés subsistèrent jusqu'en 1760, époque à laquelle ils furent voûtés. Une partie même a existé jusqu'à 1840.

De la petite porte de Laeken, les petits remparts allaient se terminer à la Senne en aval.

***

C'est au XIIIe siècle que l'on rapporte également, mais sans preuves bien certaines, l'ouverture dans les remparts de la première enceinte des passages secondaires du Warmoesbroek, du Viquet du Ruysbroeck et du Viquet du Lion. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. I, p. 70.)

***

Les petits remparts dont nous venons de faire le tour, n'étaient en réalité qu'une digue en terre élevée, plutôt dans

le but de soustraire le quartier intérieur de la ville aux inondations de la Senne et de la Leye, que dans un but de défense. Cependant un large fossé avec digue sur laquelle se trouvait une forte haie ou une palissade devaient suffire à empêcher un coup de main et mettaient notamment les établissements du Béguinage et des Dames Blanches à l'abri des incursions et des voleurs. Leur appellation dans les manuscrits a donné lieu à une discussion sur laquelle nous croyons devoir dire un mot.

Du livre censal de 1321 aux Archives générales du royaume, parlant de ces défenses, nous extrayons les deux citations suivantes faites par MM. Henne et Wauters dans leur *Histoire de Bruxelles,* t. I, p. 69 :

Apud Cruiskene juxta hameydam.

De Wariscapio prope ultimam hameydam.

La signification des mots *hameyde* ou *hemede* et de *wariscapium* est difficile à déterminer. M. E.-J.-C. Marshall [1] pense que la signification en est oubliée de nos jours, mais qu'ils sont synonimes [2] de *warandia : parc appartenant au haut domaine. Wariscapium* serait le mot flamand *waerschap* latinisé (*waerschappen* et *waranderen* signifient également *garantir*) de sorte que *hameyde* et *wariscapium* seraient un *parc où le seigneur a seul le droit de chasser.*

MM. Henne et Wauters nous semblent plus près de la vérité en donnant au mot *hameyde* la signification de *fortifications composées de haies et de barrières* [3].

1 *Essai historique et topographique sur l'origine de la ville d'Anvers* par E.-J.-C. Marshall, archiviste de la ville d'Anvers. Anvers 1829, p. 43 et 44.

2 En 1295, écrit M. Marshall, en parlant d'Anvers, le duc Jean II garantit à la ville, par un privilège spécial *de Wariscapiis qu'on nomme Hemede.* Op. cit., p. 43.

3 *Loc. cit.*, t. I, p. 69.

Les deux mots seraient alors différents, ce qui expliquerait parfaitement la seconde citation..... du parc près de la fortification la plus éloignée ; et en effet les petits remparts se trouvaient à la limite de l'ancien parc des ducs de Brabant. (*Conynnenberg.*)



TROISIÈME PARTIE

LA RESTAURATION DE LA TOUR-NOIRE.

La description que nous avons faite des restes de la Tour-Noire dans la première partie, ne permet pas de résoudre immédiatement toutes les difficultés qui se rattachent à la restauration.

Nous sommes fixés seulement sur la forme extérieure de la tour, sur les emplacements des créneaux, sur les communications des divers étages entre eux et avec le chemin de ronde des courtines.

Le niveau du rez-de-chaussée a été également déterminé, mais il reste à régler tout ce qui concerne le couronnement [1], ainsi que le niveau ancien du pied.

Toutes ces questions ne peuvent encore être tranchées actuellement ; on s'occupe activement, sous la haute direction de M. Jamaer, architecte de la ville, à déblayer l'intérieur et

1 Le couronnement du parapet de la portion de courtine située près du Musée d'Histoire naturelle (Voir page 172 et Pl. IV) peut servir de modèle comme couronnement des portions de courtine adjacentes à la Tour-Noire, mais, il reste à prouver que le couronnement des tours de l'enceinte était pareil à celui des courtines et que ces tours ne portaient pas de toiture au moment de la construction primitive du XIIe siècle.

à faire les fouilles nécessaires pour la solution de ces points. Nous ne croyons donc pas devoir nous lancer pour le moment dans le champ des hypothèses et nous terminerons ce travail dans la prochaine livraison des annales, dès que nous aurons en main les documents indispensables pour résoudre complètement et sans hésitation le problème.

PAUL COMBAZ,
Capitaine du Génie.

et

ARMAND DE BEHAULT,
Secrétaire-Général de la Société.

(à suivre.)





DE L'USAGE

DE L'EMPLOI DE LA

PIERRE ET DE LA BRIQUE

EN BRABANT

PENDANT LE MOYEN-AGE.

Une dissidence d'opinion s'est manifestée, au sein de notre Société, au sujet de l'ancienneté du château de Beersel. L'un de nos confrères en considère les ruines comme pouvant être antérieures au siège de la forteresse en 1489, tandis que j'en attribue la construction aux années qui suivirent la réconciliation des Brabançons avec leurs princes, Maximilien d'Autriche et Philippe-le-Beau. Les Bruxellois ayant de force pris Beersel, mis à mort la garnison qui l'occupait et renversé les murailles d'un manoir considéré par eux comme un repaire de brigands, furent obligés de réparer les dégâts causés par eux. Ils purent d'autant moins se soustraire à cette obligation que le roi Maximilien, dont le règne fut si funeste à nos guerriers, avait eu soin de leur donner pour amman, c'est-à-dire pour premier officier de justice représentant sa personne,

Philippe de Witthem, le fils aîné du seigneur de Beersel, qu'il occupa ces fonctions de 1488 à 1505. Au surplus, si les Bruxellois n'avaient pas abattu Beersel, les généraux de Maximilien en auraient fait opérer la démolition. Tous ces faits sont mis hors de doute par une lettre d'Albert, duc de Saxe, au grand bailli de Hainaut, en date du 12 avril 1489, insérée dans le *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. III, p. 218, et citée dans les *Environs de Bruxelles*, t. III, p. 474. En voici un fragment dont je modifie simplement le style pour le rendre plus intelligible :

« Nous vous tenons averti de la prise de la place de Beer-
» sel, et bien que j'eusse déjà ordonné que cette place et d'au-
» tres places et forts non tenables (c'est-à-dire impossibles à
» défendre) fussent abandonnés et brûlés, et que je pensois
» que ceux de cette place l'avoient fait ; néanmoins, à cause
» des incursions et pillages qu'ils accomplissoient journelle-
» ment, ils ont toujours différé d'exécuter mes ordres. De là
» est arrivé mechef (malheur), tellement que la place a été
» prise, brûlée et démolie par les ennemis. »

Après une déclaration pareille, le doute n'est plus permis.

Le manoir rebâti fournit donc une indication précise. C'est un spécimen de l'architecture militaire de la fin du xve siècle.

On a prétendu, contrairement à mes assertions, que l'emploi de la brique pour la construction de la majeure partie du manoir ne préjugeait rien sur l'époque de sa construction. Permettez-moi quelques indications, résultat de la visite détaillée et minutieuse de plusieurs centaines d'édifices de la province, élevés à différentes époques, et de la lecture et de l'étude d'une foule de règlements, devis et autres pièces concernant le métier des maçons et tailleurs de pierres ou des constructions de tous genres. Aux environs de

Bruxelles la pierre à bâtir se trouvait en grande abondance et l'on n'avait autrefois qu'à fouiller le sol dans certaines communes pour se procurer d'excellents matériaux. C'était en particulier le cas pour Dilbeek, Laeken, Grimberghe, Assche, etc., à l'ouest de la Senne ; pour Woluwe, etc., à l'est de cette rivière. Ailleurs, on rencontre des pierres bonnes surtout pour faire de la chaux, ou des moëllons dont on se sert pour établir des fondements d'habitations. Tout le sol de Schaerbeek, en particulier, a été utilisé, on peut le dire, de cette dernière manière.

Nos plus anciennes constructions sont donc tout en pierres. Ainsi la première enceinte, bâtie en 1040 selon l'opinion commune, les parties anciennes de Notre-Dame de la Chapelle, de Sainte-Gudule sont édifiées de la sorte. Mais, avec le temps, la brique apparaît. Elle est d'abord timide et ne s'exhibe pas. Dans l'hôtel de ville, par exemple, l'appareil extérieur et même les gros murs intérieurs sont en pierre ; mais, dans les escaliers des tourelles, où ce détail est facile à vérifier, la construction se compose de briques. Peu à peu les carrières s'épuisent, la brique est d'autant plus recherchée que l'art ogival fait peu à peu place à la Renaissance, importée de l'Italie où la brique joue un si grand rôle dans les constructions ; elle compose la masse des châteaux de Beersel et de Gasbeek, où cependant on maintient des fondements et soubassements et des cordons en pierre. Cette transformation date de l'an 1500 environ.

L'usage de la pierre se continua toutefois avec une persistance étonnante. Ainsi, à Bruxelles, les façades des maisons de la place, réédifiées après 1695, sont encore en pierres, sinon toutes, du moins les plus importantes. Dans nos environs, à Saventhem, par exemple, une foule de simples métairies sont en pierres et non en briques. Il y a une vingtaine d'années, on n'avait pas l'habitude de blanchir les maisons rurales ; elles gardaient l'aspect antique que la pierre

acquiert en vieillissant. En entrant dans un village rien n'était plus facile que de distinguer les murs de briques des murs de pierres, et la place de Saventhem, pour ne citer qu'un cas, offrait l'aspect le plus pittoresque avec ses vieilles habitations, à toits en escalier. Quand j'emploie l'expression vieille, il ne faut pas l'interpréter d'une façon radicale. En effet des millésimes encore apparents aujourd'hui fixaient d'une manière certaine la date des constructions vers 1620, 1680, etc.

La seconde enceinte de Louvain, commencée vers 1340, et aujourd'hui abattue, était, a-t-on dit, entièrement construite en briques. Sans consulter de documents, sans examiner des restes de constructions, je conteste le fait d'une manière absolue. Cette enceinte a dû être établie comme la seconde enceinte de Bruxelles, dont la Porte de Hal est un reste considérable; comme elle, sauf pour des additions ou des modifications bien postérieures, et sauf l'emploi de la brique à l'intérieur des massifs de maçonnerie, elle a été entièrement bâtie en pierres. Les écluses sur la Senne, que j'ai vu existantes et que j'ai vu démolir, étaient, comme la Porte de Hal, édifiées de la sorte. Voilà les considérations que je tenais à présenter à la Société et que l'on ne doit jamais perdre de vue, je pense, lorsqu'il s'agit d'un édifice du Brabant ancien.

ALPHONSE WAUTERS.





UN CIMETIÈRE FRANC.

A OVERLAER

PRÈS DE TIRLEMONT

ans une étude sur *la Belgique avant et pendant les invasions des Francs* [1], M. Alfred Bequet dit qu'on n'a trouvé jusqu'ici dans le Limbourg belge et la Campine, qu'un très petit nombre de sépultures franques, à tel point que le musée de Maestricht, si riche en antiquités, ne renferme aucun objet ayant appartenu aux Francs. M. Bequet constate ensuite que nous n'avons de renseignements certains que sur un seul cimetière franc trouvé dans le nord-ouest de la Belgique, celui de Lede, près d'Alost et pense qu'il existe fort peu de ces cimetières au nord de la Sambre et de la Meuse. Nous croyons que des recherches scientifiques et méthodiques feront découvrir peut-être autant de cimetières francs au nord de ces fleuves qu'on en connaît actuellement au sud. Beaucoup de découvertes passent inaperçues à cause de l'insouciance ou de

1 Tome XVII des *Annales de la Société Archéologique de Namur.*

l'ignorance des découvreurs et il est probable que si la Société d'Archéologie de Bruxelles voulait sérieusement s'occuper de rechercher les sépultures franques du Brabant, elle n'aurait pas à regretter ses peines. Je puis, en effet, lui signaler un nouveau cimetière franc entamé il y a quelques années par l'exploitation des carrières de grès de M. Victor De Tiége [1].

Ces carrières sont situées entre les chaussées de Maestricht et de Namur, à quelques centaines de mètres de Tirlemont, non loin de l'ancienne route romaine de Tirlemont à Tongres et des trois tumuli bien connus qui la bordent ; leur exploitation a amené la destruction de quelques tombes, dont les objets ont été négligemment recueillis par les ouvriers et remis en partie au propriétaire de la carrière.

Il n'y a pas de doute que des fouilles scientifiquement entreprises ne fassent découvrir d'autres tombes et ne donnent des résultats intéressants.

Nous avons vu chez M. Alph. De Tiége, notaire à Assche près Bruxelles, plusieurs vases qui ont été exhumés par les carriers; c'est lui aussi qui a bien voulu nous donner les renseignements que nous communiquons à la Société.

M. De Tiége possède 7 vases assez bien conservés dont voici une description sommaire:

2 petits vases en poterie rouge ;

1 vase gris orné à la roulette, ayant la forme habituelle des vases francs ;

1 vase grisâtre mais plus ouvert, orné de deux lignes ondulées ;

1 petit vase en terre noire ;

1 Des tombes franques avaient déjà été découvertes dans le Brabant à :
Jauche (trouvaille signalée par M. Coulon.)
Marilles (Piot, *Revue d'Histoire et d'Archéologie*, t. III, p. 296).
Melsbroeck (Galesloot, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXIII).
Nous devons ces renseignements à l'obligeance de notre aimable confrère M. le baron Alfred de Loë, que nous tenons à remercier ici.

1 grand vase, noir, avec renflements ;

1 lagene en terre noire, sans anse.

On a encore trouvé quelques perles en pâte de diverses couleurs et une boucle de ceinturon. Ces objets ont été remis à M. Van Bastelaer pour le Musée archéologique de Charleroi.

M. le notaire De Tiége m'a donné quelques armes en fer passablement détériorées par la rouille ; toutes ces armes sont incontestablement franques ; ce sont :

1° Un scramasaxe ou grand couteau ;

2° Une hache ou francisque ;

3° Un fer de lance ou de framée ;

4° Un fer de lance plus petit.

Ces armes ont certainement appartenu à des chefs ou à des hommes libres et l'importance de ces objets échappés au vandalisme des ouvriers, présage de riches trouvailles à ceux qui interrogeront ces tombes avec soin et méthode.

G. CUMONT.





NOTE DE LA COMMISSION DES PUBLICATIONS

La plupart des vignettes et des culs-de-lampes qui ornent le tome premier des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* à partir de la page CXLVIII de la 1re livraison, ont été exécutés, en photozincogravure, d'après des dessins de Monsieur Emile DE MUNCK ou d'après des types anciens provenant de la collection de Monsieur A. DESAUCOURT.

Nous devons aussi rendre hommage à notre imprimeur, Monsieur Alfred Vromant, qui a mis tous ses soins à l'impression de nos *Annales* et offert gracieusement à la Société, les clichés de ces photozincogravures.

Que ces Messieurs veuillent bien recevoir ici l'expression de notre vive gratitude.





PRIX ANNUEL DE 25,000 FRANCS

institué par Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges

Le prix est attribué, savoir :

En 1888 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur l'enseignement des arts plastiques en Belgique et sur le moyen de développer l'art en Belgique et de le porter à un niveau de plus en plus élevé.

En 1889 (concours mixte), au meilleur travail sur les progrès de l'électricité comme moteur et comme moyen d'éclairage, sur les applications qui en sont ou en peuvent être faites, et sur les avantages économiques qui sont appelés à résulter de l'emploi de l'électricité.

Les ouvrages destinés à ces concours doivent être transmis à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à savoir : pour le prix à décerner en 1888, avant le 1er octobre 1888, et pour le prix à décerner en 1889, avant le 1er octobre 1889.





Académie Royale de Belgique. — Classe des Beaux-Arts

PROGRAMME DE CONCOURS DE L'ANNÉE 1889

La classe a arrêté, dans les termes suivants, son programme de concours pour 1889 :

PARTIE LITTÉRAIRE

Première question. — « Faire l'histoire de l'architecture qui florissait en Belgique pendant le cours du xve siècle et du commencement du xvie, architecture qui a donné naissance à tant d'édifices civils remarquables, tels que halles, hôtels de ville, beffrois, sièges de corporations, de justices, etc. Décrire le caractère et l'origine de l'architecture de cette période. »

Deuxième question. — « Faire ressortir les causes de la décadence de la gravure en taille douce ; indiquer les meilleurs moyens de rendre à cette branche de l'art son ancienne splendeur. »

Troisième question. — « Quel est le rôle réservé à la peinture dans son association avec l'architecture et la sculpture comme éléments de la décoration des édifices ? Déterminer l'influence de cette association sur le développement général des arts plastiques. »

Quatrième question. — « Faire l'histoire de la musique dans l'an-

cien comté de Flandre jusqu'à la fin du XVIe siècle, et particulièrement des institutions musicales religieuses et civiles (chapelles et musiques particulières, princières, maîtrises, confréries, etc., etc.) »

La valeur des médailles d'or présentées comme prix sera de mille francs pour la première question, de huit cents francs pour la troisième et la quatrième, et de six cents francs pour la deuxième question.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits, et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés francs de port, avant le 1er juin 1889, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

SUJETS D'ART APPLIQUÉ

Musique. — « On demande la composition d'une symphonie à grand orchestre. » (Le concours est limité aux Belges.) Prix : 1,000 francs.

Sculpture. — « On demande un bas-relief destiné à surmonter la porte principale d'une crêche école gardienne. Hauteur de la porte : 3m10, largeur 1m50. La forme de l'encadrement du bas-relief est laissée au choix de l'artiste. La hauteur du bas-relief sera de 0m75. » Prix : 1,000 francs.

Les partitions et les projets devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er octobre 1889.

L'Académie n'accepte que des travaux complétement terminés; les partitions et les projets devront être soigneusement achevés.





Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1888.

LITTÉRATURE.

I. — Un recueil de pièces de poésie ou un poème de cent vers au moins.

II. — Une nouvelle en prose.

III. — Une pièce de théâtre.

BIOGRAPHIE.

IV. — Biographie d'un homme utile ou distingué, appartenant au Hainaut.

BEAUX-ARTS.

V. — Monographie d'un monument remarquable de la province de Hainaut.

HISTOIRE.

VI. — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Beaumont, Binche, Enghien, Fontaine-l'Évêque, Leuze, Péruwelz, Saint-Ghislain, Soignies et Thuin, pour lesquelles il a été répondu.

VII. — Faire connaître les diverses juridictions qui partageaient autrefois le territoire de la ville de Mons, et en indiquer les limites.

L'auteur joindra un plan à son mémoire.

VIII. — Un mémoire sur les poids et mesures, et sur les monnaies qui ont été en usage dans la province de Hainaut, depuis les temps anciens jusqu'en 1830.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires seront remis franco, avant le 31 décembre 1888, chez M. le Président de la Société, rue du Grand-Quiévroy n° 8, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse ainsi qu'une déclaration signée par eux constatant que leur œuvre est inédite.

Lorsque la médaille d'or est décernée à l'auteur d'un mémoire présenté au concours, le billet cacheté joint à ce mémoire est ouvert en séance de la Société, et le nom qu'il contient est immédiatement proclamé.

Lorsqu'une autre récompense est accordée, le billet cacheté joint au mémoire récompensé est ouvert par le Président, assisté du Secrétaire-général. Ce dernier s'adresse à l'intéressé pour savoir s'il accepte la récompense. Dans l'affirmative, le nom est publié ; si l'auteur refuse, le Président et le Secrétaire-général sont tenus d'honneur à garder le secret le plus absolu.

Sont exclus du concours : 1° les membres effectifs de la Société ; 2° les concurrents qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà distinguées par d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire tirer des copies à leurs frais.

Ainsi arrêté en séance à Mons, le 17 *janvier* 1888.

P^r LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,
Le Secrétaire,
LÉOP. DEVILLERS.

Pour tous autres renseignements concernant les concours, on peut s'adresser à M. AUG. HOUZEAU DE LEHAIE, Secrétaire général de la Société à *Hyon.*



Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts.

La Commission Directrice du *Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts* a décidé d'ouvrir cette année un Concours historique, littéraire et scientifique.

Une médaille en vermeil et un diplôme seront décernés à chacun des auteurs ayant obtenu le prix sur une des matières dont l'énumération suit :

1° **Une question historique** relative au Pays de Liége.

2° **Une nouvelle en prose**
3° **Une pièce de vers**
4° **Une question scientifique**

} Le choix des sujets des numéros 2, 3 et 4, est abandonné aux concurrents.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La Langue Française est de rigueur.

Les Mémoires qui seront soumis au concours devront être adressés francs de port au Secrétaire du Cercle, avant le 1er novembre 1888.

Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un bulletin cacheté qui indiquera le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce bulletin ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable ; sinon il sera brûlé séance tenante.

Les concurrents qui se feraient connaître à l'avance seront exclus du concours.

Le Cercle ne rendra aucun des manuscrits qui lui seront adressés ; toutefois, les auteurs auront la faculté d'en faire prendre les copies sans déplacement.

Vingt-cinq exemplaires imprimés du mémoire couronné seront remis à l'auteur.

PAR LA COMMISSION :

Le Secrétaire,
Charles LAURENT.

Le Président,
Lucien SPRINGUEL.



N. B. Le programme pour 1888 de la *Société d'Anthropologie de Bruxelles* a été publié dans la 1re livraison des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, page CLXIX.





TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

PREMIÈRE LIVRAISON



DEUXIÈME LIVRAISON.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER



PLANCHES.

PREMIÈRE LIVRAISON

DEUXIÈME LIVRAISON

(Ces 6 planches ont été exécutées d'après des dessins de M. le capitaine Combaz. — Photozincogravures de M. Jean Malvaux, héliographe, rue de Launoy, no 43, Molenbeek-St-Jean.)



ERRATA ET ADDENDA DU TOME PREMIER

PREMIÈRE LIVRAISON.

Pages				
VIII	ligne	20	lire :	*excursion* au lieu de *discussion*.
X	»	29	»	*M. de Munck dit qu'une société scientifique doit être créée* au lieu de *Une société scientifique doit être*.
XVIII	»	2	»	*rencontrer* au lieu de *rencontre*.
XX	»	13	»	*de Loë et de Munck* au lieu de *et de Loë*.
XLI	»	26	»	*à la* au lieu de *là a*.
XLII	»	29	»	*consécration* au lieu de *considération*.
XLIII	»	13	»	*Barghon* au lieu de *Baryhon*.
XLV	»	3	»	*Buysschaert* au lieu de *Buyschaert*.
XLVII	»	29	»	*Louvet* au lieu de *Louwet*.
XLVIII	»	7	»	*Janmart* au lieu de *Jamart*.
»	»	16	»	*Landrien* au lieu de *Landrieu*.
»	»	22	»	64 au lieu de 63.
L	»	8	»	*Breidbach* au lieu de *Breidach*.
LII	»	16	»	*Vermeersch* au lieu de *Vermeersh*.
LV	»	17	»	*une* au lieu de *un*.
LXVIII	»	13	»	*les stations préhistoriques découvertes* au lieu de *les stations découvertes*.
LXIX	»	13	»	*l'Archéologue* au lieu de *l'Archéologie*.
LXXV	»	30	»	*exorbitantes* au lieu de *exorbibantes*
CXXXVII	»	17	»	*La* au lieu de *les*.
CXLIII	»	6	»	*le maestrichtien inférieur ainsi que la base de l'Oligocène* au lieu de *ainsi que le maestrichtien inférieur, base de l'Oligocène*.
»	»	15	»	*grains* au lieu de *gradin*.
CLVII	»	17	»	*d'hast* au lieu de *de haste*.
CLVIII	»	9	»	*nature* au lieu de *mesure*.
CLX	»	21	»	*Genoels* au lieu de *Genoens*.
CXCII	»	5	»	*Alexandre Drains, photographe* au lieu de *Alexandre, photographe*.
»	»	29	»	*Van Trigt* au lieu de *Van Tright*.

DEUXIÈME LIVRAISON.

Pages				
34	ligne	21	lire	*le* 12 *Janvier* 1625 au lieu de 14 *Janvier* 1625 ; c'est, en effet, à la date du 12 que correspond la veille des ides de janvier, jour où Breughel mourut, d'après son épitaphe.
98	»	12	»	*Van Trigt* au lieu de *Van Tricht*.
115	»	21	»	*cædis si vixisset* au lieu de *cædis et si vixisset*.
116	»	30	»	*Frodringham* au lieu de *Fodingham*.
137	»	5	»	*analyses* au lieu de *annalyses*.
148	»	13	»	*du mur* au lieu de *de mur*.
149	»	17	»	*d'enceinte et au moyen* au lieu de *d'enceintes au moyen*.
»	»	25	»	*quinze* au lieu de *treize*.
»	»	35	»	*quatre de ces marches* au lieu de *deux de ces marches*.
»	»	»	»	*les supérieures* au lieu de *les deux supérieures*.
150	»	18	»	*No* 14, *près du Treurenberg* au lieu de *No* 14 (*Treurenberg*).
158	»	11	»	*l'autre, la Tour-Noire*, au lieu de *l'autre est couverte*.
173	»	26	»	*et de* 0m80 *de largeur* au lieu de *et de* 1m00 *de largeur*.
176	»	29	»	*Alexiens, au n°* 10 b au lieu de *Alexiens, n°* 10 b.
187	»	7	»	*Vols* au lieu de *voleurs*.
188	»	26	»	*ne portaient pas de plate-forme couverte* au lieu de *ne portaient pas de toiture*.

Bruxelles, imp. A. Vromant, 3, rue de la Chapelle.

